Google

This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse http://books.google.com

A 1634

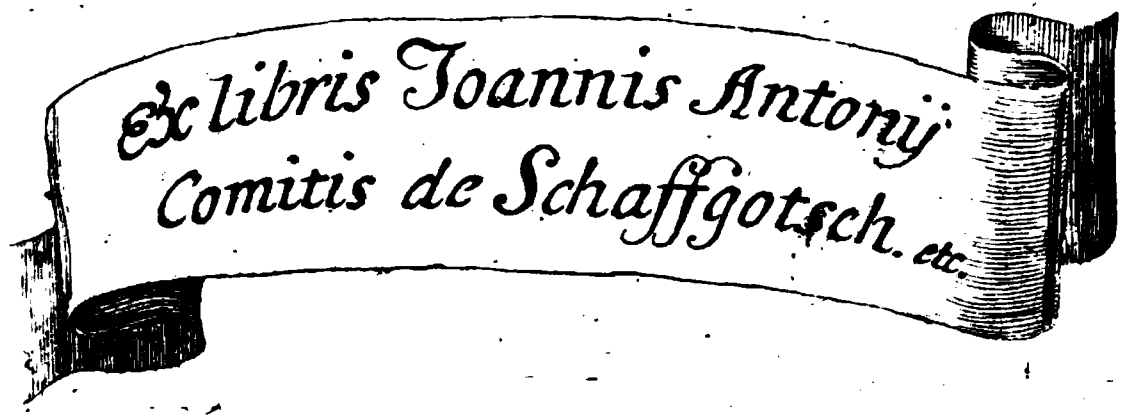

AL 212.

AP
25
.B62

BIBLIOTHEQUE UNIVERSELLE ET HISTORIQUE

DE L'ANNE

MDCXCII.

TOME VINT-TROISIE ME

Premiere Partie.

Seconde Edition revûë & corrigée.

Reichsgräfl. Schaffgotsch'sche Majoratsbibliothek zu Warmbrunn

A AMSTERDAM,
Chez les Héritiers
D'ANTOINE SCHELTE.

MDCXCIX.

Compf. Lets
Nyth.
2.8.33
27223

AVERTISSEMENT.

ON n'a pû ſe réſoudre à entrer dans l'examen de tant de piéces qui ont paru, & qui paroiſſent encore tous les jours au ſujet des Diſputes des Jeſuites avec les Janſeniſtes. Mais afin que ceux qui ſouhaitent de lire ces ſortes de Livres, puiſſent connoître ceux qu'ils n'ont pas encore vûs, on a mis dans la Table tous ceux dont on n'a point parlé dans cette *Bibliothéque*, & on les a marquez d'une étoile *, afin qu'on les puiſſe diſtinguer

des autres, dont on parle dans la premiére Partie de ce Volume, & dont le premier mot eſt en lettres capitales, de ceux dont on parlera dans la ſeconde, & qui ſont marquez d'une croix †, & de quelques autres qu'on n'a fait qu'indiquer.

TA-

TABLE

DES

LIVRES.

Contenus dans cette Premiére Partie du Tome XXIII. & de quelques autres imprimez depuis peu.

A.

* ARnaud (*Antoine*) la Premiére Plainte à Monſeigneur l'Evêque d'Arras, contre des Impoſteurs, qui pendant plus d'un an, ont fait écrire ſous ſon nom un grand nombre de Lettres à pluſieurs Théologiens de Douay, pleines de menſonges & de fourberies. in 4. pagg. 28.

* ---- ſeconde plainte du même aux RR. PP. Jéſuites, ſur le bruit qu'ils font courir que c'eſt le vrai M. Arnaud, qui a écrit les Lettres & envoyé la Théſe, & que c'eſt un faux Arnaud qui a fait la Plainte: & ſur la *Lettre à un Docteur de Douay* &c. rimprimée nouvellemnet à Paris ſous ce titre. *Secrets du Privé de M. Arnaud découverts depuis peu.* in 4. pagg. 16.

* ---- Troiſiéme Plainte du même à

* 2 ſon

ſon Alteſſe Monſeig, l'Evêque & Prince de Liege. Contre le P. Payen Recteur du Colége des Jéſuites de Doüay, nouvellement réfugié à Liége, pour éviter d'être condamné comme Auteur ou Complice des fourberies du Faux-Arnaud. in 4 pagg. 10.

---- Quatriéme Plainte du même aux R R. PP. Jéſuites ſur la prétenduë Létre qu'ils viennent de publier ſous le nom d'un Inconnu, qui ſe déclare être Auteur des Lettres du Faux-Arnaud, & de la *Lettre à un Docteur de Doüay* &c. in 4. pagg. 56.

---- Juſtification de la Troiſiéme Plainte du même, contre le P. Payen Recteur du Colége des Jéſuites de Liége avec la Lettre écrite à ce Docteur de la part du Pape Innocent XI. par M. le Cardinal Cibo, Doyen du Sacré Colege. Avec Approbation. 1692. in 4. pagg. 32.

---- Articuli oblati Eximiis Dominis *Harney* & *Steyaert* S. Th. Doctoribus ac Profeſſoribus Regentibus. Cum illorum Declaratione. Lovanii. Typis Ægid. Denique. 1692. in 8. pagg. 40. Cum Epiſtola Domini Steyaert. pagg. 10.

---- Avis important au Recteur du Colége des Jéſuites de Paris, pour réponſe à un Libelle intitulé, *Lettre à* M.

M. *Arnaud ſur ſes plaintes &c.* Touchant l'affaire de Doüay, où l'on trouvera &c. 1692. in 4. pagg. 80.

B.

BAYLE, Projet & Fragemens d'un Dictionaire Critique. 1

† Bocharti (Samuelis) Opera Omnia; hoc eſt, Phaleg, Canaan, & Hierozoicon. Quibus acceſſere variæ Diſſertationes hactenus fere omnes ineditæ &c. Editio Tertia. Lugduni Batavorum, & Trajecti ad Rhenum. in Fol. Tomi II.

BONETI (Theophili) Polyalthes, ſive Theſaurus Medico-Practicus &c. in Fol. Tomi III. 95.

* Le P. Bouhours convaincu de nouveau de ſes anciennes impoſtures, fauſſetez & calomnies, ou Réponſe à l'Avertiſſement de la troiſiéme édition de ſa Lettre, à un Seigneur de la Cour. Au ſujet du Péché Philoſophique. A Cologne, chez Nicolas Schouten. 1691. in 12. pagg. 45.

C.

CAMPEN (*Chriſtophori van*) Poliatri Bredani Collectanea Therapeutica, &c. in 8. 270.

Chamberlain, ſon Etat nouveau d'Angleterre ſous le Régne du Roi Guil-

laume & de la Reine Marie. Traduit de l'Anglois par M. de Neuville. Tomes II. in 12. 1692. à Amſterdam, chez Wolfgang, & à la Haye, chez Moetjens.

CHARRIERE (*Joſeph de la*) Nouvelles Obſervations de Chirurgie, contenant leurs cauſes &c. in 12. 143.

CHASTELAIN, Traité des Convulſions & des mouvemens convulſifs, qu'on appelle à préſent Vapeurs. in 12. 129.

CLERCQ (*Chrétien le*) Recollet. Nouvelle Rélation de la Gaſpeſie, qui contient &c. in 12. 86.

D.

DEfenſe des ſentimens & de la conduite de l'Archevêque de Malines, & de ſon Decret avec des Remarques, & d'une Inſtruction touchant la lecture de l'Ecriture Sainte. A Cologne, chez Balthazar d'Egmond. 1691. in 12. pagg. 46.

E.

L'ESPRIT de Genſon. in 12. 144

ETMULLER (Michel) Nouvelle Pratique de Chirurgie Médicale & rai-

raisonnée, avec une Dissertation sur l'infusion des liqueurs dans les Vaisseaux. in 12. 101.

F.

FLAMANT, l'Art de se conserver la santé, ou le Medecin de soi-même. &c. in 12. 144.

H.

HUBERI (*Ubrici*) Institutionum Historiæ Civilis Tomi. III. Quorum primus est ab ortu Imperiorum, ad præsentem Imperii Romano-Germanici Statum, &c. in 8. 181

HUET (*Pierre Daniel*) Traité de la situation du Paradis Terrestre. in 12. 26.

--- Ejusdem Demonstratio Euangelica. Tertia Editio in Fol. 47.

--- Ejusdem Alnetanæ Quæstiones, de Concordia Rationis & Fidei. in 4. 58.

I.

JAquelot. De Jesus-Christ, qu'il est le Messie & le vrai Dieu. En quatre Sermons prononcez à la Haye &c. à la Haye, chez Troyel. 1692. in 8. contiennent pagg. 213.

K.

KNOX (*Robert*) T'Eyland van Ceylon, in ſijn Binnenſte, of 't Koningrijck Candy &c. in 4. 219.

L.

LETI (*Gregorio*) Hiſtoria di Cromvele. in 8. 271

* Lettres de l'Impoſteur, qui ſous le nom de M. Arnauld Docteur de Sorbonne, a trompé pendant plus d'un an pluſieurs Théologiens de Doüay. Avec quelques Remarques pour ſervir d'Eclairciſſement. in 4. pagg. 51.

* de Ligny. Sa Lettre à un de ſes Amis, où ce Profeſſeur fait le recit de ſon voyage de Carcaſſonne & de ſes autres avantures. in 4. pagg. 23.

Longepierre. Les OEuvres d'Anacreon & de Sappho. Contenant leurs Poëſies, & les galanteries de l'ancienne Gréce, Traduites de Grec en vers François par Mr. de Longepierre, avec des Notes curieuſes ſur tout l'Ouvrage. A Paris, chez Charles Clouzier. 1692. in 12. pagg. 398. & ſe trouve chez tous les Libraires de Hollande.

* Man-

M.

* MAnſeau (*François*) Examen de la Réponſe aux Plaintes contre la conduite de Monſeig. l'Archevêque de Malines. A Cologne, chez Balthazar d'Egmond. in 12. 1691. pagg. 117.

MATTHÆUS (*Antonius*) Chronicon Egmundanum Abbatum Egmundenſium, Auctore Franciſco Joanne de Leydis &c. Eruit, collegit & primus edidit Antonius Matthæus. &c. in 4. 145

MORTON (*Richardi*) Πυρετολογία, ſeu Exercitationes de Morbis univerſalibus acutis &c in 8. 105.

MUHLII (*Henrici*) de Origine Linguarum variarum, ſtirpéque ac Matre Græcæ, Latinæ, & Germanicæ, Hebraeâ, Diſſertatio. in 8. 262.

N.

* NOtæ in Epiſtolam Eximii Domini M. Steyaert S. T. D. ſcriptam nomine Commiſſariorum in cauſa celebri Patrum Oratorii Montenſis, ad Illuſtriſſ. ac Reverendiſſ. Archiepiſcopum Ducem Cameracenſem. Adverſus Notas, quibus ipſe Au-

Autor eam nuper edidit & aſperſit. A Cologne, Chez Pierre le Grand. 1691. in 12. pagg. 189.

O.

OBſervations Doctoris Theologi Pariſienſis in Libellum cui Titulus eſt : Doctrinæ Auguſtinianorum Expoſitio, circa materiam quinque Propoſitionum quinque Articulis comprehenſa, olim ad Alexandrum VII. tranſmiſſa, nunc demum Alexandri VIII. judicio ſubjecta. Lugduni. Apud Laurentium Anisſon. 1692. in 4. pagg. 62.

Opſtraet (J.B. Th. Licentiati) Diſſertatio Theologica de Praxi adminiſtrandi Sacramentum Pœnitentiæ, in qua Regulæ diſcernendi veram praxim à falſa inveſtigantur, atque ipſa praxis vera à falſa diſcernitur. Lovanii, Typis Ægidii Denique. 1692. in 4. pagg. 88.

P.

PEché Philoſophique, Troiſiéme Dénonciation, où l'on répond à la Lettre des Jéſuites ſur le même ſujet, avec une Refutation abregée d'une 9. Lettre de ces Péres. Et le Man-

Mandement de Monſeig. l'Evêque Duc de Langres ſur la Thèſe de Dijon, accompagné de quelques Réflexions. 1691. in 12. pagg. 92.

* — Quatriéme Dénonciation, qui contient la Réponſe à la 3 Lettre des PP. Jéſuites. 1690. pagg. 68.

* — Cinquiéme Dénonciation, où l'on continuë de faire voir que les Jeſuites ſont obligez de croire par les principes de leur Morale, Qu'il s'eſt commis une infinité de péchez, qui n'étant point Théologiques n'ont point été des offenſes de Dieu, ni mérité des peines éternelles. A Cologne. Chez Nicolas Schouten. 1690. in 12. pagg. 130.

* Le Philoſophiſme des Jéſuites de Marſeille. En deux Parties. La I. contient les intrigues, injuſtices &c. qu'ils ont employées pour s'y faire fonder trois Chaires de Philoſophie en Octobre 1689. La II. Comment le Philoſophiſme y a été introduit dès le mois ſuivant &c. A Avignon, chez Jaques le Noir. 1692. in 12. pagg. 166.

R.

de S. REAL (l'Abbé) De la Critique. in 12. 1691 170.

* Remarques ſur la Lettre du R. P. de Wau-

Waudripont Recteur du Noviciat des Jésuites à Tournay, du 17. Juillet, 1691. Touchant l'Affaire de Dottay, avec une Recapitulation des Principaux faits de cette Affaire, qui résultent de cette Lettre & des divers Ecrits publiez de part & d'autre jusqu'à présent. 1692. in 4. pagg. 80.

Réponse au libelle de Loüis Benoist contre les Prêtres de l'Oratoire, où l'on trouvera des Eclairciſſemens très-utiles sur la Grace, sur l'Amour de Dieu, sur les Indulgences, &c. 1691. in 12. pagg. 164.

Réponse à la Lettre qu'un faux Disciple de S. Augustin a adressée à M. van den Trappe Pasteur, & à M. de la Tombe Vicaire dans la Ville d'Audenarde in 12. pagg. 23.

S.

Les Sentimens & la Conduite de Monseig. l'Archevêque de Malines mal défendus par le Sr. Malo, Conseiller Domestique de sa Seigneurie Illustriss. A Bruxelles, chez Pierre van de Velde. 1691. in 12. pagg. 30.

de SOLIS (*Dom Antoine*) Histoire de la Conquête du Mexique, 2. Tom. in 12. 198.

BIBLIOTHEQUE UNIVERSELLE ET HISTORIQUE

DE L'ANNE'E 1692.

JUILLET.

I.

PROJET *& Fragmens d'un* DICTIONNAIRE CRITIQUE. A Rotterdam, chez Reinier Leers, 1692. in 8. pagg. 400.

I. IL n'y a gueres de Livres plus utiles, & d'un uſage plus univerſel, que les Dictionnaires; & bien qu'on diſe ordinairement qu'ils ſont la Bibliotheque des Ignorans, & que quelques Savans du premier ordre affectent de les mépriſer beaucoup, ils

ne laiſſent pas d'y avoir ſouvent recours, & ils ne nous avertiſſent point toutes les fois qu'ils les conſultent dans leur Cabinet. Mais ſi les Dictionaires ſont utiles, ils ſont auſſi bien dangereux, par le grand nombre de fautes dont ils ſont remplis; & l'on ne doit s'y fier qu'à bonnes enſeignes. C'eſt ce qui rend fort néceſſaire un Dictionaire, qui ſoit comme le correctif de tous les autres, &, s'il faut ainſi dire, la pierre de touche, avec laquelle on examine les choſes qu'on y rencontre. C'eſt là en partie le but que ſe propoſe M. *Bayle* dans le grand (*a*) Ouvrage *in folio* qu'il nous promet, & duquel le Livre, dont on vient de lire le titre, n'eſt que l'eſſai. On dit que ce n'eſt le but de M. Bayle qu'en partie; car bien qu'il veuille s'attacher principalement à relever les fautes des Auteurs des Dictionaires, il ſe forme un plan encore plus vaſte, ayant deſſein de ramaſſer les bévuës de toutes ſortes d'Auteurs, de quelque Nation & de quelque Réligion qu'ils ſoient, ſans s'amuſer à faire le Controverſiſte; puis que, ſauf le reſpect dû à *Minerve*, il n'eſt rien de ſi mal placé, qu'un Traité de Controverſe dans un Dictionaire.

Il

(*a*) *C'eſt le même, qu'on a déja annoncé par avance dans cette Bibliotheque. Tom. XXII. pag.* 157. [Il a été imprimé en 2 Voll. *in folio.* en 1697.]

Il faut donc d'abord, pour bien comprendre le plan de M. Bayle, diſtinguer les fauſſetez Theologiques, ou Philoſophiques, des fauſſetez d'un autre genre. L'Auteur ne s'arrêtera point aux premiéres, parce qu'on n'a point encore decidé à l'égard des différens Partis de la Réligion, non plus qu'à l'égard de diverſes Sectes de Philoſophie, qui a raiſon, ou qui a tort. Il y a pourtant de certaines erreurs qu'on peut appeller de droit, pour les diſtinguer des erreurs de fait dont on promet de nous parler; parce qu'elles ſont ſi averées, qu'il n'y a plus perſonne aujourd'hui qui les ſoûtienne, comme, par exemple, l'opinion de S. Auguſtin, & de tous les Anciens ſur les Antipodes; ou celle des Siamois, qui s'imaginent que la Terre eſt quarrée, & que le Ciel porte deſſus par ſes extrémitez.

Il y a encore une autre ſorte de fautes qui pourroit bien entrer dans ce plan, ce ſont les fautes de raiſonnement, ſous leſquelles on peut comprendre les fauſſes conſéquences, les réflexions peu ſolides, & peu judicieuſes, & quantité d'autres de cette nature qui choquent le bon ſens; lors que ces fautes ſont ſi viſibles, qu'il n'y a perſonne qui ſoit de bonne foi, qui n'en convienne. S'il eſt vrai, comme

M. Bayle, ſemble l'indiquer dans ſon *Projet*, qu'une des vûës qu'il s'eſt propoſées, c'eſt de mortifier l'homme, en lui donnant mille preuves de l'infirmité humaine; qu'y a-t-il de plus propre à ce but, que de lui faire voir que ſa raiſon, dont il fait tant de cas, & par le moyen de laquelle il s'éléve au deſſus de toutes les creatures, bronche malheureuſement preſque à chaque pas qu'elle fait, malgré le ſecours de l'étude & de la méditation? Si M. Bayle renferme ces ſortes de fautes dans ſon Dictionaire, les Péres de l'Egliſe ſeuls lui pourront fournir une riche moiſſon; & il ſeroit d'autant plus néceſſaire de marquer ces ſortes de fautes dans ces Auteurs Eccléſiaſtiques, qu'ils en impoſent ordinairement, par leur autorité, à des perſonnes, d'ailleurs habiles & judicieuſes.

On trouve, par exemple, dans S. Auguſtin cette reflexion, ſur ces paroles de ces Enfans qui inſultoient à *Eliſée*, (a) *Monte Chauve, monte chauve, Quid eſt, aſcende Calve, aſcende calve; niſi aſcende crucem in loco Calvariæ*, „ que veut „ dire autre choſe, Monte chauve, mon„ te chauve? ſinon, Montez à la croix „ ſur le calvaire. M. de *Sacy* dans ſes notes ſur le 4. Livre des Rois ne manque pas

(a) *II. Rois, Ch. II. 23.*

pas de remarquer ces paroles de S. Auguſtin, comme quelque choſe de conſidérable. Cependant il n'y a perſonne qui ne voye que c'eſt un miſérable jeu de mots, qui n'a d'autre aparence de fondement que dans la verſion Latine d'un paſſage hebreu, où S. Auguſtin, s'il l'avoit entendu, n'auroit pas trouvé ſon compte.

Le même (a) Saint fait cette remarque ſur cette Femme (b) qu'Elie trouva à la porte de Sarepta, ramaſſant quelques bûches de bois. *Conſiderez que l'Ecriture ne dit pas de cette Femme, qu'elle vouloit ramaſſer un bâton de bois, ni trois, ni quatre, mais deux; ce qui nous marque d'une maniere myſtérieuſe que c'étoit Jeſus-Chriſt même qu'elle recevoit en la perſonne d'Elie, & que lors qu'elle vouloit ramaſſer deux bâtons de bois, elle cherchoit à connoître le Myſtére de la Croix. . . . Car la croix de nôtre Sauveur eſt compoſée de deux bâtons ou de deux morceaux de bois.* On eſt fort heureux quand on a dix ou douze ſiecles d'Antiquité, on peut dire impu-

(a) *Auguſt. de Temp. Serm.* 201. *Tom. X.* pag. 355. *Ed. Hom.* 18 *ibid. pag.* 167.

(b) *I. Rois. XVII.* 10. *Il y a ſimplement dans l'Hebreu* ramaſſant du bois. *C'eſt là l'écueil de tous ceux qui font des réflexions, ſur les verſions, ſans regarder l'Original.*

nément ce qu'on veut. Mais il semble que les Modernes devroient aller un peu bride en main ; & la Traduction & les Notes de (a) M. de Sacy n'en auroient pas été moins bonnes, quand il n'auroit pas cité cette remarque de S. Augustin. Mais M. Bayle auroit trop affaire, s'il vouloit ramasser toutes ces sortes de fautes ; & au lieu d'un Volume *in folio* qu'il nous promet, il pourroit bien en fournir dix ou douze. Il nous avertit encore dans son Projet, qu'il ne se contentera pas de remarquer des fautes capables d'en imposer aux plus grands Docteurs ; mais qu'il marquera aussi les plus grossieres, lors qu'elles seront répandues dans plusieurs Livres ; parce qu'elles sont capables de tromper beaucoup de gens.

Il ne s'arrêtera pas non plus aux fautes qui sont de quelque conséquence, il en raportera plusieurs qui ne regarderont que quelque fait particulier, ou qui même ne choqueront que la plus rigoureuse exactitude ; on marquera même les fautes des premieres Editions, bien qu'elles ayent été corrigées dans les secondes. Pour ce qui regarde les Auteurs, dont on se prépare de relever les fautes, on ne s'arrêtera qu'aux plus

(a) *C'est sur le III. Livre des Rois. Chap. XVII.* 10, 11.

plus célébres, dont les erreurs ſont contagieuſes, par l'autorité qu'ils ſe ſont aquiſe dans la République des Lettres ; comme ſont les *Scaligers*, les *Saumaiſes*, les *Baronius*, & autres Auteurs de ce rang. M. Bayle en relevé pourtant ſouvent quelques uns dans ſon Eſſai, qui ſont infiniment inferieurs en merite à ceux qu'on vient de nommer, & ſur l'autorité deſquels il y a bien peu de gens qui faſſent fonds.

II. QUANT aux Dictionaires, auſquels M. Bayle en veut principalement, & ſur tout aux Dictionaires Hiſtoriques & Geographiques, on y trouve de deux ſortes de fautes. Les premiéres, & les plus pardonnables, ſont des fautes d'Omiſſion, qu'on peut encore diviſer en deux eſpéces differentes. La premiere eſt l'oubli de certains articles tout entiers, que M. Bayle ſuppléera. La ſeconde eſt l'oubli de certaines circonſtances particulieres, dans des articles que ces ſortes de Dictionaires contiennent. Pour cette eſpéce de fautes, il me ſemble qu'il eſt aſſez difficile de s'y bien conduire. Car il faut remarquer, que tous ceux qui ſe ſont propoſé de faire de ces ſortes de Dictionaires, n'ont pas eu en vuë de dire ſur un article tout ce qu'on en pouvoit dire ; mais ſeulement les choſes principales,

& qu'il importoit le plus au Lecteur de ſavoir. Ainſi, il ne s'agit pas de ſuppléer à ces articles tout ce qu'on pourroit y ajoûter. Il ſemble qu'il faut tout au plus s'arrêter aux circonſtances eſſentielles, & qui font une partie conſidérable de l'article dont il s'agit. Ce ſeroit, par exemple, une faute importante ſi en parlant de *François I.* on oublioit de dire qu'il fut pris à la bataille de Pavie, & que *Charles V.* le fit conduire à Madrid. Mais ce n'en ſeroit pas une, de ne point rapporter toutes les circonſtances de ſa priſon, & tous les moyens qu'on employa pour obtenir ſa liberté. Il paroit que M. Bayle fait cette diſtinction, il n'y a pas apparence qu'il s'engage à ſuppléer toutes les particularitez que les faiſeurs de Dictionaires ont oubliées ; bien que ſur l'article d'*Achille* & de quelques autres, il entre dans un grand détail. Il ſemble que cela ſeroit mieux dans un autre Dictionaire, où l'on ne rapporteroit ſur chaque article, que les circonſtances particulieres & peu connuës. Les plans trop vaſtes deviennent ſouvent embarraſſans, & il arrive toûjours qu'on ne les remplit point exactement. Pour les fautes de commiſſion, ce ſeront celles auſquelles nôtre Auteur s'attachera le plus ; & l'on en voit déja

beau-

beaucoup d'exemples dans ces Fragmens où l'on reléve très-ſouvent *Charles Etienne*, *Lloyd*, *Hoffman*, *Baudrand*, *Moreri*, &c.

A l'égard de ce dernier, outre les fautes particulieres, qui ſont répanduës dans pluſieurs endroits de ſon Ouvrage, on en remarque pluſieurs générales, & qui influent preſque ſur tous les Articles. La premiere eſt qu'il entaſſe toutes ſes citations à la fin de chaque article, ſans faire voir qu'une telle choſe a été dite par celui-ci ; une telle autre par celui-là ; en ſorte, dit M. Bayle, *qu'il faut quelquefois heurter à plus de cinq ou ſix portes, avant que de trouver à qui parler.* 2. *Il avance ſouvent mille choſes, ou qu'on ne trouve point dans ſes citations, ou dequoi il ne fournit aucun garand, ou qui ſont toutes mutilées par le retranchement de certaines circonſtances, qui conſtituent l'eſpéce du fait, & qui en ſont le principal agrément.* 3. Enfin *il ne fait pas toûjours connoître les gens par les endroits les plus remarquables.*

L'Auteur ne nous aprend point s'il renfermera dans ſon plan les Dictionaires qui ne regardent que les langues, & qui n'auroient pas moins beſoin de cenſure & de reforme que les autres. Il eſt conſtant, par exemple, qu'on trouve dans *Furetiere* & dans *Richelet* bon nom-

bre de fautes considérables tant d'omission que de commission. Les Dictionaires Philosophiques lui pourroient aussi fournir quantité d'erreurs de fait, & il n'y a pas jusques aux Dictionaires de Droit, où il ne pût trouver de quoi remplir son recüeil. M. * *Ludolf*, par exemple, remarque deux fautes considérables, dans celuy de *Calvin*. Ce Jurisconsulte dit qu'*Oasis* est une *espece de peine*, au lieu qu'il faloit dire que c'étoit une Isle terrestre, c'est-à-dire, un lieu habité, environné de sable de toutes parts, où l'on envoyoit en exil les Criminels. C'est donc comme s'il avoit dit qu'une Isle est une espéce de peine, & sur le mot *Ouasis*, il dit qu'*Ouasis* est un lieu désert en Afrique, au lieu de dire que c'étoit un lieu cultivé & habité dans les Deserts d'Afrique. A propos de quoi le même Savant remarque une faute de Baudrand, qui distingue la grande *Oasis* de la petite, & dit que la premiere s'appelle *Alguechet*, & l'autre *Eleochat* ou *Eleochet*; ne sachant pas que ces trois mots sont les mêmes. Mais aparemment que M. Bayle ne se propose pas un plan si vaste qui demanderoit plus de tems que la vie d'un homme, & qui fourniroit à un grand nombre de volumes. III.

* *In Commentar. ad Histor. suam Æthiopic. pag. 51.*

III. Après avoir expliqué ſon plan, il faut dire quelque choſe de la maniere dont il prétend le remplir. La Methode qu'il ſuivra, c'eſt de dire ſur chaque article les fautes dans leſquelles ſont tombez, tant les faiſeurs de Dictionnaires, que les autres Auteurs; & parce qu'on ne veut rien dire que de bien certain, on aura ſoin de citer fidélement à la marge, non ſeulement les Auteurs dont on s'appuyera, mais mêmes leurs propres paroles, dans la langue qu'ils ont écrit. D'ailleurs comme tout ne ſera pas également eſſentiel, & qu'il y aura cent obſervations acceſſoires qui ne ſeront pas inutiles, on les renverra dans les Notes, qu'on ajoûtera à la fin de chaque article.

Ces Articles ſeront de deux ſortes; les uns que l'Auteur appelle *Perſonnels*, comme ſont ceux d'*Achille*, de *Junius Brutus*, &c. & les autres, qu'il nomme *réels*, c'eſt-à-dire, qui ne ſont ni de noms de Perſonnes, ni de noms de lieux; on en voit deux exemples dans ces Fragmens, ſavoir ceux d'*Hippomanes*, & de *Jour*. Pour donner une plus juſte idée de ce deſſein & de la maniere de l'execution, voyons en peu de mots, comment M. Bayle s'y prend ſur un des Articles Perſonnels de ſon Fragment, & ſur un des Articles réels.

Nous choiſirons, pour la premiere eſpéce, le premier de tous, qui eſt *Achille*. Il remarque d'abord que tous ceux qui ont cherché l'étymologie de ce nom, ſe ſont trompez, en voulant la trouver dans les qualitez perſonnelles du Heros de l'Iliade d'*Homere*. Cela ſeroit bon s'il n'y avoit point eu d'homme de ce nom auparavant; Mais (*a*) *Ptolomée Hephæſtion* nous aprend dans *Photius*, que *Chiron* donna le nom d'Achille au Fils de *Pelée* ſon Diſciple, à cauſe que lui-même Chiron, avoit eu un Précepteur, qui s'appeloit Achille. Le même Hephæſtion parle d'un autre Achille fils de la Terre, lequel ayant reçû dans ſon antre la Déeſſe *Junon*, lorſqu'elle fuyoit les pourſuites amoureuſes de *Jupiter*, lui tint des diſcours ſi perſuaſifs, qu'elle conſentit à conſommer le mariage.

Après cela, M. Bayle examine ce que pluſieurs Auteurs ont dit touchant la nourriture d'Achille, & en relevant pluſieurs bevuës de ceux qui en ont parlé, il montre principalement que M. de (*b*) *Girac* a eu tort de nier à *Coſtar* qu'aucun Auteur digne de foi ait écrit qu'Achille fût nourri de moüelle de Lion. Il fait voir que tous ceux qui ont re-

(*a*) *Voyez la Bibliothéq de Photius, Cod.* 109. (*b*) *Replique à Coſtar. ſect.* 7.

refuté ceux qui ont écrit qu'Achille en fût nourri, en entreprenant de prouver ou que les lions n'ont point de mouëlle, ce qui eſt pourtant faux, ou en montrant que cette mouëlle ſeroit plûtôt un poiſon qu'un aliment, ont abſolument perdu leur tems; puis que les Anciens eux-mêmes, qui avoient un peu examiné les choſes, ne regardoient tous ces contes que comme des jeux d'eſprit. Il en ſeroit de même ſi l'on vouloit refuter par la Phyſique ce que les Anciens ont dit de la maniere dont Achille fut rendu invulnerable.

On fait voir après cela, que les Poëtes ont eû raiſon de feindre que ce Heros avoit été nourri de mouëlle de Lion, puis qu'ils vouloient lui donner pour caractere une colére indomtable, comme il paroit par le premier vers de l'Iliade. Ceux qui ont feint qu'il avoit été nourri de la moüelle de Cerf, ont eu encore égard au caractére (*a*) d'aller bien du pié que lui donne *Homere* en mille endroits.

On paſſe enſuite aux erreurs touchant les Précepteurs d'Achille. On fait voir que *Decimator*, dans ſon *Theſaurus Linguarum*, s'eſt trompé en ſoûtenant que ce Heros fut élévé par Chiron, & enſuite par *Phenix*; puis que ſi l'on veut ſuivre Homere, comme Decimator, on

(*a*) πόδας ὠκὺς.

verra que Phenix a été le premier Précepteur d'Achille ; si l'on veut suivre une foule d'autres Auteurs, il ne faudra lui donner que Chiron. On fait ensuite quelques réflexions sur les Armes impenetrables que Thetis fit faire à Achille, & qui paroissoient fort inutiles, puis que cette tendre Mere l'avoit déja rendu invulnerable, en le plongeant dans le fleuve Styx ; & l'on censure Moreri qui dit que la mouëlle de Lion rendit Achille *Généreux*, au lieu de dire courageux, comme a corrigé M. Le Clerc ; & qu'*Ulysse* découvrit Achille en lui faisant présenter des bijoux & des armes, au lieu de dire, après (a) *Ovide*, que ce fût lui même qui les lui présenta, comme aussi à toutes les jeunes Demoiselles de la Cour. Il est vrai que *Stace* dit que ce ne fut pas Ulysse, qui fit l'étalage, mais il ne dit pas qu'il le fit faire par un Marchand.

On corrige encore *Malherbe* & *Sarrazin*, qui ont dit qu'Achille demeura neuf ans sans combatre, après la perte de *Briseïs* ; en faisant voir que toute l'Iliade ne comprend qu'une année, comme l'a remarqué le P. *Mambrun* dans son excellent Traité du *Poëme Epique* ; d'où il suit que depuis la retrai-

te

(a) *Metam. Lib.* 13

te d'Achille juſqu'à ſon retour à l'Armée, après la mort de *Patrocle*, il ne peut s'être paſſé que quelques mois. Enfin on reléve Moreri & quelques autres Auteurs, ſur quelques circonſtances des funerailles & du Tombeau d'Achille.

Pour les Notes qui accompagnent cét Article, la premiere contient quelques particularitez du Dictionaire Hiſtorique de Charles Etienne, corrigé & augmenté par Nicolas Lloyd Membre du Colége de Wadham à Oxfort. La ſeconde nous parle du mérite, des connoiſſances, & de la mort de M. de Girac. Dans la troiſiéme on nous aprend que le *Theſaurus Scholaſticæ eruditionis* a été premierement compoſé par *Baſilius Faber Soranus*, Recteur d'un Colége à Erford, & publié l'an 1571. Il fut reïmprimé en 1625. avec les corrections & additions de *Buchnerus*, & pour une troiſiéme fois en 1655. après avoir encore été recorrigé par le même. Enfin *Chriſtophle Cellarius* l'a corrigé & augmenté tout de nouveau, pour la derniere Edition, qui eſt de l'an 1686.

La quatriéme remarque comprend des réflexions ſur les inconveniens auſquels les Poëtes expoſoient leurs *Divinitez Femelles*, & ſur les diſputes de

Tho-

Thamyris avec les *Muses*. La cinquiéme examine d'une maniere galante, si *Virgile* a gardé le *Decorum* en introduisant *Venus* demandant à son Mari, des graces pour un bâtard qu'elle avoit; & le mari si sot, que de les lui accorder. La sixiéme & derniere regarde une citation de *Calepin*.

Voila la maniére dont M. Bayle s'y prend dans les articles Personels; bien que sa Methode ne soit pas differente dans ceux qu'il nomme Reels, peut-être ne sera t-il pas hors de propos, d'en donner ici un exemple, pour voir ce qu'il peut dire sur ces sortes de sujets. Nous prendrons pour cela le mot de *Jour*.

1. Il remarque d'abord, que les Auteurs ne sont point d'accord sur la définition du jour naturel & du jour artificiel. Cette différence & quelques autres, jettent dans des embarras assez grands, & causent dans le discours, & même souvent dans le calcul, des équivoques qu'il est difficile de bien développer. Les uns définissent le jour naturel; le (a) *tems qui s'écoule depuis le lever du Soleil, jusques à son coucher*, & le jour artificiel *l'espace renfermé dans 24. heures*. D'autres définissent le jour na-

(a) Le P. Labbe, *Abbr. Chronolog. T. I. Censorin.*

naturel, (a) *l'eſpace de tems que le Soleil met à faire un circuit d'un point à l'autre autour de la Terre*, & le jour artificiel *le tems depuis le lever du Soleil juſques à ſon coucher*. On fait voir, que le jour naturel ſe doit prendre pour le tems qui coule depuis que le Soleil quitte le Meridien, juſques à ce qu'il y revienne, qui comprend 24. heures; & que par le jour artificiel on doit entendre le tems qui s'écoule depuis le lever du Soleil juſques à ſon coucher. On donne au jour naturel le nom de jour, bien qu'il ſoit compoſé de la nuit, parce qu'on tire ſon nom de la partie la plus excellente.

2. Mais on remarque en ſecond lieu, que les Anciens Gaulois n'étoient pas dans cette penſée, & qu'ils donnoient le nom de nuit, à cèt eſpace de 24. heures que le Soleil employe à faire le tour, & qui eſt compoſé de jour & de nuit. M. du Cange montre dans ſon Gloſſaire Latin, que non ſeulement les François, mais auſſi les Peuples Septentrionaux, les Saxons, les Anglois, &c. ont compté par nuits, juſques à ce qu'on appelle le *moyen tems*; il montre même que c'eſt un uſage très-ancien parmi les Arabes.

3. M.

(a) *Gaſſendi Inſtitut. Aſtron. L. I. Cap. 24. Cautel. p. 13. du Calcul Eccléſi. Furetiere.*

3. M. Bayle parle après cela de la division du jour en Civil & Astronomique, & de la difference qu'il y a parmi les différentes Nations à l'egard du tems auquel elles commencent & finissent leur jour civil. Après quoi il explique le dessein du Livre de *Bergier* sur le *point du jour*, & cela lui fournit l'occasion de parler de ce qui arrive à l'égard du jour, à ceux qui font le tour du Monde ou par l'Orient ou par l'Occident. Pour peu qu'on ait de connoissance du Globe & de la Sphére, on sait que ceux qui vont par l'Orient gagnent un jour en faisant le tour de la Terre, pendant que ceux qui vont par l'Occident en perdent un; en sorte que si deux vaisseaux partoient en même tems du premier Méridien, par exemple, l'un vers l'Orient & l'autre vers l'Occident, & qu'en faisant le tour ils se vinssent rencontrer sous le même premier Méridien, celui qui auroit navigué vers l'Orient, compteroit, par exemple, Dimanche, pendant que celuy qui auroit navigué vers l'Occident ne compteroit encore que Vendredi, comme il est arrivé à plusieurs voyageurs dont on allégue les exemples. Cela paroit assez clair; pour peu qu'on y fasse d'attention. Cependant M. Bayle fait voir, que plusieurs personnes, d'ail-

d'ailleurs habiles dans ces matieres, ſe ſont tellement embrouillées ſur ce ſujet, que quelquefois elles ont dit tout le contraire de ce qu'il faloit dire, attribuant à ceux qui voyagent par l'Orient, ce qui apartient à ceux qui voyagent par l'Occident ; & à ceux-ci, ce qui ne convient qu'à ceux-là.

On met dans le rang de ceux qui ſe ſont trompez ſur cette matiere, *Godefridus Wendelinus*, qui dans l'approbation du *Circulus Urbanianus*, s'eſt ſervi d'une phraſe, laquelle ſemble marquer qu'il croyoit, que le tour par l'Orient donne un jour de moins, & le tour par l'Occident donne un jour de plus. Mais ne pourroit-on point juſtifier cet habile Homme? Il dit que pour reduire ceux qui auroient voyagé par l'Occident & ceux qui auroient voyagé par l'Orient, au même calcul, il faudroit ôter un jour aux premiers, & en faire intercaler un aux ſeconds. Pour ce ſujet il ne faut pas employer (*a*) la comparaiſon de M. Bayle, mais une autre, qui ait plus de raport à la matiere dont il s'agit. Chacun ſait que nôtre Année civile dévance l'année Solaire de

(*a*) *On pourroit la tourner autrement, & y trouver ſon compte, pour juſtifier Wendelinus.*

de ſix (*a*) heures, c'eſt à dire, que nous ſommes à la fin du 365. jour de l'année civile, lorsque nous n'en ſommes qu'à la dix-huitiéme heure du 365. de l'année Solaire; & au bout de quatre ans, nous ſommes à la fin du 365. jour de l'année civile, lors qu'on n'eſt qu'à la fin du 364. de l'année Solaire; en ſorte qu'en comptant ſelon l'année civile, on ſera, par exemple, au commencement du Dimanche, lors qu'en comptant par l'année Solaire, on ne ſera qu'au commencement du Samedi. Voila préciſement le cas de ceux qui auroient fait le tour par l'Orient par raport à ceux qui n'auroient pas bougé de l'endroit d'où les premiers ſeroient partis. Voyons préſentement ce qu'ordonna *Jules Céſar* pour égaler l'année Civile à l'année Solaire; car il eſt clair qu'il faudra faire la même choſe, pour égaler le calcul de ceux qui auront fait le tour de la Terre par l'Orient, au calcul de ceux qui n'auront pas bougé de l'endroit où ils les avoient laiſſé à leur départ. Cèt Empereur ordonna qu'on *intercaleroit* un jour chaque quatriéme année Civile, & qu'après le 24. de Février de chaque quatriéme année,

(*a*) *Il y a quelques minutes de moins, mais on ne les compte pas, pour rendre la comparaiſon plus juſte.*

née, au lieu de compter le 25. on compteroit encore une fois le 24. c'eſt-à-dire, pour parler à la maniere des Romains, qu'après avoir dit *ſexto Calendas Martias*, au lieu de dire le lendemain, *quinto Calendas Martias*, on diroit encore *ſexto Calendas Martias*, ce qui fit appeller cette année * *Biſſextile*. Ainſi, pour reduire le calcul de ceux qui auroient fait le tour de la Terre par l'Orient, & qui compteroient le Dimanche, au calcul de ceux qui auroient reſté au même lieu, & qui ne compteroient que le Samedi, il ne faudroit qu'obliger les premiers à intercaler un jour dans leur Semaine, laquelle par conſéquent ſeroit de huit jours, & les obliger, après avoir compté le Dimanche, de compter encore le jour ſuivant le Dimanche avec les autres, au lieu de compter le Lundi. C'eſt là proprement ce qui s'appelle *intercaler un jour*, & qui convient, non à ceux qui ont fait le tour par l'Occident, mais à ceux qui l'ont fait par l'Orient.

Maintenant ſi l'on veut comparer ces deux ſortes de Voyageurs enſemble, dont le calcul différe de deux jours ; pour les reduire à l'uniformité de

* *Biſſextus, quòd bis diceretur, ſexto Calendas Martias.*

de calcul, on peut le faire en (a) trois manieres principales. 1. En obligeant ceux qui ont fait le tour par l'Orient, & qui comptent Dimanche, pendant que les autres ne comptent que Vendredi, à intercaler deux jours dans leur Semaine, & à compter trois fois Dimanche de suite, au lieu de compter Dimanche, Lundi, Mardi; en sorte que cette Semaine de l'intercalation aura neuf jours au lieu de sept. 2. En ôtant deux jours de la semaine de ceux qui ont fait le tour par l'Occident, ou, pour parler plus précisément, un jour à chacune des deux semaines qui se suivent, en sorte qu'aprés avoir compté Vendredi, ils comptent Lundi au lieu de compter Samedi & ainsi chacune de ces semaines qui se suivront n'aura que six jours au lieu de sept, l'une n'ayant point de Samedi, & l'autre point de Dimanche. 3. En obligeant ceux qui ont fait le tour par l'Orient d'intercaler un jour dans leur semaine, c'est-à-dire, de compter Dimanche deux fois de suite, pendant que ceux qui auront fait le tour par l'Occident retrancheront un jour de leur semaine, en comptant Dimanche, c'est-

(a) *Il y a plusieurs autres manieres, mais celles-là sont les plus simples & les plus faciles. On espere que le Lecteur ne cherchera pas ici une précision Métaphysique.*

c'eſt-à-dire, le premier jour de la ſemaine ſuivante, lors qu'ils ne devroient compter que Samedi, c'eſt-à-dire, le dernier de la précédente, laquelle par ce retranchement ſe trouvera n'avoir que ſix jours.

C'eſt ce dernier moyen que propoſoit Wendelinus, d'où il ſemble qu'on peut conclurre, que cét Auteur a compris fort diſtinctement ce qu'il vouloit dire, & qu'il s'eſt expliqué dans toute la rigueur Aſtronomique, quand il a dit, que pour reduire au même calcul ceux qui auroient fait le tour du Monde par l'Orient & ceux qui l'auroient fait par l'Occident, il faloit obliger les premiers à intercaler un jour, & en ôter un aux ſeconds. Mais retournons à M. Bayle.

4. Il finit cét Article en critiquant un endroit de Pline du Chap. 71. du liv. II. où ce Naturaliſte a fait trois groſſes fautes en peu de paroles. (1.) Il dit qu'on a ſouvent éprouvé que les feux qu'on allumoit ſur de hautes Tours à ſix heures du jour, pour avertir de l'aproche des Pirates, ſe ſont fait voir juſques dans des lieux où il étoit trois heures de nuit, c'eſt-à-dire, à quelques centaines de lieües, en expliquant les paroles de Pline le plus favorablement qu'il ſe puiſſe, ce qui paroitra viſiblement faux à ceux qui auront les premieres teintures de

de la ſcience du Globe. (2) Il dit que *Phelonide* Courier d'*Alexandre le Grand* alloit de Sicyone à Elis en neuf heures ; mais qu'il lui faloit marcher pour le retour juſqu'à trois heures de nuit. La diſtance de ces deux Villes étoit de * douze cens ſtades, & le chemin de la premiere à la ſeconde alloit en montant ; ainſi ce Courier employoit pour faire le même chemin, tantôt neuf heures, & tantôt quinze : neuf heures, lors qu'il alloit à Elis en montant ; quinze heures quand il retournoit à Sicyone en deſcendant. La raiſon qu'en allegue Pline, c'eſt que le Courier allant à Elis ſuivoit le Soleil, & en retournant à Sicyone, il marchoit à contre ſens de cét Aſtre. Il eſt bien viſible que Pline ſe trompe, & que bien loin de compenſer la différence de neuf heures à quinze, cette raiſon ne peut pas même compenſer l'avantage de la pente du chemin ; puiſque pour gagner une heure à la ſuite du Soleil, il faut fournir une carriere de 15 dégrez ; & par conſequent ce Courier ne gagnoit qu'un peu moins de dix minutes, lors qu'il faiſoit 60. lieües de l'Orient à l'Occident. (3) Enfin Pline dit que la raiſon qu'on vient de donner, eſt cauſe, que ceux qui navigent vers l'Oc-

* *C'eſt-à-dire de 60. Lieües de 2500 pas Géometriques chacune.*

l'Occident ſont plus de chemin pendant le jour que pendant la nuit, lors même que les jours ſont les plus courts. Mais, outre que nos Pilotes, dont les Obſervations ſont plus ſûres, que celles des Anciens, ne remarquent pas que nos Vaiſſeaux aillent moins vîte la nuit que le jour, les autres choſes étant égales; il eſt viſible que ce retardement arrivé durant la nuit, ne peut pas monter à la proportion que marque Pline, ni proceder de la cauſe qu'il allégue. Ceux qui n'en trouveront pas les raiſons d'eux-mêmes, peuvent conſulter nôtre * Auteur. Il ajoûte trois remarques à cèt Article, ſur leſquelles on ne s'arrêtera point, & l'on va finir cèt Extrait après avoir averti de trois choſes.

1. La prémiere eſt, que dans la Critique de Moreri, M. Bayle ſe ſert de la 5. Edition de ce Dictionaire, faite à Lyon en 1688, & qui contient bien des fautes que M. Le Clerc a corrigées dans l'Edition de cèt Ouvrage, qu'il nous a procurée.

2. La ſeconde, c'eſt que l'Auteur nous avertit qu'il a choiſi dans ces Fragmens les Articles de ſon grand Ouvrage qui lui ont paru les moins bons; aſſuré qu'il eſt, que pour joüer au plus ſûr dans l'Horoſcope qu'on veut

* *Pag.* 347.

faire d'un Livre à venir, en preſſentant le goût du Public, il vaut mieux que l'échantillon qu'on montre, ſoit pris du mauvais endroit de la Piéce, que s'il étoit pris du bon. Outre que, quand on veut profiter de l'avis des Lecteurs, pour ſe mieux conduire dans l'exécution d'un projet, il faut expoſer principalement aux yeux du Public les parties dont la bonté eſt la plus douteuſe.

3. La troiſiéme choſe dont on doit avertir, c'eſt que, comme chaque article de cét Ouvrage ſera compoſé d'une infinité de piéces différentes, qu'un Lecteur ne s'aviſeroit pas d'y chercher, à moins que de s'être rendu le Livre fort familier par pluſieurs lectures reïterées; on nous donnera de bonnes Tables Alphabétiques, qui ſeront d'un grand uſage; & qui partant de la main de M. Bayle, ne pourront manquer d'être très exactes; puis que chacun ſait qu'il joint à pluſieurs autres beaux talens, celui de les ſavoir parfaitement bien faire.

II.

1. TRAITE' *de la* SITUATION *du* PARADIS TERRESTRE.

A

A Messieurs de l'Academie Françoise. Par Messire Pierre Daniel HUET, *nommé à l'Evêché d'Avranches, de l'Academie Françoise.* A Paris, chez Jean Anisson. 1691. in 12. pagg. 240.

UNE des principales raisons des difficultez qui se rencontrent dans les Anciens Auteurs par raport à ce qui concerne la Géographie, vient de ce qu'ils n'ont pas assez caracterisé les endroits dont ils nous parlent; ce qui fait qu'on peut également bien raporter à plusieurs endroits differens, ce qu'*ils* ne nous disent que d'un seul. Mais il en est tout autrement de la Description du *Paradis Terrestre*, que *Moyse* a laissé par écrit dans le Chap. II. de la Genese. S'il ne l'avoit pas accompagnée de tant de circonstances, peut-être sçauroit-on mieux en quel endroit de la Terre étoit située cette demeure des premiers Hommes; ou du moins est-il sûr, qu'on se satisferoit beaucoup mieux dans les conjectures, qu'on pourroit alleguer sur ce sujet. Mais lors qu'on a trouvé un Systême, qui satisfait à quelques unes de ces circonstances, & qu'on est sur le point de s'applaudir de sa découverte, on est tout surpris qu'on en trouve quelque

autre dans le texte Sacré, qui détruit tout ce qu'on avoit édifié.

M. *Huet* prétend avoir trouvé un endroit en Asie, où l'on doit placer le Paradis terrestre, & qui satisfait parfaitement à toutes les circonstances dont Moyse caractérise ce lieu de délices. Nous allons expliquer son sentiment en peu de mots, & raporter les principales preuves sur lesquelles il l'appuye.

I. NOTRE Auteur prétend donc que le Paradis terrestre étoit situé sur le fleuve que produit la jonction du Tigre & de l'Euphrate, & qu'on appelle aujourd'hui le Fleuve des Arabes, entre cette jonction & la division de ce même Fleuve, avant que d'entrer dans le Golphe Persique. Et parce que ce Fleuve ou Canal faisoit quelques détours, & quelques courbures, il soûtient pour une plus grande précision, que le Paradis étoit situé sur une de ces courbures, & aparemment sur le bras meridional de la plus grande, qui a été marquée par *Agathodæmon* dans les Tables Geographiques de *Ptolemée*, lors que ce Fleuve revient vers l'Orient, après avoir fait un long détour vers l'Occident, environ à 32. dégrez, 39. minutes de latitude Septentrionale, & 80. dégrez, 10. minutes

nutes de longitude, ſelon la délineation d'Agathodæmon, à peu près là où il place *l'Araccz*, qui eſt *l'Erec* de l'Ecriture. Pour s'aſſurer de la vérité de ce ſentiment, il faut examiner les paroles de *Moyſe*, & voir ſi elles peuvent convenir à cette ſituation du Paradis terreſtre.

1. Moyſe dit, que Dieu avoit planté ce Jardin en *Eden*. L'Auteur ne prend point, comme pluſieurs Interprétes, le mot *d'Eden*, pour un nom appellatif, comme ſi Moyſe avoit voulu dire, que ce Jardin étoit un lieu de délices. Il prétend que c'eſt le nom propre d'une Province, dans laquelle étoit ſitué le Paradis terreſtre. Il appuye ſon ſentiment ſur l'autorité des plus ſavans Interprétes, ſur les paroles du Texte, qui portent mot à mot que Dieu planta un Jardin (*a*) en Eden, & ſur ce que pluſieurs autres lieux ont porté le nom d'Eden, témoin une (*b*) vallée de Syrie, qui s'apelloit *Beth-Eden*, *Adana* Ville de Cilicie, le village d'*Eden*, près de Tripoli en Syrie, & quelques autres. On prouve par pluſieurs (*c*) endroits de l'Ecriture, que par ce Pays d'Eden

(*a*) עֵדֶן

(*b*) *Voyez Amos*, I. 5. (*c*) *II. Rois*, XIX. 12. *Iſaïe*, XXXVII. 12. *Ezech.* XXVII. 23.

dans lequel étoit ſitué le Paradis, il faut entendre celui qui s'étendoit au deſſous & peut-être même au deſſus de la jonction du Tigre & de l'Euphrate, & qui occupoit une bonne partie de cette grande Région, qui depuis a été appellée la Babylonie.

2. Il eſt dit que ce Jardin étoit planté en Eden (*a*) *du côté d'Orient*, ou, comme quelques uns traduiſent au *commencement*, car le mot Hebreu peut recevoir l'une & l'autre explication. M. Huet s'en tient à la premiere, parce qu'elle eſt conforme, au ſens auquel ce mot ſe doit prendre dans la ſuite de l'Hiſtoire du premier Homme, & prétend que Moyſe a entendu par là la partie de la Province d'Eden qui étoit au delà du Tigre; & qui s'apelloit *Kédem*, *Orient*. En ſorte qu'il aura voulu dire, non qu'Eden étoit à l'Orient, ce que les Iſraëlites pour leſquels principalement il écrivoit, & qui étoient alors dans l'Arabie pierreuſe, ne pouvoient ignorer; mais que le Jardin étoit dans la partie Orientale de la Province d'Eden, ce qu'ils pouvoient ne pas ſavoir.

3. Moyſe dit enſuite, qu'*un Fleuve ſortoit d'Eden pour arroſer le Jardin*; & que *de là il ſe diviſoit, & étoit en quatre*

(*a*) מקדם

quatre têtes. Ces paroles ſont fort équivoques. On ne ſait ſi l'Hiſtorien Sacré veut dire qne ce fleuve avoit ſa ſource dans Eden, ou dans le Jardin même ; ou ſimplement, qu'après avoir parcouru cette Province, il arroſoit le Jardin. Toutes ces differentes expoſitions ont leurs Partiſans. On refute les deux premieres, & on ſe détermine pour la derniere, c'eſt-à-dire qu'on ſoûtient que *ſortoit* ne ſignifie pas naiſſoit, mais *paſſoit* d'Eden dans le Paradis. Les termes dont ſe ſont ſervi (*a*) l'Auteur de la Vulgate & les (*b*) Septante, à quoi répondent les traductions Orientales, expriment le cours d'une riviere & non ſon origine. Il eſt vrai que le mot de l'Original יצא ſe prend quelquefois dans Moyſe & ailleurs pour la naiſſance des eaux ; mais il eſt vrai auſſi que les Hebreux ont pluſieurs autres termes plus propres pour cette ſignification, & qu'ils n'en ont point de plus propre que יצא dans le ſens de ſortir en s'écoulant, pour paſſer dans un autre lieu. Et ce que Moyſe dit que ce Fleuve *ſortoit d'Eden pour arroſer le Jardin*, marque qu'il veut parler de ſon cours & non de ſon origine ; autrement ſon ex-

(*a*) *Egrediebatur.* (*b*) ἐκπορεύεται.

expreſſion ſeroit imparfaite, & il auroit fallu dire, qu'un Fleuve avoit ſa ſource dans le Pays d'Eden, d'où il s'écouloit pour aller arroſer le Jardin. Ces mêmes paroles font conclurre à M. l'Evêque d'Avranches, que la diviſion de ce Fleuve ne ſe faiſoit ni dans le Jardin, ni dans Eden; mais hors de l'un & de l'autre, ce qu'il eſt néceſſaire de remarquer, pour appuyer ſon ſentiment. L'Auteur Sacré ajoûte que *de là*, le Fleuve *ſe diviſoit & étoit en quatre Têtes.* Pluſieurs Commentateurs ont crû que ces quatre Têtes ſignifioient quatre ſources ou quatre fontaines, que produiſoit le Fleuve dont Moyſe parle, & qui étoient les ſources des quatre Fleuves qu'il décrit dans la ſuite. Nôtre Auteur n'eſt pas de cette opinion. Il prétend que le mot hebreu רָאשִׁים, *capita* ſignifie ici les commencemens, les abords, ce qui ſe rencontre le premier, ce que les Septante ont très-bien expliqué par le mot ἀρχὰς. Le ſens eſt donc, que le Fleuve ſe diviſoit en quatre têtes, quatre commencemens, quatre entrées. Ainſi, ſelon l'Auteur, il ne faut pas conſiderer le grand Fleuve avec ſes quatre branches par raport au cours de ſon eau, mais par raport à la diſpoſition de ſon lit; comme un grand chemin,

dont

dont on pourroit dire qu'il traverse une forêt, & que de là il se divise en quatre chemins; soit que la division se fasse au dessus ou au dessous de la Forêt.

4. Moyse nomme la premiere de ces quatre Têtes, ou de ces quatre Fleuves, *Phison*. L'Auteur refute ceux qui ont entendu par ce Fleuve le *Gange*, l'*Inde*, l'*Hydaspe*, l'*Hypasis*, l'*Oxus*, le *Nil*, le *Phase*, le *Danube*, & le *Nakarmalca*, c'est-à-dire, l'un des canaux qui joignent l'Euphrate au Tigre; il refute aussi Calvin, qui aprochant davantage de la verité, a cru que c'étoit le canal Oriental des deux qui font le partage du Tigre & de l'Euphrate, après qu'ils se sont joints près d'Apamée, & avant qu'ils entrent dans la mer. Il croit que c'est le canal Occidental des deux en quoi se divisent le Tigre & l'Euphrate joints ensemble. Voici les raisons sur lesquelles il s'apuye. (1) Moyse écrivant dans l'Arabie Pierreuse, & ce canal étant le plus proche de lui, l'ordre naturel vouloit qu'il le nommât le premier. (2.) L'origine du mot Phison qui vient d'un (a) verbe lequel signifie *regorger*, *être en abondance*, *s'augmenter*, convient fort bien à ce Canal; puis que les marées font

(a) פישון

si violentes & si hautes dans cette extrémité du Golphe Persique, que nonobstant les digues, elles ne laissent pas d'entrer assez avant dans les Terres, qui sont fort molles & fort basses. Cèt effet devoit encore être plus sensible du tems de Moyse, puis que l'art n'avoit encore rien opposé à ces débordemens. (3) Plusieurs Auteurs ont aperçu cette vérité; & entr'autres M. *Bochart*, qui (*a*) dit que le Phison est cette branche de l'Euphrate, qui, selon (*b*) *Texeira*, se porte dans le Golphe Persique du côté du Catif; près de Baharen.

3. Ce qu'ajoûte l'Auteur Sacré dans la suite de la narration, peut encore servir à confirmer ce sentiment. Il dit que *c'est* ce Fleuve *qui tournoye dans toute la terre de Chavilah*. Pour savoir quelle est cette Terre, il faut remarquer qu'il est parlé dans (*c*) l'Ecriture de deux *Chavilah*; l'un Fils de *Chus*, & l'autre fils de *Jectan*. Ce dernier, ainsi que l'a prouvé M. *Bochart* dans son *Phaleg*, est fondateur de la Nation qui habite le Pays de *Chaulan* situé sur la côte Orientale du Golphe Arabique, à l'Occident de l'Arabie Heureuse, & ce n'est

(*a*) *Hieroz. part. II. Lib. V. Cap.* 5. (*b*) *dans son Voyag. des Ind. en Ital. Chap* 3. (*c*) *Voyez Gen. X. & 1. Chron. I.*

n'est pas celui dont il s'agit. Les Descendans de l'autre Chavilah, fils de Chus, habiterent l'extrémité du Golphe Persique, commençant à l'Occident de l'embouchure du canal qu'on prétend être le Phison, & s'étendant vers le Midi, le long de la côte Occidentale de ce Golphe le long du Catif. C'est ce qu'établissent (*a*) Moyse, & l'Auteur des Livres de (*b*) *Samuel*, lorsque voulant marquer les deux extrémitez de l'Arabie voisine de la Terre Sainte, ils nomment *Chavilah* & *Sur*. Car *Sur* étant un Désert à l'entrée d'Egypte vers l'extrémité du Golphe Arabique, il faut que Chavilah fût à l'autre côté de l'Arabie, vers l'extrémité du Golphe Persique. Les Auteurs Prophanes nous parlent aussi des Habitans de ces Pays, qu'ils nomment *Chavlotheens*. *Chablasiens*, *Chavlasiens*, & *Chaveleens*; noms qui manifestement sont tirez de Chavilah, ou de Chavilath dans le construit.

6. L'Ecriture dit que ce Pays est abondant en très-bon or, qu'on y trouve aussi le *Bdellium* & la pierre d'*Onyx*. Tout cela se trouve dans le Chavilah de nôtre Auteur. Les Ecrivains sacrez

(*a*) *Genèse*, XXV. 18. (*b*) I. *Samuel* XV. 7.

& Prophanes s'accordent à vanter l'Or & les richeſſes de l'Arabie. Si par le mot Hebreu בְּדֹלַח, qu'on a traduit le *Bdellium*, on entend avec quelques Interprétes les perles, il n'y a point de lieu au monde où l'on en pêche de ſi belles, & en ſi grande quantité que dans la mer, qui eſt aux environs de l'Iſle de Baharen, ſituée dans le Golphe Perſique, éloignée de dix lieües du Catif, c'eſt-à-dire, dans la mer qui bat les Côtes de Chavilah, & là où conduit l'embouchure du Phiſon. Si par ce mot Hebreu, on entend le Bdellium, pluſieurs Auteurs Prophanes nous apprennent qu'il n'y en a point de meilleurs au monde que celui d'Arabie.

Pour le mot שֹׁהַם, qu'on prend ordinairement pour l'*Onyx*, ſa ſignification eſt fort obſcure; mais ſoit qu'on le prenne en ce ſens, ſoit qu'on entende par là le Berylle, ou la pierre Praſine, ou la Sardienne, ou l'Emeraude, ou le Sapphir, car les LXX. Interprétes ſont ſi peu uniformes, qu'ils traduiſent ce même mot en toutes ces manieres, tout cela eſt indifferent. Il ſuffit à M. l'Evêque d'Avranches de faire voir que l'Arabie a été autrefois fertile en pierreries, & c'eſt ce qu'il prouve par

par le témoignage d'Ezechiel XXVII. 22. de *Strabon* Liv. XVI. & de *Diodore* Liv. II. Mais ſi l'on veut reſtraindre à l'Onyx le paſſage de Moyſe, on ſe pourra fortifier du témoignage de (a) *Pline*, qui dit que l'Onyx ne ſe trouve que dans les montagnes d'Arabie.

7. La ſeconde des quatre Têtes auſquelles ſe diviſoit le fleuve, eſt nommée par Moyſe le *Gehon*, & il ajoûte que ce Fleuve *tournoye dans toute la Terre de Chus*. On ſoûtient, qu'il faut entendre par ce Fleuve le canal le plus oriental des deux qui partagent le Tigre & l'Euphrate joints enſemble. (1) Cette opinion eſt une ſuite aſſez naturelle de ce qu'on a établi, que le Phiſon eſt le canal Occidental ; puis qu'il eſt facile de s'imaginer que Moyſe voulant parler des quatre parties auſquelles ſe diviſoit le Fleuve qui paſſoit par le Jardin, & ayant commencé par la partie qui étoit le plus près de lui par raport au lieu où il écrivoit, & du côté du midi, aura continué par celle qui eſt à l'Orient de cette premiere, & du même côté du midi par raport aux deux autres, & parlant après cela du Tigre, aura fini par l'Euphrate,

(a) *Liv. XXXV. Chap. 7.*

qui étoit plus près de lui que le Tigre; & aura fait ainsi le tour. (2) En second lieu, comme ce Canal se déborde de même que le Canal Oriental, c'est ce qui lui a fait donner le nom de Gehon, ou de Gichon, qui vient d'un verbe Hebreu גיח, qui signifie s'écouler. Par le Pays de *Chus* dans lequel il est dit que ce Fleuve tournoye, l'on entend la Susiane, qu'on nomme encore aujourd'hui Chuzestan, mot qui vient visiblement de celui de Chus, en y ajoûtant la terminaison Persane. C'est ce Pays qui est appellé *Cutha* dans le 2. Livre des Rois, Chap. XVII. vers. 24. C'est de là que *Salmanasar* transporta une Colonie pour occuper la place des Habitans de Samarie & des dix Tribus, qu'il avoit fait passer ailleurs, laquelle fut appellée Cutheenne du lieu de son origine. On trouve encore dans la Susiane beaucoup d'autres traces du nom de *Chus*. Comme les *Cosseens* voisins des *Uxiens*, la *Cissie* & les *Cissiens* &c.

8. Le troisiéme Fleuve dont parle le texte Sacré est (*a*) l'*Hiddekel*, que nôtre Auteur soûtient être le *Tigre*, prétendant même que ce dernier mot vient du premier, & voici comment.

La

(*a*) חדקל

La premiere létre, qui eſt une forte aſpiration, eſt tombée, & il n'eſt reſté que *Dekel*, comme de *Cham* fils de Noë s'eſt fait le nom Egyptien *Ammun*, & le Grec *Ammon*, que l'on a donné à Jupiter; & du Grec χλαῖνα, le Latin *Læna*. De *Dekel* on a fait *Tekel*, comme *Azotus*, d'*Asdod*, *Tenebræ* de δνόφερον; de *Tekel*, on a fait *Tegel*, comme d'*Acbar*, *Agabrus*, d'*Acragas*, *Agrigentum*. Enfin de Tegel on a fait *Teger*, ou *Tiger*; comme de l'Hebreu *Belial*, les Grecs ont fait *Beliar*. Ce qui confirme cette étymologie, c'eſt que les Syriens ont traveſti le Hiddekel en *Diklat*; Joſephe, les Paraphraſtes Chaldéens, les Arabes, & les Perſes en *Diglath*; d'autres Orientaux Modernes en *Degil* & *Degela*, Pline en *Diglito*; & les Grecs ſelon l'inflexion & le tour de leur langue peuvent bien l'avoir changé en *Tigris*. Moyſe dit que ce fleuve *va vers l'Aſſyrie*, ce qui ſemble marquer le cours de ſes eaux du Pays d'Eden en Aſſyrie; mais ce n'eſt pas le ſens que donne nôtre Auteur à ces paroles, il les entend ſimplement par raport à la ſituation du Paradis terreſtre & à la diſpoſition du lit du Tigre.

9. Le quatriéme fleuve dont parle Moyſe eſt l'*Euphrate*, ſur lequel il n'y a point

a point de difficulté, ce fleuve ayant gardé son ancien nom jusques à présent, sans aucun changement considérable. L'Auteur, après cette discution critique, employe un Chapitre à raporter quelques autres preuves de son sentiment, un autre à répondre aux Objections qu'on peut lui faire, & un troisiéme & dernier à reduire en abrégé tout ce qu'il a dit dans son Ouvrage.

II. ON finiroit ici cét Article, si un Savant, qui travaille à nous donner une version latine, & une paraphrase de l'Ancien Testament, accompagnées de Notes, ne nous avoit communiqué ses prémiers cahiers sur le commencement de la Genese. Comme il est en quelques endroits du sentiment de Mr. Huet, & qu'il différe en plusieurs articles, le Lecteur sera, peut-être, bien-aise d'en trouver ici quelque chose, pour comparer l'un avec l'autre.

1. Il convient avec M. l'Evêque d'Avranches, qu'Eden est le nom propre d'un Pays particulier, & il le prouve à peu près par les mêmes raisons, mais il ne sauroit convenir qu'on le doive placer dans la Babylonie. Il est vrai que dans le I. des Rois chap. XIX. 12. & dans Isaïe XXXVII. 12. Sennacherib Roi d'Assyrie se vante d'avoir détruit les Pays de *Gozan*, de *Haran*,

de

de *Retſeph*, & des enfans d'Edin qui étoient en *Thelaſar*. On convient que *Gozan* eſt la *Gauzanitide*, Province de Meſopotamie; & que Haran eſt *Carrhæ*, Ville de la même Province. Mais on ſoûtient qu'on peut auſſi bien entendre par les Fils d'Eden, ceux qui habitoient en Syrie à l'Occident de la Meſopotamie, que ceux qui habitoient dans la Babylonie, ſur tout étant joints avec les Peuples de la Gauzanitide & de Haran, puiſque ceux de Haran ſont bien plus près de Syrie, que ceux qui habitent au Midi, au delà des fleuves de Babylone. Ajoûtez à cela que Sennacherib Roi d'Aſſyrie ſe vante dans les paſſages que nous venons de citer que ſes Ancêtres ont ſubjugué les Enfans d'Eden qui ſont en Thelaſar. Or il eſt faux que les Rois d'Aſſyrie ou de Ninive ayent jamais conquis les Pays ſituez vers le midi au delà de Babylone, puis qu'ils n'ont jamais été maîtres de cette Ville, comme l'Auteur le prouve dans ſes Notes ſur le Chap. X. de la Genéſe, vers. 10. Enfin dans le même Chapitre du II. Livre des Rois il eſt parlé de Hamath, que les Rois d'Aſſyrie avoient reduit ſous leur puiſſance, & il eſt conſtant qu'il y avoit deux Villes de ce nom en Syrie. Tout cela l'oblige à croire, que *Retſeph* dont

il

il eſt parlé dans le même Chapitre, eſt plûtôt une Ville de Syrie nommée *Reſaph*, que Ptolomée place dans la Chalibonitide, que Reſeph de Méſopotamie.

2. Ce Savant prétend donc, qu'on peut raiſonnablement conjecturer, que le Païs d'Eden étoit dans la Syrie, & il joint aux raiſons que nous venons d'alleguer quelques autres preuves conſiderables. Il eſt parlé dans (*a*) *Ezechiel* des Enfans ou Habitans d'Eden, comme étant voiſins de Tyr, & négociant avec eux. Et (*b*) *Amos* met entre les maux qui devoient arriver aux Peuples de Syrie, la ruine de celui de la Maiſon d'Eden qui tient le ſceptre. D'ailleurs, le Pays d'Eden ne devoit pas être loin de l'Euphrate, & l'Ecriture le repréſente comme un lieu très-fertile & planté d'un très-grand nombre d'arbres, conditions qui conviennent très-bien à la Syrie. En troiſiéme lieu ce Pays eſt appellé par les (*c*) Prophétes un Paradis de Dieu: & de peur qu'on ne croye que ces Ecrivains ſacrez ne parlent ainſi que par alluſion au Paradis terreſtre, on trouve dans divers Auteurs Prophanes de

(*a*) *Chap. XXVII.* 23. *XXVIII.* 13. *XXXI.* 9. *XXXVI.* 35. (*b*) *Chap. I.* 5. (*c*) *Voyez Iſaïe, LI.* 3. *Ezech. XXXI.* 8. 9. *Joël, II.* 3.

de quoi appuyer ce qu'ils diſent & faire voir qu'il ſe doit prendre à la létre.
(*a*) *Strabon* aſſure, que près des ſources de l'Oronte, il y avoit une Ville qui ſe nommoit *Paradis*, (*b*) Pline en place une de ce nom dans la Syrie, *Ptolemée* & l'ancien Géographe *Etienne* en font auſſi mention. Enfin ce Savant prouve par le témoignage de pluſieurs Auteurs prophanes Anciens & Modernes que la Syrie eſt un Pays très-fertile.

3. Que ſi on objecte que Moyſe aſſûre que le Pays d'Eden étoit arroſé de l'Euphrate, & du Tigre: ce qui ne convient point à la Syrie, qui n'eſt voiſine que de l'Euphrate; on répond prémiérement, que bien qu'il n'y ait que quelques petits Pays de la Syrie, qui ayent conſervé le nom d'*Eden* & de *Paradis*, il ne s'enſuit pas que ſous ce nom, qui étoit propre à un Pays particulier, on n'ait compris toute cette vaſte étenduë, qui tient depuis la Mer de Syrie juſques au Tigre, à peu près, comme il eſt arrivé que quoique la Syrie, à proprement parler, ſoit renfermée entre le Liban & l'Antiliban, on n'a pas laiſſé anciennement de comprendre ſous ce nom, la Cappadoce, la Méſopotamie, & toute cette étenduë de Pays.

(*a*) *Liv. XVI.* (*b*) *Liv. V. chap. 23.*

Pays qui eſt bornée de l'Armenie, de la Mer Mediterranée, de l'Idumée, de l'Arabie, & de l'Euphrate.

4. Mais comme on ne trouvera point dans la Syrie la ſituation des quatre Fleuves dont parle Moyſe; on remarque que les inondations, les tremblemens de Terre, & pluſieurs autres évenemens ont pû changer tellement la face des choſes, qu'elle ſoit aujourd'hui toute differente de ce qu'elle étoit autrefois. On n'a qu'à voir ſur ce ſujet ce que dit *Pythagore*, dans le Livre XV. des Metamorphoſes d'*Ovide*; ou ſi l'on aime mieux un Geographe qu'un Poëte, on peut conſulter le premier Livre de Strabon. Quoi qu'il en ſoit, il eſt bien ſur que l'Euphrate & le Tigre n'ont point aujourd'hui les mêmes ſources.

4. L'Auteur duquel nous parlons ne peut convenir, que ces paroles de Moyſe, *il ſortoit un Fleuve d'Eden pour arroſer le Jardin, & de là il ſe diviſoit & étoit en quatre têtes*, puiſſent recevoir le ſens que leur donne M. Huet. Il croit que cela ſignifie naturellement, que ce Fleuve, après avoir arroſé par un ſeul canal le Jardin d'Eden, ſe diviſoit en quatre branches ou canaux. Il ne peut s'imaginer que l'Auteur Sacré eut parlé de cette maniere, s'il eut

voulu dire que deux de ces quatre branches ou canaux, entroient dans Eden après s'être unies, puis que jamais on n'a dit qu'un fleuve ſort (*) d'un lieu, quand on le conſidére depuis ſon embouchure juſques à ſa ſource, & que ce ſeroit parler fort extraordinairement que de dire, par exemple, que le Rhin ſort d'Alſace pour entrer en Suiſſe, au lieu de dire qu'il ſort de Suiſſe pour entrer en Alſace. Auſſi voyons nous que le mot de *ſortir*. dans (a) l'Ecriture, lors qu'il ſe dit des Fleuves, ſignifie le même que couler; & l'on ne trouvera jamais qu'un Fleuve *ſort* de ſon embouchure vers ſa ſource.

6. Le même Auteur croit que la Terre de Chavilah dont parle Moyſe, étoit beaucoup plus près de la Judée, que ne la met M. Huet, & qu'on doit la placer dans la Cœle-Syrie. Il s'apuye ſur ce qui eſt dit I. Sam. XV. 7. Que Saül *défit les Hamalekites depuis Chavilah, juſques en Sur, qui eſt vis-à-vis d'Egypte.* Car il n'y a pas d'aparence que Saül eût fait plus de cent cinquante grandes lieües d'Allemagne, qui eſt le chemin qu'il y a depuis les bornes du Pays des Iſraëlites juſques au Havilah de M. Huet, à travers de l'Arabie déſerte, & avec une Armée de deux-

(a) *Voyez Ezechiel, XLVII. 1. 8. 12.*

deux-cens vint-mille hommes. Outre que ſi Chavilah eut été plus éloigné que Sur, il ſemble que l'Auteur Sacré auroit dit que Saül défit les Hamalekites, non depuis Chavilah juſques en Sur, mais depuis Sur juſqu'en Chavilah. Ajoûtez à cela que les Auteurs Prophanes mettent la demeure des Chablaſiens, & des Chavlothéens, c'eſt à-dire, des Habitans de Chavilah, près du Liban & de l'Antiliban entre les Agreens, ou Agareniens, qui habitoient à l'Orient de (*a*) Galaad, & les Nabathéens qui étoient plus près d'Egypte.

7. Pour ce qui regarde les Fleuves dont parle Moyſe, on avoüe ingenuement, qu'on ne peut rien dire de certain ſur ce ſujet. On croit pourtant, à l'égard du Phiſon, que, ſoit qu'on ait égard à l'étymologie de ce mot, qui ſemble ſignifier une abondance d'eaux, ſoit que l'on conſidére ce qu'ajoûte Moyſe, que près de ce fleuve il y a de l'or, on croit qu'on en peut trouver quelques veſtiges, dans le fleuve de Syrie nommé *Chryſorroa*, dont nous parlent les Auteurs Prophanes. On ſoupçonne que par le Pays de *Chus*, on peut entendre cette partie de la Syrie qu'on nommoit *Caſſiotis*, & par

(*a*) *Voyez* I. *Chron.* V. 10.

& par le fleuve *Gehon* qui tournoye dans tout le Pays de Chus, le Fleuve Oronte laquelle il arroſe. Les Grecs nous aprennent, que ce Fleuve s'apelloit autrefois Ῥῆξαιθος, parce qu'il coule avec impetuoſité, ſoit dès ſa ſouree, ſoit en ſortant de terre où il ſe cache pendant quelque eſpace, ce qui a quelque raport, quant à la ſignification, à l'Hebreu גיחון Guihhon, qui vient du verbe גיח, qui ſignifie ſortir avec impétuoſité. On croit que jamais perſonne ne pourra expliquer ce que dit Moyſe, du Tigre & de l'Euphrate dans la ſuite, & ſur tout qu'il eſt impoſſible de l'accorder avec ce qu'il dit des deux autres Fleuves qui ſortoient d'Eden.

2. *Petri Danielis* HUETII *Epiſcopi Abrincenſis deſignati* DEMONSTRATIO EVANGELICA *ad Sereniſſimum Delphinum. Tertia Editio, ab Auctore recognita, caſtigata, & amplificata.* Pariſiis, apud Danielem Horthemels. 1690. in fol. pagg. 824.

CET Ouvrage eſt ſi connu par les diverſes Editions qu'on en a faites, tant en France qu'ailleurs, qu'il ſe-

ſeroit inutile d'en donner un Extrait. Il ſuffit d'avertir le Public de cette troiſiéme Edition faite à Paris, ſous les yeux & par les ſoins de l'Auteur, & de dire en peu de mots ce qu'elle a de particulier.

M. l'Evêque d'Avranches y a ajoûté une Préface aſſez longue, dans laquelle il répond à diverſes objections générales, qu'on a faites contre ſon Ouvrage. En voici quelques unes des principales. 1. On lui reproche que ſon Livre eſt un ramas de remarques Rabbiniques & inutiles; de diſputes touchant les livres du Vieux & du Nouveau Teſtament, qui ſemblent ne point faire à ſon ſujet, & qu'il a entaſſé un grand nombre de raiſons, qui ne ſont pas également ſolides. Il répond à ce reproche, qu'on ne ſauroit le blâmer des remarques Rabbiniques de ſon Livre, ſans condamner en même tems tous les Critiques, dont les Ouvrages en ſont pleins; qu'à l'égard des raiſons foibles qu'il a alleguées, il faloit lui marquer les endroits particuliers, pour pouvoir ou les défendre, ou les corriger; & qu'enfin il n'y a point d'Ouvrage, dont toutes les raiſons ayent une égale force.

2. On l'accuſe en ſecond lieu, d'avoir donné priſe aux Deïſtes & aux autres

tres Impies, en ramaſſant un ſi grand nombre different d'opinions, ſur les matiéres qu'il a traitées; puis qu'ils ne manquent pas d'en conclurre qu'il n'y a rien de certain, & que les myſtéres même de la Réligion n'ont point de fondement ſolide & légitime Il répond que la raiſon exige & que l'uſage a établi, que ſur quelque ſujet que l'on écrive, l'on raporte les diverſes opinions des Savans, avant que d'expliquer & d'appuyer la ſienne; afin que par la comparaiſon qu'on en fait, il paroiſſe que le ſentiment qu'on embraſſe eſt le ſeul véritable.

3. On le blâme encore d'avoir inſeré dans ſon Ouvrage un grand nombre de choſes qui n'entroient point naturellement dans ſon plan, comme ſont, par exemple, les Hiſtoires, les coûtumes, & les Fables de tant de Nations différentes; la maniere dont les Grecs ont pû avoir connoiſſance des Livres Sacrez; l'Hiſtoire des verſions Gréques de l'Ancien Teſtament, celle du Canon, l'Origine de la langue Hébraïque, & des caractéres Samaritains & Hebreux.

Il répond qu'ayant entrepris de prouver l'antiquité & la verité des Livres ſacrez par le témoignage des ſiécles ſuivans, ſelon le premier axiome qu'il

avoit établi ; & l'ancienne Grece, la Mere & la Maîtresse de l'erudition dans l'Occident, & ensuite l'Italie n'ayant rien de plus ancien que leurs fables, qui contenoient toute leur Réligion, il ne pouvoit rien faire de plus utile pour le but qu'il se proposoit, que de montrer que toutes ces fables devoient leur Origine aux Histoires de l'Ecriture sainte changées & corrompuës par les Payens en plusieurs manieres. Que pour cet effet, il étoit nécessaire de faire voir comment les Grecs avoient eu connoissance des Livres sacrez, sans quoi il étoit impossible de montrer qu'ils en eussent puisé leur Theologie. Il paroit, par exemple, que si on a une fois prouvé que la Traduction des LXX. a été faite du tems de *Ptolomée Philadelphe*, on a prouvé en même tems que l'Ecriture est plus ancienne, que ce Roi d'Egypte, ce qui est très-considérable.

Que s'il étoit utile de faire voir que les Grecs & les Romains ont tiré toute leur Réligion des Livres Sacrez, il étoit encore plus à propos de le prouver des Histoires, de la Réligion, & des Fables des Nations plus anciennes que ni la Gréque, ni la Romaine ; tels que sont les Egyptiens & les Phéniciens. Car ayant prouvé que ces Nations

tions ont tiré des Ecrits des Hebreux leur Réligion, & leurs Hiſtoires, on conclurra facilement qu'il n'y a point de monument plus ancien que l'Ecriture. De même ſi l'on établit une fois qu'*Eſdras* eſt l'Auteur du Canon des Juifs, on aura établi que les livres ramaſſez dans ce Canon ſont plus anciens qu'Eſdras, & qu'ils ont par conſéquent un caractére inconteſtable de vérité. Il fait voir auſſi que l'argument pour l'antiquité de ces Livres tiré de la langue en laquelle ils ont été écrits, & dont les Critiques ont accoûtumé de ſe ſervir, eſt aſſez conſidérable, pour qu'on y doive faire attention.

4. Le plus grand reproche qu'on fait à M. l'Evêque d'Avranches, c'eſt d'avoir avancé que la plûpart des Dieux & des Heros de l'Antiquité, ne ſont autres que *Moyſe*, déguiſé ſous toutes ces formes différentes. Mais on montre qu'on n'a fait que ſuivre en cela l'exemple d'un grand nombre de Savans, qui ont aſſuré la même choſe; & que cette vérité étant une fois établie, on en tire une conſéquence invincible pour l'antiquité de l'Hiſtoire ſainte; puis qu'on fait voir qu'elle a été avant les tems fabuleux des Payens, & qu'elle eſt même plus ancienne que leurs Divinitez.

M. Huet nous aprend sur ce sujet une conjecture de M. *le Moine* sur *Marie* la sœur de Moyse, que ce Savant, de même que nôtre Auteur. conjecturoit être la même que la Déesse *Venus*. Il remarquoit que le nom de *Marie* étoit composé de deux mots Hebreux מר ים c'est à-dire, *goute de la Mer*, ce qui a donné lieu à la fable, que Venus étoit née de l'écume de la Mer.

L'Auteur remarque avec beaucoup de fondement, qu'une des raisons qui lui a attiré cette objection, est l'ignorance dans laquelle on est à l'egard de l'Antiquité, de l'Histoire, des Humanitez, & de plusieurs autres connoissances semblables. Il est impossible que ceux qui ont passé leur vie dans l'étude de mille questions quodlibetiques, qu'on agite dans la poussiere de l'école, puissent goûter la force des argumens dont l'Ouvrage de M. Huet est tout rempli: mais aparemment qu'il ne s'en met pas beaucoup en peine, puis que ce n'est pas pour cette sorte de prétendus Savans qu'il a écrit.

Il est vrai qu'il a comparé Moyse à *Priape*, le plus infame des Dieux des Payens; mais cela lui étoit autant permis qu'à d'autres de le comparer à *Mercure* ou à *Bacchus*, & à *Bochart* de dire que le Messie étoit le *Silene* des Payens.

On

On doit ſe ſouvenir qu'il n'y a point de comparaiſon parfaite; & que Priape, dont les Poëtes ont tant dit d'ordures, étoit l'image du Soleil, entant qu'il eſt le principe de la génération de toutes choſes, & de la fécondité de la Nature.

5. Les Géométres ſe plaignent auſſi de M. Huet. Ils diſent qu'il a trop témoigné de mépris pour leur ſcience, au lieu qu'il ſemble qu'il devoit faire tout le contraire. Car puis qu'il ſoûtient que les Principes ſur leſquels il veut établir tout ſon Ouvrage, ſont auſſi certains que les Principes des Géométres, plus il auroit élevé la certitude de ceux-ci, plus auroit-il établi la vérité de ceux-là. Il répond qu'il lui ſemble avoir témoigné aſſez d'eſtime pour la Géométrie; mais qu'il faut obſerver de la médiocrité en toutes choſes, & que les Géométres ne doivent pas exiger qu'on admette indifféremment, & aux dépens de la vérité, toutes les vaines opinions dont ils font ordinairement tant de cas.

6. Pour ce qui regarde le Corps de l'Ouvrage, il nous aprend en deux mots qu'il a fait quelques changemens dans cette nouvelle Edition, qu'il a corrigé quelques endroits, & ſur tout qu'il y a fait pluſieurs additions, ſoit

pour donner une nouvelle lumiere aux choſes qu'il avoit dites, ſoit pour les confirmer & pour répondre aux difficultez, que divers Auteurs lui ont faites. On s'eſt donné la peine de confronter les argumens des Chapitres de cette Edition, avec ceux des Editions précédentes, pour reconnoître les additions que l'Auteur pouvoit y avoir faites; mais on n'en a trouvé que quatre, qu'on raportera ici, parce qu'elles ſont aſſez courtes. On ne doute pas qu'il n'y en ait pluſieurs autres; mais il faut qu'elles ne ſoient pas conſidérables, puis qu'on n'en fait point de mention dans les argumens des Chapitres, qui ſont pourtant fort exacts. On a même remarqué, que M. Huet, qui répond en un endroit à un argument qu'un (*a*) Auteur moderne a fait contre ſon opinion ſur celui qui a écrit le *Pentateuque*, a négligé pluſieurs autres difficultez du même *Auteur*. Voici les quatre additions qu'on a remarquées.

(1) M. Huet avoit établi par divers exemples, que c'étoit la coûtume des premiers Philoſophes de la Gréce de voyager en Egypte, pour y aprendre la doctrine des Egyptiens de la propre bou-

(*a*) *Celui qui a écrit les* Sentimens de quelques Théologiens de Hollande &c.

bouche de leurs Prêtres. Il ajoûte aux exemples qu'il avoit citez dans les Editions précédentes celui de Pherecydes. Il ſoûtient qu'il fût Diſciple des Egyptiens, des Chaldéens, & principalement des Phéniciens, dans les Livres cachez deſquels il aprit à connoître les choſes Divines. Il croit que par ces Livres *cachez* des Phéniciens qui furent les Maîtres de Pherecydes, il faut entendre ceux de Moyſe, auſquels *Juvenal* donne cette épithete,

(a) *meumm jus,*
Traditit arcano quodcunque volumine Moſes.

Ce qui ne ſurprendra pas ceux qui ſavent que les Auteurs Prophanes confondent ſouvent les Phéniciens avec les Juifs. Si l'on n'aime mieux dire, que par ces livres cachez, dans leſquels Pherecydes avoit puiſé la connoiſſance des choſes divines, il faut entendre l'Ouvrage de *Sanchoniaton*, qui a été tiré de celui de Moyſe. Mais cela ne peut être, s'il eſt vrai, comme M. *Dodwel* le prétend, qu'il n'y a jamais eu d'Ouvrage de Sanchoniaton.

(2) La ſeconde addition de nôtre Auteur, contient la réponſe à un paſ-

(a) *Juvenal. Satir.* 14. *vers.* 100. 101.

ſage de la Genéſe, par lequel on prétend prouver que Moyſe n'eſt pas l'Auteur de ce Livre. Il eſt au Chap. XL. vers. 15. où *Joſeph* parle ainſi : *j'ai été enlevé du Pays des Hebreux.* Il ſemble que Joſeph ne pouvoit pas appeller de ſon tems la Terre de Canaan, le Pays des Hebreux, puis que Jacob ſon Pére n'y poſſedoit qu'un ſépulcre qu'Abraham y avoit acheté, & qu'il y étoit comme étranger. D'où l'on peut conclurre, ce ſemble, que l'Auteur de ce Livre a introduit Joſeph parlant, comme on parloit au tems auquel il écrivoit. M. Huet répond que les deſcendans d'*Abraham*, & principalement *Jacob* & *Eſau* & leurs familles, qui étoient Hébreux & qu'on nommoit ainſi, s'étoient déja établis en Canaan, que leur nombre étoit déja grand, & qu'ils étoient connus des Nations voiſines. Ainſi celui à qui parloit Joſeph ne pouvoit ignorer quel Pays il entendoit par celui des Hebreux. Que c'eſt comme s'il avoit dit. *J'ai été enlevé du Pays où les Hebreux qui habitoient au delà de l'Euphrate ſe ſont établis depuis quelques années.* D'ailleurs Joſeph, qui ſavoit que Dieu avoit donné ce Pays à ſes Ancêtres, vouloit qu'on le connût ſous leur nom, & pouvoit juſtement l'apeller ainſi.

(3) La

(3) La troiſiéme addition contient un argument des Juifs contre Jeſus-Chriſt, avec la réponſe. Si vôtre Jeſus, diſent-ils, n'eſt pas fils de Joſeph, il n'eſt pas de la famille de David, ni par conſéquent le Meſſie, & s'il eſt fils de Joſeph, il n'eſt pas fils d'une Vierge, comme vous prétendez. M. Huet dit qu'on peut refuter cèt argument en pluſieurs maniéres, mais il ſe contente de le rétorquer ainſi. Si Jeſus-Chriſt eſt fils de Joſeph, il eſt donc de la Famille de David; & s'il n'eſt pas Fils de Joſeph, il eſt donc Fils d'une Vierge. Bien des gens croiront que cette addition étoit peu néceſſaire, & que la réponſe eſt encore plus foible, que l'argument.

(4) La derniere addition n'eſt pas plus ſolide; mais elle eſt ~~du~~ moins curieuſe. Elle eſt ſur les premieres paroles du premier Pſeaume. Voici comment on les lit ordinairement, אשרי האיש אשר לא הלך בעצת, qui ſignifient *les félicitez de l'homme qui n'a point cheminé dans le Conſeil.* De toutes ces létres écrites ainſi de ſuite on peut former ces autres mots אשר יה, איש אשר לאה לך בעצ ת qui ſignifiéront; *je chanterai un Dieu homme, qui a été affligé pour toi en la croix.* La létre ה qui ſemble ſuperfluë, eſt la figure de la croix, ſi on la peint comme les Sa-

maritains. M. Huet ne croit pas que ces choſes ſe ſoient pû rencontrer ainſi par hazard ; Il faut néceſſairement que la Providence y ait eu part. Il ſoûtient même que l'argument qu'on peut tirer de là pour la Réligion Chrêtienne contre les Juifs, accoûtumez à ces ſortes de raiſonnemens, peut être très-utile. En effet, l'eſprit de tous les hommes n'eſt pas également bien diſpoſé ; tel ſe laiſſera perſuader par une foible raiſon, dont l'opiniâtreté ſeroit à l'epreuve d'une Démonſtration Mathématique. C'eſt peut-être pour cela que certains Auteurs mêlent tant de méchantes raiſons parmi les bonnes. C'eſt, à coup ſûr, le moyen de perſuader plus de gens.

3. *Petri Danielis* HUETII *Epiſcopi Abrincenſis Alnetanæ Quæſtiones de* CONCORDIA RATIONIS & FIDEI. Cadomi, in 4. & Lipſiæ, apud Joannis Groſii Viduam & Hæredes. 1692. in 4. pagg. 437.

LES Théologiens tombent dans deux extrémitez également condamnables ſur le ſujet de l'Uſage de la Raiſon dans les Myſtéres de la Foi. Les uns conſidérent la Raiſon comme la Régle

gle univerſelle, à laquelle on doit examiner tous les Dogmes, pour juger de leur vérité ou de leur fauſſeté; & enſeignent qu'il ne faut reconnoître pour véritables, que ceux qu'elle conçoit, & qu'elle connoit évidemment. Les autres voyant les fâcheuſes conſéquences qu'on peut tirer de ce Principe, rejettent tout-à-fait l'uſage de la Raiſon, & croyent qu'elle ne doit point être employée pour juger des Myſtéres de la Foi. Mais ils ne prennent pas garde, que quoi qu'ils puiſſent dire, il leur eſt impoſſible de ſecoüer abſolument l'Empire de la Raiſon, & que c'eſt même le premier principe que l'on doit poſer. Car ſi on leur demande, pourquoi ils ne veulent pas ſe ſervir de la Raiſon, ou ils en donneront quelque raiſon, bonne ou mauvaiſe, ou ils n'en donneront point. S'ils n'en donnent point, ils ſe rendent viſiblement ridicules, c'eſt le *ſic volo* des Tyrans, encore plus inſupportable dans la Réligion, que dans les Etats politiques. S'ils donnent quelque raiſon, comme en effet, ils ne manquent pas d'en alleguer pluſieurs; ils marquent dés là qu'ils reconnoiſſent la Raiſon, comme le fondement, & le prémier apui de leur Foi. D'ailleurs, ces Théologiens ne s'aperçoivent pas, qu'il eſt bien fa-

cile de trouver un milieu entre leur Opinion & celle que nous avons expliqué la prémiére, & qu'ils regardent avec fondement, comme très-dangereuse. C'est de ne se servir pas de la Raison pour juger des Dogmes en eux-mêmes; mais pour juger des fondemens qui les établissent. Il ne faut pas que la Raison rejette, par exemple, le Dogme de l'incarnation, parce qu'elle ne le conçoit pas clairement & distinctement; mais elle doit le recevoir, parce que les preuves qui l'établissent sont certaines, & qu'elle doit admêtre tout ce qui est certain.

M. l'Evêque d'Avranches tient le milieu que nous avons marqué, dans l'Ouvrage dont on vient de lire le titre; & bien qu'il éléve infiniment la Foi, au dessus de la Raison, il ne laisse pas de reconnoître, que celle-ci est de quelque usage, & qu'on ne sauroit même aller à la Foi, que par le chemin de la Raison. C'est là en général le sujet de son Livre; comme cela paroîtra par l'Extrait que nous en allons donner.

I. NOTRE Auteur définit la Raison, *la Faculté de nôtre Ame qui tâche de connoître la vérité, soit par le raisonnement soit par la simple perception.* La Foi, selon lui, est *un don de Dieu, par lequel, nôtre Entendement ayant été illu-*

illuminé d'une lumiere ſalutaire, & nôtre Volonté étant muë par ſon inſpiration, nous conſentons aux choſes qu'il nous propoſe de croire. Son deſſein eſt de nous faire voir l'uſage que nous devons faire de l'une & de l'autre, & comment elles doivent s'accorder.

Pour cèt effet on prouve la foibleſſe & l'obſcurité de la Raiſon, afin qu'elle ait recours à la Foi, & qu'elle s'y ſoûmette. On explique enſuite les dogmes de la Foi, & l'on fait voir à quelles conditions & par quelles régles elle doit gouverner la raiſon; c'eſt là le ſujet du premier Livre de l'Ouvrage. Et parce qu'on a établi, que la Foi ne preſcrit rien à l'Homme contre la Raiſon, & que neanmoins il eſt certain, que la Raiſon Chrêtienne nous propoſe pluſieurs Dogmes à croire, & pluſieurs Préceptes à obſerver que la ſeule Raiſon n'enſeigne point; on fait voir que, quelques extraordinaires que paroiſſent ces Dogmes & ces préceptes, les Payens, qui n'ont point eu d'autre guide que la Raiſon, ont enſeigné ou les mêmes véritez, ou d'autres choſes ſemblables, qui ne devoient pas moins paroître ſurprenantes. C'eſt là le ſujet des deux derniers Livres, que l'on croit être très-utiles pour amener à Jeſus-Chriſt, ceux qui

ne se sont point encore soûmis à sa Discipline.

II. 1. L'AUTEUR établit d'abord, que la Raison a sa clarté & sa lumiere, puis qu'autrement l'Homme ne différeroit point de la Bête; & que la Foi n'exclut pas l'usage de la Raison; puisque si cela étoit, il faudroit se dépouiller de l'Humanité, pour devenir Fidéle. Il est vrai que la lumiere de la Raison est très-foible, & qu'il est facile de se laisser entraîner dans l'erreur en la suivant, si l'on n'y prend garde. Mais si on la conduit par les prudens préceptes de la Philosophie, elle est très-utile pour disposer les Hommes à la Foi. C'est par la Raison que nous connoissons nôtre Raison même, & plusieurs autres choses; mais d'une maniere très-foible, proportionnée à la foiblesse de ses lumieres.

On distingue donc trois choses dans la Raison. 1. La lumiere même qui éclaire nos Esprits. 2. Les Ténébres que cette lumiere tempére & dissipe en partie, 3. & la foiblesse de cette lumiere. Ces trois choses ont produit les trois principales Sectes de la Philosophie. Les Dogmatiques, ne faisant réflexion que sur cette lumiere, ont cru qu'elle suffisoit pour découvrir la vérité, & ont parlé de tout d'une maniere décisive.

Socrate & ſes Diſciples faiſant réflexion ſur les ténébres qui l'accompagnent, ont fait profeſſion de ne ſavoir qu'une ſeule choſe, c'eſt qu'ils ne ſavoient rien ; & les Académiciens & les Sceptiques pouſſant trop loin la foibleſſe de la lumiere de la Raiſon, n'ont pas même voulu avoüer qu'ils ſuſſent qu'ils ne ſavoient rien. On reconnoit avec les premiers, que la Raiſon a quelque lumiere, on avoüe aux ſeconds que nous ne ſavons rien, d'une certitude pleine & parfaite, & on ſoûtient avec les derniers qu'on ne ſait pas même d'une certitude parfaite, qu'on ne ſache rien. Pour s'expliquer plus clairement, on diſtingue de trois ſortes de certitudes. La premiére eſt celle des Bienheureux dans le Ciel, qui eſt parfaite. La ſeconde celle des choſes que Dieu a révélées aux Hommes, & la derniere celle que l'on n'a que par la Raiſon. Bien que cette derniere certitude ſoit quelquefois fort grande, elle eſt néanmoins fort imparfaite à l'égard des deux autres.

On y conçoit encore divers degrez : dont le plus haut & le plus parfait eſt celui qui régarde les Principes de Géométrie ; mais on croit que ce degré même, comparé avec la certitude de la Foi, ne peut être conſideré tout au plus, que comme la plus grande pro-

ba-

habilité que les Hommes puissent avoir.

L'Auteur soûtient ensuite, que la Raison a assez de lumiere, pour connoître qu'il y a quelque verité à laquelle il faut s'attacher, & par le moyen de laquelle l'Homme peut parvenir à la félicité. L'amour qu'il a pour la vérité, les peines qu'il se donne pour la chercher, & les plaisirs qu'il sent, lorsqu'il l'a trouvée, en sont une bonne preuve.

Mais la Raison, qui sait qu'il y a une vérité, connoit bien qu'elle n'a pas en elle même assez de moyens pour la trouver, puis qu'il lui est impossible de comparer les idées qu'elle trouve en elle avec les choses extérieures. C'est la seule Foi qui peut la lui montrer, c'est elle qu'elle doit prendre pour guide.

Il est donc vrai, comme l'enseignent quelques Philosophes, qu'il faut douter; mais seulement autant qu'il est nécessaire, pour nous faire connoître les foiblesses de la Raison, l'impossibilité qu'il y a de parvenir à la verité par son moyen, & la nécessité dans laquelle on est de s'abandonner à la conduite de la Foi.

2. M. l'Evêque d'Avranches montre dans le 2. Chapitre, qu'autant qu'il y a d'incertitude dans la Raison, autant y a-t-il de certitude dans la Foi. Qu'elle

le eſt le guide ſûr & infaillible, pour nous conduire à la vérité. Cela n'empêche pas que la Raiſon ne précéde la Foi, c'eſt elle qui nous aprend qu'il y a un Dieu, tout-puiſſant, bon, & fidéle, qu'il faut l'écouter, & recevoir pour certain tout ce qu'il nous dit; puis qu'il ne peut pas nous tromper. Voici un des argumens qu'il allégue, pour montrer que la Raiſon précéde la Foi: Dieu a donné trois moyens à l'Homme pour connoître la vérité, ſçavoir les Sens, la Raiſon, & la Foi. L'Homme ſent avant que de raiſonner, & il raiſonne avant que de croire. La Raiſon rectifie le raport des ſens, & la Foi celui de la Raiſon. D'ailleurs il eſt de l'eſſence de l'Homme d'être raiſonnable, la Foi eſt un don ſurnaturel, il eſt donc certain que la Raiſon va devant la Foi.

Ce Principe étant établi; voici, ſelon M. Huet, le fondement de toute la Réligion, lequel eſt puiſé dans la Raiſon. *Tout ce que la prémiére Verité a révélé, eſt vrai, or la prémiére vérité a révélé les Myſtéres de la Foi Chrêtienne, donc les Myſtéres de la Foi Chrêtienne ſont vrais.* Ainſi, ſi l'on demande pourquoi l'on croit un Dieu en trois Perſonnes, il eſt tout naturel d'en alleguer cette raiſon, c'eſt parce que la prémiére Vérité l'a révélé. Où l'on voit que la Raiſon

ſon précéde la Foi, comme la prémiére Vérité précéde la Raiſon.

L'Auteur remarque ſur ce ſujet, que cette propoſition, *tout ce que la prémiére Vérité a révélé eſt vrai*, a un dégré de moins de certitude que celle-ci, *la prémiére Vérité a révélé les Myſtéres de la Foi Chrêtienne*, parce que la premiere n'eſt fondée que ſur la Raiſon, & que la ſeconde eſt fondée ſur la Foi. Peut-être que tout le Monde ne ſera pas bien convaincu de ce que l'Auteur poſe en cét endroit. Un autre argument qu'il allégue, pour prouver que la Raiſon précéde la Foi, c'eſt qu'il faut que l'ame humaine aît pluſieurs autres connoiſſances avant que de commencer à croire, comme celle de l'exiſtence de Dieu, de ſoi-même, &c. Il établit la même choſe par l'autorité de l'Ecriture. La ſainte *Vierge* ne fut pas blâmée, lors que faiſant uſage de ſa raiſon, elle ne voulut pas croire ce que lui diſoit l'Ange, avant qu'il eût levé le ſcrupule qui lui étoit venu dans l'eſprit, *comment ſe fera ceci, puis que je ne connois point d'homme?* La *Samaritaine* connut par la raiſon, que Jeſus-Chriſt étoit Prophete, avant que le Seigneur lui dît, *femme, croi-moi* & l'Auteur de (*a*) l'Eccléſiaſtique, dit que

(*a*) *Chap. XIX. 4.*

que *qui croit trop tôt, eſt leger de cœur.* Enfin les Payens même, de l'Autorité deſquels nôtre Auteur ſe ſert preſque toûjours, les Payens, dis-je, qui fondoient leur doctrine ſur la Foi humaine, ne l'exigeoient qu'en conſéquence de la Raiſon.

On répond ſur la fin de ce Chapitre à ceux qui réjettent la Raiſon, & ne veulent que la Foi; & à ceux qui rejettent la Foi, & ne reçoivent que la Raiſon. La Réponſe génerale qu'on apporte, eſt que la Raiſon eſt l'inſtrument, & non la cauſe de la Foi; que l'on croit, parce que la Souveraine Vérité l'a dit, & que la Raiſon nous montre, que l'on doit croire ce qu'a dit cette Souveraine Vérité.

3. L'Auteur établit dans le troiſiéme Chapitre; que la Foi ne rejette la Raiſon, ni lors qu'on la reçoit, ni après qu'on l'a reçuë. On ne peut, dit-il, donner ſon conſentement aux choſes qu'on propoſe à croire, que l'Entendement n'aperçoive que ces choſes ſont dignes d'être cruës, & il ne peut les juger telles, qu'il ne péſe & examine les raiſons qui les rendent croyables, & celles qui les rendent incroyables, qu'il n'aprouve les unes, & ne rejette les autres; or c'eſt là l'Ouvrage de la Raiſon, aidée & ſecouruë par la Grace. C'eſt encore de ſon devoir de

de rejetter dans la ſuite, tout ce qui pourroit ébranler la Foi, en combattant les véritez reçuës. Qui doute encore que les Conciles ne ſe ſoient ſervis de leur Raiſon, pour faire leurs Decrets; & que lors que celui de Conſtantinople, par exemple, a établi, qu'il y avoit deux Volontez en Jeſus-Chriſt, il n'ait fait ce raiſonnement? *Jeſus-Chriſt eſt vrai Dieu & vrai Homme, il y a donc deux volontez en lui.*

La Foi une fois reçuë ſe ſert auſſi de la Raiſon. Elle l'employe pour ſa défenſe, pour régler les mœurs des Hommes, & pour les porter à la piété. Mais en s'en ſervant, elle la réprime, & l'arrête; elle l'empêche d'être ſage par deſſus ce qu'il faut être ſage. Elle rend encore certaines pluſieurs choſes, que la Raiſon avoit laiſſées douteuſes, telles que ſont celles qui apartiennent à l'uſage commun de la vie. On ne peut ſavoir, par exemple, certainement s'il y a un monde, s'il y a des Corps, &c. La Foi nous aſſûre de toutes ces choſes.

L'Ecriture nous aprend l'uſage que nous devons faire de la Raiſon, lorſqu'elle ne ſe contente pas de nous donner des ordres de ce que nous devons faire & croire; mais qu'elle employe auſſi des raiſons & des motifs pour nous porter à ce qu'elle exige de nous, qu'elle ex-

explique les raiſons de ſes loix, & qu'elle nous fournit des moyens extérieurs pour apuyer nôtre Foi.

4. On preſcrit dans le Chap. 4. & dans les ſuivans les régles qu'il faut obſerver pour maintenir l'union entre la Foi & la Raiſon. La prémiére eſt que la Raiſon ſe ſoûmette à la Foi, dans toutes les choſes qui ſont du reſſort de cette derniere. On peut les réduire à trois eſpéces. Car ou la Raiſon réfuſe ſon conſentement, ou elle ſe tait, ou elle conſent. Il eſt bien vrai, qu'à parler proprement la Raiſon ne combat jamais la Foi, ou c'eſt contre ſa nature, & en abuſant de ſon pouvoir: mais ſi elle le fait, il faut lui impoſer ſilence, en lui faiſant ſentir ſes foibleſſes. La Foi auſſi n'eſt jamais contraire à la Raiſon, bien qu'elle enſeigne pluſieurs choſes qui ſont au deſſus d'elle: non pas même dans le Myſtére de la S. Trinité, où l'on trouvera toûjours, ou dequoi la ſatisfaire, ou du moins de quoi lui impoſer ſilence.

Dans les choſes où la Raiſon ſe tait, la Foi ne perd rien de ſa certitude: de même que le Soleil ne perd rien de ſa lumiere, bien qu'on ne l'augmente pas de celle d'une bougie. Ainſi il ne s'enſuit pas qu'on ne doive point croire une choſe, parce qu'on ne peut point alle-

gue-

guer de raiſon pourquoi elle eſt telle. L'Auteur prouve cette vérité par la conduite que Dieu tint au commencement avec les Hommes ; car il les orna d'abord de la Foi, pour reconnoître leur Auteur & obeïr à ſes préceptes, ſans raiſonner avec eux. Les Patriarches ont imité cette conduite, alleguant l'autorité de Dieu pour raiſon de leur créance. Ce ne fut que lors que la Raiſon vint à mépriſer la Foi, que la Philoſophie en prit la place. On prouve la même choſe par l'Autorité de l'Ecriture & des Péres, qui établiſſent par tout, que la Foi n'a pas beſoin de la Raiſon.

Celle-ci rend témoignage à celle-là en pluſieurs manieres, (1) par le ſecours de Dieu, comme lors qu'elle appuye les Dogmes, par les prédictions des Prophétes, par les miracles &c. Ces argumens doivent être mis au même rang que les Décrets de la Foi. Il ne faut pas moins croire, par exemple, que Jeſus-Chriſt eſt apparu à ſes Apôtres après ſa réſurrection, que ſa réſurrection même; parce que l'un a été révélé de Dieu, comme l'autre; bien que les dogmes ſoient plus importans, que ces ſortes d'argumens.

(2) La raiſon rend témoignage à la Foi par l'autorité des Hommes. Quelque-

quefois elle ſe ſert des articles mêmes de la Foi, pour en tirer des conſéquences; quelquefois elle trouve des argumens pour la confirmer & pour la défendre. Si les conſéquences qu'elle tire ſont prochaines & immédiates, comme, *Jeſus-Chriſt eſt homme, donc il eſt compoſé d'un corps & d'une ame*, elles ſont partie de la Foi. Mais la Foi ſe reſerve le droit d'y aporter telles exceptions qu'il lui plait; ainſi il n'eſt pas vrai que Jeſus Chriſt ſoit né d'un Pére charnel, quoi qu'il ſoit homme; parce que la Foi nous aprend le contraire, ce qui fait une exception à ce principe, *tout veritable homme eſt né d'un Pere charnel.*

Dans les conſéquences éloignées, comme la Raiſon peut ſe tromper, la Foi ſe réſerve le droit de juger de ces conſéquences; pour les rejetter, ſi elle les trouve contraires à ce qu'elle croit ou pour n'en point décider, ſi elle ne les y trouve pas contraires. Dans ce dernier cas, il eſt permis de tenir le pour & le contre. Mais ſi l'Egliſe interpoſe ſon jugement, c'eſt à la Raiſon à ſe taire. Lorſque la Foi appelle à ſon ſecours l'uſage de la Raiſon, elle rend plus agréables les choſes qu'elle propoſe à croire, parce qu'elle les rend plus proportionnées à la portée de

de l'Homme ; c'eſt du miel qui adoucit ce qu'a d'amer l'impérieuſe autorité de la Foi ; mais quelque ſecours que prête la raiſon, il ne faut pas recevoir le dogme parce qu'elle le veut, mais à cauſe de Dieu, & parce que la Foi l'ordonne.

5. Dans le Chap. 7. l'Auteur fait voir que la Foi ne ſe mêle pas des choſes qui ne la regardent point, & qui n'appartiennent qu'à la Raiſon. C'eſt pourquoi il blâme ceux qui veulent établir ou refuter des ſentimens purement Philoſophiques par l'Ecriture ; & ceux qui expliquant les cauſes de la Nature, ont recours à la puiſſance de Dieu.

6. Le dernier Chapitre du premier Livre comprend une énumération des principaux dogmes de la Réligion Chrêtienne, qu'il diviſe en trois claſſes Générales. Les uns ne ſont connus que par la Raiſon, les autres par la Raiſon & par la Foi, & les autres par la ſeule Foi. L'Auteur prétend que la Divinité de l'Ecriture peut être prouvée par la Raiſon avec le ſecours de l'Ecriture, mais il nie à l'Auteur de *l'Eſprit de M. Arnaud*, qu'il ait prétendu, que cette Divinité put être prouvée par l'Ecriture ſeule. De toutes les preuves de cette verité la plus forte eſt l'accompliſſement des Prophéties. Or

afin

afin que cette preuve vaille, il faut prouver que ces Prophéties n'ont pas été faites après coup ; on ne peut le prouver, qu'en établiſſant l'antiquité des Livres qui les contiennent, ce qu'on ne ſauroit faire, que par le ſecours de la Tradition. D'où il conclut, contre le même Auteur, qu'il n'eſt pas vrai que ſon Livre de la *Démonſtration Evangelique*, ſoit purement Calviniſte.

II. M. l'Evêque d'Avranches compare dans ſon ſecond Livre les Dogmes de la Foi Chrêtienne, à ceux des Philoſophes, & des Nations Payennes les plus polies ; & entreprend de faire voir, que ces Philoſophes & ces Nations ont enſeigné des choſes toutes ſemblables aux Veritez les plus relevées du Chriſtianiſme, & qui paroiſſent les plus incroyables. Il parcourt pour cèt effet les principaux Dogmes de la Religion, dans l'Ordre dans lequel les Théologiens de ſa Communion ont accoûtumé de les traiter.

1. Dans les deux premiers Chapitres, on fait voir que les Payens ont cru qu'il y avoit un Dieu qui étoit la Cauſe ſuprême, le Principe, & la Fin de toutes choſes. Platon l'a défini com-

me Moyse, par *je suis celui qui suis.* Ils ont cru qu'il étoit incorporel, quelques uns ont dit, que c'étoit un Etre très-simple, & très-pur. Ils ont soûtenu qu'il étoit suffisant à soi-même, qu'il étoit parfait, très-beau, & la source de la beauté: ils ont parlé de sa bonté par excellence, & l'ont appellé le bien même. Ils ont dit qu'il étoit infini, qu'il pénetroit toutes les Creatures, & quelques-uns, qu'il étoit même au delà du Monde. Ils ont reconnu son immutabilité, son éternité, son immortalité, & même son unité. Ils ont enseigné qu'il étoit ineffable, qu'il savoit toutes choses, qu'il étoit véritable & fidéle dans ses promesses, l'Auteur de tout bien, tout-puissant & souverainement heureux.

2. On employe le Chap. 3. à faire voir qu'ils ont eu quelque idée de la Trinité, & surtout les Platoniciens. On en a raporté divers passages dans cette *Bibliothéque* Tom. IV. pag. 126. & Tom. X. pag. 387. & suiv. ce qui nous dispensera de la peine de les raporter ici. On prétend que les Rabins ont enseigné la même chose, & l'on s'apuye du témoignage de *Philon* raporté par *Isidore* de Damiette. M. Huet auroit pû trouver dans l'Ouvrage de

(a) *Pe-*

(a) *Petrus Galatinus*, un plus grand nombre de preuves de ce qu'il avance, puis qu'on y trouve des témoignages des Rabins pour la Trinité, pour le moins auſſi (b) exprès qu'aucun qu'il y en ait dans l'Ecriture; mais il eſt trop habile, pour ne pas ſavoir que tous ces témoignages ne ſont que des fraudes pieuſes de quelque Chrêtien indiſcret. M. de *Mornay*, tout habile qu'il étoit, n'a pas laiſſé de s'y tromper, comme on peut le voir dans ſon Livre de la Vérité de la Réligion Chrêtienne.

On croit que les Egyptiens ont auſſi connu la Trinité, les Brachmanes enſeignoient quelque choſe de ſemblable. Les Chinois repréſentoient Dieu, ſous l'image d'un corps à trois têtes qui ſe regardent, & aſſûroient que ces trois têtes exprimoient trois perſonnes diſtinctes, qui n'ont qu'une volonté.

(a) *Il n'eſt pas l'Auteur de la fraude, puis qu'il a entierement copié un nommé* Porchet, *qui avoit copié* Raymond Martin. *Voyez* Chriſt. Cartwright *dans la Préface de ſes notes ſur la Geneſe.*

(b) *En voici un* de Rabbi Simeon Ben Johai *par lequel on pourra juger des autres, ſur ces paroles d'Iſaïe.* Saint, Saint, Saint, &c. Saint, *dit-il*, le Pére, & Saint eſt le Fils, & Saint auſſi le Saint Eſprit.

Ceux du Perou reconnoissoient une espéce de Trinité, puis qu'ils adoroient le Viraccha, le Soleil, & le Tonnerre ; mais nôtre Auteur ne dit pas, qu'ils adoroient aussi la Lune, ce qui fait une *Quaternité*, & renverse ce qu'il veut prouver. Il avoüe, après S. *Cyrille*, que les Payens n'ont point connu la consubstantialité des trois Personnes.

3. On parle des Anges dans les trois Chapitres suivans. On les trouve dans les Démons dont ont parlé les Philosophes. *Platon* mettoit d'autres Dieux au dessous du Dieu Souverain, qu'il nommoit ainsi, parce qu'ils étoient bons, & ne pouvoient être méchans. Il mettoit au dessous d'eux les Démons qu'il croyoit capables de bien & de mal, & dont, par conséquent, quelques uns étoient bons & les autres méchans. Les Egyptiens, les Chaldéens, les Perses ont parlé des Démons, & en ont reconnu de bons & de méchans, ce qui a été l'origine de la Magie. On trouve la chute des Anges dans les célébres vers d'*Empedocle*, qui dit que les Démons sont tombez de l'air dans la Mer, & qu'ils sont punis de leur crime ; *Plutarque* qui raporte ces vers, dit que les Démons ont été chassez par les Dieux, & qu'ils sont tombez du Ciel. *Plotin*, *Chal-*

Chalcidius, & pluſieurs autres ont enſeigné la même choſe, & l'on en voit une image dans les fables des Titans & des Geans.

4. Pour ce qui regarde l'origine du monde, qui fait le ſujet du Chap. 5. il y a eu, à la verité, des Philoſophes qui l'ont cru éternel; d'autres ont enſeigné que Dieu l'avoit fait d'une matiere préexiſtente; mais Platon & pluſieurs autres ont cru qu'il avoit été fait de rien.

5. Le Chapitre 6. traite de la Providence, & fait voir que, ſi on excepte les Epicuriens, tous les Philoſophes ont enſeigné que tout le Monde eſt conduit par la providence de Dieu.

6. Les quatre Chapitres ſuivans traitent de l'Homme. Pluſieurs Philoſophes ont enſeigné qu'il avoit été formé de la boüe de la terre, échauffée par les rayons du Soleil. D'autres ont crû, que c'étoit Dieu qui l'avoit formé de la terre, comme *Socrate* & Platon. Il ſemble même, que ce dernier a eu quelque connoiſſance de l'origine de la femme. On trouve dans ſon *Protagoras* pluſieurs endroits qui marquent qu'il ſavoit quelque choſe du Paradis, où Dieu mit les premiers Hommes, de leur exil, & de la peine qui leur fut im-

posée, de gagner leur pain à la sueur de leur visage. On sait ce qu'*Ovide* a dit là-dessus dans le premier Livre de ses Métamorphoses. Platon & *Pythagore* ont aussi enseigné que l'Homme avoit été fait à l'image de Dieu.

Les Philosophes ont aussi parlé de l'immortalité & de la spiritualité de l'Ame; & si quelques uns ne l'ont fait qu'en doutant, ce n'a été que pour suivre la méthode des Academiciens, qui proposoient le pour & le contre sur toutes sortes de sujets. S'ils n'ont pas connu le peché du premier homme, ni la maniere dont il a passé dans ses descendans; ils ont pourtant enseigné, que l'homme étoit assujetti à trop de miséres, pour ne les avoir pas méritées. Ils ont eu sur le libre arbitre & sur la Grace nécessaire pour faire le bien, à peu près les mêmes disputes que les Chrêtiens ont entr'eux. Il y a aussi sur ce sujet les mêmes differens parmi les Mahometans, comme l'a fait voir (*a*) *Pocock*, tant il est vrai, que cette matiere est épineuse & obscure. Les Jardins d'*Adonis* (*Gan Adon*) dont les Payens ont parlé sont une image du Jardin d'Eden (*Gan Heden*).

7. Le Chapitre 12. qui est fort long, parle de la plûpart des miracles & des évé-

(*a*) *In specimine Histor. Arab.*

événemens extraordinaires dont il eſt fait mention dans l'Ancien Teſtament, & fait voir que les Payens ont dit des choſes à peu près ſemblables, ou qu'ils ont eu quelque connoiſſance de l'Hiſtoire Sainte. La fable d'*Orion*, par exemple, eſt ſi conforme à l'Hiſtoire d'*Iſaac*, qu'on ne ſauroit preſque douter, que l'une n'ait été tirée de l'autre. On trouve dans les Auteurs Prophanes pluſieurs images du buiſſon qui brûloit, ſans ſe conſumer; la Verge de *Moyſe*, paroit dans celle que toute l'Antiquité donnoit aux Enchanteurs. On voit quelque choſe de ſemblable à la colomne de feu qui conduiſoit les Iſraëlites, dans ce feu qui éclairoit *Thraſibule* dans l'obſcurité de la nuit, lors qu'il ramenoit les Athéniens exilez, dans leur Patrie. On trouve l'hiſtoire de *Jonas* dans celle d'*Hercule*, qui entra dans le ventre du chien *Triton*, & y demeura trois jours; & dans celle d'*Arion*, jetté dans la mer, & ſauvé par un Dauphin.

8. Les ſept Chapitres ſuivans traitent de la naiſſance de Jeſus Chriſt, de ſa mort, de ſa réſurrection & de ſon Aſcenſion: mais on ne s'y arrêtera point, de peur d'être trop long. On parle des Sacremens dans le Chap. 20. & l'on n'a pas de peine de trouver quelque choſe

ſe de ſemblable chez les Payens. Dans le 21. l'Auteur traite de la fin du Monde, & fait voir que les Anciens ont cru qu'il devoit être détruit, & détruit par le feu. On peut voir ſur ce ſujet la ſuite du Tom. XXI. de cette *Bibliothéque*. pag. 73.

9. Les trois derniers Chapitres parlent de la Réſurrection, du dernier jugement, des peines & des récompenſes. Les Juifs n'ont pas tous été du même ſentiment ſur la Réſurrection. Ceux d'entr'eux, qui avoient étudié la Nature, défendoient la Metempſychoſe. D'autres croyoient que les Corps de tous les Hommes reſſuſciteroient au dernier jour ; mais que ceux des gens de bien reprendroient leur corps ſous le Régne du Meſſie, & revivroient ſeulement pour un tems. L'opinion la plus commune étoit, que la Réſurrection ſeroit commune à tous les gens de bien, & qu'il ne reſſuſciteroit que quelques Méchans. Qu'après un longtems, leurs corps ſeroient de nouveau réduits en pouſſiere, & qu'ils parviendroient alors à la parfaite felicité. Ils convenoient tous que la Réſurrection des corps étoit enſeignée dans leur Loi. Les Egyptiens avoient ſur ce ſujet la même opinion que les Stoïciens. Ils croyoient que le Monde ſeroit détruit par le feu,

après

après quoi toutes choſes ſeroient rétablies de la même maniére qu'elles avoient été auparavant, ſans la moindre différence. Les autres Peuples avoient apris des Egyptiens ce ſentiment, de même que celui de la Metempſychoſe. Chez les Grecs on trouve *Democrite*, qui, dans l'eſpérance de revivre un jour, ne vouloit pas qu'on brûlât les corps. Platon a dit de certaines choſes, dont on peut conclurre qu'il a penſé à la Réſurrection. Les Juifs & les Egyptiens ont parlé du dernier jugement, & ce que les Poëtes ont dit de *Minos* & de *Rhadamanthe*, montre qu'ils en ont eu connoiſſance. Pour ce qui regarde les peines & les récompenſes, quelques différentes qu'ayent été les opinions des Philoſophes & des Peuples ſur ce ſujet, ils ont preſque tous convenu, qu'il y avoit après cette vie des peines à craindre pour les Méchans, & des récompenſes à attendre pour les gens de bien.

III. DANS le troiſiéme Livre, on compare les préceptes de l'Evangile à ceux des Philoſophes & des Sages du Paganiſme & on tâche de faire voir qu'ils ont été à peu près les mêmes. Les 6. premiers Chapitres regardent ce qu'on doit à Dieu; on ſe contentera de remarquer ce qui eſt dans le ſixiéme. M. Huet nous ap-

prend, que, bien que les Hommes se soient assez tôt corrompus sur la connoissance du vrai Dieu, ils n'ont pas pourtant adoré d'abord les Idoles. (*a*) *Eusébe* assure que les Anciens, soit Grecs, soit Barbares, n'ont point fait de Statuës; que les Phéniciens & les Egyptiens sont les prémiers qui en ont fait & qui les ont adorées. (*b*) *Jamblique* dit néanmoins que leurs Prêtres mépriſoient les Idoles. Qu'elles étoient plus mépriſables que ceux qui les faiſoient; & que bien loin de pouvoir imiter l'Ouvrage de Dieu, on ne pouvoit pas même imiter ceux de la Nature. Les anciens Perſes bannirent de leur Empire l'uſage & le culte des idoles. Les Grecs ne les connoiſſoient point avant *Cecrops*, qui en avoit apris l'uſage chez les Egyptiens: & depuis encore, les plus ſenſez d'entr'eux en condamnérent le culte. *Maxime de Tyr* Platonicien parle des Statuës dédiées aux Dieux, tout de même que les Théologiens les plus raiſonnables de l'Egliſe Romaine parlent des images conſacrées aux Saints: & les Romains adorerent les Dieux ſans ſimulacres plus de 170. ans.

2. Les dix Chapitres ſuivans traitent

(*a*) *Præpar. Evang. lib. I. cap. 9.* (*b*) *de Myſt. Egypt. Sect. III. cap. 28--30.*

tent de ce qu'on ſe doit à ſoi-même. En parlant du mépris des richeſſes qu'ont enſeigné les Philoſophes, l'Auteur remarque que les Sénateurs Romains, au commencement de la République, cultivoient eux-mêmes leurs champs. Qu'on fut longtems à Rome ſans avoir l'uſage du pain, & qu'on ne mangeoit que de la bouillie. Qu'on n'eût point de Boulangers avant la guerre de Perſée, les femmes des Senateurs faiſant elles-mêmes leur pain. Qu'on ne cultiva la vigne à Rome que fort tard; qu'ils n'employoient leurs terres qu'à produire du blé, dont ils ne pouvoient ſe paſſer, au lieu qu'ils n'avoient pas beſoin de vin.

3. Les trois derniers Chapitres traitent de ce qu'on doit aux autres hommes. Ce que nôtre Auteur raporte de *Ciceron* eſt rémarquable. Cét Orateur enſeigne, que ſi deux hommes, qui ont fait naufrage, trouvent une planche pour ſe ſauver, l'un la doit ceder à l'autre. Il ſoûtient que ſi un Marchand conduit à Rhodes dans le tems de la diſéte un Vaiſſeau chargé de blé, & qu'il ſache qu'il en vient d'autres aprés lui; bien loin de profiter de l'occaſion, pour vendre ſon blé plus chérement, il doit avertir les Habitans qu'il en vient d'autres, afin qu'ils n'achetent pas le fren

ſi cher. Il ordonne qu'on avertiſſe des défauts d'une maiſon qu'on vent vendre, qu'on haïſſe les procès, & que pour les éviter on céde de ſon droit. C'étoit la maxime des Stoïciens, qui ſoûtenoient que tout homme devoit

(a) *Non ſibi ſed toti genitum ſe credere Mundo.*

Au reſte, on peut faire quelques remarques ſur l'Ouvrage de M. l'Evêque d'Avranches 1. La premiere eſt que ce Principe, que les Payens ont enſeigné à peu près les mêmes choſes que Jeſus-Chriſt, ne peut ſervir tout au plus que pour convaincre ces mêmes Payens. 2. En ſecond lieu, que cette preuve ne peut être bonne que contre le Paganiſme en général, & non contre quelque Payen en particulier, puïſqu'il n'y en a aucun qui adopte tous ces ſentimens, qu'il a falu ramaſſer de tous les differens peuples du Monde. Ce qu'on enſeigne de la Providence, par exemple, ſera bon, pour perſuader les Payens qui l'ont cruë, mais ne vaudra rien contre les Epicuriens qui l'ont niée. 3. En troiſiéme lieu cette methode ne ſert de rien pour établir l'accord de la Foi avec la Raiſon. Car, l'on a beau dire, le Myſtere de la Trinité, par exem-

(a) *Lucan. Lib. II. vers.* 383.

exemple, eſt un de ces dogmes auſquels la Raiſon ſeule ne ſauroit atteindre; ainſi il eſt inutile pour faire voir que la Foi n'enſeigne rien ſur ce ſujet, que de conforme à la raiſon, d'alleguer que Platon l'a enſeignée; car ou la prétenduë *Trinité* de Platon n'eſt pas celle des Chrêtiens: ou ſi c'eſt le même dogme, il eſt ſûr qu'il ne l'a point puiſé dans la Raiſon. Ce qui étant, ſon ſentiment, ni celui d'un million d'autres hommes ſemblables ne peuvent pas faire voir que la Raiſon s'accorde en cela avec la Foi. 4. Enfin la méthode de M. Huet a ceci d'incommode, qu'elle ſemble établir que Jeſus-Chriſt n'a rien enſeigné, ni quant à la doctrine, ni quant aux mœurs, que les hommes ne fuſſent avant lui, conſéquence que l'Auteur ne manqueroit pas de deſavoüer. Pour moi, j'eſtime, que ſi quelcun ſe vouloit donner la peine de marquer les différences de la Réligion Chrêtienne d'avec tout ce qu'ont jamais cru, ou enſeigné les Payens, il en trouveroit un infiniment plus grand nombre, & beaucoup mieux fondées, que M. Huet n'y a trouvé de conformitez. D'où, en ſuivant ſa maxime, on pourroit conclurre, que nôtre Foi ne s'accorde point avec la raiſon, comme il a conclu des conformitez qu'il a

indiquées, que ces deux principes s'accordoient très-bien. Ceux qui ont cru trouver des endroits foibles dans la *Demonstration Evangelique* de ce Prélat, ne manqueront pas d'en trouver dans ce nouvel Ouvrage, qui ne laisse pas pour cela d'être rempli d'une profonde litérature, de même que le précédent.

III.

Nouvelle RELATION *de la* GASPESIE, *qui contient les Mœurs & la Réligion des Sauvages Gaspésiens Porte-Croix, Adorateurs du Soleil, & d'autres Peuples de l'Amérique Septentrionale, dite le Canada. Par le P. Chrêtien le* CLERCQ *Missionnaire Recollet de la Province de S. Antoine de Pade en Artois, & Gardien du Couvent de Lens.* A Paris, chez Amable Auroy. 1691. in 12. pagg. 572.

LA Gaspesie est un si petit Pays, & si peu considérable, soit en lui-même, soit par raport aux Peuples qui l'habitent, qu'il est à craindre que cette Rélation que le P. le *Clercq* nous en donne, n'excite pas beaucoup la cu-

sio-

rioſité du Public. Les grandes hiſtoires qu'il y a inſérées de ſes exploits Apoſtoliques ne ſont pas même fort propres, dans le ſiécle où nous ſommes, à s'attirer bien des Lecteurs, qui aimeroient mieux trouver dans cét Ouvrage un plus grand nombre de choſes concernant l'hiſtoire naturelle & civile du Pays. C'eſt à quoi nous nous arrêterons principalement dans cét Extrait, ſans nous embarraſſer de ce qui regarde la Miſſion & la Charge de l'Auteur.

La Gaſpéſie n'eſt qu'une Baye, à l'embouchure du grand Fleuve de S. Laurent, dans l'Amérique Septentrionale. Elle n'eſt éloignée que de ſept lieües de l'Iſle percée, qui n'eſt autre choſe qu'un rocher fort rude, eſcarpé de toutes parts, & d'une hauteur extraordinaire. La Baye dont nous parlons eſt pleine de montagnes, de bois & de rochers, dont la terre eſt tout-à-fait ſtérile & ingrate. Ce Pays eſt habité par des Sauvages, qui ne ſavent du tout rien de leur origine. Ils ont quelque idée légére & fabuleuſe de la création du Monde, & du Déluge. Ils diſent que c'eſt le Soleil qui eſt l'Auteur de toutes choſes, & ils l'adorent en cette qualité. Ils aſſûrent qu'après avoir fait tout ce grand Univers, il di-

diviſa la Terre en pluſieurs parties par de grande lacs : que dans chaque partie il fit naître un homme & une femme, qui multiplierent & vécurent fort longtems. Mais étant devenus méchans avec leurs enfans, ils ſe tuoient les uns les autres ; le Soleil en pleura de douleur, & la pluye tomba du Ciel en ſi grande abondance, que les eaux montérent à la cime des rochers les plus élevez. Cette inondation, qui fut univerſelle, les obligea de s'embarquer ſur leurs canots d'écorce, pour ſe ſauver du Déluge : Mais ils périrent tous malheureuſement, par un vent impétueux qui les culbuta, & les enſévelit dans les eaux ; à la reſerve de quelques Vieillards & de quelques femmes, qui avoient été les plus vertueux de tous les Sauvages. Dieu les conſola de la mort de leurs Parens & de leurs Amis, & les laiſſa vivre ſur la Terre dans une grande & heureuſe tranquillité.

Les Gaſpéſiennes ſont beaucoup plus robuſtes que nos femmes d'Europe. Elles accouchent avec une merveilleuſe facilité. Il y en a pluſieurs qui étant ſurprises par la douleur en allant querir du bois, ſe retirent un peu à l'écart pour métre leurs enfans au monde ; & après avoir accouché, apporte t le bois à la Cabane ſur le dos, & leur enfant en-

entre leur bras comme ſi de rien n'étoit. C'eſt ordinairement dans les bois qu'elles accouchent, les hommes ne leur cedant jamais la Cabane. Ils vivent ſans Societé & ſans commerce, n'ayant ni Villes, ni Bourgs, ni Vilages. Ils demeurent ſous des cabanes en forme de tentes mal-propres & fort mal-rangées. Elles ne ſont compoſées que de perches, qu'ils couvrent de quelques écorces de bouleau, couſuës les unes avec les autres, & enjolivées le plus ſouvent de mille figures differentes d'oiſeaux, (a) d'Orignac, de Loutres, & de Caſtors, que les femmes y crayonnent elles-mêmes. Ils ne demeurent pas toûjours dans un même lieu; mais ils s'en vont ailleurs, lorſqu'ils ne trouvent plus dequoi ſubſiſter avec leurs familles & leurs Troupeaux. Leurs Cabanes ſont ſi baſſes, qu'il faut toûjours y être ou aſſis ou couché, ce qui joint au froid inſupportable qu'on y ſent, le Pays étant preſque toûjours couvert de neige, & à la fumée dont elles ſont pleines, incommode étrangement ceux qui n'y ſont pas accoûtumez.

Avant

(a) *C'eſt un animal haut comme un Cheval, qui a le poil griſon, la tête à peu près comme celle d'un mulet. Il porte ſon bois double, comme le Cerf.*

Avant que les François abordaſſent dans ce Pays, les Habitans n'avoient jamais vû de pain, ni de vin. Ils ſe nouriſſent ordinairement de chair d'Orignac, de Caſtor, de Loup-marin, de Porc-epic, de Perdrix, d'Outardes, de Sarcelles, de Canards, de Bécaſſes, de Moruë, de Saumon, de Bar, de Truite, & de quantité d'autres poiſſons & gibier, de ſorte que toute leur occupation eſt la chaſſe & la pêche. La chair d'Orignac eſt celle qu'ils eſtiment le plus, & la graiſſe leur en paroit ſi délicieuſe, qu'ils la boivent, comme ſi c'étoit la liqueur du monde la plus agréable. Il ſe trouva même que l'un d'eux, qui veilloit un mort, auprès duquel les Réligieux avoient allumé un cierge, croyant qu'il étoit fait de graiſſe d'Orignac, le mangea pendant la nuit. Avant qu'ils euſſent l'uſage de nos chaudieres, ils avoient de petites auges de bois, qu'ils rempliſſoient d'eau, dans laquelle ils jettoient ſi ſouvent des pierres ardentes, qu'ils faiſoient rougir au feu, que l'eau s'échauffant peu-à-peu, boüilloit enfin par l'ardeur de ces pierres embraſées, juſques à ce que la viande fût ſuffiſamment cuite pour des Sauvages, qui la mangent à demi-cruë.

Ils n'ont d'autres tables que la terre plate,

plate, ni d'autres ſerviétes pour eſſuyer leurs mains, que leurs ſouliers ou leurs cheveux. Leur boiſſon ordinaire eſt de l'eau toute pure, & en hiver de la neige fonduë. L'eau d'Erable, qui eſt la ſéve de l'arbre même, & qui ne coule jamais qu'il n'y ait de la neige au pié, eſt également délicieuſe pour les François & pour les Sauvages, qui s'en donnent au cœur joye, quand le printems eſt venu. Si, à force de la faire bouillir, on la reduit au tiers, elle devient un véritable ſirop, qui ſe durcit à peu près comme le ſucre, & prend une couleur rougeâtre. On en fait de petits pains, qu'on envoye en France par rareté. Il faut faire une ouverture à l'Erable avec la hache, pour en faire diſtiller l'eau.

Les Gaſpéſiens ne ſavent ni lire, ni écrire, & ne ſe tourmentent pas de l'aprendre; craignant de mourir plutôt, s'ils ſe rempliſſoient la tête de tant de ſcience. Ils ne comptent que juſqu'à dix, & quand ils veulent dire vingt, ils diſent deux fois dix. Ils comptent les années par les hivers, les mois par les lunes, les jours par les nuits, les heures du matin à proportion que le Soleil avance dans ſon Méridien, & celles de l'après-midi, ſelon qu'il décline vers ſon couchant. Ils n'ont point

de

de ſemaines réglées : c'eſt par les quartiers différens de la lune, qu'ils diſtinguent en quelque ſorte les parties du tems.

On nous aſſûre que les Anciens Gaſpéſiens adoroient la Croix, bien que les Modernes en euſſent preſque tout-à-fait aboli le culte. Comme la maniere dont on dit que ce ſervice s'étoit établi chez eux, eſt tout-à-fait fabuleuſe, on ne s'y arrêtera point. Ces Peuples croyent les ames immortelles, & qu'après la mort, elles ont un lieu où elles vont demeurer. Ils croyent même toute la Nature animée, & que l'eſprit particulier qui eſt dans chaque choſe, ſuit les Defunts dans l'autre Monde, afin de leur rendre autant de ſervice après la mort, qu'ils en ont reçu pendant la vie. Ils s'imaginent que l'ame humaine eſt une image ſombre & noire de l'homme même, qu'elle a des piés, des mains, une bouche, une tête, & toutes les autres parties du corps; qu'elle a la même néceſſité de boire, de manger, de ſe vêtir, que lors qu'elle étoit dans le corps. C'eſt ce qui fait que dans leurs feſtins, ils ſervent toûjours la portion de ces ames, qui ſe promenent, diſent-ils, autour des cabanes de leurs parens & de leurs amis. Ils croyent que les ames humaines vont à la chaſſe

chaſſe des ames des Caſtors & des Orignaux, avec les ames de leurs raquétes, de leurs arcs, & de leurs fléches. Que les méchans, à leur arrivée au Pays des ames, danſent & voltigent avec une grande violence; ne mangeant que de l'écorce de bois pourri, en punition de leurs crimes; juſqu'à un certain nombre d'années. Que les bons, au contraire, vivent dans un lieu ſéparé du bruit des méchans, dans un grand repos; mangeant quand il leur plaït, & ſe divertiſſant à la chaſſe des Caſtors & des Orignaux, dont les eſprits ſe laiſſent prendre facilement.

Pour leur gouvernement, à proprement parler, on peut dire, que ces Peuples n'ont aujourd'hui ni foi, ni loi, ni Rois. Il n'y a plus que deux ou trois Sauvages, qui dans leur diſtrict conſervent encore, quoi qu'aſſez foiblement, une eſpéce de puiſſance & d'autorité. Ils ont pourtant retenu quelques principes de la loi naturelle. Il n'eſt pas permis, par exemple, à un Sauvage d'épouſer ſa parente, même juſqu'à ſa couſine germaine. Après la mort de leur frére, ils peuvent néanmoins en épouſer la femme Les ſains ſont obligez d'aſſiſter les malades & de leur faire part de la viande ou du poiſſon qu'ils ont. L'hoſpita-

lité

lité paſſe chez eux pour une grande vertu, & ils la pratiquent avec ſoin. Leurs mariages ne ſont pas indiſſolubles : ils les déclarent nuls, quand les deux mariez n'ont plus d'amitié l'un pour l'autre. Ils ne ſont point ſujets à pluſieurs maladies corporelles qui tourmentent les Européens ; & l'avarice & l'ambition ſont des vices qui leur ſont inconnus. Ils ne s'affligent de rien, & l'on voit bien rarement des querelles entr'eux. Ils ont beaucoup de conſtance dans leurs maux, & ne ſe plaignent qu'à l'extrémité. Les femmes ſont modeſtes, chaſtes, & retenuës au delà de ce qu'on peut s'imaginer. Ils jurent par le Soleil, par leurs enfans, par leurs péres, & par tout ce qu'ils ont de plus cher. Les Européens leur ont apris divers vices, & ſur tout l'ivrognerie, qui eſt préſentement leur défaut favori.

BIBLIOTHEQUE UNIVERSELLE ET HISTORIQUE

DE L'ANNÉE 1692.

AOUT.

IV.

LIVRES de MEDECINE.

1. *Theophili* BONETI *Doctoris Medici, necnon Sereniſſimo quondam Principi Henrico ab Aurelia, Longavillæ Duci, &c. à Conſiliis Medicis.* POLYALTHES *ſive* THESAURUS MEDICO-PRACTICUS *ex quibuslibet Rei Medicæ Scriptoribus congeſtus, Pathologiam veterem & novam exhibens, unà cum remediis uſu & experientiâ compertis. In quo Viri excellentiſſimi Johannis Jonſtoni Syntagma explicatur.* Genevæ, Sumpti-

tibus Leonardi Choüet, & Socii. in fol. 1691. Tom. I. pagg. 1150. Tom. II. pagg. 1215. Tom. III. pagg. 676.

COMME la Médecine eſt toute fondée ſur l'expérience, il ſeroit à ſouhaiter, qu'il n'y eût que ceux qui ont pratiqué longtems qui écriviſſent ſur cette matiere A la vérité, il n'eſt rien de ſi facile que d'inventer des Syſtêmes, en Medecine, comme en Théologie, & peut-être en pourroit-on alleguer trente ou quarante différens pour expliquer la ſeule nature des fiévres; mais comme ce ne ſont là ordinairement que les productions de l'eſprit, ſans que l'expérience y ait aucune part, il arrive preſque toûjours que tous ces beaux Syſtêmes en l'air, ſont démentis par la pratique, ou que du moins ils ne ſervent de rien pour le ſoûlagement des malades.

Mais d'ailleurs les Medecins qui ont beaucoup de pratique n'ont ordinairement ni le loiſir, ni la volonté de faire part au Public de leurs découvertes; occupez pendant tout le jour à la viſite de leurs malades, ils ſont plus tentez de ſe repoſer, lors qu'ils ſont de retour

chez

chez eux, que de mêtre la main à la plume, pour compoſer quelque Traité.

M. *Bonet* n'étoit pas de cette humeur; & bien qu'il fût un des Médécins de Genéve le plus employé, il aimoit ſi paſſionnément l'étude & le travail, qu'il paſſoit dans ſon cabinet tout le tems que ſes malades lui laiſſoient de libre; & c'eſt à cette occupation infatigable que nous devons tant de gros volumes qu'il a mis au jour. Car, pour ne point parler de ſa traduction Latine de la Phyſique de *Rohault* & de quelques autres Ouvrages moins importans, c'eſt lui qui nous a donné le *Pharus Medicinæ*, le *Mercurius Compitalitius*, la *Medicina Septentrionalis collatitia*, & le *Sepulchretum*. Il avoit achevé l'Ouvrage dont nous allons parler peu de tems avant ſa mort; mais il paroît qu'il n'a pas pû y ajoûter lui-même une Préface, pour nous informer de la Méthode qu'il a ſuivie, & de pluſieurs autres particularitez, qu'il ſeroit néceſſaire de ſavoir. C'eſt M. *Pictet* Profeſſeur en Théologie à Genéve, qui y a joint la courte Préface que nous voyons à la tête. Il la commence par l'éloge de la Médécine. Il fait voir que cèt art a toûjours été eſtimé chez toutes les Nations; & qu'il y a eu même de Rois qui n'ont pas fait difficulté de

l'exercer. C'étoit néanmoins bien peu de chose dans ses commencemens. Le tout se réduisoit à la connoissance de quelques Simples pour arrêter le sang, & pour consolider les playes. Nôtre siécle l'a beaucoup perfectionné. On a fait mille belles découvertes, tant à l'égard de la structure du corps humain, & des divers vaisseaux qui le composent, qu'à l'égard d'un grand nombre de remédes qui étoient inconnus aux Anciens. C'est ce qui a produit ce nombre prodigieux de Livres, tant pour la Théorie, que pour la Pratique, sous lesquels on est comme accablé, & c'est ce qui rend nécessaires les bonnes compilations qu'on en peut faire. Combien, par exemple, ne faudroit-il pas lire de Volumes, pour savoir toutes les découvertes sur l'anatomie? & combien y a-t-il de Médécins qui ne sont pas en état de les acheter tous? On ne sauroit douter que Messieurs *Le Clerc* & *Manget* habiles Médecins de Genéve n'ayent rendu un service considérable à ceux de leur profession en ramassant en un (*a*) Corps, qui fait une anatomie complete, les Ouvrages de plusieurs Anatomistes sur les

(*a*) *Cet Ouvrage a été imprimé à Genéve en* 1685. *sous le titre de* Bibliotheca anatomica.

les parties particuliéres du Corps humain. Par la même raison, ce dernier Ouvrage de M. Bonet ne sauroit être que très-utile, puis qu'il a ramassé tout ce que les Médécins anciens & modernes ont dit de plus considérable sur les maladies, & sur les remédes, qu'il faut employer pour leur guérison, & qu'il y a joint tout ce que sa méditation & son expérience lui en ont pû faire connoître. Voici la méthode qu'il a suivie.

Il a crû qu'il falloit choisir un Auteur particulier, qui eût écrit de toutes les maladies, & qui lui servât comme de texte, sous lequel on rangeât en forme de notes ce que les autres Auteurs tant anciens que modernes ont dit sur le même sujet, en les citant toûjours exactement, pour rendre à chacun ce qui est à lui. Il a ajoûté ses remarques particulieres dans les occasions, & qui sont en très-grand nombre. Elles servent, ou à étendre ce que son Auteur n'avoit fait qu'indiquer, ou à éclaircir ce qu'il y avoit d'obscur, ou à suppléer ce qui y manquoit, ou à corriger ce qui ne se trouvoit pas conforme à la raison ou à l'expérience.

L'Auteur que M. Bonet a choisi pour lui servir de texte, est *Jean Jonston*, qui a compris toute la Médécine pratique

en douze Livres, & dont l'Ouvrage a été fort estimé. Il seroit trop long de marquer tous les Anciens & Modernes dont il s'est servi dans ses Commentaires; on en a compté plus de sept cens, ce qui fait voir que c'est avec raison qu'il a donné à son Ouvrage le nom de Thrésor. On ne s'arrêtera pas non plus à raporter ici aucune remarque particuliere de celles qui sont renfermées dans ces trois gros volumes; il seroit difficile de choisir dans un si grand nombre; & deux ou trois que nous en pourrions alleguer ne seroient pas capables de donner une idée suffisante du Livre; il vaut beaucoup mieux y renvoyer le Lecteur, & finir cet Extrait, après avoir dit un mot de la Personne de M. Bonet.

Il nâquit à Genéve le 5. de Mars de l'année 1620. Son Pére s'apelloit *André Bonet*, & étoit aussi très-habile Médécin, Fils de *Pierre Bonet* qui aquit tant de réputation dans la Médécine, qu'il fut appellé par *Charles Emanuel* Duc de Savoye, lequel ne le renvoya qu'après l'avoir comblé de présens. Sa Mére étoit d'une illustre Famille de Génes. Il fut reçu Docteur en Médécine en 1643. avec aplaudissement. Il avoit beaucoup de connoissance des belles Lettres, un jugement solide, une mé-

moire

moire heureuſe, & accompagnoit toutes ces belles qualitez d'une grande modeſtie. Il mourut le 29. de Mars, de l'année 1689. après une aſſez longue maladie, qui ne lui laiſſa que le tems néceſſaire pour métre la derniere main à l'Ouvrage dont nous avons parlé.

2. *Nouvelle Pratique de* CHIRURGIE *Médicale & raiſonnée, par Michel* ETTMULLER, *avec divers remédes, & une Diſſertation ſur l'infuſion des Liqueurs dans les Vaiſſeaux*: A Amſterdam, chez Jean Aubie. 1691. in 12 pagg. 464.

LES Ouvrages d'*Ettmuller* ſont ſi connus par les Editions différentes, qui s'en ſont faites en Allemagne & en France, & ſont ſi eſtimez de tous les Médecins, qu'il n'eſt pas néceſſaire d'en parler, pour les faire connoître au Public. Il avoit compoſé ſa *Chirurgie* en Latin, comme tous ſes autres Ouvrages, & il déclare même, que ce n'eſt pas proprement pour les Chirurgiens qu'il écrit, gens qui ordinairement n'entendent que la langue de leur nourrice; mais pour les Médécins, qui doivent avoir une teinture ſuffiſante de la Chirurgie, pour aſſiſter de leurs conſeils, pour corriger,

& pour conduire dans le besoin celui qui fait les Opérations de Chirurgie. C'est pour cela qu'il passe sous silence tout ce qui regarde l'operation de la main, pour ne s'atacher qu'aux remédes qu'il faut employer pour guerir toutes les maladies externes, lesquelles il reduit à cinq classes. Les tumeurs, les playes, les ulcéres, les luxations, & les fractures.

Cependant le Libraire a crû, quoi que ce Livre n'aît été fait que pour les Médecins, il pouvoit aussi être utile à plusieurs personnes, qui n'entendent que la langue Françoise, & surtout aux Chirurgiens, qui ne se contentent pas de l'operation de la main, mais qui sont bien-aises de connoître les remédes, & de savoir un peu raisonner sur les maladies qu'ils ont à traiter.

Ettmuller parcourt dans cét Ouvrage les cinq sortes de maladies externes qu'on vient de nommer, & dans l'ordre qu'on les a raportées; il définit d'abord le mal, il en marque ensuite la nature, il en explique les causes, & finit par la prescription des remedes nécessaires pour sa guérison.

On a joint à la fin de cette Chirurgie un Traité de l'Infusion des liqueurs dans les Vaisseaux, qui est très-curieux.

rieux. L'Auteur fait d'abord l'hiſtoire de ce nouveau remède, & en raporte un grand nombre d'expériences. On croit que c'eſt en Angleterre qu'il a été inventé par M. *Wren* célebre Profeſſeur de l'Univerſité d'Oxfort & de la Societé Royale. Ce qui a donné lieu à cette découverte, c'eſt qu'on a par ce moyen une voye courte de mêler avec le ſang, & de porter promptement au cœur le remede, ſans diminution de ſes forces, pour le diſtribuer de là dans toute la machine du corps, & rendre ſon effet plus prompt & plus puiſſant.

Pour confirmer ce ſentiment, & pour faire voir la néceſſité qu'il y a de ſe ſervir de cette voye, on fait remarquer, combien eſt long le chemin que doivent faire les remédes qu'on prend par la bouche, avant que de ſe mêler avec le ſang, le ſiége ordinaire des maladies, & paſſer avec lui dans le cœur. Il eſt impoſſible que dans toutes ces routes, les remédes ne ſubiſſent pluſieurs changemens conſidérables, & ne ſe mêlent avec tant de ſubſtances différentes, qu'ils perdent preſque toute leur vertu. L'expérience prouve cette vérité; car une certaine quantité d'un vomitif, qui donné par la bouche à un chien, ne produira aucun effet, le

fera vomir, jusques à en mourir, si on l'injecte dans ses veines. On a encore éprouvé, que l'humeur salivale contenuë dans les vesicules, qui sont entre les dents des vipéres, prise & avalée dans quelque liqueur que ce soit, ne cause aucun mal; & au contraire, si l'on se frote légérement en un endroit où la peau soit écorchée, du suc tiré d'une vipére vive ou morte, on en meurt infailliblement. La raison est, que de la premiére maniére, le venin a perdu toute sa force dans les premiéres voyes, avant que de parvenir jusqu'au cœur; au lieu que de la seconde maniere, il s'insinuë d'abord dans les veines, & passe de là immédiatement dans le cœur, sans avoir soufert aucune altération.

Cependant, quoique l'Auteur croye ce reméde trés-utile, il veut qu'on en use avec précaution, & lors seulement que toutes les voyes ordinaires n'ont produit aucun effet. Il marque les maladies où l'on peut l'appliquer, les liqueurs dont il faut se servir, & les occasions où il est inutile & même dangereux.

3. ΠΥΡΕΤΟΛΟΓΙΑ *seu* EXECITATIONES *de* MORBIS *Universalibus* ACUTIS. *Authore* RICHARDO

DO MORTON, *Med. D. Regii Collegii Medicor. Lond. Socio & Censore* Londini, Impensis Samuelis Smith. 1692. in 8. pagg. 430.

L'ACCUEIL favorable qu'a fait le Public à la *Phtisiologie* de *M. Morton* l'a porté à écrire sur les fiévres. Le Livre dont on vient de lire le titre ne contient qu'une partie de l'Ouvrage; mais il y a apparence que l'autre partie est déja composée, puis que l'Auteur y renvoye souvent, & qu'il en cite même les Chapitres. Comme les principes qu'il suit ne sont pas communs, & que sans s'étendre dans de longs raisonnemens, il se fonde principalement sur l'expérience, il peut esperer avec raison que ce second travail sera aussi favorablement reçû que le premier. Il est composé de quatre Parties principales, savoir, d'une Préface, de deux Dissertations & d'un Appendice. Nous les parcourrons l'une après l'autre.

I. LA Préface est une espéce d'introduction générale à la Médecine, où après avoir défini cette science, expliqué le but qu'elle se propose, l'avoir divisée en ses principales parties, & dit deux mots de la construction du Corps humain, il établit divers Principes qui

lui ſervent de fondement, pour tout ce qu'il a dire dans les ſections ſuivantes. Voici quelques-uns de ces Principes.

1. Qu'il y a des Eſprits animaux, ce qu'on démontre *à poſteriori* & par leurs effets.

2. Que ces Eſprits, qui ſont à peu près de la nature de l'air, ont une vertu élaſtique, & exploſive, c'eſt-à-dire, qu'ils peuvent bien être comprimez, mais qu'ils tendent toûjours à ſe dilater, & que dès qu'ils peuvent ſurmonter la force qui les comprime, ils s'étendent avec violence, & d'autant plus qu'ils ont été plus comprimez. 3. Que ces Eſprits ont leur ſiége dans toutes les fibres dont le Corps eſt compoſé. 4. Que le Cerveau en eſt comme le magazin commun, & que de là ils coulent dans toutes les parties du corps à peu près comme les rayons, qui émanent du Soleil, ſe répandent tout autour de lui. 5. Que les nerfs ſont les canaux de ces Eſprits. 6. Que ces Eſprits ſont comme le premier principe actif & comme le ferment univerſel de tout le Corps, & qu'ils meuvent & changent diverſement le ſang & les humeurs, ſelon les différents changemens qui leur arrivent. 7. Qu'ils ſont très-étroitement unis avec le ſang, en ſorte que le changement qui arrive ou

aux

aux Esprits ou au sang, peut se communiquer facilement & en peu de tems de l'un à l'autre. 8. Que la bonne & loüable disposition des Esprits peut être changée primitivement, & avant que les humeurs l'ayent été. Comme ce principe est fort nécessaire, l'Auteur fait de grands efforts pour le prouver. Une des raisons dont il se sert, la plus sensible, est ce qui arrive à quelques personnes, lors qu'elles voyagent en carosse ou sur mer, ou qui sentent du tabac, qui ont d'abord des douleurs de tête, des vertiges, des nausées, &c. car il est visible que tous ces maux ne viennent, que du seul changement arrivé aux Esprits, puis qu'il est impossible de se persuader, que les humeurs ayent été affectées dans si peu de tems. On conclut donc, que les Esprits animaux sont le premier siége des maladies, & particuliérement, de celles qui sont contagieuses.

Et de peur qu'on ne croye, que par la simplicité de ce Principe, l'Auteur veut établir l'opinion de *Van-Helmont*, & l'usage de son *Alkaëst*, ou remède universel, il fait voir que les Esprits animaux, qui sont le premier siége des maladies, peuvent être affectez de plusieurs manieres fort differentes, qui demandent aussi des remédes differens;

& qu'il y a autant de diverſes maladies dans les Eſprits, qu'il y en a dans les humeurs; puiſque les maladies des humeurs ſont cauſées par celles des Eſprits, & que la manifeſtation des unes peut faire connoître les autres. Par les convulſions, par exemple, on connoît que leur vertu élaſtique s'exére avec trop de véhémence. Dans les ſuffocations & dans les affections des Hypocondres, qu'ils ſont cruds & peu élaborez dans le cerveau. Dans le Scorbut, qu'ils ſont trop lents & trop groſſiers.

Il y a deux cauſes principales des maladies des Eſprits animaux. L'une eſt la mauvaiſe conſtitution du ſang d'où ils ſe forment; & l'autre la mauvaiſe diſpoſition du Cerveau où ils s'engendrent, & des nerfs par où ils coulent. Le Cerveau, par exemple, peut être ou trop humide & trop froid; ou trop ſec & trop chaud. De même, les nerfs peuvent être détendus par trop d'humidité, ou par quelque autre accident, & cela étant, il ne faut pas s'étonner ſi les Eſprits mal-diſtribuez dans le Corps y cauſent divers déſordres.

9. Le neuviéme principe de l'Auteur eſt, que la maladie des Eſprits change & corrompt la bonne diſpoſition du ſang

ſang, par l'étroite union qu'il a établie entre les Eſprits & le ſang. 10. Le dixiéme, que toutes les maladies, tant celles qui ſont univerſelles, c'eſt à-dire, qui ſont répanduës par tout le Corps, que les maladies particuliéres des parties, ſont cauſées, les premiéres immédiatement, & les ſecondes médiatement par la mauvaiſe conſtitution des Eſprits, ce qu'on prouve par un examen particulier, dans lequel il ſeroit trop long de s'engager. Une des plus fortes raiſons de l'Auteur, pour établir, que les cauſes des maladies ſont dans les Eſprits, c'eſt qu'elles ſe communiquent preſque toutes, par l'aproche de ceux qui ſont malades, tant celles que l'on appelle contagieuſes & violentes, que celles qu'on nomme lentes & *Chroniques*; ce qui ne peut proceder que des Eſprits malades qui s'exhalent, & qui paſſent du corps du malade dans le corps de ceux qui en aprochent. La conſtitution de l'Air, qui cauſe auſſi les maladies, & qui en varie les eſpéces, ſelon qu'elle eſt différente, eſt encore une forte preuve, que les maladies procédent de la mauvaiſe conſtitution des Eſprits.

La maniere facile dont l'Auteur prétend expliquer par ce moyen tous les ſymptomes des fiévres, & tous les ef-

sets qui les acompagnent lui sert aussi pour établir son sentiment. Combien n'ont pas sué les Médecins, pour expliquer, par exemple, ces accès réglez des fiévres intermittentes, qui ne manquent jamais de revenir aux mêmes heures, & ces successions si certaines de froid & de chaud? Mais cela n'est pas difficile, selon l'hypothése de nôtre Auteur. Tout le Corps, mais principalement les Viscéres, comme le foye, la rate, &c. ne sont qu'un composé de différens Vaisseaux, & de fibres qui sont tout autant de tuyaux, dans lesquels le sang & les Esprits animaux circulent incessamment. Il ne faut donc aller chercher le ferment de la fiévre que dans tous ces filamens fibreux, qui sont le receptacle des Esprits animaux. Ces Esprits étant incessamment envoyez du Cerveau dans toutes ces parties pour servir aux divers usages de la vie, portent avec eux la maladie dont ils sont affectez, & étant comme une espéce de ferment, corrompent la masse du sang qui coule dans les fibres, & le refroidissent ou l'enflamment par intervalles. Lors que le venin, qui infecte les Esprits, en arrête la vertu élastique & l'explosion, il est nécessaire que le sang & tout le corps se ressentent de cette espéce de repos des Esprits, & c'est ce

qui

qui cauſe le froid ; mais quand par le grand effort que font les Eſprits, ou par eux-mêmes, ou aidez par les remédes extérieurs, ils ſurmontent la force du venin, alors ils ſe répandent avec violence dans tout le corps, d'autant plus qu'ils ont été davantage contraints, comme il arrive à un reſſort, & c'eſt ce qui cauſe la grande chaleur, qui ſuccéde au froid dans les fiévres ; & cette chaleur dure juſques à ce que les Eſprits ayent repris, ou d'eux-mêmes, ou aidez par les remédes, cette étenduë mediocre, qui eſt néceſſaire pour la bonne diſpoſition du corps ; après quoi, & dans un certain intervalle, le venin venant à faire de nouveaux efforts comprime de nouveau les Eſprits & en arrête le mouvement. Cette efferveſcence des Eſprits, qui ſuccéde au froid, fond & diſſout ordinairement les humeurs, qui s'évacuent ſur la fin de l'accès ou par les ſueurs, ou par les urines, ou par quelque autre voye. L'Auteur confirme ſa penſée du ſiége de la fiévre qu'il poſe dans les Eſprits, par les accidens d'Epilepſie, qui, du conſentement de preſque tous les Médecins, ne procedent que du déréglement de ces mêmes Eſprits, & qui reviennent auſſi très-ſouvent en des

tems

tems reglez, deux, trois fois le mois ou la semaine.

Il avoüe qu'il n'est pas si facile de prouver, que les maladies particulieres soient causées par les Esprits. Cependant, comme ils peuvent être disposez en plusieurs manieres differentes, & toutes mauvaises, il se peut fort bien faire, que selon ces differentes dispositions, ils affectent une certaine partie, tandis qu'ils ne produiront point d'effet sur une autre. Cela se confirme par les remédes spécifiques que les Médecins ont accoûtumé d'employer dans ces maladies particulieres. Car il ne faut pas croire que ces remédes agissent plûtôt sur une partie que sur une autre, & qu'obeïssant aux ordres du Médecin, étant pris par la bouche, ils aillent justement trouver la partie malade, sans s'égarer en chemin ; on sait, combien la Médecine a été raillée sur ce sujet. A proprement parler, ils n'agissent pas plus sur une partie, que sur l'autre ; mais corrigeant cette mauvaise disposition particuliére des Esprits, ils delivrent aussi cette partie particuliere du Corps de la maladie dont elle étoit affectée.

On finit la Préface, en distribuant les maladies en de certaines Classes générales. Les unes sont accidentelles, pro-

procedant de quelque accident extérieur, comme d'un coup, d'une contuſion, &c. Celles-là apartiennent proprement à la Chirurgie. Les autres ſont habituelles, procedant immédiatement de cauſes internes, telles que ſont principalement la mauvaiſe diſpoſition des Eſprits animaux, la mauvaiſe conſtitution du ſang qui les produit; l'obſtruction, la fraction, ou quelque autre accident, arrivé aux canaux ou aux vaiſſeaux qui contiennent ces Eſprits, & c'eſt de ces maladies dont M. Morton veut parler.

Ces maladies ſont ou Univerſelles, c'eſt-à-dire, qui affectent tout le Corps, ou particulieres, qui n'en affectent que quelque partie. Les Univerſelles ſont de deux ſortes. Les unes ne procédent point du tout de la mauvaiſe conſtitution de quelque partie particuliere; les autres procédent de quelque partie particuliere du Corps, ou de quelque accident particulier, mais qui corrompant dans peu de tems les Eſprits & le ſang, aquiérent bien tôt la nature des maladies Univerſelles.

Les maladies Univerſelles du premier genre, ſont encore diviſées en deux eſpéces; les unes ſont aiguës, & finiſſent bien-tôt par une Criſe ſalutaire ou mortelle; & les autres ſont *Chroniques*,

niques, ne menaçant pas le Corps d'une mort si subite, mais le tenant valétudinaire, quelquefois, durant plusieurs mois, ou même plusieurs années.

La cause des maladies Universelles en général est quelque chose d'hétérogéne, qui a une qualité vénimeuse & *destruante*, contraire à la chaleur naturelle & vitale, propre à l'éteindre ou à la supprimer, soit que ce venin se soit produit insensiblement dans le Corps, soit qu'on l'ait reçu extérieurement ou par l'infection de l'air, ou par la piqueure de quelque Animal venimeux. Or selon que ce venin est plus ou moins violent, la maladie est aussi plus longue, ou plus courte, & plûtôt terminée ou par la mort, ou par la guérison. On explique en détail par ce principe, & par la différence de ce venin, la différence des maladies & de leurs differens effets.

II. LA premiére Dissertation, qui contient dix Chapitres, traite des fievres Aiguës en général, & en particulier de la fievre Ephemére, & de l'Intermittente.

1. On définit la fiévre Aiguë en général, une chaleur étrangere, allumée dans le sang par les Esprits animaux infectez par quelque vénin destruant, & irritez d'une maniere extraordinaire

par

par quelque accident. On ne ſauroit bien expliquer la nature de ce venin, qui peut avoir pluſieurs origines & pluſieurs cauſes différentes. Tout ce qu'on en peut dire, c'eſt qu'il eſt auſſi ſubtil que les Eſprits; ce qui fait qu'il les affecte plûtôt que les humeurs.

Par ce principe on explique facilement tous les Symptomes des fievres aiguës, ainſi qu'on l'a marqué ci-deſſus. On trouve auſſi ſans beaucoup de peine les remédes qu'il faut employer dans tous ces Symptomes.

Lors que le venin eſt ſi violent, que les Eſprits s'en trouvent accablez, le malade en meurt néceſſairement, comme cela arriva à un Jeune homme, dont parle l'Auteur, qui dans une fiévre tierce, mourut après trois jours conſécutifs de froid, ſans que les Eſprits animaux puſſent le ſurmonter. D'où il ſuit, que plus le froid eſt grand, ou petit, long ou court, plus la maladie eſt grande ou petite, plus ou moins dangereuſe.

On peut rémédier à ce Symptome par de bons antidotes, qui ſécourent les Eſprits, les fortifient, hâtent leur mouvement, & leur aident à ſurmonter le venin qui travaille à les éteindre. Mais il faut uſer de grandes précautions, de peur que, donnant trop de cha-

chaleur aux Esprits, l'on n'enflamme toute la machine, & l'on n'en cause la ruïne. On examine ainsi, de suite, tous les Symptomes des fiévres en général, on parle des diverses crises qui arrivent dans le cours de la maladie, & l'on donne les avis nécessaires aux Médécins, pour se conduire pendant tout ce tems-là. C'est là, à peu près, le sujet du premier Chapitre, qui finit par une table, où l'on trouve toutes les différentes espéces de fiévres.

2. Le second traite en deux mots de la fiévre Ephémére, & le troisiéme de l'intermittente, où l'on parle de sa cause, de sa nature, & de ses Symptomes. Bien qu'il soit impossible, ainsi qu'on l'a déja remarqué, d'expliquer la nature du venin qui les produit, lequel se forme, quelquefois, dans le cœur & qu'on reçoit quelquefois, avec l'air que l'on respire; il est pourtant sûr qu'à en juger par les effets, il a quelque chose de semblable, aux poisons extérieurs & sensibles, puis qu'il produit des effets tous semblables, comme sont les défaillances, les douleurs convulsives &c. Il faut néanmoins que ce venin soit assez doux, puis que les Esprits, qui en sont imbus, ont le pouvoir de la vaincre par leur vertu élastique, au bout de vint-quatre heures plus ou moins; &

que

que le *Quinquinna* le ſurmonte facilement & en peu de tems.

Les cauſes extérieures de ce poiſon les plus ordinaires & les plus évidentes, ſont le froid de l'air, le coucher à terre & à l'air, un climat marécageux, l'air de l'Automne inſpiré & mêlé avec les Eſprits & qui eſt ſouvent plein de parties hétérogenées & vénimeuſes, ce qui fait que les fiévres de l'Automne ſont preſque toûjours épidémiques; & pluſieurs autres choſes, qu'il ſeroit trop long de raporter. L'Auteur défend ici fortement le Quinquinna, contre ceux qui croyent qu'il peut bien arrêter la fiévre pendant quelque tems; mais qu'il n'empêche pas qu'elle ne revienne. Il ſoûtient que ces récidives procédent de la nature du poiſon, de la faute du Malade, ou du Médecin, & non de celle du reméde; & qu'en cela les autres remédes qu'on employe, n'ont point d'avantage ſur le Qninquinna, puis qu'ils n'empêchent pas non plus que les fiévres ne reviennent. Il prétend que, pour les chaſſer abſolument, il en faut prendre beaucoup & en uſer fréquemment, puis qu'il ne peut faire que du bien. Il veut auſſi que la cauſe de toutes les fievres intermittentes ſoit la même, puis qu'elles changent ſouvent de l'une à l'autre, & que

le

le Quinquinna les guérit toutes également.

3. Le Chapitre quatriéme traite des signes qui font connoître la fiévre intermittente, lors qu'elle prend la forme de quelque autre maladie, comme celle de l'apoplexie, de la colique, de la pleuréfie. Il arive rarement que dans ces occasions, les autres remédes qu'on employe, reüssissent ; au lieu que le Quinquinna produit son effet ordinaire, parce que ce sont effectivement des fiévres intermittentes accompagnées de ces Symptomes particuliers.

4. Le Chapitre cinquiéme raporte les prognostics des fiévres intermittentes. L'Auteur prétend avoir remarqué, (1) que dés que la chaleur a commencé de succeder au froid, il n'y a plus de danger pour le malade dans tout le reste de l'accès, & que tous ceux qui meurent, meurent pendant le froid. (2) Que toutes les fois que la fiévre change sa forme naturelle, pour prendre celle d'apoplexie, de pleureſie, de *Cholera Morbus*, &c. le malade est en danger dans tous les accès. (3) Que ces Symptomes extraordinaires cessent ordinairement sur la fin de l'accès, & recommencent avec l'accès suivant. Les Médécins doivent se servir des intervalles pour donner de bons an-

antidotes contre la force du venin. (4) Qu'avec le tems la fiévre intermittente ſe change en maladie lente & Chronique, bien que chaque accès ſoit aigu, & finiſſe en très-peu d'heures. (5) Que le ferment de la fiévre quarte eſt le plus fixe de tous, & que l'on eſt fort ſujet aux récidives. L'Auteur croit, qu'avant l'uſage du Quinquina les Médécins n'avoient jamais guéri cette fiévre que par hazard. (6) Que toute fiévre intermittente, ſi elle dure longtems, ſe change enfin en fiévre quarte. (7) Que toute fiévre intermittente, ſans exception, dans les Jeunes gens, ſe guerit d'elle même, par les ſeules forces de la nature, & par le retour de la belle ſaiſon. (8) Qu'avant le troiſiéme accès, elles ſe guériſſent facilement, avec de legers remédes, d'où il ſuit, qu'il ne faut pas laiſſer paſſer le ſecond accès, ſans en faire quelque. (9) Que quand cette fiévre eſt guérie, ou par la nature, ou par le ſecours des remédes, lors qu'elle eſt dans ſa plus grande force, elle revient plus facilement, que lors qu'elle finit inſenſiblement. (10) Que cette fiévre eſt rarement mortelle, lors qu'elle eſt ſimple, & qu'il ne s'y mêle pas d'autres maladies. (11) Enfin, qu'après avoir duré long-tems, elle ſe chan-

change en fiévre continuë, languiſſante, mortelle, effets qu'on attribuë quelquefois mal-à-propos au Quinquina, puis qu'ils ne viennent pas moins aprés l'uſage des autres remédes.

5. L'Auteur employe le Chapitre ſixiéme, à faire voir comment on doit gouverner les malades dans ces fiévres, ſoit durant les accès, ſoit durant les intervalles. Il veut que pendant le froid, on ſoit près d'un feu clair, & bien couvert; ou qu'on ſe proméne un peu vîte. Quand la chaleur eſt venuë, il faut ſe coucher dans un lieu obſcur, & ſe couvrir médiocrement. Il ne faut point prendre de reméde dans l'accès, à moins qu'il ne fût abſolument néceſſaire de fortifier les Eſprits, ou le ferment de l'eſtomac; ou de temperer la chaleur du ſang. Il condamne les ſaignées, l'émétique, les remédes diaphorétiques, les opiates &c. & en fait voir les inconvéniens.

6. Le Quinquina fait le ſujet des deux Chapitres ſuivans. L'Auteur commence par en faire l'hiſtoire. Cette racine vient de la Province de Quito dans le Perou. L'Arbre n'en eſt pas haut; mais il a un grand nombre de branches. La feuille reſſemble à celle des pruniers rouges, ayant un goût aromatique;

mais

mais ſans amertume. Les fleurs en ſont blanches & bleües ; & il ne porte point de fruit. Le bois & les feuilles n'ont aucune vertu contre la fiévre. La reſine qui coule de l'écorce, & les graines, que l'arbre produit, & qui ſont ſemblables aux graines de courge, chaſſent la fiévre de même que l'écorce, mais la vertu n'en eſt pas ſi grande. On ne doute point que les Indiens ne connuſſent bien les merveilleux effets de cette plante ; mais on croit que la haine qu'ils portoient aux Europeans les empêcha de les leur aprendre. On les reconnut enfin en 1640. La femme du Comte *del Cinchon*, Viceroi du Perou, fut ſurpriſe de la fiévre tierce à Lima. Un Eſpagnol, qui avoit découvert la vertu du Quinquinna, ſans qu'on nous diſe par quel moyen, lui en envoya, & elle fut incontinent guérie. Cette guériſon fit beaucoup de bruit, & cette écorce devint célébre ſous le nom de *Poudre de la Comteſſe*. En 1649. la réputation de cette poudre ſe répandit en Eſpagne, en Italie, & principalement à Rome, par les ſoins du Cardinal *de Lugo*, de la Compagnie de Jeſus, & des autres Péres du Colége de Rome, ce qui lui fit donner le nom de *poudre des Jéſuites*. On fait voir en ſuite, comment pluſieurs Médécins d'Angleterre entreprirent

rent d'en faire abolir l'uſage. On montre que pluſieurs autres, perſuadez de ſon utilité, en ont neanmoins très-mal expliqué la vertu, les uns l'attribuant à la ſubtilité de ſes parties, les autres à ſa chaleur & à ſa ſéchereſſe, les autres à ſa froideur & à ſa vertu narcotique; on examine ce qu'en ont écrit *Chifflet*, *Plempius*, & pluſieurs autres, & l'on répond aux objections qu'on a faites contre cette écorce.

On parle après cela de la maniére dont ce reméde opére. On ſoûtient que ce n'eſt, ni en purgeant les humeurs d'une maniere ſenſible, ni en les diſſolvant, comme a crû *Sturmius*, ni en les chaſſant par une tranſpiration inſenſible; mais par une qualité occulte, qu'on ne connoit que par les effets, & qu'on avoüe ne pouvoir pas expliquer. On ſait ſeulement qu'il chaſſe ou détruit le venin de la fiévre. Pour mieux appuyer cette opinion, M. Morton, s'étend à expliquer la nature, les ſujets, & les différences des poiſons & des antidotes. Après quoi il repéte encore ce qu'il a déja dit plus d'une fois, que le ferment des fiévres eſt une eſpéce de poiſon, puis que ſes Symptomes ſont à peu près ſemblables à ceux des poiſons ſenſibles; que le Quinquina en eſt le véritable antidote, puis qu'il

qu'il les guérit, & que le poiſon ne peut être chaſſé que par les antidotes; outre que la petite quantité qu'il en faut, pour produire ſon effet, montre encore la même choſe.

L'Auteur paſſe enſuite à la maniere dont il faut préparer le Quinquinna, & commence par ſe plaindre de la difficulté qu'il y a d'en trouver du bon dans les boutiques; ce qui fait qu'il en faut une plus grande doſe qu'autrefois, & qu'il ne produit pas tant d'effet. On donne ſouvent d'autre écorce pour le Quinquinna; ou ſi c'en eſt, il eſt ordinairement vieux, & a perdu toute ſa force. Le bon, eſt de couleur de cinnabre, & non pas noir, le goût en eſt aſſez agréable, aromatique & amer, au lieu que le ſuppoſé eſt âpre. Il a une certaine odeur aprochant du moiſi; mais qui eſt néanmoins douce, agréable, & aromatique. C'eſt là ſa qualité la plus ſpécifique & la plus propre pour le diſtinguer. Il eſt friable, & non gluant & viſqueux. La meilleure & la plus ſimple maniere, eſt de le donner en ſubſtance après l'avoir bien pulveriſé. Il vaut mieux partager la doſe en pluſieurs portions qu'on prendra de trois en trois ou de quatre en quatre heures, que de la donner toute à la fois. Il faut le prendre dans les in-

tervalles de fiévre, & non au commencement de l'accès; ſans qu'il ſoit néceſſaire de ſe purger auparavant, étant beaucoup plus utile de s'en ſervir ſans tous ces préparatifs, dès les premiers accès, avant que la fiévre ſe ſoit enracinée dans le Corps. Il n'eſt néceſſaire, ni de ſe coucher, après l'avoir pris, ni de ſe bien couvrir. On peut vaquer, comme auparavant, à tous les exercices auſquels on eſt accoûtumé de s'employer; & comme il n'eſt point beſoin de ſe purger auparavant, il l'eſt encore moins de le faire après; puis que cela eſt beaucoup plus nuiſible qu'utile. Il vaut beaucoup mieux, après être guéri, en prendre encore deux ou trois fois de huit en huit, ou de dix en dix jours. On enſeigne après cela la maniere de le donner en potions, juleps, électuaires, pillules, &c.

7. Le neuviéme & dernier Chapitre parle des diverſes formes ſous leſquelles les fiévres intermittentes paroiſſent quelquefois, car, comme on l'a déja remarqué, elles ſont ſouvent accompagnées de Symptomes de pluſieurs autres maladies, ce que l'Auteur prouve par un très-grand nombre d'exemples, qui ne ſont pas l'endroit le moins utile de ſon Livre; mais qu'on ne ſauroit rapor-

ter

ter ici, ſans ſe jetter dans une exceſſive longueur. On ſe contentera de dire en général, que tous ces exemples tendent à faire voir, que les fiévres intermittentes ſe cachent ſouvent ſous pluſieurs autres ſortes de maladies; en ſorte que ſi l'on s'attache uniquement à guérir ces maladies particulieres, ſans guérir la fiévre, la maladie compoſée ſe change en fiévre intermittente, qu'il faut guérir par le Quinquinna.

III. LA ſeconde Diſſertation traite de fiévres continuës. 1. Dans le premier Chapitre l'Auteur repéte d'abord ſon Principe, que tous les venins ou fermens des fiévres ſont de même nature, & qu'ils ne différent qu'en degrez, entant qu'ils détruiſent plus ou moins, & attaquent avec plus ou moins de force les Eſprits animaux. Lors que ces Eſprits peuvent ſurmonter le venin, la fiévre eſt intermittente; & lors qu'ils ne peuvent pas tout à-fait le ſurmonter, mais que le combat dure pluſieurs jours, la fiévre eſt continuë, quoi qu'elle ait de tems en tems des remiſſions & des redoublemens. Il arrive auſſi ſouvent pluſieurs variations dans ce combat, qui font auſſi varier la fiévre, & la revêtent des Symptomes de pluſieurs autres maladies. Ce qui prouve que

ce venin eſt toûjours de même nature, c'eſt que toutes ces fiévres ſe changent facilement les unes aux autres, & que non ſeulement les fiévres continuës avec remiſſion, mais les intermittentes mêmes deviennent fort ſouvent continuës malignes, & peſtilentielles; & celles ci, ſur tout celles de l'Automne, ſe changent auſſi fort ſouvent en intermittentes.

Cela ſuppoſé, ou le venin eſt plus foible que les Eſprits, ou il eſt égal en force, ou il eſt plus fort. S'il eſt plus foible, la Nature triomphant dans toutes les attaques que le venin lui livre, la fiévre eſt continuë benigne, ou *putride*, comme l'appellent les Médecins; ce qui ſe connoit par le redoublement & par le relâchement, qui arrive, ou tous les jours, ou de deux jours l'un. Si le venin eſt égal, ou s'il eſt plus fort, la fiévre eſt continuë maligne & ſans relâchement. La fiévre continuë benigne, tandis qu'elle demeure telle, ſans autre ſymptome, n'eſt point mortelle; mais elle eſt ſouvent accompagnée d'autres ſymptomes, ou il arrive que le venin aquiert de la force, & elle devient maligne. Mais la fiévre continuë, ſans relâche, & d'une même teneur, tient toûjours quelque choſe de la malignité; & ne

peut

peut être guérie, ſi elle ne ſe change en fiévre continuë benigne.

2. Le ſecond Chapitre traite des fiévres continuës remittentes, qui ſont ou ſimples ou mixtes. Le troiſiéme indique les Diagnoſtics de la fiévre continuë, tant ſimple que mixte; & le troiſiéme de la cauſe premiére & extérieure de ces fiévres, que l'Auteur croit être l'Athmoſphére de l'air, ce qui ſe prouve de ce que ces maladies ſont preſque toûjours épidémiques.

3. Dans le quatriéme Chapitre, il raporte tous les prognoſtics de la fiévre continuë. Le ſixiéme traite de la maniere générale de la guérir; ce qui ſe fait en éteignant ou en chaſſant le venin qui la produit, & en donnant le moyen aux Eſprits de ſe dilater fréquemment, en ſorte qu'ils recouvrent par ce moyen leur premiere activité.

4. Dans le ſeptiéme on donne la methode qu'il faut ſuivre dans tout le cours de la maladie, & les divers remédes qu'on doit employer; ſelon les divers ſymptomes dont elle eſt accompagnée. Mais, parce qu'on ne ſe fie pas trop à cette méthode, on employe le Chapitre ſuivant à expliquer la maniere dont il faut donner le Quinquinna dans les fiévres continuës, ſoit ſimples, ſoit compoſées: Dans les premiéres il n'y

a pas d'autre façon, que d'en donner de trois en trois, ou de quatre en quatre heures une doſe ſuffiſante, ſelon l'âge & la conſtitution du malade, & dans le tems de la remiſſion de la fiévre. Pour celles qui ſont mixtes ou compoſées, il faut employer avec le Quinquinna, quelques autres remédes, qu'on peut voir dans nôtre Auteur. On raporte dans le dernier Chapitre un grand nombre d'exemples des diverſes formes ſous leſquelles la fiévre continuë a paru à nôtre Auteur, joints à la maniere dont il les a traitez.

IV. L'APPENDIX contient une hiſtoire ſuivie de la fiévre continuë ſimple ou compoſée depuis 1658, juſques en 1691. C'eſt-à-dire, des diverſes maladies qui ont régné en Angleterre pendant ce tems-là. Le but de l'Auteur dans cette Hiſtoire eſt de faire voir, que la fiévre maligne, les fiévres pourprées, la peſte, la Diarrhée, la dyſſenterie, & pluſieurs autres maladies, qui ont affligé l'Angleterre pendant tout ce tems-là, n'étoient que de véritables fiévres continuës, revêtuës de ces formes étrangéres, qui ne differoient des intermittentes, qu'à l'égard du degré de malignité du venin, & qui, par conſéquent, pouvoient être guéries par l'uſage du

Quin-

Quinquinna. L'Auteur promet d'autres Diſſertations, où il continuera le même ſujet.

4. TRAITE' *des* CONVULSIONS *& des* MOUVEMENS CONVULSIFS *qu'on appelle à préſent* VAPEURS. *Par Mr.* CHASTELAIN, *Conſeiller du Roi & Profeſſeur Royal en Médecine, de l'Univerſité de Montpellier.* A Lyon, chez Aniſſon & Poſuel. 1691. in 12. pagg. 288.

I. L'AUTEUR a deſſein de donner au Public une Hiſtoire générale des maladies, & ce n'en eſt ici qu'un petit morceau qu'il en a détaché, en faveur de M. *Demery* Médecin de Bordeaux, qui le lui a demandé. Ce qui a donné occaſion à ce Traité particulier, c'eſt que l'Auteur ayant été appellé à Bordeaux pour une Dame de qualité, vit par occaſion une Demoiſelle qui étoit attaquée depuis dix-huit mois d'une tumeur au Méſentére, de convulſions & de mouvemens convulſifs périodiques. Le Médécin ordinaire de la Demoiſelle ne fut pas de même avis que M. *Chaſtelain*, ſur le ſiége & la cauſe de cette maladie, ni ſur les remédes qui lui convenoient.

noient. Il ſe crut obligé, pour faire valoir ſon ſentiment, de le faire imprimer à Bordeaux, & d'y joindre ſon Hypothéſe des Convulſions. M. Chaſtelain voulut auſſi expliquer ſa penſée ſur ce ſujet, & ce fut dans cette vuë qu'il compoſa ce Traité des Convulſions & des mouvemens Convulſifs, où en expliquant & appuyant ſon ſentiment, il refute celui de ſon Adverſaire ſans le nommer, & raporte même ſouvent ſes propres expreſſions. Il refute auſſi en même tems les opinions de la plûpart des Anciens & des Modernes.

II. BIEN que M. Chaſtelain n'ait point diviſé ſon Diſcours, on peut néanmoins y conſiderer deux parties principales. La prémiére contient la deſcription des principales parties de nôtre machine qui ſervent à tous nos mouvemens, ſoit purement méchaniques, ſoit mechaniques volontaires, & quelques principes qui ſervent à faire entendre & à appuyer ſon opinion. La ſeconde comprend l'explication de ſon ſentiment ſur les Convulſions & les mouvemens Convulſifs, les cauſes de cette maladie tant générales que particulieres, avec les differens ſymptomes qui les accompagnent, les diagnoſtics, & les remédes tant généraux que par-

ti-

ticuliers qu'on peut employer, non pour toutes ſortes de Convulſions & de mouvemens Convulſifs ; mais pour cette eſpéce particuliere dont étoit atteinte la Demoiſelle, qui a fourni d'occaſion à ce Traité.

On ne ſauroit ſuivre l'Auteur ſans le copier. On ſe contentera pour ce qui regarde la premiere partie, d'indiquer quelques endroits qui lui ſemblent particuliers, ou qui ſont néceſſaires pour entendre ſon opinion ſur la maladie dont il s'agit.

1. Il commence par donner une idée générale des parties qui compoſent nôtre machine, & expliquer comment ſe fait le mouvement des organes, & celui que les liqueurs ont en nous. Il définit les fibres, une eſpéce de petites cordes fermes, élaſtiques, de différente longueur & groſſeur, dans leſquelles les eſprits ou le ſang, ou tous les deux enſemble coulent continuellement. Il établit pour maxime & comme pour le fondement de tout ſon Traité, que tant qu'une partie demeure dans une ſituation où elle trouve ſon repos, les muſcles antagoniſtes dont l'Ame ſe ſert pour la mouvoir, demeurent auſſi dans une eſpéce d'équilibre, à cauſe d'une certaine meſure de ſang & d'eſprits qui coulent con-

tinuellement dans leurs fibres ; & que, quand il arrive quelque changement ſenſible dans cette méſure, l'équilibre ceſſe. Que ſi cela arrive indépendemment de l'Ame, il ſe fait un mouvement involontaire. Ce mouvement arrive auſſi, quand les parties du ſang & des eſprits, qui coulent dans les muſcles, fermentent plus ou moins dans les uns que dans les autres.

2. L'Auteur établit encore que ce ſont les fibres motrices qui compoſent les muſcles & les autres parties qui ſe meuvent indépendemment des muſcles, qui ſont les organes immédiats de tous nos mouvemens. Que le ſang & les eſprits en ſont la cauſe prochaine, entant qu'ils ſoufrent fermentation dans les fibres motrices. Et parce qu'il ſemble qu'on pourroit conclurre de là, qu'il n'y auroit point de mouvement volontaire, puis que la fermentation ne dépend point de l'Ame, & qu'elle ne peut ni l'augmenter ni la diminuer ; on répond qu'il ſuffit qu'elle donne occaſion à l'une & à l'autre, en déterminant plus ou moins d'eſprits vers les muſcles qui ſervent à ces mouvemens.

3. En parlant du mouvemennt des liqueurs dont nôtre Corps eſt compoſé, M. Chaſtelain s'attache principalement à celui du ſang & des eſprits. Il ſoû-

tient

tient que tous les eſprits ne circulent pas ; que cette quantité que les nerfs diſtribuent dans les glandes conglomerées ne revient pas dans le ſang, & qu'il n'y a que les eſprits qui ſe mêlent avec le ſang dans les fibres motrices, ou dans les parties par où le ſang paſſe, qui circulent.

4. Il reconnoit bien la circulation du ſang avec tous les Modernes ; mais il ne croit pas qu'il circule tout, quatre ou cinq fois dans une heure, comme diſent les Médécins. Il eſt bien vrai qu'il paſſe par le cœur dans une heure quatre ou cinq fois autant de ſang que nous en avons : mais la plus grande partie de ce ſang vient de celui qui circule par les artéres & par les veines les plus groſſes & les plus proches du cœur : car le ſang qui vient de la peau & des extrémitez dans la veine cave, laquelle eſt comme le baſſin commun de tout le ſang qui circule, y revient lentement, & en petite quantité ; au lieu que celui qui circule par les artéres & par les veines les plus groſſes & les plus proches du cœur, y revient plus promptement, & en plus grande quantité. On pourra voir dans nôtre Auteur les preuves de tout cela.

5. On a aſſez de peine à ſavoir quel eſt proprement l'uſage de la reſpi-

ration, pourquoi un Embrion s'en passe tant qu'il est dans le ventre, & même lorsqu'il en est sorti, s'il demeure enveloppé dans l'arriere-faix ; & d'où vient qu'il ne peut plus s'en passer dès qu'il a une fois respiré. Voici comment l'Auteur résout cette question. Il prétend que le cœur ne sauroit continuer la circulation du sang, sans le secours de l'air, qui enflant les poûmons & étendant leurs vaisseaux, donne par là occasion au sang de passer librement du ventricule droit au ventricule gauche, lors qu'il y est poussé ; ce qu'il ne sauroit faire, si les poûmons étoient affaissez, & leurs vaisseaux repliez, comme ils le sont dans le *fœtus*. Comme ces replis des vaisseaux & cèt affaissement des poûmons s'oppose au passage du sang dans le *Fœtus*, ils déterminent une portion du sang qui est dans la veine cave à passer dans la veine pulmonaire par le trou ovale ; pendant que la portion qui sort du ventricule droit, passe de l'artére pulmoneuse dans le trou descendant de l'Aorte par le canal artériel, & il n'en passe que fort peu par tout le reste des vaisseaux du poûmon. Après que le *Fœtus* a commencé à respirer, le trou ovale & le canal arteriel étant bien fermez, il ne peut plus vivre sans air, parce

que

que le ſang ne peut plus circuler que par les vaiſſeaux des poûmons ; qui ne permettent point au ſang de paſſer librement du ventricule droit au gauche, que lors qu'ils ſont enflez, & que leurs vaiſſeaux ſont étendus. En même tems que le *Fœtus* commence à reſpirer, le ſang quitte le chemin du canal arteriel, & paſſe par les vaiſſeaux des poûmons; non ſeulement parce que le chemin eſt plus droit, mais encore parce qu'il n'y trouve aucune réſiſtance. Le *Fœtus* ne reſpire point dans le ventre, parce que la poitrine ne ſauroit ſe dilater que les poûmons ne ſe dilatent, ce qu'ils ne peuvent faire d'eux mêmes, & ſans le ſecours de l'air.

6. L'Auteur décrit auſſi la conſtitution du cerveau. Il ſoûtient que ce n'eſt point un paquet de nerfs, mais un tiſſu de petites glandes & fibres fort déliées, qui ont des conduits inſenſibles, par où les eſprits & le ſuc nerveux ſont diſtribuez dans toutes les parties. La matiere qui ſe filtre dans ces glandes & eſt enſuite pouſſée dans les fibres qui en naiſſent, eſt la matiére des eſprits, qui ſont un compoſé de parties hétérogenes, & qui dans l'état naturel ſont dans une continuelle & douce fermentation, laquelle eſt l'occaſion de ce grand nombre de penſées, qui viennent à l'ame in-

indépendemment de ſa volonté. On ſuit pour la conſtruction du cerveau le Syſtême de *Malpighi*.

III. TOUS ces principes étant établis, l'Auteur entre en matiere, & commence par diſtinguer la Convulſion du mouvement Convulſif, pour ôter l'équivoque dans laquelle les Médécins tombent ſur ce ſujet. La Convulſion, ſelon M. Chaſtelain, eſt une contraction vicieuſe & permanente des fibres qui ſervent à nos mouvemens. On en diſtingue de pluſieurs ſortes; mais on ne parle ici que de la vraye lorſque les parties demeurent roides & immobiles, à cauſe de la matiére qui remplit ſi fort les fibres motrices & leurs pores, qu'elles ne peuvent point ſe relâcher, que cette matiére ne ſe diſſipe entierement ou en partie. Le mouvement Convulſif eſt une contraction vicieuſe & alternative des fibres motrices, qui cauſe une agitation contre nature dans toute la machine, ou dans quelques unes de ſes parties.

L'Auteur paſſe enſuite aux cauſes des Convulſions & des mouvements Convulſifs. Il refute ce qu'en ont dit *Hippocrate*, *Galien* & pluſieurs Modernes. Il s'attâche principalement à expliquer & combatre l'opinion de *Willis*, qui ſuppoſe une certaine exploſion des

Eſprits,

Eſprits, laquelle produit un effet ſemblable à celui de la poudre à canon. Il fait voir que ce ſentiment ne s'accorde point à ce qu'on connoit de la compoſition du cerveau, de l'origine des nerfs, de la ſource commune des Eſprits, & des mouvemens différens que les liqueurs peuvent recevoir en nous. Il croit que l'exploſion que Willis ſuppoſe, ne peut pas produire tous les effets qu'il lui attribuë; puis qu'il faudroit pour cela que les Eſprits fuſſent faits de ſalpétre & de ſoufre, qu'ils euſſent un baſſin commun pour paſſer dans tous les nerfs, & que le Cerveau & les nerfs fuſſent d'une conſiſtence dure & ſolide, pour réſiſter à tous les effets de la matiére exploſive.

M. Chaſtelain prétend donc, que la Convulſion & les mouvemens Convulſifs ne peuvent ſe faire, que les fibres qui ſervent à nos mouvemens ne ſe racourciſſent, ce qui peut arriver ou par la réplétion, ou par l'inanition de ces fibres. L'inanition arrive, ou parce qu'elles ſont privées d'eſprits, ou parce que n'ayant pas l'humidité naturelle, elles ſe retirent en elles mêmes, & ſe racourciſſent par conſéquent. Tout le monde convient que les Convulſions ne procédent point de ce que les Eſprits ne coulent pas dans les fibres. Elles ne vien-

viennent pas auſſi de la privation de leur humeur, puis que ceux qui meurent de la fiévre étique ou du maraſme, dont les fibres ont été conſtamment dans la ſéchereſſe & dans l'inanition, n'ont pourtant point de Convulſions. D'ailleurs on ſait que les vaiſſeaux ſouples s'allongent à méſure qu'ils ſe deſempliſſent, de ſorte que la ſéchéreſſe, quelque grande qu'elle ſoit, ne les racourcit jamais autant, que la diſſipation des liqueurs les allonge. Il ſuit donc, que la Convulſion ne peut proceder que de la repletion, qui en eſt la ſeule cauſe véritable & immédiate. La matiere qui cauſe cette replétion, c'eſt le ſang & les Eſprits, puis que de tous les vaiſſeaux qui aboutiſſent aux fibres motrices, il n'y a que les artéres & les nerfs qui y diſtribuent leurs liqueurs, qui ſont le ſang, les Eſprits, & le ſuc nerveux.

La Convulſion arrive donc, lorſque le ſang & les Eſprits ſont diſtribuez en plus grande quantité qu'auparavant dans les fibres motrices, ou qu'ils y fermentent plus qu'il ne faut. La diſtribution inégale du ſang dans les fibres vient, ou de la conſiſtance inégale de ſes parties, ou de la facilité qu'il trouve de paſſer plûtôt par une artére, que par une autre, ou de la diffé-

différente compreſſion que les artéres ſoufrent par les parties qui les environnent, ou de la differente diſpoſition des fibres qui le reçoivent.

Suivant le ſentiment commun, la diſtribution irréguliére des Eſprits dépend de l'irritation des nerfs & des parties nerveuſes; & ſelon les Modernes, elle procéde encore de l'exploſion que les Eſprits font dans les nerfs & dans les fibres nerveuſes en fermentant avec une matiére étrangére qui ſe mêle avec eux. Pour faire voir comment cette irritation & cette exploſion cauſent les Convulſions, on explique ce que les Médécins entendent par ces termes.

On remarque en paſſant, que ſi la piqueure de quelque nerf ou tendon cauſe des Convulſions, ce n'eſt pas par la ſeule diviſion que le corps piquant fait dans le tendon ou dans le nerf, puis qu'on les pique ſouvent ſans Convulſion; mais de ce que l'ouverture que l'on fait donne occaſion à une matiére étrangére d'entrer dans la capacité du tendon ou nerf, & d'y fermenter avec les Eſprits.

On croit que l'irritation n'excite les Convulſions que par l'ébranlement & la ſecouſſe des nerfs & des fibres nerveuſes, qui détermine vers les parties une plus grande quantité d'Eſprits, qu'il

qu'il n'y en couloit avant l'irritation, L'exploſion ne les cauſe que par la même raiſon, & n'en produit jamais immédiatement.

Il y a d'autres Convulſions qui ſe font par le vice du ſang & des Eſprits, indépendemment de la diſtribution irréguliére de ces deux ſubſtances. C'eſt lors qu'ils fermentent irréguliérement dans les fibres motrices. Mais cette derniere cauſe eſt beaucoup moins fréquente que la prémiére.

On explique facilement, ſelon ces Principes, tous les Symptomes & toutes les variations qui arrivent dans toutes les Convulſions, & toutes leurs eſpéces différentes.

Des cauſes générales des Convulſions, l'Auteur paſſe aux particuliéres, & y joint les Diagnoſtics de ces cauſes. Les Convulſions, où la tête demeure entierement libre, dépendent d'une matiére hétérogéne, qui coûlant dans le ſang avec les fibres motrices, y fermente irréguliérement avec les Eſprits. Celles qui ſurviennent à la ſuite des fiévres, marquent que les matiéres hétérogenes du ſang, qui en compoſent le levain, en ont été ſéparées, & rejettées par une eſpéce de criſe dans les fibres motrices des parties qui ſont en convulſion. Mais ſi

elles

elles ſont accompagnées de quelque notable interruption des principales fonctions de l'ame, elles procedent plûtôt de quelque irritation des nerfs & des parties nerveuſes ; ou de quelque exploſion que font les Eſprits avec une matiére étrangére dans le cerveau ou dans les nerfs. Lors que la cauſe eſt idiopathique au cerveau, elle eſt ordinairement une ſanie, un pus, ou une ſéroſité acre, de même que les Convulſions & mouvemens Convulſifs Sympathiques dans le ventre moyen ou inférieur.

Pour ce qui regarde les Enfans, la cauſe des Convulſions auxquelles ils ſont ſi ſujets, eſt le plus ſouvent quelque impureté qu'ils aportent du ventre, un lait aigri dans l'eſtomac ou dans les boyaux, une matiére vermineuſe des vers, ou quelques douleurs de dents ; mais la cauſe la plus fréquente de ceux qui meurent avec de mouvemens convulſifs, eſt une ſéroſité acre & piquante dans les ventricules du cerveau, qui s'affaiſſe en eux fort aiſément, à cauſe de ſa grande molleſſe, & qui par conſéquent eſt plus ſujet aux amas des ſéroſitez. Ajoûtez à cela que leur ſang eſt plus ſéreux que celui des Adultes.

Les Convulſions & les mouvemens Convulſifs périodiques dépendent tantôt

tôt d'une matiére qui eſt hors des nerfs, & cantonnée dans quelque partie, ou confonduë avec le ſang; tantôt de quelque liqueur étrangére, qui ſe mêle avec les Eſprits, ſans les agiter pourtant continuellement; mais ſeulement lors qu'elle s'exhale, ou qu'elle eſt excitée par quelque paſſion de l'ame, ou par quelque mouvement violent du corps. Ceux qui ſont continuels, univerſels, ou particuliers, dépendent des particules acres qui ſont mêlées dans le ſang, ou dans le ſuc nerveux; ou de l'acreté même des parties qui compoſoient ces deux liqueurs. Pour ce qui regarde les Diagnoſtics, on ne s'y arrêtera point.

L'Auteur finit, non en indiquant des rémedes pour toutes ſortes de Convulſions; mais ſeulement pour celles qui arrivent avec quelque tumeur dans les glandes du méſentére à des perſonnes jeunes & d'un temperament vif, aprés de grandes veilles continuées, & aprés un long uſage de boiſſons & d'alimens acres & piquants, qui eſt le cas qui a donné occaſion à cèt Ouvrage.

Il ſoûtient que ces ſortes de Convulſions procédent de l'acreté du ſang ou des matiéres qu'il contient. Il n'y a point de remédes plus propres que ceux qui adouciſſent & retabliſſent le ſang.

Pour

Pour le régime, il en faut ſuivre un tout contraire à celui qu'on a ſuivi, avoir un ſommeil modéré, des paſſions réglées, des alimens de bon ſuc & de bonne digeſtion, que le malade ſoit dans un air ſerain & tranquile, & toutes choſes égales, plûtôt à la Campagne qu'à la Ville, & qu'il faſſe quelque exercice modéré, pour faciliter la circulation du ſang. Il marque quand il faut uſer de la ſaignée; ſi l'on employe des vomitifs, il faut préférer le Mercure de vie à tous les autres, à cauſe des grandes ſecouſſes qu'il cauſe dans les membranes. Il parle de pluſieurs autres remédes particuliers, qu'il ſeroit trop long de raporter.

5. *Nouvelles* OBSERVATIONS *de* CHIRURGIE: *contenant leurs Cauſes fondées ſur la Structure de la partie, leurs ſignes, leurs ſymptomes & leur explication; avec pluſieurs Obſervations. Et une idée générale des Playes. Par Joſeph* de la CHARRIERE. A Paris, chez Daniel Horthemels. 1692. in 12. pagg. 331.

CE'T Ouvrage eſt fort différent de celui d'*Ettmuller* dont on a parlé ci-deſſus. Le précédent, comme on l'a dit, a été compoſé principalement pour les

les Médécins; mais bien que celui-ci soit rempli d'un grand nombre de raisonnemens, comme le promet le tître, si est-ce que l'Auteur s'attache principalement à expliquer les Opérations de Chirurgie. Il y est aussi parlé de quelques maladies & de plusieurs remédes, dont Ettmuller ne dit rien. Ce que ces deux Livres ont de commun, c'est que les Auteurs raisonnent selon les principes de la nouvelle Médécine, qui suppose la circulation du sang & des humeurs, & qui raporte les principaux changemens qui arrivent à nôtre corps, aux Acides, aux Alkalis, & à leurs différens mélanges.

6. *L'Art de se conserver la Santé, ou le* MEDECIN *de* SOI-MESME. *Avec un Traité de quelques remédes les plus simples & les plus usitez pour la guérison de differentes maladies. Par M.* FLAMANT *Docteur en Médécine, de la Faculté de Paris.* A Paris, chez Estienne Michallet. 1692. in 12. pagg. 136.

IL y a cinq ou six ans qu'il a paru un Livre sous ce Tître, *Le Médécin de soy-même, ou l'Art de se conserver la santé par l'Instinct.* On en a même fait plus d'une Edition. On ne peut pas

pas dire que celui ci ſoit le même, ni que ce ſoit un autre Livre. Ce n'eſt pas le même, puis qu'on en a retranché plus de la moitié; qu'on y a laiſſé peu d'articles ſans y faire quelque changement, & qu'en recompenſe on y a ajoûté bien des choſes. Ce n'eſt pas auſſi un Ouvrage different; puis qu'on y trouve encore, malgré tous les changemens qu'on y a faits, tant de choſes qui ſe reſſemblent, ou qui ſont les mêmes, qu'on ne ſauroit douter que l'un n'ait été copié ſur l'autre. Je ne ſai ſi le Public s'accommodera de tout cela; mais ce n'eſt pas d'aujourd'hui que Meſſieurs les Libraires lui en impoſent. C'eſt à lui à y prendre garde, & à n'acheter pas toûjours les Livres ſur l'étiquéte.

IV.

CHRONICON EGMUNDANUM *Abbatum Egmundenſium, Auctore Fr. Johanne de* LEYDIS *Ordinis Prædicatorum Harlemi. Accedunt, prieter Theodorici à Leydis Breviculos, Leonis Monachi Egmundenſis Breviculi Majores Hiſtoriam Comitum continentes, qui Egmundæ ſepulti. Eruit hactenus latitantes, collegit, & primus edidit,*

nent la proye des vers. 4) Enfin, que *Bernard Furmer*, qui nous a donné les Annales de Frise, avoit autrefois formé le dessein de publier celles-ci, & que ce dessein avoit tellement plû à ceux qu'il avoit consultez pour avoir leur avis, qu'ils ne croyoient pas que l'on dût différer davantage à l'exécuter. Cependant on ne l'exécuta point, sans qu'on en sache la raison. Mais il y a lieu de s'en consoler présentement, que M. Matthieus nous les donne enrichies de plusieurs Observations très-utiles & très-curieuses. Cet Ouvrage a donc deux parties, dont l'une contient les Annales de Jean de Leydis, & l'autre les Observations de M. Matthieus. Les Annales sont divisées en un très-grand nombre de Chapitres, dans chacun desquels l'Auteur traite par ordre les divers changemens qui sont arrivez à l'Abbaye d'Egmond pendant le Régne de chaque Abbez, sans compter tout le temps qui s'écoula avant qu'il y en eût aucun d'établi; c'est-à-dire depuis l'an 660 jusqu'à l'an 1576.

II. JEAN de Leydis, pour ne rien oublier de considérable, remonte jusqu'au temps que S. *Adalbert* passa d'Angleterre en Frise, pour travailler à la conversion de ses Habitans, qui étoient

encore presque tous Idolâtres. Ayant fait beaucoup de bruit par ses prédications, sur tout dans un lieu qui s'appelloit alors *Hallem*, & qui est le même que l'on a appellé depuis *Egmond*; il ne songea plus qu'à repasser en Angleterre, pour visiter ses Amis & ses Compatriotes. Mais un nommé *Egger*, chez qui il logeoit fort souvent, & chez lequel il soupoit la veille de son départ, lui ayant demandé quand il reviendroit; il prit les pepins d'une pomme, qu'il venoit de manger, & les ayant jettés dans le feu, il répondit qu'il ne reviendroit que lors que ces pepins produiroient des arbres & des fruits. S. Adalbert croyoit en avoir assez dit, pour faire comprendre que son dessein étoit de passer le reste de ses jours dans sa Patrie. Mais Dieu, qui en avoit ordonné autrement, trouva bien le moyen de le faire revenir; puis que le feu s'étant mis peu de tems après dans la maison, & l'ayant toute consumée, quatre de ces pepins germérent & produisirent des fruits en abondance. On le fit savoir au Saint, & comme la vocation de Dieu étoit trop sensible pour y résister, il ne pût se dispenser de se mettre aussi-tôt en chemin, pour remplir sa promesse.

Il revint donc à Egmond, où après

s'être rendu fameux, tant par ses miracles, que par la sainteté de sa vie, il mourut regretté de tous les Evêques qui y habitoient, lesquels pour marque de leur piété, y firent bâtir une Eglise à son honneur. Mais cette Eglise ayant été détruite par les Barbares, qui ravagérent tout le Pays en 760., un certain Prêtre nommé *Annelech* la fit rebâtir incessamment par un ordre du Ciel, dont il fut informé dans une vision extraordinaire qu'il eut. Ce fut alors, que le lieu qui s'appelloit auparavant *Hallem* commença à s'appeller *Egmond*, de *emundata terra*, parce qu'en effet tout ce Pays avoit été purgé de toute souillure & de toute Idolatrie par les prédications & par les miracles de S. Adalbert; ou *Edmond* de *Eggon* ami de ce Saint; ou plûtôt enfin *Heemond* de *hac mundata terra à Barbaris*, parce que les Barbares, qui avoient coûtume de venir de tems en tems ravager cette contrée, n'y vinrent plus depuis un certain jour qu'une nuée miraculeuse leur en déroba la vuë, dans le moment qu'ils prétendoient y aborder. Quelque tems après, il arriva encore une chose très-digne de remarque; c'est que *Sigurdus*, Roi de Norvége étant venu à Egmond, & ayant donné ordre à tout ce qu'il

y avoit

y avoit de gens avec lui, de tranſporter une montagne de ſable, qui étoit tout prés de l'Egliſe; le lendemain s'étant aſſemblez pour exécuter les ordres de ce Prince, ils trouvérent que la montagne avoit été tranſportée pendant la nuit à un bon jet de pierre du lieu où elle étoit.

Cette Egliſe ayant été rebâtie par les ſoins d'Amaleçh, fut encore une fois détruite par les Danois, leſquels firent en 896. un horrible dégat par toute la Hollande, & y exercérent mille cruautez. *Charles le Chauve* en étant informé, jugea à propos de donner tout ce Pays en propre à *Theodoric* frére de *Walenger* Duc d'Aquitaine; d'où l'Auteur conclut, qu'il n'y a jamais eu d'autres Seigneurs d'Egmond, que les Comtes de Hollande, deſquels, ſelon lui, ce Theodoric a été le premier.

Ce Seigneur étant déja avancé en âge, crut ne pouvoir mieux faire paroître ſa dévotion pour S. Adalbert, qu'en faiſant conſtruire à Egmond un Monaſtére de bois. Il y plaça auſſitôt des Bénédictines, à l'une deſquelles, nommée *Wulfit*, le Saint aparut, pour lui ordonner de tirer ſes os de terre, afin qu'étant expoſez aux yeux des Peuples, ils puſſent les porter plus efficacément à la dévotion. La Religieu-

ſe en parla au Comte, lequel fit d'abord exécuter les ordres de S. Adalbert, dont le ſecours le délivra quelque tems aprés d'un très-grand danger.

En 902. ce Prince étant mort, Théodoric II. lui ſuccéda, lequel ayant ſubjugué les Friſons, fit bâtir un Monaſtére de pierre à la place de celui qui n'avoit été bâti que de bois. Il en ôta les Réligieuſes, qu'il fit tranſporter ailleurs, pour y métre des Réligieux du même Ordre de *S. Benoit*, afin qu'en cas de néceſſité, ils fuſſent plus propres à ſe défendre contre leurs Ennemis. Ce Seigneur n'atendit pas longtems la récompenſe de ſa pieté, puis que ſon Fils *Egbert* fut guéri de la fiévre, & que ſa Fille *Aeluide* recouvra la veuë par les mérites de S. Adalbert.

Le premier Abbé de ce Monaſtére de pierre fut *Wonobold*, ſous le régne duquel, le Comte & la Comteſſe donnerent à cette nouvelle Abbaye des richeſſes immenſes. A Wonobold ſuccéda *André*, & à André *Brunon*, qui vit auſſi l'Egliſe d'Egmond extrémément enrichie, de ſes jours, par les libéralitez des Seigneurs du lieu. *Reynerus* quatriéme Abbé eut le même bonheur, lorſque *Theodoric* quatriéme du nom ſuccéda à *Theodoric* III. ſon Pére.

Pére. Et afin que tant de biens donnez à cette Eglise ne puſſent être repetez par les Successeurs des Donateurs, Etienne, cinquiéme Abbé, eut le ſoin dans les derniers jours de ſa vie, de demander la confirmation de toutes ces donations ; ce qu'ayant obtenu du Prince, il mourut en repos, l'an 1083. *Athalard* ou *Alard* ſucceſſeur d'Etienne fit bien voir qu'il n'étoit pas moins habile que ſes Prédéceſſeurs dans l'art d'enrichir le Couvent, & de lui aſſûrer pour toûjours la poſſeſſion des biens qu'il avoit déja. Il n'en faut point d'autre preuve, que la Donation que *Florentius Graſſus* huitiéme Comte de Hollande fit alors à l'Abbaye de toutes les Dîmes du Pays. Il paroît par l'Acte de cette Donation, non ſeulement qu'elle fut faite à la ſollicitation de l'Abbé, mais qu'il eut encore ſoin, par les termes qu'il y fit employer, de la mêtre à couvert de toute chicane & de toute uſurpation. *Si quelcun*, dit le Comte, *ou de nos Succeſſeurs, ou des Abbez, ou quelque Etranger, entreprend de caſſer & de rendre nul ce Teſtament, ou ſeulement d'en changer la moindre choſe*, (*ce que nous ne croyons pourtant pas devoir arriver*) *nous ſouhaitons que la colére de Dieu & de tous les Saints tombe ſur lui, & que bien loin que ce*

qu'il voudroit reprendre, lui profite, il n'ait point d'autre portion au dernier jour qu'avec le Traître Judas, le Diable, & ses Anges, &c. Voilà comme l'Abbé Alard sût prendre ses précautions pour la sureté des biens du Couvent; ce qui oblige Jean de Leydis à faire son éloge en ces mots. *Celui-ci*, dit-il, *a fait venir à nos Frères de bonnes prebendes de vin & d'autres choses, qui sont écrites dans le Regître de S. Adalbert.*

Par malheur, il arriva que par la brigue de ceux qui gouvernoient l'esprit de la Comtesse, qui étoit veuve, son Chapelain, qui s'apeloit *Anselin*, fut élû Abbé aprés la mort d'Alard. C'étoit un pauvre Prêtre, au sentiment de l'Auteur; puisque, bien loin d'acumuler richesses sur richesses, comme ceux qui l'avoient précédé, il faillit à reduire par son mauvais gouvernement tous les Frères à la mendicité. Aussi Jean de Leydis prend-il ici à témoin *Jesus-Christ*, que tout ce que cét Abbé fit, il le fit contre le consentement de tous les Frères, qui condamnérent sa conduite, & s'y opposérent tout autant qu'ils purent. Il remarque même que Dieu fit bien voir en cette occasion, que *qui touche l'Eglise, touche la prunelle de son œil*; puis que tous

ceux

ceux qui avoient profité des biens du Couvent, moururent de mort subite, à la fleur de leur âge. Encore eurent-ils le malheur de mourir hors de leurs maisons, à cause qu'il est dit, que *qui détruit la Maison de Dieu, Dieu le détruira*. En un mot, il n'y a rien de plus touchant, que la description que fait l'Auteur du misérable état où étoient les pauvres Freres, par la faute de leur Abbé. C'est pour cela qu'il dit, qu'Anselin ayant enfin été déposé, comme indigne de la place qu'il occupoit, *la grace de Dieu* fit au cœur de la Comtesse & de l'Evêque d'Utrecht de députer vers *Arnould* Abbé de Gand, pour le prier de leur envoyer quelque habile Moine, pour le rétablissement de leurs affaires. Arnould leur envoya *Walter*, qui après avoir reçu les Ordres de l'Evêque, se comporta en bon & véritable Abbé, & rétablit toutes choses dans leur premier état. Il fit plusieurs donations durant son gouvernement, & les revenus de l'Abbaye en augmenterent de beaucoup.

Elle étoit devenue si puissante & si riche, que l'Abbé ne pouvant plus vaquer à tout, fut obligé d'établir plusieurs Procureurs pour le soulager, entre lesquels *Bertwold* s'acquita si bien

de son emploi, que Walter l'y confirma pour le reste de ses jours; ce qui lui donna beaucoup de pouvoir dans tout le Pays.

Ce fut environ ce tems-là, c'est-à-dire en 1138, que *Theodoric IX.* Comte de Hollande, qui étoit allé à Jerusalem, revint par l'Italie, pour métre sous la protection de S. *Pierre* le Monastére d'Egmond, en s'offrant de payer tous les ans un certain tribut. Le Pape *Innocent II.* le reçut au nom de l'Apôtre, & accorda pour cet effet plusieurs privileges audit Monastére, comme on peut le voir par la Bulle que ce Pontife donna libéralement à Théodoric, & que *Harbet* Evêque d'Utrecht fortifia autant qu'il put par ses patentes.

Wibold succéda à Walter en 1161. Il eût un grand démêlé avec le Fils de Bertwold, qui vouloit succeder à la charge de son Pére, & s'emparer par ce moyen de toute l'autorité. Mais *Florentius* dixiéme Comte de Hollande les accorda. Wibold étant mort, l'Abbaye demeura vacante l'espace de quatre ans, pendant lesquels il y eut de grands désordres parmi les Freres. Enfin, *Lambert* fut élu pour dixiéme Abbé. Il mourut deux ans après son élection, & eut *Franco* pour Successeur,

qui

qui marchant ſur les traces de Walter, trouva auſſi bien que lui, le moyen d'enrichir conſidérablement ſon Egliſe.

Lubbert qui fut le (*a*) douziéme Abbé eut une terrible guerre à ſoûtenir contre un certain *Guillaume*, qui à cauſe, de je ne ſai quel emploi dont il étoit en poſſeſſion, prétendoit avoir toute ſorte d'autorité à Egmond; juſques là, qu'un jour étant aſſis ſur un Tribunal à la face de toute l'Egliſe il voulut obliger tout le monde à comparoître devant lui, pour terminer leurs différends; mais l'Abbé s'y étant oppoſé fortement, il y eut force coups donnez de la part de Guillaume & de ſes Amis; & le déſordre alla ſi loin, que ſi le Pape ne s'en fût mêlé par le miniſtére du Comte de Hollande, on n'en auroit jamais vû la fin. Encore ce Comte eut-il bien de la peine à mettre la paix dans cette Egliſe, quoi qu'il s'y portât de tout ſon cœur, eſpérant d'obtenir le pardon de tous ſes pechez, pour récompenſe d'une ſi bonne œuvre.

A Lubbert ſuccedérent les uns aprés les autres *Henri*, *Arnould*, *Theodoric*, *Lubbert II.* & *Nicolas*, ſans qu'il ſe paſſât rien de fort memorable, ſi ce n'eſt un grand nombre de priviléges

(*a*) *En* 1206.

accordée à l'Abbaye d'Egmond par la Cour de Rome, & le tout pour l'augmentation & l'affermissement des biens du Couvent. Après eux vint *Henri II.* dix-huitiéme Abbé élû en 1169. Mais cette Charge étant un peu trop pesante pour ses épaules, il s'en démit volontairement en faveur de *Florentius*, lequel, tant à cause de sa grande jeunesse, que à cause de la noblesse du sang dont il étoit descendu, fut un peu plus entreprenant qu'il ne faloit, & eut souvent des démêlez avec les Bréres.

Herman, *Berthold*, & *Theodoric Schevele* furent de ces Abbés dont on ne peut dire ni beaucoup de bien, ni beaucoup de mal par raport à leur Couvent; mais *Hugon*, qui fut élû vint-troisiéme Abbé, se comporta admirablement bien, pendant tout le tems qu'il vêcut. *Il eut une tendresse extrême pour son Monastére*, dit nôtre Auteur, *& travailla toujours à l'augmentation de ses revenus.* *Guillaume de Roltant* qui lui succéda en 1349. fut aussi un fort bon Abbé, & très-utile à la Maison, pendant les six années qu'il la gouverna. Ce qu'il y a de plus singulier dans sa vie, c'est qu'ayant résigné son Abbaye en faveur de *Jean Otant* qui mourut fort jeune, & dont on fut assez content, il fut élû une seconde

fois

foix du consentement de tous les Frères. Mais lui n'ayant consenti à son élection, que pour empêcher le desordre qui seroit infailliblement arrivé par la brigue de plusieurs Seigneurs qui ne pouvoient s'accorder entr'eux, se démit encore 26. jours après de sa charge, en présence d'un Notaire & de tout le Couvent.

Cette démission acceptée, on procéda à une nouvelle élection, qui tomba sur *Hugon de Affendelft*, qui fut le 26. Abbé d'Egmond. Cet homme, dont le zéle pour le Couvent étoit extraordinaire, se mit au hazard de tout perdre, pour pouvoir tout acquerir, parce que la conduite ayant causé de grands démêlez avec les intéressez qui étoient extrémement puissans, il s'en ensuivit des désordres épouvantables, pendant lesquels on n'entendoit parler que de violences, de meurtres, d'incendies, & d'assassinats. Le Duc *Albert* fit bien quelque sorte de paix entre l'Abbé & ses Parties; mais ceux-ci ayant rompu cette paix presque aussitôt qu'elle eut été faite, la guerre recommença tout de nouveau, & ne finit entiérement, que par l'autorité du Pape *Jean IV.*, lequel étant alors à Avignon, excommunia tous ceux qui avoient été dans le parti opposé à l'Abbé,

bé, avec défense d'avoir aucun commerce avec eux, jusqu'à ce qu'étant réunis au Corps de l'Eglise par leur soûmission, ils eussent reçu l'absolution de tous leurs crimes. Après la mort de Hugon, les voix furent fort partagées pour l'élection d'un Successeur; mais la plus grande partie s'étant déterminée en faveur de *Jean de Weert*, toutes les autres s'y rangérent, à la réserve de cinq. Cela l'obligea à faire le voyage de Rome, où la Cour étoit alors; mais bien loin que ce voyage lui fût utile, *Theodoric Nagel* Abbé de Vlierbach le traversa si fort, que *Jean de Hillegon* fut mis à sa place par provision, quoi qu'aucun des Convents n'eût pensé à lui. Il remit les affaires du Couvent dans un assez bon état. Après sa mort, Jean de Weert fut élû une seconde fois. Un certain *Arnould*, qui avoit obtenu la même Abbaye par provision du Pape Urbain VI. s'y opposa. Mais ce different ayant été accommodé par l'ordre du Duc *Albert* & par la médiation de plusieurs Prélats, Jean demeura en possession de son Bénéfice. Cependant, comme il eut aussi quelques querelles à soûtenir touchant l'étenduë de la jurisdiction du Convent, il jugea à propos d'en remétre la plus considérable par-

partie entre les mains du Duc Albert Comte de Hollande ; & cela ſous de certaines conditions portées par l'Acte qui en fut fait entre les Parties. Mais le Pape ayant refuſé d'y conſentir, cèt Acte devint nul, & le Couvent rentra dans tous ſes droits, avec d'autant plus de ſureté, que l'Abbé *Jean Ockenberg*, Succeſſeur de Jean de Weent, obtint adroitement de *Guillaume* fils & Succeſſeur du Duc Albert, la redonation des choſes qui avoient été renduës.

Ockenberg n'en fut pas plus heureux pour cela. Ses Ennemis devenus puiſſans par leur union avec le Duc *Jean* Oncle Paternel de la veuve du Duc Guillaume Comte de Hollande, l'obligérent de ſe retirer à Utrecht, lui & pluſieurs de ſes amis. A peine y fut-il, qu'ayant apris la mauvaiſe conduite de *Barthelemi* receveur des revenus de l'Abbaye, il le dépoſa de ſa charge, pour la donner à *Jean Aelwin*. Cette dépoſition fut la cauſe de mille malheurs. Un certain *Malbugo* & un certain *Troeſtgen*, ayant entrepris la vengeance de Barthelemi entrérent avec ſix de leurs Compagnons de ce Monaſtére, où ils commirent toutes ſortes de crimes, pillant, battant, & tuant tout ce qu'ils rencontroient. Ce ne fut pas le tout.

Les

Les Ennemis de l'Abbé eurent tant de crédit auprès du Duc *Jean* de Baviere, qu'ils le portérent à accuser devant le Pape tout le Couvent de plusieurs crimes infames. Le Pape envoya des Commissaires sur les lieux pour s'informer de la vérité; mais cette commission n'ayant point eu de succès, l'Abbé se pourvut devant le Pape même, auprès duquel il se justifia si bien, que toute cette affaire demeura-là. Cela n'empêcha pas que le pauvre Abbé ne mourut exilé de son Abbaye.

Son Successeur *Guillaume Simonis de Mathener* trentiéme Abbé, fut encore plus malheureux que lui. Comme il ne se trouvoit pas en sureté dans le Monastére, il résolut de se retirer ailleurs avec le Prieur, & d'emporter avec lui tous les Régîtres de la Communauté; mais à peine se furent-ils mis en chemin, que plusieurs Satellites les prirent & les emmenérent prisonniers en Gueldres dans le Château de Rosendael, où ils furent étroitement resserrez, & fort maltraitez pendant trois mois; & d'où ils ne purent sortir qu'en remettant tous leur papiers au pouvoir de leurs Ennemis. Encore ne purent-ils faire mettre leurs Domestiques en liberté, qu'en donnant beaucoup d'argent. Cet Abbé étant élargi, fut con-

confirmé de nouveau par tous les Frères. Mais ce fut cela même qui l'empêcha de demeurer dans l'Abbaye, parce qu'il n'auroit pû le faire, sans s'exposer à la fureur de ses Parties. Enfin après avoir tenté plusieurs voyes d'accommodement en l'autorité du Pape, le Couvent fut obligé, pour avoir la paix, de renoncer à plusieurs de ses droits & de ses possessions, en faveur des Seigneurs d'Egmond, avec lesquels il étoit continuellement en guerre.

Il ne se passa rien de fort considérable sous les deux Abbez suivans, *Jaquet* & *Gerard Poelgeest*; mais voici ce qui arriva sous *Nicolas de Aldrichem* trente-troisiéme Abbé d'Egmond. *Jean* fils naturel de Philippe Duc de Bourgogne, ayant apris que l'Abbaye vaquoit par la mort du dernier des Poelgeest, envoya en toute diligence des Couriers à Rome avec des Lettres, qui portoient qu'il avoit été unanimement élu pour avoir le gouvernement de ladite Abbaye. Nicolas, pour s'opoſer aux injustes prétentions de ce Prince, ne fit autre chose qu'envoyer à Rome l'Acte de son election. *Jean* ne laissa pas de poursuivre son dessein. Il engagea quelques Seigneurs, & particulierement celui d'Egmond dans ſes in-

térêts, & entreprit de s'emparer du Monaſtére : mais comme il y trouva trop de réſiſtance, il ſe repoſa de cette affaire ſur le Seigneur d'Egmond, qui après avoir ramaſſé quelques Soldats des lieux voiſins, mit le Siége devant le Couvent, dans l'eſpérance que la faim forceroit bien tôt les Moines à ſe rendre. C'eſt ce qui obligea l'Abbé de ſe ſauver en Weſtfriſe, & d'emporter avec lui tous les Regîtres, de peur qu'ils ne tombaſſent entre les mains de ſes Ennemis, qui ayant ſû qu'il n'étoit plus dans le Couvent levérent le Siége & ſe retirérent. Cependant l'Abbé ne fut pas en paix pour cela. Il fut obligé de changer ſouvent de retraite, pour éviter les piéges de Jean. Mais ſon élection ayant enfin été confirmée par le Pape, il revint dans ſon Monaſtére, d'où il ne ſortit que pour aller en Zelande aux nôces de l'un de ſes Amis, où il but ſi copieuſement, qu'il en mourut. Au moins fut-il trouvé mort, quelques heures après dans le lieu même, où il s'étoit retiré pour de certains beſoins.

Après quelques difficultez ſur l'élection, *Jordain de Driel* fut fait Succeſſeur de Nicolas, & devint le trente-quatriéme Abbé d'Egmond. Ce fut alors que l'on penſa tout de bon à reformer

mer de Monastére. *Guillaume* Seigneur d'Egmond en avoit déja formé le dessein en 1455. & avoit obtenu pour cét effet une Bulle du Pape *Martin*; mais la trop grande puissance des Abbez l'avoit empêché d'en venir à bout. Son fils & Successeur *Jean I.* voyant que *Jordain*, qui étoit de Gueldres, n'auroit pas tant d'amis en Hollande que ses Prédécesseurs, résolut en 1499. de s'appliquer de toutes ses forces à cette réformation. Dans cette vuë, il s'adressa au Pape *Innocent VIII.* qui accorda sans peine la Bulle qu'on lui demandoit; & nomma deux Commissaires pour la mettre incessamment à exécution. Mais quelle résistance ces Commissaires ne trouvérent-ils point de la part des Moines & de leur Abbé! Ils frémirent tous à leur aproche; & ayant barricadé toutes les avenuës de leurs Maisons, il fallut les menacer d'y entrer à main armée, pour les obliger à ouvrir. Ils ouvrirent enfin; mais quoique le Seigneur d'Egmond les fit tous enfermer, à la réquisition des Commissaires députez, aucun d'eux ne voulut jamais consentir à la réformation. Enfin, voyant qu'il n'y avoit pas moyen de les réduire, on leur assigna une certaine pension, & l'on fit venir d'ailleurs des Religieux Réformez pour occuper leur place.

Il semble après cela qu'il n'y eût plus rien à faire, mais Jordain, que les Commissaires avoient suspendu de toutes ses fonctions tant spirituelles que temporelles, à cause de sa rebellion, envoya à la Cour de Rome, où il obtint d'une maniére subreptice la révocation de tout ce qui avoit été fait, ce qui fut suivi d'une infinité de désordres, par l'expulsion mutuelle des anciens & des nouveaux Moines.

Après bien des combats livrez de part & d'autre, il en fallut venir à un Traité, par lequel il fut arrêté, que les nouveaux Religieux auroient avec leur logement & le grand verger, deux mille deux-cens florins tous les ans; & que les Anciens seroient toûjours les Maîtres de tous les autres revenus. Cependant, comme l'Abbé ne cherchoit qu'à nuire aux Moines nouvellement établis, il fut obligé, pour éviter la colére du Seigneur d'Egmond, de se retirer dans un Château près de Breda, où il mourut subitement d'apoplexie.

Les anciens Moines, qui étoient avec lui, cachérent sa mort tant qu'ils purent; mais ayant appris, que, malgré leurs soins, la nouvelle en étoit venuë jusques à Egmond, ils mirent son Corps dans un cercueil de plomb, & le

le tranſportérent dans ſon Abbaye. Ils élurent pour ſon Succeſſeur *Oedzerus*, pendant que les nouveaux Moines qui étoient dans le Monaſtére nommerent de leur part *Henri de Wittenhorſt*, ce qui excita de fort grandes conteſtations. On convint enfin que Oedzerus auroit une penſion de 600 florins par an, avec toute l'argenterie que Jordain avoit emportée, & dont ce nouvel Abbé s'étoit ſaiſi ; & que Henri demeureroit en poſſeſſion de l'Abbaye, dont il fut le trente-cinquiéme Abbé, & le prémier Réformé. Ce qui ſe paſſa en 1494.

En 1509, il arriva un grand accident qui fut cauſe de ſa mort. Le 1. de Septembre, le foin ayant été ſerré trop tôt après avoir été fauché, le feu ſe mit dans la grange, qui en fut conſumée, de même qu'une maiſon, & le moulin voiſin. L'Abbé en prit la fiévre quarte de peur ; dont il mourut trente jours après. *Meynard Man* fut élû à ſa place pour trente ſixiéme Abbé d'Egmond. Il employa tout le tems de ſon gouvernement à reparer & à métre même dans un meilleur état tout ce qui avoit reçu quelque dommage, tant par le feu, que par d'autres accidens.

Il y avoit un préjugé que la peſte

ne

ne pouvoit point aprocher de l'Abbaye d'Egmond : mais en 1516. la mortalité fut si grande, tant parmi les Moines, que parmi les Frétes Lais, qu'il n'y eut qu'un séculier, nommé *Jean Simon*, qui ne revint de l'erreur. Pour lui, dans le tems même de la mortalité, il traitoit de fous tous les Moines qui craignoient d'être attaquez de la peste dans le Couvent. *Tout âgé que je suis*, leur disoit-il, *je n'ai jamais vû, ni n'ai jamais oüi dire à aucun des plus Anciens, que la mortalité ait aproché de ce lieu.* Cependant elle en aprocha, & y fit beaucoup de ravage. Ce fut, dit-on, un Moine qui l'y apporta en rentrant dans le Couvent par pure nécessité, après en être sorti par pur libertinage. C'est par là que Jean de Leydis met fin à ses Annales de l'Abbaye d'Egmond.

III. NOUS ne dirons rien des Memoires dont nous avons parlé d'abord, parce que ce ne sont presque que des Epitaphes des Comtes & des Comtesses de Hollande. Seulement, remarquerons-nous que les petits, qui avoient été faits par Theodoric de Leydis, ayant été pourris au bout de quelques années ; Leon Moine d'Egmond fit les grands, par l'ordre de l'Abbé Hillegon. Ceux-ci étant plus amples que les autres, on y trouve, outre les E-

pi-

pitaphes, la ſubſtance de pluſieurs choſes, dont il a été fait mention dans les Annales; mais ſur tout de diverſes Donations, dont l'Abbaye avoit été enrichie en divers tems.

IV. IL faudroit parler préſentement des Notes de M. Mattheus; mais c'eſt aſſez les faire connoître, que de dire en général, qu'elles ſont d'une très-grande utilité, non ſeulement à cauſe des éclairciſſemens que l'on y trouve, mais auſſi à cauſe de pluſieurs corrections des endroits où Jean de Leydis, tout ancien Auteur qu'il eſt, a commis de grandes fautes. On trouve même dans ces Notes quelques petits traits d'hiſtoire parſemez, qui ſervent à rendre cette Lecture plus agréable. Nous nous contenterons d'en donner un exemple.

A l'occaſion des Nôces, dont nous avons parlé, où l'Abbé Nicolas de Adrichem mourut pour avoir trop bû, & où Jean de Leydis dit que la débauche fut ſi grande entre les Conviez, qu'ils allérent juſques à boire dans des ſaliéres, & à métre des poignées de ſel dans leurs verres; à l'occaſion, dis-je, de ces Noces, M. Mattheus raconte, que les Etats Généraux ayant réſolu d'envoyer des Ambaſſadeurs en Ecoſſe, pour préſenter le Fils du Roi au

Bâtême, ces Ambassadeurs, entre lesquels étoit *Brederode* mirent dans leur Vaisseau entr'autres provisions quelques bouteilles de la meilleure biére de Breme. Etant arrivez heureusement en Ecosse, le Maître d'Hôtel du Roi les reçut avec joye, & leur présenta d'abord à chacun un verre de vin d'Espagne, pour leur réjoüir le cœur, & pour les délasser: mais comme c'étoit au mois d'Août, & qu'il faisoit extrémement chaud, ils ne voulurent point boire d'autre liqueur, que de la biére de Bronie, qu'ils avoient aportée. Ils en présentérent au Maître d'Hotel; après avoir bû à sa santé; mais à peine en eut-il goûté, qu'il s'écria; que l'on mette dans ce verre de la poix & un peu de sel; & ce sera un brûvage de Diable: *Addatur pix, & parum salis, & erit potus infernalis.*

VI.

DE LA CRITIQUE. A Lyon, chez Anisson & Potuel. 1691. in 12. pagg. 347.

CET Ouvrage est d'un tour assez singulier. Le titre semble nous prométre un Traité de cét Art que les Sa-

Savans appellent *Critique*, & qui conſiſte à donner de certaines regles qui ſervent à entendre les Auteurs, à rétablir les paſſages corrompus, à diſtinguer les Ouvrages véritables des ſuppoſez &c. Mais ce n'eſt point du tout ce dont il s'agit. M. l'Abbé de *S. Real*, à qui on attribue ce Livre, entend par la *Critique*, la cenſure des Auteurs & de leurs Ouvrages. Encore eſt-il viſible, que ſon deſſein n'eſt pas de nous donner toutes les régles qu'il faut obſerver dans cette occaſion. Voici ce qu'il s'eſt propoſé, autant qu'on en peut juger par ce qu'il en dit lui-même, & par ſon Livre. Son véritable deſſein eſt de critiquer (*a*) l'Ouvrage dont on a parlé dans cette *Bibliotheque*, Tom. XV. pag. 357. & qui a pour titre, *Reflexions ſur l'uſage préſent de la Langue Françoiſe*, ou *Remarques nouvelles & Critiques touchant la politeſſe du Langage*. L'Auteur de ce Livre cenſure divers Ouvrages, & en loüe quelques autres. Peut-être, M. de S. Real ſe trouve-t-il intéreſſé dans ceux qu'il critique, du moins il eſt bien ſûr qu'il n'aime pas un certain (*b*) Parti

(*a*) *Il vient d'être rimprimé à Amſterdam chez Wolfgang; cette derniere Edition eſt plus correcte, que celle de Paris.* (*b*) *Meſſ. de Port-Royal.*

dont il dit que l'Auteur des *Réflexions* affecte de loüer tous les Ouvrages. C'eſt ce qui lui a fait prendre la plume. La méthode qu'il s'eſt preſcrite, c'eſt de donner de certaines régles de Critique, & de faire voir par tout par des exemples tirez des *Réflexions*, que l'Auteur ne les a point obſervées. Par malheur, il ſe trouve que M. l'Abbé de S. Real lui même, en montrant que l'Auteur des *Réflexions* viole toutes les régles de la Critique, ne les obſerve pas plus exactement que ſon Adverſaire, ce qui produit un aſſez plaiſant effet en liſant ſon Livre. Car on voit d'abord une régle établie, l'Auteur des *Reflexions* vient en ſuite qui péche contre la régle, & M. l'Abbé en cenſurant cèt Auteur, ne manque preſque jamais de tomber dans la même faute qu'il vient de reprendre. Quoi qu'il en ſoit, le Livre ne laiſſe pas d'être agréable & utile. Il ſuplée en bien des endroits à ce que ſon Adverſaire avoit oublié; il le cenſure quelquefois avec juſtice; & comme on ne ſauroit avoir trop de livres ſur la langue Françoiſe, il eſt conſtant que celui-ci n'eſt pas inutile, puis qu'il contient diverſes remarques néceſſaires ſur ce ſujet, tout autrement importantes que les Régles de Critique qu'il nous donne, dont les unes

ſont

ſont (*a*) inutiles, parce qu'on ne s'eſt jamais aviſé de les violer volontairement, & les autres ſont fort ſujétes à être (*b*) conteſtées.

1. Dans les deux premiers Chapitres l'Auteur examine quels Livres on peut critiquer. Il voudroit fort qu'on ne ſe donnât cette liberté qu'à l'égard de ceux dont les Auteurs méritent châtiment, c'eſt-à-dire, ceux qui offenſent la Réligion, l'Etat, ou les particuliers. Pour les autres, s'ils ſont mauvais & reconnus pour tels, il eſt inutile de remarquer leurs fautes. S'ils ſont mauvais & qu'ils paſſent pour bons, l'erreur du Public, ne peut être comparée avec le mal que fait le Critique en deſobligeant un méchant Auteur ſans néceſſité. *Un mauvais Livre*, dit nôtre Abbé, *eſt bien un mal dans le monde, mais ce n'eſt pas un crime. Un méchant Auteur, qui a de la réputation, ſoit par adreſſe, ſoit par bonheur, doit être regardé comme un coquin qui auroit trouvé un tréſor. Ce n'eſt pas à dire qu'il fût juſte de le lui ôter, parce qu'il ne le mérite pas; c'eſt une faveur de ſon étoile, ou un fruit de ſes ſoins.*

(*a*) Par exemple celle-ci que la Critique ne doit pas être ridicule. (*b*) Comme quand il dit, qu'on ne doit point critiquer les Auteurs vivans.

Il n'eſt permis de critiquer que les bons Auteurs ; parce que, ſelon *Vaugelas*, leurs fautes ſont contagieuſes, & *qu'étant dignes d'être imitez en tout le reſte, ils pourroient ſurprendre en cela leurs Imitateurs.* Mais il faut les critiquer ſans les nommer, & quand l'endroit eſt ſi remarquable, qu'il pourroit faire connoître l'Auteur, il faut le changer, pour le rendre méconnoiſſable.

Il eſt permis de critiquer les Auteurs morts ; mais il ne faut point critiquer les Vivans. La mort diſpenſe de tous les égards de pure bien-ſéance, que les hommes ſe doivent les uns aux autres, tant qu'ils ſont enſemble ſur la terre. Elle laiſſe un cours entiérement libre à la raiſon, à la juſtice, & à la vérité. La maxime qu'on ne doit point troubler le repos des morts paroit à M. l'Abbé de S. Real, une des plus groſſiéres illuſions de l'Amour propre, & une précaution que la vanité ſeule, & la crainte que l'on ne parle mal de nous, quand nous ne ſerons plus, nous font prendre. Il croit qu'on ne peut avoir de la haine pour les morts ; & que cette paſſion ne peut entrer dans la critique qu'on fait de leurs Ouvrages, parce qu'on ne ſauroit haïr ce qui n'eſt plus. C'eſt dommage que l'expérience renverſe cette belle maxime.

Cel-

Celle qu'il ajoûte n'eſt guéres plus ſoûtenable, c'eſt que tant qu'un Auteur eſt en vie & qu'il eſt connu, il a un droit de proprieté ſur ſon Ouvrage, que rien ne peut lui faire perdre, & que perſonne n'a rien à y voir que de ſon aveu, & aux conditions ſous leſquelles il l'a donné au Public. Ce n'eſt pas la penſée de M. Deſpreaux qui ſoûtient que,

(a) *Dès que l'impreſſion fait éclorre un Poëte,*
Il eſt eſclave né de quiconque l'achéte.

2. Mais ſi l'on veut à toute force critiquer les Auteurs vivans, voici les régles qu'il faut y obſerver. (1.) La Critique doit être inconteſtable. Ainſi c'eſt mal-à-propos que l'Auteur des *Réflexions* a dit que *faſtidieux* ne peut ſe défendre; qu'il faut dire *le onze* & non pas *l'onziéme*; *appeller les lettres*, & non pas *epeller*; que *bref* n'a pas un ſens aſſez différent d'*enfin* pour mériter d'être conſervé; puis qu'il ſignifie que l'on conclut en ſuprimant quelque choſe, ce que ne marque pas *enfin*. On croit que toutes ces Critiques ne ſont pas inconteſtables.

(2.) On ne doit point outrer la Critique

(a) *Satir. IX.*

tique, c'eſt-à-dire, qu'elle ne doit être ni exceſſive, ni trop recherchée, puis qu'on ne doit pas exiger des autres une perfection à laquelle on ne ſauroit atteindre. On n'a pas de peine à trouver dans l'Auteur des *Réflexions* des exemples d'une trop grande ſévérité.

(3) Mais il ne faut pas non plus être trop indulgent. On accuſe le même Auteur d'être ſi partial, qu'en même tems qu'il eſt inexorable à l'égard de certains livres, il eſt d'une indulgence inſuportable à l'égard de quelques autres; comme quand il veut que *latiniſer*, *franciſer*, *catholiſer*, ſoient du bel uſage; que *briſement* eſt un très-bon mot, parce que tout cela ſe trouve dans ſes Auteurs favoris. On remarque en paſſant que le mot de *gros* ne doit jamais être appliqué qu'à des choſes qu'on peut concevoir ſous quelque image matérielle, ſenſible aux yeux ou aux oreilles; ainſi on peut dire une *groſſe affaire*, pour dire quelque combat où il eſt demeuré beaucoup de monde, *gros jeu*, *groſſe chére*, *groſſe dépenſe*, *groſſe fortune*, parce qu'on peut avoir de tout cela une idée matérielle; mais par la même raiſon, on ne peut dire *gros mérite*, *gros plaiſir* &c.

(4) La Critique doit être modeſte, ſur quoi on ne manque pas de relever plu-

pluſieurs immodeſties de celui qui a fait les *Réflexions*. On refute ce qu'il a dit contre Vaugelas, & on cenſure pluſieurs endroits qu'il a traduits. (5) Un Critique ne doit point être flateur, c'eſt-à-dire, qu'il ne doit point louër d'un ton d'arbitre, qui adjuge un prix, & qui croit faire grande faveur à ceux qu'il loüe. On montre que celui qui a fait les *Réflexions*, eſt flateur de toutes les maniéres qu'on peut l'être. (6) La Critique ne doit point être outrageuſe. La répréhenſion eſt d'elle-même aſſez odieuſe, ſans la rendre encore de plus mauvais goût par les termes dont on l'aſſaiſonne. (7) Enfin un Critique doit être irrépréhenſible; ſur quoi l'on reléve pluſieurs fautes de l'Auteur des Réflexions, qui peuvent être comme un correctif à ſon Ouvrage, où l'on avoüe d'ailleurs qu'il y a de très-bonnes choſes.

3. M. l'Abbé de S. Real employe un Chapitre à rechercher qui eſt celui qui a fait les *Réflexions*. Il croit que c'eſt un des Meſſieurs de Port-Royal, parce que cét Auteur n'aprouve & ne loüe que ceux de ce Parti. A propos de quoi, on cenſure quelques endroits des *Eſſais de Morale* & de quelques autres Ouvrages de ces Meſſieurs, & bien que cette cenſure ſoit accompagnée

d'un sel piquant & qu'elle aît même quelque chose de dur, on ne doute pas que beaucoup de gens ne l'aprouvent, parce que dans le fonds l'Auteur ne dit rien que de vrai.

4. Il employe un Chapitre à traiter de la prononciation, parce que celui qui a fait les *Réflexions* a aussi traité cette matiére. Le premier croit qu'à tout prendre, les Comediens sont le meilleur modéle sur lequel on puisse se régler. Il blâme la méthode que son Adversaire a suivie en parlant sur ce sujet, & il donne quelques régles, que nous raporterons ici, parce qu'elles nous paroissent importantes.

1. *Régle*. Toutes les Syllabes où il y a une *s* qui s'écrit & qui se ne prononce pas, ou qui s'écrivoit dans la vieille orthographe, & qui ne s'écrit plus à présent, sont longues sans exception, comme *Asne*, *Teste*, *caste*, &c.

2. *Régle*. Les diphtongues rendent longues les Syllabes où elles se trouvent, excepté qu'elles soient avant un double *tt*, dont la nature est de rendre bréves les Syllabes qui le précedent, comme *faitte*, *parfaitte*.

3. *Régle*. Il y a plusieurs doubles consonnes, qui rendent bréve la Syllabe qui les précéde. Le double *bb*, *Abbé*. Le double *cc*, *accuser*, le double

dd,

dd, *addition*, la double *ff*, *affin*, le double *gg*, *aggregé*. La double *ll*, *aller*, le double *pp*, *appas*. Il y a au contraire d'autres doubles conſonnes, qui rendent longue la Syllabe précédente, comme la double *rr*, *carroſſe*, la double *mm*, *flamme*, la double *nn*, *année*, la double *ſſ*, *paſſer*; mais cela n'eſt pas ſi général pour ces trois dernières.

4. *Régle.* A l'égard des diphtongues, pour peu que l'uſage en ſoit douteux, il eſt toûjours plus ſûr de les prononcer pleinement; comme par exemple, la diphtongue *oi* dans *croire*, que de la prononcer, comme ſi on écrivoit *craire*. Ce qu'on doit ſur tout obſerver dans les monoſyllabes.

5. *Régle.* Dans tous les mots où les deux premiéres Syllabes ont chacune un *e* feminin, il en faut prononcer du moins le premier, & ſouvent tous les deux, comme s'ils étoient maſculins, *généroſité*, & non pas *generoſité*.

6. *Régle.* (*a*) Toutes & quantesfois, que la Syllabe où il y a un *e* feminin, pourroit n'en faire qu'une ſeule avec la ſuivante ſi cèt *e* n'y étoit pas, il faut la plûpart du tems prononcer cèt *e* feminin, comme s'il étoit maſculin; parce que ſi on le prononçoit tel qu'il

(*a*) *On ſe ſert des termes de l'Auteur, où il ſemble y avoir une contradiction.*

eſt, il ſembleroit preſque, qu'on ne le prononceroit point du tout. Si on prononçoit, par exemple, *eſperance*, au lieu d'*eſpérance*, il ſembleroit qu'on diroit *eſprance*.

7. *Régle*. La prononciation parfaitement reguliere eſt celle qui s'obſerve en parlant en public, & ſi on change quelque choſe dans l'entretien ordinaire pour plus grande facilité, c'eſt toûjours une licence, qu'il faut prendre par conſéquent avec quelque diſcrétion.

BIBLIOTHEQUE UNIVERSELLE ET HISTORIQUE

DE L'ANNE'E 1692.

SEPTEMBRE.

VII.

Ulrici HUBERI *Institutionum* HISTORIÆ CIVILIS *Tomi tres. Quorum primus est ab ortu Imperiorum, ad præsentem Imperii Romano-Germanici statum, Anno Christi* MCCCLVI. *stabilitum. Insertus est Tractatus de Temporibus ante Cyrum, olim editus. In calce hujus Tomi adjectum est Specimen Observationum Juris Historici. Cum Indice Rerum Notabilium.* Franekeræ, apud Henricum Amama, & Zachariam Tœdama, 1692. in 8. pagg. 589.

LE prémier deſſein de M. *Huber* avoit été de donner à ſes Ecoliers une Idée générale de l'Hiſtoire Univerſelle, contenuë dans un ſeul Volume ; mais inſenſiblement, il s'eſt laiſſé entrainer à la matiére, & en a compoſé trois aſſez gros. Il paroit que lors qu'il a fait le prémier, il n'avoit pas tout-à-fait le même deſſein qu'il a eu dans la ſuite ; puis qu'il y a peu de raport de la maniere dont il y traite l'Hiſtoire, à celle dont il la traite dans les deux Volumes ſuivans. Au lieu que dans ceux-ci la matiére y a une juſte longueur ; dans le premier les choſes n'y ſont qu'indiquées ; les deux derniers ne renferment l'hiſtoire que d'un peu moins de trois cens ans, c'eſt à dire, depuis l'établiſſement de la Bulle d'or par l'Empereur *Charles IV.* en 1356. juſques à la naiſſance du Roi d'Angleterre à préſent régnant, en 1650. & le prémier comprend tous les tems qui ſe ſont écoulez depuis l'établiſſement des Empires, juſques à la Bulle d'or, c'eſt-à-dire, environ 3583 ans. Ainſi l'on peut regarder en quelque ſorte ces trois Volumes, comme trois Ouvrages diffésens ; c'eſt ce qui fait que nous les

ſe-

separerons dans cette *Bibliotheque*, d'autant plus que l'Auteur leur a donné de différens titres.

I. ON peut considérer dans le premier Volume, quatre parties principales. La prémiére est une espéce de Discours préliminaire, qui traite en très-peu de mots de l'Histoire en général, explique le dessein que l'Auteur se propose, divise les tems de la maniére dont on les divise ordinairement, & nous apprend que pour éviter les disputes & les embarras de la Chronologie, il raportera tout à la naissance de *Jesus-Christ*, & suivra ordinairement l'opinion du P. *Petau*. Ainsi il compte en retrogradant depuis la naissance de Jesus-Christ, jusques à la ruine de l'Empire des Perses par *Alexandre le Grand* 331. ans depuis ce tems jusques à Cyrus 229. Depuis le commencement de *Cyrus* jusques à la mort de *Sardanapale* 317. depuis cette mort, qui finit l'Empire des Assyriens, jusques au commencement du Régne de *Ninus* 1300. auxquels si l'on joint 65. années du Régne de *Belus*, c'est-à-dire, du *Nimrod* de l'Ecriture; on trouvera que depuis le commencement des Empires jusques à Jesus-Christ, il y a un peu plus de 2240. ans.

L'Auteur refute encore dans ce Préli-

liminaire ceux qui n'ont compté que quatre principales Monarchies dans les tems qui ont précédé Jesus Christ, fondez sur le songe de *Nabuchodonosor* dont il est fait mention dans *Daniel*. Il soûtient que par la premiere de ces Monarchies, il ne faut pas entendre celle des Assyriens; puis que dans ce songe il s'agit visiblement de Nabuchodonosor, qui n'étoit pas Roi d'Assyrie, mais de Babylone, deux Empires qu'il faut soigneusement distinguer. De plus, les Médes ont été puissans avant les Babyloniens, ou de leur tems, & l'on ne doit pas confondre leur Empire avec celui des Assyriens ou des Perses; tout ce qu'on peut donc dire à l'égard de ces quatres principaux Empires si connus, c'est que ce sont eux dont les plus célébres Historiens ont le plus parlé.

M. Huber soûtient encore, qu'il faut commencer le quatriéme de ces Empires, qui est celui des Romains, non au tems de Jules César, ou d'Auguste; mais à la ruine de l'Empire des Macédoniens par les Romains, peu de tems après la destruction de Carthage. Il est vrai que Rome étoit encore alors une République; mais il s'agit dans cette matiére de la Puissance des Etats, & non de la nature de leur gouvernement.

ment. Or il eſt ſûr que Rome s'étoit renduë un des Etats du Monde le plus floriſſant, avant qu'elle fut gouvernée par des Empereurs.

II. LA ſeconde choſe, qu'on trouve dans ce premier Volume de M. Huber, eſt l'Hiſtoire même. Il ne la diviſe point ſelon les Siécles; mais ſelon les Epoques les plus conſidérables. Par exemple, la ſeconde Section du premier Livre, qui eſt la prémiére Hiſtorique, comprend l'Hiſtoire Univerſelle, depuis l'établiſſement des Empires, c'eſt-à-dire, depuis Ninus, juſques à la mort de Sardanapale, qui finit l'Empire des Aſſyriens. Chaque Section eſt diviſée en Chapitres, qui contiennent l'Hiſtoire de differens Peuples. L'Auteur ne néglige pas celle des Juifs; & il y a toûjours à la fin de chaque Section, un Chapitre pour les affaires de l'Egliſe. En parlant de l'établiſſement des Empires, il ſemble aprouver la penſée des (a) Savans, qui veulent que ce fut la diſcorde qui s'éleva parmi ceux qui bâtiſſoient la Tour de Babel, & non une miraculeuſe confuſion de leur langage, qui fut cauſe de leur ſéparation; expliquant ainſi ces

(a) *Voyez les Sentimens de quelques Théolog. de Hollande. pag.* 434. &c. & *Vitringa Obſerv. Sacr. Lib.* 1. *cap.* 8. &c.

ces paroles de la (*a*) Genése, *descendons en ce lieu & confondons y leur langage*. Il est vrai que dans ses Notes, il regarde cette opinion comme indifférente.

En répréſentant la nouvelle face que prit l'Egliſe Chrêtienne ſous l'Empire de *Conſtantin*, M. Huber fait aſſez connoître qu'il n'a pas de la converſion de cèt Empereur toute la bonne opinion qu'en a le commun des Chrêtiens. Il fait remarquer que *Maxence* grand Ennemi des Chrétiens lui diſputoit l'Empire, & qu'il étoit maître de l'Italie; que Conſtantin avoit béſoin de former un parti conſidérable pour l'oppoſer à celui de ſon Competiteur, que le nombre des Chrêtiens étoit extrémement grand, que la bonne politique vouloit qu'il ſe les rendit favorables, & qu'il ne pouvoit le faire plus efficacement qu'en embraſſant leur Réligion. Il eſt vrai (*b*) qu'*Euſebe* nous apend, que ce Prince ſe rendit à une viſion céleſte; que Dieu fit paroître dans le Ciel une Croix lumineuſe autour de laquelle ſe liſoient ces mots en létres gréques, ἐν τούτῳ νίκα, *vaincs en ce ſigne*: que la nuit ſuivante Jeſus-Chriſt lui apparut, & lui ordonna de faire un ſigne militaire

(*a*) *Geneſ.* XI. 9. (*b*) *De vitâ Conſtantini. C.* 22. &c.

taire de la même forme, que celui qu'il avoit vû le jour précédent; mais l'Auteur remarque qu'Euſébe ne raporte tout cela que ſur la ſeule foi de Conſtantin, ce qui le rend un peu ſuſpect.

Il eſt vrai, que ſi la vie de ce Prince eût été conforme aux préceptes de la Réligion qu'il avoit embraſſée, peut-être pourroit-on accuſer de peu de charité ceux qui doutent de la ſincerité de ſa converſion; mais ſa vie a été ſouïllée de tant de crimes; qu'il faudroit que la perſuaſion des véritez de l'Evangile eût bien peu d'efficace ſur le cœur de l'homme, ſi l'on pouvoit en être bien perſuadé, & être auſſi vicieux que l'étoit cèt Empereur. M. Huber prétend que l'entrée de Conſtantin dans l'Egliſe, fut le premier pas que l'Egliſe fit vers la corruption; que bien loin que la ſimplicité & la pieté Chrêtiennes ſe foient emparées de l'eſprit des Princes & des perſonnes de leur Cour, tous les vices de la Cour s'étoient gliſſez dans l'Egliſe. Qu'on commença dès lors à bien diſputer ſur la nature de Dieu, & à négliger les devoirs les plus importans du Chriſtianiſme.

Cèt exemple fait aſſez voir, que M. Huber ne ſe laiſſe pas emporter au torrent des opinions vulgaires, mais qu'il juge des choſes en Savant éclairé & deſ-

in-

intereſſé. On en trouvera encore une autre preuve, pour le moins auſſi convaincante, à la page 361. de ce Volume. Il nous dit que *Boniface*, premier Archevêque de Mayence, s'occupa ſans relâche pendant toute ſa vie à fonder des Egliſes, & à convertir ce qui reſtoit de Payens ; & que les circonſtances de ſa mort marquent une gravité, un zéle, une ſimplicité, & une dévotion véritablement Chrêtienne ; quoi que les Proteſtants puiſſent objecter contre ſa mémoire : *Quicquid ejus memoriæ Proteſtantes objiciant.* Ce fut Boniface qui prêcha l'Evangile aux peuples de Friſe, encore Barbares & Payens. Il menoit ordinairement 14. Diſciples avec lui. Ayant converti pluſieurs Friſons, il leur donna jour pour ſe rendre près de *Docum*, où il devoit les bâtizer, ſans doute parce qu'il y avoit là deux fontaines, qu'on y trouve encore aujourd'hui, & qui ſont les ſeules de tout le Pays. Satan mit au cœur des Payens du voiſinage de s'oppoſer à cette bonne œuvre ; ils fondirent tout d'un coup ſur Boniface & ſur ces Catechuménes. Ceux-ci vouloient ſe défendre ; mais Boniface le leur défendit, les exhorta à ſouffrir plûtôt le Martyre qu'à répandre le ſang humain, alla au devant de ſes Ennemis avec ſes

Diſ-

Diſciples, & ces Barbares les firent tous mourir. Comme tout cela eſt fort poſſible, M. Huber le donne pour aſſûré; mais il rejette toutes les fables que les Légendes ont ajoûtées à cette Hiſtoire.

III. NOTRE Auteur a encore inferé dans ce Volume une Diſſertation qu'il avoit déja fait imprimer à part, ſur les tems qui ont précedé le regné de Cyrus. L'Opinion commune des Anciens & de la plûpart des Modernes, eſt que l'Empire des Aſſyriens a duré l'eſpace de 1300 ans, juſques à Cyrus; qui joints à un peu plus de 300 ans, qu'ils donnent à l'Empire des Medes, font l'eſpace de 1600. Quelques Auteurs Modernes ont rejetté cette opinion; entr'autres *Uſſerius*, M. l'Evêque *de Meaux* dans ſon *Diſcours ſur l'Hiſtoire Univerſelle*, & quelques autres. M. Huber entreprend de refuter ces Savans, & de défendre l'opinion commune; ce qu'il exécute dans quatre Chapitres. 1°. Dans le premier il établit ſon ſentiment ſur le témoignage des Auteurs tant Chrêtiens que Payens, qui donnent à l'Empire des Aſſyriens un eſpace de 1300 ans. Le premier Témoin eſt *Cteſias*; mais parce que tous les Savans traitent cèt Auteur de fabuleux, on le défend par les témoignages avantageux que lui ont rendu

Pla-

Plutarque, *Scaliger* & quelques autres. Et sans s'arrêter à ce qu'en dit cèt Historien, on cite encore *Diodore*, qui donne 1360. ans à l'Empire des Assyriens, *Æmilius Sura*, qui dans *Velleius Paterculus*, lui en donne 1308. *Justin*, *S. Augustin*, & *Eusébe*, qui soûtiennent la même opinion.

2. Le second Chapitre contient les raisons qui appuyent l'opinion commune. Ceux contre lesquels l'Auteur dispute, en abregeant la durée de l'Empire des Assyriens, sont obligez de soûtenir qu'il n'a commencé que long-tems après le séjour des Enfans d'Israël dans le désert; en sorte que, pour renverser leur sentiment, on n'a qu'à prouver que cèt Empire subsistoit déja avant Moyse. La premiére preuve qu'en allégue l'Auteur, c'est que *Ninus* Roi des Assyriens a bâti Ninive, ou que du moins il lui a donné son nom; & *Moyse* parle de cette Ville sous ce même nom, comme d'une Ville grande & puissante; d'où il suit que Ninus a vécu avant Moyse, & que par conséquent l'Empire des Assyriens est plus ancien que ce Saint Homme. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que quelques Savans vaincus par le poids des raisons d'*Usserius*, & persuadez par conséquent que Ninus a vécu après Moyse, se servent

de ce qui eſt dit de Ninive dans la Généſe, pour prouver que Moyſe n'eſt pas l'Auteur de ce Livre. En ſecond lieu, l'Empire d'Aſſyrie aura l'antiquité qu'on lui attribuë, ſi l'on peut prouver que *Belus*, premier Roi des Aſſyriens du conſentement de tout le Monde, qui a été Pére de Ninus, ou qui du moins l'a précédé de peu de tems, eſt le même que le *Nimrod* de l'Ecriture; mais cela ſe prouve de ce que comme l'Hiſtoire Prophane ne parle d'aucun Conquerant plus ancien que Belus, l'Ecriture ne parle d'aucun Roi conſidérable avant Nimrod; d'ailleurs aucun de ceux contre qui M. Huber diſpute, ne doute, que Nimrod n'ait été le Fondateur de Babylone dont la fondation eſt auſſi attribuée à Belus par pluſieurs Auteurs prophanes. De plus, on montre que Nimrod fonda l'Empire des Aſſyriens après avoir fondé celui de Babylone, ce qui prouve que l'un n'eſt pas de beaucoup plus ancien que l'autre; or il paroit par un paſſage de *Calliſthenes* que l'empire des Babyloniens a commencé 1673. ans avant Cyrus; celui des Aſſyriens aura donc à peu près la même antiquité.

3. Dans le troiſiéme Chapitre, M. Huber répond aux Objections qu'on allégue contre l'opinion commune. Une

ne des principales, c'eſt qu'en donnant une ſi grande antiquité à l'Empire d'Aſſyrie, il faut métre ſon commencement environ 60. ans après le Déluge, terme qui n'eſt pas ſuffiſant, pour faire naître de huit hommes qui ſortirent de l'Arche, aſſez de perſonnes, pour former un ſi grand Empire. L'Auteur accorde cette conſéquence, mais il en nie le principe. Uſſerius lui-même, le Patriarche de l'opinion qu'on refute, compte 1790 ans, depuis le Déluge, juſques à Cyrus; en ſorte que ſi on en accorde aux Medes & aux Aſſyriens, ce qu'on pretend leur en être dû, il reſtera encore 113. ans pour peupler la Terre, & pour la fondation des Empires. *Gerard Voſſius* en met trois ou quatre cens.

On objecte encore que *Julius Africanus* enſeigne, que les Chaldéens & les Arabes ont poſſedé le Royaume de Babylone 410 avant Belus, ce qui feroit le commencement de cét Empire plus ancien que le Déluge, s'il eſt vrai que celui des Aſſyriens ſoit auſſi ancien que nôtre Auteur le prétend. Il répond que, ſelon Africanus même, le premier de ces Rois Chaldéens a été Nimrod, ce qu'on prouve ne pouvoir pas être, & qui ſuffit par conſéquent pour rejetter le témoignage de cét Auteur.

Enfin on objecte, qu'il paroit par le

Li-

Livre de la Genéſe Chap. XIV. que du tems d'Abraham, *Amraphel* étoit Roi de Scinhar, *Arjoc* Roi d'Ellaſar, *Kedorlahomer* Roi d'Elam, & *Tidhal* Roi des Nations, qui ne dépendoient point des Rois d'Aſſyrie, & auſquels Abraham fit la guerre, ſans redouter cette prétenduë Puiſſance. Il paroît même, que du tems des Juges & de *David*, il y avoit des Rois en Syrie, & dans les Pays voiſins de la Judée, qui étoient indépendans; ce qui prouve que l'Empire d'Aſſyrie ne ſubſiſtoit pas encore. On répond, que rien n'empêche que tous ces Rois n'ayent été Tributaires des Aſſyriens; quoi que le texte Sacré n'en diſe rien. D'ailleurs, l'Empire d'Aſſyrie n'a pas toûjours ſubſiſté avec la même puiſſance & le même éclat. Ninus a eu parmi ſes Succeſſeurs des Rois faineants & ignorans du métier de la guerre, ſous l'Empire deſquels les Rois qu'ils avoient ſoûmis ont pû ſe remétre en liberté. Qui empêche qu'on ne puiſſe raporter ces tems-là aux tems d'Abraham, des Juges, & de David?

4. Le quatriéme Chapitre eſt employé à refuter les raiſons de ceux qui nient l'antiquité de l'Empire des Aſſyriens. On montre d'abord que ſi cette opinion a lieu, il faudra rejetter

tout ce que les Hiſtoriens ont écrit de cèt Empire, parce qu'on ne ſaura plus où le placer. Il eſt vrai qu'*Herodote* ne lui donne que cinq-cens-vint ans de durée ; mais Herodote ne dit cela qu'en paſſant ; & on peut lui oppoſer le témoignage de Cteſias, & la tradition de toute l'Antiquité. On prétend que ce que dit Herodote eſt contraire au texte ſacré, ce qui renverſe abſolument ſon témoignage. On fait voir encore combien peu on doit compter ſur ce qu'il dit, par la maniere dont l'a traité *Plutarque*, qui a écrit un Livre entier contre lui. On pourroit répondre que Plutarque n'a écrit contre Herodote, que parce que celui-ci avoit mal parlé de ſa Patrie, & qu'ayant vêcu long-tems après, il y a toute apparence que ce *Pére de l'Hiſtoire*, comme l'appelle Ciceron, étoit beaucoup mieux informé que lui. M. Huber refute de même les témoignages de quelques autres Auteurs, qu'on a alleguez pour établir l'opinion qu'il rejette.

On s'eſt étendu ſur ce ſujet, parce qu'il paroit important. On ne dira rien des trois derniers Chapitres de cette Diſſertation ; où l'Auteur parle du tems auquel a régné & a été dépoſſedé *Sardanapale*, de l'Empire des Medes, & de la fin du régne d'*Aſtyage*.

IV.

IV. ON trouve enfin dans ce premier Volume de nôtre Auteur un Eſſai de *Juriprudence Hiſtorique*, c'eſt-à-dire, des Remarques ſur l'Hiſtoire qui a précédé; leſquelles concernent le *Droit Univerſel & Public*, & en établiſſent les Régles. Mais l'Auteur avertit avant toutes choſes, qu'il ne prétend point donner des maximes de Politique, qui ſont bien différentes de celles que preſcrit le Droit Public. L'une n'ayant d'autre but que d'enſeigner ce qu'il faut faire pour ſon interêt particulier; & l'autre, nous enſeignant ce que la raiſon veut que l'on rende à chacun. On raportera quelques exemples de ces Remarques de M. Huber, pour en donner quelque idée.

Sur le ſujet d'*Arbaces* qui ſe ſoûleva contre Sardanapale, à cauſe de ſa molleſſe & de ſa maniere de vivre efféminée; on demande ſi ce ſoûlevement étoit juſte? M. Huber répond, que s'il n'étoit fondé que ſur la luxure & ſur la molleſſe de Sardanapale, il étoit injuſte, mais que ſi ce Prince en abandonna ſi fort la conduite de ſon Royaume, que tout allât en ruine, comme il y a de l'apparence, il en faudra parler autrement. (a) *Verum ſi Sardanapalus, ut eſt credibile,*

(a) Pag. 521.

Rempublicam penitùs neglexerit, ut omnia pessùm irent, aliud dicendum erit.

2. La maniere dont David se défendit contre *Saul*, qui cherchoit à le faire mourir, donne occasion à nôtre Auteur, de demander, si l'action de David est permise, dans un Royaume absolu? On distingue si le Roi, sans observer aucun formalité de justice, vous poursuit, comme feroit un Brigand, il vous est permis de résister. Mais est-il permis de le tuer? David ne voulut pas le faire, & c'est beaucoup mieux d'en user ainsi; mais dans la derniére nécessité, & ne pouvant échaper autrement, il est permis. Il n'en est pas de même, si le Roi vous a fait faire vôtre procès dans les formes; car alors il ne faut point opposer la force au jugement prononcé contre vous.

3. Au sujet de *Jerobbam*, qui changea la Réligion, pour se maintenir sur le Trône; on demande si un Prince peut changer la Réligion qui est publiquement reçuë dans ses Etats? M. Huber repond, qu'il ne peut contraindre personne à changer sa Confession, ni l'empêcher de servir Dieu de la maniere qu'il l'a ordonné. Il semble que cette réponse ne satisfait pas pleinement à la question. L'Auteur demande encore, si au cas que le Prince chan-

gêât

geât la Réligion, il ſeroit permis au Peuple de ſe ſoûlever, & de s'y oppoſer par les armes. Il répond que cela ne lui paroit pas permis; à moins qu'on en aît reçu un exprès commandement de Dieu, lequel ne paroit nulle part. Bien que les Prophétes ayent cenſuré fortement l'impieté des Rois d'Iſraël, on ne voit pas qu'ils ayent jamais exhorté le Peuple à prendre les armes contr'eux: ce qu'ils n'auroient pas manqué de faire, ſi cela eut été agréable à Dieu. Mais ſi la Réligion avoit été établie par un contract ſolemnel paſſé entre Dieu & le Peuple, on devroit la regarder comme une loi fondamentale de l'Etat, dont toutes les parties pourroient demander l'exécution, & entreprendre même de l'obtenir par la force.

En voila aſſez pour faire connoître la nature des Notes que M. Huber a ajoûtées au premier Volume de ſon Hiſtoire. On avoit réſolu de donner tout de ſuite l'Extrait des deux ſuivans; mais on s'aperçoit qu'on n'auroit pas de place pour quelques autres Livres dont on eſt obligé de parler. Ce ſera pour une autre fois.

VIII.

HISTOIRE *de la Conquête du* MEXIQUE, *ou de la nouvelle Espagne par Fernand Cortez. Traduite de l'Espagnol de Dom* ANTOINE *de* SOLIS, *par l'Auteur du Triumvirat.* A la Haye, chez Adrian Moetjens. 1692. in. 12. Tom. I. pagg. 412. Tom. II. pagg. 378.

I. L'AUTEUR employe les deux premiers Chapitres de son Ouvrage à marquer les défauts des Historiens qui ont voulu écrire sur le même sujet que lui. Il prétend que ceux, qui ne sont pas Espagnols, ont raporté ce qui concerne ceux de cette Nation, avec peu de discernement, & avec beaucoup de malice, & se sont autant éloignez de la vérité, que le nouveau Monde dont ils ont voulu écrire est éloigné du nôtre. Les Auteurs Espagnols ne s'accordent point dans le recit qu'ils font des principaux événemens, & *leurs contradictions marquent bien*, dit-il, *le risque que la vérité court de recevoir quelque alteration, lorsqu'elle vient de loin; étant certain, que plus une chose s'éloigne de sa source, plus*

plus elle perd de ſa pureté naturelle.

Pour ce qui regarde la Nouvelle Eſpagne en particulier, *de Solis* confeſſe franchement qu'elle a manqué *d'Auteurs qui méritent le nom d'Hiſtoriens, ou qu'elle ſe voit dans la néceſſité de ſe défendre contre les reproches que la Poſtérité a droit de leur faire. François Lopez de Gomara*, le prémier qui a traité ce ſujet, l'a fait ſans diſcernement & ſans exactitude, raportant les choſes ſur des oui-dire, avec autant d'aſſûrance que s'il les avoit vuës. *Herrera* & *Leonard d'Argenſola*, ayant pillé Gomara, ne valent guéres plus que lui. *Bernard Dias del Caſtillo*, a un avantage que les autres n'ont point. Il avoit été ſur les lieux, & avoit vû la plûpart des choſes qu'il écrit; mais ſi ſon Hiſtoire paſſe aujourd'hui pour véritable, ce n'eſt qu'à cauſe de ſon ſtile groſſier, comme ſi c'étoit là une marque de la ſincerité de ſon Auteur; la lecture de ſon Ouvrage fait aſſez connoître, *que ſes vuës n'étoient pas nettes, ni aſſez exemtes de paſſion, pour ajuſter les mouvemens de ſon eſprit & de ſa plume ſur les régles de la verité.*

Si nous en croyons nôtre Auteur, il eſt exempt de tous ces défauts. Il a eu, avec la ſincérité, toutes les lumiéres néceſſaires, pour nous obliger

à donner toute créance à ſon Hiſtoire. Il ſuit les Auteurs que nous venons de nommer, lors qu'il n'a pas de raiſon de s'écarter de ce qu'ils ont dit; il a raſſemblé des mémoires & des rélations particuliéres, & il s'en ſert pour autoriſer ce qu'il rapporte des autres, *ſans paſſion, & ſans aucun autre attachement, que celui qu'on doit avoir à la vérité.*

Cependant, il paroit bien attaché à défendre *Cortez*, le Héros de ſon Hiſtoire, & à nous en faire voir les beaux côtez; & il repouſſe avec beaucoup de dureté ceux qui ont jugé moins avantageuſement des deſſeins de ſa Nation, & qui ont remarqué après (*a*) Balzac, que *la charité de ces bons Chrêtiens, ne va qu'au Pays où le Soleil fait de l'or, & ne s'eſt point encore tournée vers les derniéres parties du Septentrion, où il y a bien des ames à convertir; mais où il n'y a que de la glace & des neiges à gagner; & qu'ils ne veulent le ſalut que des Peuples du Perou & de la Mexique.* Il ne peut ſouffrir ceux qui ont parlé des cruautez que les Eſpagnols ont exercées dans le nouveau Monde; & c'eſt, ſelon lui, s'en prendre à la ſageſſe éternelle de Dieu, que de regarder comme injuſtes les moyens dont ils ſe ſont ſer-

(*a*) *Voyez ſon Prince pag. 95. de l'Edit. de Paris. in 4.*

ſervis pour le conquérir. Il convient bien, qu'en quelques endroits de ce nouveau Monde, il s'eſt paſſé des choſes contre la raiſon & contre la pieté, & qui méritent d'être condamnées. Mais il prétend qu'elles ne peuvent obſcurcir la gloire de la Conquête en général, & qu'on ne les doit regarder que comme ces licences militaires, qui ſont inévitables dans toutes ſortes d'Armées. Cette Hiſtoire eſt d'ailleurs remplie de tant d'incidens, & d'avantures ſi ſurprenantes & ſi peu vrai-ſemblables, qu'il eſt bien difficile de s'empêcher de la regarder comme un peu Romaneſque, joint que les miracles, que l'Auteur raporte comme véritables ſentent un peu trop ſa Légende, pour ne pas faire une impreſſion peu favorable ſur l'eſprit de ceux qui ne ſont pas munies d'une trop grande crédulité.

Cela n'empêche pas qu'il n'y ait du plaiſir à lire cette Hiſtoire. Elle eſt écrite d'une maniére fort agréable. L'Auteur mêle dans ſon recit de courtes Réflexions qui le rendent vif & attachant. Ses Deſcriptions ne ſont point ennuyeuſes, ni ſa maniére de narrer languiſſante: & la Traduction qu'on nous en donne eſt bonne à l'égard du langage, ſi on en excepte quelques termes, qui paroiſſent un peu négligez, com-

me lors qu'en parlant de certaines raisons, il dit qu'elles étoient plus *spécieuses*, *que substantielles*, au lieu de dire *que solides*.

II. ON ne sera pas fâché qu'on rapporte ici quelques particularitez touchant le Mexique, avant que de parler de la Conquête, que les Espagnols en ont faite.

Cet Empire porte aujourd'hui le nom de *Nouvelle Espagne*, à cause que quelques soldats, qui suivoient la Côte d'Iucatan y découvrirent plusieurs édifices bâtis de pierres, contre la coûtume des Indiens, & dirent que ce Pays étoit fort semblable à l'Espagne. Sa longueur du Levant au Coûchant étoit de plus de 500. lieües, & il en avoit en quelques endroits 200. de largeur du Midi au Septentrion. Il comprenoit un grand nombre de Provinces & plusieurs Isles, où commandoient divers Seigneurs appellez *Caciques*, dépendans ou tributaires de l'Empereur du Mexique. Il y avoit entr'autres trente Vassaux si puissans, que chacun d'eux étoit capable de métre en campagne une Armée de cent mille hommes. Le Pays étoit fort peuplé, riche, fertile, & rempli de plusieurs grandes Villes. La Capitale de tout l'empire étoit Mexico. Elle étoit située au milieu d'une espéce

de

de mer de trente lieües de cirucit, formée par les torrens qui deſcendoient de pluſieurs montagnes très-hautes leſquelles environnoient la plaine, où elle étoit ſituée. Cette Mer étoit diviſée en deux grands lacs, dont l'un plus élevé étoit d'eau douce & claire, & l'autre plus bas avoit une eau épaiſſe & ſalée, à cauſe du terroir groſſier & nitreux où elle s'amaſſoit; car elle venoit des mêmes torrens que l'autre.

Ce Lac ſalé ſur lequel proprement étoit bâti Mexico, avoit ſouvent beſoin de l'eau du Lac ſupérieur, & il la lui communiquoit par les ouvertures d'une digue de pierre qui les ſéparoit. Cette Ville étoit jointe à la Terre par trois digues; dont la premiére du côté du Midi, avoit trois lieües de longueur, la ſeconde au Septentrion n'étoit que d'une lieüe, & la troiſiéme un peu moindre étoit du côté de l'Occident. Ses ruës étoient à peu prés, comme celles de la plûpart des Villes de Hollande. Elle étoit partagée en deux Cartiers, dont l'un n'étoit rempli que de menu Peuple; les Maiſons en étoient baſſes & inégales. L'autre étoit le ſéjour de la Cour & de la Nobleſſe; les Maiſons en étoient de pierre & bien bâties. Elle étoit habitée d'environ ſoixante mille Familles, & elle étoit

environnée de plus de 50. Villes ou Villages. L'Empire du Mexique étoit parvenu à la grandeur, où il se trouvoit lors que les Espagnols l'attaquérent, dans l'espace de 130. ans. Depuis qu'il étoit devenu électif, il avoit eu onze Rois, selon les peintures de leurs Annales. Le onziéme qui régnoit alors, étoit le second du nom de *Motezuma*. Comme les Empereurs ne se faisoient que par l'élection fondée sur la valeur, sans avoir égard à la naissance, à moins qu'elle ne se trouvât jointe avec le mérite, Motezuma étoit monté sur le Thrône, par ses grandes qualitez, plus que par l'avantage qu'il avoit d'être de sang Royal. L'Auteur convient de cette vérité; quoi que dans la suite, il nous représente par tout ce Prince comme un Tyran, qui par ses cruautez, avoit donné à ses Peuples tant de sujets de mécontentement, que quelques Provinces s'étoient revoltées; ce qui sert à diminuer la violence & l'injustice des Espagnols à son égard. Il y avoit 14. ans qu'il régnoit, lors que Cortez aborda sur les côtes de son Empire, & il en régna 17. en tout.

Quant au Gouvernement des Mexicains, il y avoit divers Conseils, qui régloient les finances, les affaires de la ju-

juſtice, celles de la guerre, &c. Ils n'étoient compoſez que de perſonnes d'une expérience conſommée. Mais à l'égard du Conſeil d'Etat, qui ſe tenoit ordinairement en préſence du Souverain ; pour y avoir ſéance, il faloit être Electeur de l'Empire, dignité qui ne ſe donnoit qu'aux plus anciens Princes du Sang, & à laquelle ils montoient ſucceſſivement. Quatre des premiers Conſeillers étoient logez & nourris dans le Palais, afin d'être toûjours auprès du Roi, & de lui donner leurs avis dans le beſoin.

Ces Peuples n'avoient point de loix écrites ; la coûtume, leur tenoit lieu de loi, lors qu'elle n'étoit point alterée par la volonté du Prince. Quand on jugeoit des procès, le Demandeur & le Defendeur paroiſſoient, châcun avec ſes raiſons & ſes témoins, & l'affaire étoit décidée ſur le champ ; excepté lors qu'il y avoit lieu d'appel au Tribunal ſuperieur ; car alors on employoit un peu plus de tems à examiner la choſe. Les crimes Capitaux que l'on puniſſoit de mort, étoient l'homicide, le vol, l'adultére, & les moindres irrévérences contre la perſonne du Prince, ou contre la Réligion ; de même que le défaut d'intégrité dans les Miniſtres qui exerçoient des Offices publics.

On avoit un grand ſoin de l'éducation des Enfans. Il y avoit des Ecoles publiques où l'on enſeignoit à ceux du Peuple ce qu'ils devoient ſavoir, & des eſpéces de Coléges, où l'on élevoit les Nobles depuis leur plus tendre jeuneſſe, juſqu'à ce qu'ils fuſſent capables de faire leur fortune. Il y avoit trois Claſſes dans ces Coléges. Dans la premiére, on aprenoit aux Enfans à déchiffrer les Caractéres & les figures dont les Ecrits étoient compoſez, & ils aprenoient toutes les chanſons hiſtoriques, qui contenoient les grandes actions de leurs Ancêtres, & les loüanges de leurs Dieux. Dans la ſeconde Claſſe, ils aprenoient la modeſtie, la civilité, & à bien marcher; & dans la troiſiéme, on les exerçoit à lever des fardeaux, à luiter, à courir, à ſauter, à manier des armes; on leur faiſoit même ſoufrir la faim, la ſoif, & les injures de l'air & des ſaiſons. Il y avoit auſſi d'autres Coléges de Matrones dévoüées au ſervice des Temples, où l'on élevoit les filles de qualité.

Les armes les plus ordinaires des Mexicains étoient l'arc & la flêche. La corde de l'arc étoit faite de nerfs d'animaux, ou de poil de Cerf filé. Les fléches étoient armées d'os pointus, ou d'arêtes de poiſſon. Ils avoient auſſi

une

une eſpéce de dard qu'ils lançoient, ou dont ils ſe ſervoient comme d'une demi-pique, des épées de bois, dont les deux côtez étoient armez de pierre à fuſil, pour en faire le trenchant; des maſſuës fort peſantes, armées au bout de pointes de caillou; & des frondes, dont ils tiroient des pierres avec autant de force que d'adreſſe. Il n'y avoit que les Caciques & les Capitaines qui euſſent des armes défenſives, qui étoient des jupons de coton mal-taillez, & des boucliers de bois, ou d'écailles de tortuë, garnis du prémier metal qu'ils pouvoient trouver, d'or, de même que de tout autre. Les autres Indiens combattoient tout nuds. Les inſtrumens dont ils ſe ſervoient pour ſe rallier, & pour s'animer au combat, étoient des flutes de roſeaux, des coquilles de mer, & une eſpéce de Tambours, faits d'un tronc d'arbre creuſé. Leurs Bataillons étoient compoſez d'une Troupe de Soldats, ſans garder aucun ordre de rangs, ou de files. Leur prémiére attaque, accompagnée de cris horribles, ſe faiſoit avec beaucoup de férocité. Ils lançoient d'abord leurs javelots, afin d'en venir aux mains à coup d'épée & de maſſuë. Ils s'attachoient plus à faire des priſonniers, qu'à tuer leurs Ennemis. Le

plus

plus brave étoit celui qui amenoit le plus de victimes pour le Sacrifice.

Pour ce qui regarde la Réligion, ils adoroient diverses Idoles, qui quoique différentes pour la matiére & la fabrique, & même pour la représentation, étoient toutes conformes dans leur air affreux & terrible. Il y en avoit surtout un très-grand nombre à Mexique. *A peine*, dit nôtre Auteur, *y avoit-il une rue, qui n'eût son Dieu Tutélaire; & il n'est point de mal dont la Nature se fait payer un tribut par nôtre infirmité, qui n'eût son autel*, où les Mexicains *couroient, pour y trouver le remède*. Il y avoit plus de mille Temples, où l'on adoroit autant d'Idoles différentes en figure & en pouvoir. Il y en avoit neuf principaux, qui étoient bâtis à peu près de la même maniere, ayant les murailles & les autels couverts de joyaux & de pierres précieuses, sur des plumes de couleur. Dans le principal de ces neuf Temples étoit la principale Idole des Mexicains, appellée *Vizizilipaztli* par les Indiens, c'est-à-dire, le Dieu de la guerre. Cette Idole étoit de figure humaine, assise sur un Thrône, soûtenu par un Globe d'azur, qu'ils appelloient le Ciel. Elle avoit sur la tête un casque de plumes de diverses couleurs, en figure d'oiseau,

ſeau, avec le bec & la crête d'or bruni. Deux rayes bleües ſur le front & ſur le nez augmentoient la laideur effroyable de ſon viſage. Sa main droite s'appuyoit ſur une couleuvre ondoyante; & ſa gauche portoit quatre flêches venuës du ciel, & un bouclier couvert de cinq plumes blanches miſes en croix. Tout cela avoit ſes ſignifications myſtérieuſes.

Les Sacrifices qu'on offroit à ces Idoles dans le grand Temple de Mexico étoient de victimes humaines. Il y avoit pour cela une pierre verte de cinq piès de haut, taillée en dos d'âne. On y étendoit ſur le dos le miſérable, qui devoit ſervir de victime, afin de lui fendre l'eſtomac & d'en tirer le cœur. Mais quoi que les Mexicains adoraſſent ces Idoles, ils ne laiſſoient pas de reconnoître une Divinité ſupérieure à qui ils attribuoient la création du Ciel & de la Terre; quoi qu'ils cruſſent que pour gouverner le Monde, il avoit béſoin du ſecours de certains Génies, *qui ſe produiſoient, lors que les Mortels avoient béſoin de leur aſſiſtance.* Ils croyoient l'immortalité de l'ame, des récompenſes, & des peines. Ils enterroient avec leurs morts beaucoup d'or & d'argent pour les frais du voyage; & pour leur tenir compagnie, on faiſoit mourir quelques uns de leurs Domeſtiques. Les

fem-

femmes légitimes s'immoloient auſſi ſur les Tombeaux de leurs Maris.

Entre les cérémonies qu'ils faiſoient dans les Temples après la naiſſance de leurs Enfans, il y en avoit deux, qui aprochoient du Bâtême & de la Circonciſion.

L'Ecriture des Mexicains étoit ſemblable aux Hiéroglyphes. Ils avoient des Livres, où ils conſervoient la mémoire de leurs Antiquitez, & les Annales de leurs Rois. Ces Livres étoient de toile, enduite d'une eſpéce de gomme & de vernis. Leur forme étoit comme celle des anciens Titres, compoſez de pluſieurs peaux de parchemin fort larges & colées enſemble. Ils plioient cette toile en ſorte que châque double faiſoit une feüille, & tous enſemble compoſoient un Volume, qui paroiſſoit écrit de tous côtez.

Leur Calendrier étoit réglé ſur les mouvemens du Soleil. Leurs Semaines étoient de treize jours chacune, leurs mois de vint jours, & leur année de 18. mois, qui avec cinq jours intercalaires, qu'on ajoûtoit à la fin de l'année, faiſoient 365. jours. Leurs ſiécles étoient de quatre Semaines d'années. Il eſt tems de paſſer à l'Hiſtoire de la Conquête de ces Pays par les Eſpagnols, qu'on ne fera que parcourir, ſans

ſans entrer dans un grand détail, de peur de trop groſſir cèt Extrait.

III. CE fut dans l'Iſle de Cuba que le deſſein de cette Conquête fut formé par le Capitaine *Diego Velaſques*, qui en étoit alors Gouverneur. Il ne connoiſſoit point le Pays qu'il vouloit conquerir; la ſeule prévention qu'il étoit rempli de richeſſes, & quelques Bijoux qu'on avoit aportez de la Peninſule d'Iucatan, qui en eſt voiſine, quoi que d'un or fort bas & en petit nombre, ſuffirent pour porter les Eſpagnols à former ce grand deſſein.

Velaſques voulut commencer par la conquête d'Iucatan, dont il chargea *Jean Grijalva*, lui ayant donné pour toute Armée 250. ſoldats ſans les Pilotes & les Matelots. Cette premiére expédition ne fut ni longue, ni conſidérable; bien que les Eſpagnols ramaſſaſſent en ſix jours pour quinze-mille marcs d'or, qu'ils changérent avec les Indiens, contre des Ouvrages de verre, des peignes, & des couteaux. Ils n'avancérent que juſques à un Cap qui pouſſoit bien avant dans la mer, & qu'ils ne purent jamais doubler, leurs vaiſſeaux étant toûjours repouſſez par les vagues. Cèt accident allarma les eſprits, déja chagrins par la longueur du Voyage; de ſorte que le retour étant

tant conclu tout d'une voix, la Flote reprit la route de Cuba, où elle arriva le 15. Novembre 1518.

Velasques attiré par l'or qu'on lui avoit aporté, résolut de pousser son entreprise ; & irrité contre Grijalva, qui, malgré ses ordres, n'avoit point fait d'établissement, il donna le commandement de sa seconde Flote à *Fernand Cortez*, le Heros de nôtre Auteur. Il se mit en mer le 10. Février 1619. ayant pour toutes forces une Flote de onze Vaisseaux, & une Armée de 508. soldats, 17. Chevaux, & 109. tant Maitres de Vaisseaux, que Pilotes, & matelots. A peine Cortez fut-il parti, que Velasques se répentit de l'avoir chargé de cette commission ; il donna des ordres pour l'en déposseder ; mais n'ayant pas réussi, sa mauvaise humeur ne fit que rendre Cortez plus indépendant, & plus hardi à entreprendre ; ayant eu l'adresse de métre dans ses interêts tous ceux qu'il commandoit.

Aprés plusieurs victoires remportées sur les Indiens, & une infinité d'avantures également curieuses & extraordinaires, Cortez arriva dans la Province de Quiabislan, où ayant été fort bien reçu des Peuples lassez de la Tyrannie de Motezuma, il jetta les fondemens

de

de la Ville de *Vera-Cruz*, & de la Conquête de tout le Mexique. Pendant qu'on fortifioit Vera Cruz, Motezuma lui envoya des Ambassadeurs avec de riches présens pour le détourner du dessein d'aller à Mexico; mais ce fut inutilement. Cortez ayant fait échouer sur la côte tous les gros vaisseaux, sans reserver que les esquifs pour la pêche, continua son chemin par terre vers la Capitale de cet Empire. Il laissa 150. hommes & deux Chevaux pour la Garnison de Vera-Cruz, & ayant grossi ses Troupes d'un peu plus de cent hommes, qui avoient fait les fonctions de pilotes & de matelots, il se mit en chemin, avec sa petite Armée composée de 300. Fantassins, de quinze Cavaliers, & de six piéces d'artillerie; il joignit à tout cela 200. Indiens de Zempoala. Plusieurs Provinces le reçurent favorablement irritées contre leur Empereur, & il vainquit en diverses rencontres celles qui voulurent s'opposer à son passage. Les Indiens de Tlascala, République d'environ cinquante lieues de circuit, furent ceux qui lui donnérent le plus de peine; après les avoir vaincus en diverses rencontres, malgré des Armées de cinquante mille hommes qu'ils lui opposoient, il les obligea de faire la paix

avec lui, & ils l'aidérent même enſuite dans ſon expédition. Après pluſieurs Ambaſſades envoyées inutilement au Général Eſpagnol, pour le détourner du deſſein d'aller à Mexico, enfin, Motezuma réſolut de le recevoir, & lui envoya dire qu'il ſeroit le bien venu; quoi qu'à la vérité, il n'eût d'autre deſſein, que de le jetter dans la ſécurité, pour l'opprimer plus ſurement. Mais Cortez ayant heureuſement ſurmonté tous ces obſtacles, Motezuma ſe vit contraint à le recevoir avec ſon Armée. Quand il fut près de Mexico, les Nobles vinrent au devant de lui, & le Roi parut peu de tems après avec une pompe véritablement digne d'un ſi grand Prince, & le reçut fort civilement. Il l'alla viſiter enſuite dans le logement qu'il avoit fait préparer pour lui & pour tous les Eſpagnols, & lui fit une longue harangue, qui paroit fort être de la façon de nôtre Hiſtorien. Pluſieurs jours ſe paſſérent en careſſes réciproques & en divertiſſemens. Mais enfin Cortez, ſur quelques prétextes ſe ſaiſit de la perſonne de Motezuma, qui par crainte & par foibleſſe, fit tous ſes efforts pour empêcher que ſes Peuples ne ſe ſoûlevaſſent pour le délivrer, déclarant que c'étoit de ſon bon gré qu'il étoit entre

leurs

leurs mains. Celá n'empêcha pas que les Parens de ce Prince & ſes Peuples n'entrepriſſent pluſieurs fois de le métre en liberté; mais toûjours inutilement.

Motezuma, connoiſſant, ſans doute, la paſſion dominante des Eſpagnols, crût qu'il n'y avoit point de meilleur moyen pour ſe tirer de leurs mains, & congédier de ſi fâcheux Hôtes, que de leur faire ouvrir tous les Thréſors, & ceux des grands Seigneurs de ſon Royaume. Cela fut fait, les Eſpagnols en amaſſerent une ſomme de ſix cens-mille marcs d'or en barre, outre les joyaux & les pierres précieuſes: mais ils ne partirent pas pour tout cela; attendant ceux qu'ils avoient envoyez en Eſpagne pour demander du ſecours, afin de ſe rendre abſolument Maîtres de tout cét Empire.

Cortez n'eut pas affaire aux ſeuls Mexicains. Comme il étoit à Mexico, il aprit qu'une Flote de 18. Vaiſſeaux, commandée par *Pamphile de Narvaez*, avec 800. Soldats, que Velaſques envoyoit pour s'oppoſer à ſa conquête, étoit arrivée à la côte d'Ulüa, & que Narvaez ayant mis pié à terre, marchoit avec ſon Armée droit à Zempoala. Il alla à ſa rencontre avec la plus grande partie de ſes Soldats, n'en ayant

ayant laissé que 80. à Mexique, pour garder le Roi, & pour pouvoir toûjours rentrer dans cette Ville. Il battit Narvaez, le fit prisonnier, reduisit son Armée à servir sous lui, se rendit maître de sa Flote. Mais pendant cette expédition, les Mexicains prirent les armes pour délivrer leur Roi, & reduisirent à de grandes extremitez les Espagnols que Cortez avoit laissez à Mexico. Cortez marcha au plus vîte à leur secours, & entra dans la Ville sans opposition, ayant avec lui mille Fantassins, cent Cavaliers Espagnols, & deux mille Indiens, que ceux de Tlascala lui avoient donnez en passant. Mais les Mexicains n'abandonnerent pas leur dessein pour tout cela; ils harcelerent si fort leurs Ennemis, & les réduisirent à de si grandes extrémitez, qu'enfin Cortez jugea qu'il n'y avoit point d'autre parti à prendre, que celui de la retraite. Il déclara son dessein à Motezuma, qui croyant que cela satisfesoit son Peuple, voulut lui aprendre cette bonne nouvelle. Mais au lieu de l'écouter ils le traiterent de lâche, & le blesserent de plusieurs coups de flêche, & sur tout d'un coup de pierre qui offensant le cerveau, le fit tomber sans aucun sentiment. Il ne mourut pourtant que trois jours après, plein de déseſpoir & de rage. Les

Les Mexicains livrérent encore pluſieurs attaques aſſez inutiles, aux Eſpagnols, après la mort de leur Roi, & voyant enfin qu'ils ne pouvoient pas les vaincre par la force, ils réſolurent de les faire périr par la famine. Ils entrérent pour cét effet dans des négociations de paix, pour les amuſer, & firent cependant occuper exactement tous les paſſages, par où ils pouvoient ſe rétirer. Cortez ayant pénétré dans leur deſſein, réſolut de ſortir inceſſamment, ce qu'il éxecuta ſur le minuit, à travers mille difficultez que les Indiens lui oppoſérent, après avoir perdu 200. Eſpagnols, 46. Chevaux, & plus de mille Tlaſcalteques, outre la perte de toute l'artillerie, qu'on fut obligé de jetter dans l'eau.

Après pluſieurs obſtacles, Cortez arriva enfin dans la Province de Tlaſcala, où il reçut aſſez de ſecours pour former la réſolution de retourner à Mexico.

Deux Vaiſſeaux abordez huit jours l'un après l'autre à la rade d'Ulüa, que Velaſques envoyoit à Narvaez, le mirent en poſſeſſion de 21. ſoldats & de trois Chevaux. Un autre ſecours plus conſiderable arriva encore peu de tems après. Trois Vaiſſeaux d'une Flote que commandoit *François de Garai*,

qui tâchoit de s'établir du côté de Panuio, & qui avoit bon dessein d'usurper quelque partie du Gouvernement de Cortez, vinrent aborder à la Côte de Vera-Cruz presqu'en même tems, ayant été dispersez par la résistance des Indiens. Ils avoient sur leur bord plus de 150. Soldats, dix-sept chevaux, & une grande provision d'armes & de munitions. Peu de tems après, il vint encore un Vaisseau des Canaries, chargé d'une quantité considérable d'arquebuzes, de poudre, & d'autres munitions de guerre, avec trois chevaux. On acheta tout cela, & l'on persuada même au Capitaine & au Maître du Navire de servir sous Cortez, avec treize Soldats qu'ils avoient avec eux.

Cortez fortifié de tous ces secours reçus contre toute sorte d'apparence, marcha vers Mexique avec son Armée, forte de 500. hommes de pié, de quarante Chevaux, & de neuf piéces d'artillerie; outre les Troupes des Indiens Alliez, dont le nombre grossit si fort, soit au rendez-vous, soit durant la marche, qu'il se vit devant Mexique plus de deux cens mille hommes sous son commandement. Nous ne suivrons point ce Général dans cette derniere expédition. Il suffira de dire, qu'après un très-grand nombre de victoires remportées sur le cha-

chemin, & après la priſe de pluſieurs Villes, il mit le ſiége devant la Capitale, qui ne ſe rendit qu'après quatre-vints-treize jours d'attaque, le nouvel Empereur que les Mexicains avoient élû, ayant été pris par les Eſpagnols. Cela arriva le 12. Août 1521. La Ville de Mexique étant priſe, les Princes Tributaires de ce grand Empire furent les premiers à venir rendre leurs hommages & leurs ſoûmiſſions à Cortez. Les Caciques voiſins ſuivirent cèt exemple; & *c'eſt ainſi que ſe forma en peu de tems*, dit nôtre Auteur, *cette vaſte Monarchie, qui a mérité le nom de Nouvelle Eſpagne.*

X.

'T Eyland CEYLON, *of 't Koningryck Candy; Geopent, en nauwkeuriger dan oyt te-vooren ontdeckt door Rober* KNOX, *Scheeps-Capitain der Engelſche Ooſt-Indiſche Compagnie, die 20. Jaren lang in dit Geweſt gevanckelijck aengehouden geweeſt, en eyndlyck 't ſelve door de Vlugt ontkomen is. Behelſende een eygentlycke Beſchryving, ſoo van 't Landſchap, in ſigh ſelven, als der Inwoonderen, Politie, Regeering, Godsdienſt, Zeeden,*

Konsten, en meenigerley seldsame Gewoonten. Vertaeld door S. de Vries. *Met Koopere Figuren, en een nieuwe nauwkeurige Land-Kaert van't geheele Eyland Ceylon.* C'est-à-dire. *Description de l'Isle de Ceylon.* A Utrecht. Chez Guillaume Broedelet. in 4. 1692. pagg. 291.

IL y a plus de dix ans que ce Livre a été imprimé à Londres en Anglois ; mais comme on n'en a point parlé dans cette Bibliothéque, & qu'il est assez curieux, on a crû qu'il ne seroit pas hors de propos d'en donner l'Extrait, à l'occasion de la version Flamande qui vient de paroître. L'Auteur ne parle point sur des oui-dire, & ce n'est rien moins qu'une Histoire des *Sevarambes*. Il a demeuré dix-neuf ans & quelques mois dans l'Isle de Ceylon; il l'a parcourue presque toute entiere à diverses fois, & s'il y a quelques lieux où il ne soit pas allé, il les a vûs du haut de quelques montagnes, ou s'en est exactement informé des gens du Pays. C'est ce qu'il nous aprend lui-même dans le Livre IV. de son Histoire, dans lequel il nous raconte la maniere dont il fut arrêté dans cette Isle avec son Pére qui étoit Capitaine d'un Vaisseau de la Compagnie des Indes

des d'Angleterre, & avec pluſieurs autres Anglois ; comme il a vêcu pendant ſa détention ; les accidens qui lui ſont arrivez, & la maniere dont il s'eſt ſauvé. Toute cette Hiſtoire eſt accompagnée de circonſtances remarquables, & occupe plus du tiers de l'Ouvrage ; mais on ne s'y arrêtera point ; étant perſuadez que le Lecteur prendra plus de plaiſir à ce qui concerne l'Iſle de Ceylon.

I. LE premier Livre de cet Ouvage traite du Pays en lui-même, de ſa fertilité, de ſes fruits, de ſes Animaux, &c.

1. L'Auteur ne s'arrête point à la deſcription des Côtes, qui appartiennent préſentement aux Hollandois. Il ſe contente de marquer les principales Places qu'ils y poſſédent, la maniere dont ils les ont priſes aux Portugais, & les différens qu'ils ont eus depuis avec le Roi de *Cande*, qui a deffendu à ſes Sujets d'avoir aucun commerce avec eux. Son principal deſſein eſt de nous donner la deſcription du dedans des Terres, leſquelles ſont préſentement ſous l'obéiſſance d'un ſeul Roi, qu'on apelle Roi de *Cande*. Ces Terres ont été peu connuës juſques ici, & les Hollandois même, quoi qu'ils en poſſédent les Côtes, n'en étoient guéres

mieux instruits que les autres. Ce qui n'est pas surprenant, puis qu'il ne leur est pas permis d'entrer dans le Pays, & que tous ceux qui ont osé l'entreprendre y ont été retenus. L'Auteur nous en donne une Carte qu'il prétend être fort exacte, & dans laquelle il a distingué soigneusement tout ce qui appartient au Roi de Candé, d'avec ce que les Hollandois & les Malabares possédent le long des Côtes.

Le Pays est divisé en grandes & petites parties. Les grandes sont des espéces de Provinces; il y en a 13. dont l'Auteur nous donne les noms, & 10. ou 12. sans nom qui dépendent des Hollandois. Les petites parties sont comme des Comtez renfermez dans ces Provinces. Comme toutes ces parties sont remplies de montagnes, à la reserve de six, elles ont un nom général qu'elles empruntent de là; c'est celui de *Condé-Uda*, c'est-à-dire, *sur la hauteur des montagnes.* Il n'y a que cinq principales Villes dans toutes ces Provinces. La Capitale est celle que les Européens appellent *Candy*, parce qu'elle est située entre des montagnes, qui se nomment *Condé* en langue *Cingulaye*. Elle est située au milieu de l'Isle, sur la grande riviére de *Mavelagonga*, qui traverse presque tout le Pays

du Sud au Nord. Il y a eu autrefois un plus grand nombre de Villes; mais elles ſont ruinées, & il en reſte fort peu de veſtiges. Les Bourgs & les Villages ne ſont pas fort conſidérables, puis que les plus grands ont à peine cent maiſons. Comme les Habitans abandonnent ſouvent ces Villages, lors que quelque grande maladie les attaque, & qu'il en meurt deux ou trois l'un après l'autre; on en trouve pluſieurs ruïnez.

Les bois dont ce Pays eſt rempli de même que de montagnes, lui ſervent comme de fortereſſes, & ſéparent les Comtez les uns des autres; auſſi n'eſt-il pas permis de les défricher. La plus haute montagne de toute l'Iſle eſt celle que les Européens appellent *Pico d'Adam*. Elle eſt faite en pain de ſucre, & il y a au deſſus un veſtige, qui ſemble être l'empreinte d'un pié humain, quoi qu'il ſoit une fois plus grand. Les Peuples de ce Pays croyent que c'eſt le veſtige de leur Dieu *Buddon*, lors qu'il monta de là au Ciel.

Il y a pluſieurs rivieres à Ceylon, qui arroſent tout le Pays & le rendent fertile. La plus grande ſort du Pico d'Adam, & traverſant une bonne partie de l'Iſle, va ſe jetter dans la mer à Trenkimalay, du côté du Nord. El-

le eſt large de la portée d'un dard, remplie de roches, & innavigable par cette raiſon, & à cauſe des Torrens qui la traverſent. Il y a beaucoup de Crocodiles vers ſon embouchure ; mais on n'en trouve point ailleurs.

Les Saiſons n'y ſont pas les mêmes par tout. Quand le vent d'Oüeſt ſouffle, il pleut au Couchant de l'Iſle, & c'eſt le tems de labourer la Terre, pour cét endroit-là ; mais en même tems, il fait fort chaud & fort ſec du côté de l'Orient, & c'eſt le tems de la moiſſon pour ce quartier-là. Il en eſt tout au contraire, quand le vent d'Orient ſouffle.

Ce Pays eſt fort peuplé dans le milieu de l'Iſle ; mais il l'eſt beaucoup moins vers la Mer. Il eſt auſſi fort ſain, excepté du côté du Nord, où il n'y a pas de bonne eau ; ſurtout dans les grandes ſéchereſſes, qui y durent quelquefois pluſieurs années de ſuite.

2. Il y a diverſes ſortes de grains. La plus commune & la principale eſt le ris, dont il y a de cinq eſpéces différentes, qui ſe diſtinguent par le plus ou le moins de tems qu'il leur faut pour parvenir à une parfaite maturité. On y trouve auſſi tous les fruits, qui croiſſent dans les Indes. Le *Betel* eſt le principal & le plus eſtimé. Les arbres

qui

qui le portent, ne croissent qu'au Midi & au Couchant de l'Isle. Ils naissent naturellement des noix de Betel, qui tombent à terre, quand elles sont mûres. Ils sont fort hauts & fort droits, & ne produisent ordinairement qu'une fois l'année. Leurs feuilles sont grandes de cinq ou six piés, & ressemblent fort à celles de l'Arbre qui produit le Cocos. Les Habitans se servent du fruit de Betel en place de monnoye, qu'ils n'ont point, & en vont trafiquer sur les Côtes de Coromandel; d'où ils aportent les choses qui leur manquent. Dans le tems que l'Auteur arriva dans l'Isle, on en donnoit vint-mille pour un écu. Il y a un autre fruit qu'on nomme *Jombo*, qui a le goût d'une pomme, est plein de suc, & fort agréable à la vuë. On trouve encore dans ce Pays, le Cocos, des Citronniers, & des Orangers de diverses sortes.

Outre tous ces arbres fruitiers, l'Auteur nous parle de trois autres sortes, qui sont fort estimées. La premiére s'appelle Talipot, & est recommandable à cause de ses feuilles. Cet arbre est fort haut & fort droit. Les feuilles en sont si grandes, qu'une seule peut suffire pour couvrir quinze ou vint hommes, & les défendre contre la pluye. La figure en est ronde. Quand elles

ſont ſeiches elles ſont fort dures, & en même tems fort legéres, & faciles à porter, ſe pouvant fermer en forme d'éventail. On s'en ſert dans les voyages pour faire des tentes, & pour ſe garentir des ardeurs du Soleil. Cet arbre ne produit du fruit que la derniére année de ſa vie; mais il en porte alors en ſi grande quantité, qu'il ſemble ſe dédommager de toutes les années précédentes, & qu'un ſeul peut en donner aſſez, pour remplir tout un Pays. Ce fruit eſt de la groſſeur d'une ceriſe, & il ne ſert que de ſémence pour en provigner l'eſpéce. La fleur qui le précéde eſt d'une odeur ſi forte & ſi deſagréable, que les Habitans ſont obligez d'abatre ceux qui ſont près de leurs maiſons.

La ſeconde ſorte d'Arbre ſe nomme *Kettale*, il rend un ſuc qui n'eſt pas plus fort que de l'eau, mais qui eſt doux & agréable. On en tire de chaque arbre juſqu'à 16. pintes par jour. On en fait une eſpéce de Sucre, qui eſt naturellement gris, mais que les Habitans ont le ſecret de rendre fort blanc.

La troiſiéme ſorte, ce ſont les arbres de Canelle, qui croiſſent dans les bois en grande quantité & ſans culture; & particuliérement au Couchant de la grande Riviére. Ces arbres pro-

dui-

duiſent un certain fruit ſans ſaveur, qui étant cuit dans l'eau rend une eſpéce d'huile blanche comme de la graiſſe, dont on ſe ſert pour ſe froter les membres, lors qu'on y a quelque douleur. On en brûle auſſi dans les lampes, & l'on en fait des chandelles, qui ne ſont employées qu'à l'uſage de la Cour.

3. Il n'y a point de Lions, de Loups, de Chevaux, d'Anes, ni de Brebis dans toute l'Iſle; mais on y trouve des Bœufs, des Boſſes, des Pourceaux, des Chévres, des Cerfs, des Liévres, des Civétes, des Singes, des Tigres, des Ours, des Eléphants, & pluſieurs autres bêtes ſauvages. Parmi les Cerfs, il y en a d'auſſi grands que des Buffles, & d'auſſi petits que des Liévres. Parmi les Eléphants, il n'y a que les mâles qui ayent des dents.

Entre les différentes ſortes de Serpens dont l'Auteur nous parle, il y en a pluſieurs qui ne ſont point venimeux. Tel eſt celui que les Cingulayes appellent *Pimberah*, qui eſt de la groſſeur d'un homme, & long à proportion. Il ſe nourrit de Cerfs, & d'autres bêtes de cette nature, ſur leſquelles il ſe jette lors qu'ils paſſent dans les lieux où il ſe tient, & les perce avec un aiguillon qu'il a à la queue. Il y en a de deux autres ſortes qui ſont vénimeux,

& qui se haïssent si fort, que lors qu'ils se rencontrent, ils ne manquent jamais de se batre, & ne se quittent point, qu'il n'y en aît un de mort. L'un est long de cinq ou six piés, & de couleur verte; & l'autre d'environ quatre piés, & de couleur jaunâtre.

4. Pour les autres productions de cette Isle, l'Auteur nous aprend qu'on y trouve des pierres précieuses, comme des Rubis & des Saphirs; du fer, du Cristal, & du bois d'Ebéne en quantité. Il y a aussi du musc, du poivre, du salpétre, de l'yvoire, & du coton en abondance, dont les Habitans font de la toile, qu'ils vendent sur tout à ceux qui demeurent sur les montagnes. Mais leur principale marchandise est la canelle.

II. LE second Livre de cèt Ouvrage parle du Roi de Cande & de son Gouvernement. 1. Il y avoit autrefois dans cette Isle neuf Royaumes gouvernez par autant de Rois; mais il n'y a maintenant qu'un Roi à qui tout le dedans du Pays obeït, & qui s'appelle Raja-Singa. Il avoit plus de 70. ans lors que l'Auteur écrivoit. Il en fait l'histoire tout au long, sur laquelle on ne s'arrêtera point.

2. On rend au Roi des honneurs semblables à ceux qu'on rend aux Dieux,

&

& quand ſes ſujets lui parlent, ils lui donnent de la Divinité dans les tîtres dont ils ſe ſervent pour déſigner ſa perſonne; & quand ils parlent d'eux-mêmes, ils ne ſe donnent point d'autre qualité, que celle de *membre de chien*; & pour déſigner leurs enfans ils les apellent de *jeunes chiens*.

3. La maniere dont Raja-Singa gouverne ſon Royaume eſt tout-à-fait deſpotique. Ses Sujets ſont de véritables eſclaves, de la vie & du bien deſquels il diſpoſe comme bon lui ſemble. Il les occupe inceſſamment à divers Ouvrages, de peur qu'ils n'ayent le loiſir de faire réflexion ſur leur ſervitude, & qu'ils ne penſent à ſe ſoûlever. Il gouverne ſes Provinces par des Officiers qu'il y envoye, qui n'ont pas la permiſſion de faire mourir perſonne, cela n'apartenant qu'au Roi ſeul. En donnant ces emplois, il ne regarde pas tant à la capacité de ceux auſquels il les donne, qu'à leur nobleſſe, & c'eſt ordinairement bien moins pour les gratifier, que pour ſe défaire d'eux.

III. L'AUTEUR parle dans le troiſiéme Livre des Habitans de Ceylon, de leur Réligion, de leurs mœurs, de leurs coûtumes, &c. 1. Outre les Hollandois, qui poſſédent la quatriéme partie de l'Iſle; il y a les Malabares,

qui vivent dans un quartier du côté du Nord, sous un Prince particulier, qui paye tribut au Roi de Candé. Il y a aussi des Mores, qui n'y sont que comme étrangers sans y posseder des terres. On trouve aussi dans les ports des Habitans mêlez de Malabares, de Mores, & de certains Négres, qui semblent être Catholiques Romains, par les croix qu'ils portent, & les chapelets dont ils se servent. Plusieurs d'entr'eux sont sous l'obéïssance des Hollandois.

L'Auteur entreprend sur tout de nous parler de céux qu'on appelle *Cingulayes*, qui sont les Habitans naturels du Pays. On ne sait rien d'assuré touchant leur origine; mais on dit qu'un fils du Roi de la Chine ayant été banni par son Pére, à la sollicitation de ses Peuples, qui, à cause de sa cruauté, craignoient de l'avoir un jour pour Roi, vint dans cette Isle avec quelques Chinois qui s'étoient attachez à sa personne, & que c'est de là que sont descendus ces peuples. Nôtre Auteur ne croit point ce sentiment vrai-semblable, parce qu'il n'y a aucune conformité entre les Chinois & les Cingulayes, ni dans leurs maniéres de vivre, ni dans leur langage. Il croit plûtôt qu'ils viennent des Malabares, qui sont les peuples les plus voisins de cette Isle;

quoi

quoi qu'il ne trouve point de Nation, qui ait plus de rapport avec les Cingulayes, que l'Européenne. Il y en a qui sont entiérement Sauvages. La Province de Bintan, qui est presque toute couverte de bois, est pleine de ces sortes de gens, qu'on appelle, *Vaddahs*. Ils n'ont ni maisons, ni villages. Ils demeurent sous des arbres auprès de quelque riviére. Ils ne plantent point de vignes, & ne vivent que de leur chasse, de miel & de fruits : Ils ont le même langage & la même Réligion, que les autres Cingulayes. Avant le régne de Raja-Singa ils incommodoient fort le négoce, se faisant donner aux Passans tout ce qu'ils vouloient; mais ce Roi a reprimé leurs courses, en en faisant mourir plusieurs.

2. Entre les Cingulayes francs, ceux qui demeurent sur les montagnes sont forts différens de ceux qui habitent le plat pays. Ces derniers sont officieux, sincéres, bons amis, tendres, & affables envers les Etrangers; mais il n'en est pas de même des autres; quoi qu'à l'extérieur ils semblent plus civils & plus courtois. La meilleure qualité des Cingulayes est de ne point dérober; mais ils n'ont point de honte de mentir, ni de manquer à leur parole. Ils sont fort paresseux, & ne se mettent

au travail, qu'après bien des delais, & quand la nécessité les presse.

3. Il y a divers états parmi ces peuples, qui ne sont réglez ni par les richesses, ni par les emplois, mais seulement par la naissance; de sorte que de génération en génération ils sont toûjours les mêmes; car ceux qui sont d'un certain état, ne se marient jamais avec d'autres qui soient de moindre condition. Ils ne passent point aussi d'un métier à un autre; & les enfans aprennent toûjours celui de leurs Péres.

4. Pour ce qui regarde la Réligion, le principal de leurs Dieux est celui qu'ils appellent d'un nom qui signifie *le Createur du Ciel & de la Terre*. Ils lui attribuent la conduite & le gouvernement du Monde; mais ils croyent qu'il envoye sur la Terre d'autres Dieux, qui ont soin de faire executer sa volonté. Ces Dieux sont les Amés des personnes vertueuses, qui ont vécu ici bas; tout de même que les Ames des méchans sont des Diables, qui leur font tous les maux auxquels ils sont sujets. Ils ont encore un autre grand Dieu qu'ils appellent *Buddou*, & à qui ils attribuent le salut des Ames. L'Auteur croit, qu'ils regardent encore le Soleil & la Lune comme des Divinitez, par-

ce

ce qu'ils leur donnent des titres, qu'ils ne donnent point aux autres Aſtres.

Leurs Temples ſont en ſi grand nombre, qu'on ne ſauroit preſque les compter. Ils ſont bâtis de pierres ſur leſquelles il y a diverſes figures, dont la gravure eſt ſi ancienne, que l'Auteur n'a pu aprendre des Habitans par qui elle avoit été faite ni en quel tems. Les Idoles qu'on y voit ſont d'argent, de cuivre, & d'autre metal. Ils diſent qu'ils ne les regardent pas comme leurs Dieux, mais ſeulement comme les images des Dieux, qui ſervent à les répréſenter à leur eſprit. Il y a de certaines ſotüillures parmi eux, fort ſemblables à celles dont il eſt parlé dans la loi de Moyſe.

Il y a trois ſortes de Prêtres, qui répondent aux trois ſortes de Dieux des Cingulayes. La premiére & la plus conſiderable eſt celle des *Tirinanxes*, qui ſont attachez au ſervice du Dieu *Buddou*. Leur habits ſont d'une eſpéce toute particuliére. Ils vont nud tête, avec un éventail, ſemblable à un écran à la main Ils ont dans la Ville de *Digligy* une eſpéce de Couvent, où ils demeurent & où ils font leurs Aſſemblées, pour l'exercice de leur Charge. Ils ne reçoivent dans leur Corps, que ceux qui ſont de la plus noble origine,

& qui ont une bonne éducation. Mais tous ceux qui ſont dans ce Corps ne ſont pas pour cela Tirinanxes : il n'y en a que trois ou quatre qui portent cette qualité ; les autres s'appellent *Gonni*. Il leur eſt deffendu de faire le moindre travail de leurs mains, de ſe marier, & même d'avoir aucun commerce avec les femmes. Ils ne peuvent faire qu'un repas par jour ; mais il leur eſt permis de manger le matin & le ſoir du fruit ou du ris ; & de boire de l'eau ; car ils n'oſent ſe ſervir de vin ; & quoi qu'ils mangent de toutes les viandes qui ſont permiſes aux autres, ils ne peuvent tuer aucune bête, ni même donner ordre qu'on en tuë. Il leur eſt permis de quitter leur Ordre, s'ils veulent ſe marier. Lors qu'ils le font, ils jettent leur habit dans la riviére, & ſe lavent la tête & le Corps, après quoi ils ſont laïques.

Quand un Cingulaye ſouhaite d'avoir un *Tirinanx* pour la conſolation & le ſalut de ſon ame ; il y eſt conduit en pompe ; & le malade lui fait des préſens ſelon ſon pouvoir. Tout l'Office du Prêtre dans cette occaſion, c'eſt de chanter pendant la nuit dans un livre fait de feüilles de Talipot, de certaines choſes qu'on appelle *Bonna*, qui regardent la Réligion, & à les expli-

quer,

quer, parce qu'elles sont conçues dans un stile, que le Peuple n'entend point.

La seconde sorte de Prêtres s'appelle *Koppuhs*, qui sont employez au service des autres Dieux. Leurs habits n'ont rien de différent de ceux du commun; mais ils en changent lors qu'ils font le service. Il consiste à présenter aux Idoles les offrandes, que le peuple a portées à l'entrée de la Pagode; & à les reporter dehors après les y avoir laissées quelque tems, afin que les serviteurs du Temple les mangent. Ces offrandes sont composées de toutes sortes de mets, excepté la viande. Ces Prêtres peuvent travailler, comme le Peuple.

La troisiéme sorte est des *Jaddeses* ou des Prêtres des Esprits & des Ames. Ils n'ont point de revenus comme les autres. Il est permis à tout le monde d'entrer dans cette sorte de Prêtrise. Quand quelcun a assez de dévotion pour cela, il bâtit une petite Chapelle, qu'il orne de ses armes & de diverses peintures, & il s'en fait le Prêtre.

Les jours ordinaires consacrez au culte de leurs Dieux sont le mecredi & le samedi. Ils s'assemblent particuliérement lors qu'ils sont malades, pour demander leur guérison. Ils font diverses cérémonies que l'Auteur raporte, de même que celles dont ils se ser-

ſervent pour honorer les Ames des méchans, que ces Peuples craignent beaucoup. Auſſi dit-il qu'il a vû pluſieurs perſonnes qui en étoient poſſedées. Ces peuples ont diverſes fêtes, & il y en a deux ſurtout, qui ſe célébrent à l'honneur des Dieux qui ont le gouvernement des choſes apartenant à la vie. Les autres ſont pour le Dieu Buddou.

Tout cela ne conclut pas que les Cingulayes ſoient fort réligieux. Bien loin de là, ils diſent ſouvent des injures à leurs Dieux, lors qu'ils n'en reçoivent pas le ſecours qu'ils en attendoient, après leur avoir donné quelques préſens, & leur en avoir promis de plus grands, s'ils étoient exaucez. Le Roi eſt encore moins devot, qu'aucun de ſes ſujets; auſſi n'a-t-il jamais perſécuté les Chrêtiens qui demeuroient dans ſon Royaume, déclarant même qu'il regardoit leur Dieu, comme plus grand que ceux de ſon Pays.

Ces Peuples croyent une réſurrection, l'immortalité de l'ame, & une vie à venir; & c'eſt ſur ce principe qu'ils honorent leurs Ancêtres. Ils admettent une eſpéce de prédeſtination, ce qui a donné lieu à ce proverbe parmi eux: *Cela eſt écrit ſur lui, ou ſur ſa tête.*

4. Sans nous arrêter à la maniére dont les Cingulayes vivent dans leur par-

particulier, & que l'Auteur décrit fort exactement, nous dirons ſeulement, que la coûtume qu'ils ont de permétre que leurs Enfans, dès qu'ils commencent à être grands, aillent coucher chez leurs Voiſins, eſt cauſe que la fornication eſt ſi commune parmi eux, qu'il n'y a point de femme, qui ne ſoit coupable de ce crime; d'autant plus qu'elles ont des remédes, pour s'empêcher de devenir groſſes. Les Filles étant ainſi accoûtumées à la débauche, il ne faut pas s'étonner ſi elles vivent de même lors qu'elles ſont mariées, malgré la loi qui permet au Mari, de tuer l'Amant & l'Amante, s'il les ſurprend enſemble. Ils ſont d'ailleurs ſi peu jaloux, qu'ils prêtent facilement leurs femmes à leurs amis, ou aux autres perſonnes de conſidération, qui les viennent voir. Tout cela fait qu'on n'apporte pas beaucoup de façon pour les mariages. Il n'y a point d'homme, de quelque condition qu'il ſoit, qui aît plus d'une femme; mais une femme, a ſouvent les deux fréres pour maris, & alors les enfans qui naiſſent de ces mariages donnent à tous les deux la qualité de Pére.

Ils conſultent ordinairement les Aſtrologues pour ſavoir ſi leurs enfans ſont nez ſous une méchante ou ſous

une

une bonne Planete ; & ils font mourir pour l'ordinaire ceux qui ne sont pas nez sous une favorable constellation, disant qu'ils ne veulent pas nourrir un Diable dans leurs maisons. Quelques fois ils les donnent à d'autres qui les adoptent, croyant que ce changement détourne toute la mauvaise influence. Mais ils ne traitent pas ainsi leurs premiers nez ; & ce n'est ordinairement que lors que leurs familles grossissent trop, qu'ils s'avisent de cette cruauté, qu'aucune loi ne punit.

6. Ils n'ont point de loix écrites ; la volonté du Prince leur sert de régle pour se conduire. Il y a pourtant de certaines vieilles coûtumes, qu'ils observent comme des Loix. Ainsi leurs biens immeubles passent par succession de pére en fils. Les Aïoez y ont bonne part, quoi que les Péres puissent les partager entre leurs Enfans. Ou si l'aîné s'empare de tout, il est obligé de nourrir sa mére, & le reste de sa famille. Quand quelcun emprunte du grain pour subsister, il est obligé dans le tems de la moisson d'en rendre pour une mesure, une mésure & demie ; & si la debte dure deux ans, elle augmente du double, après quoi l'usure cesse. Le Creancier peut, pour se faire payer, se saisir du bien de son Debi-

biteur ; & le faire eſclave, s'il n'a rien.

Ils ſe ſervent d'un plaiſant expédient pour ſe faire payer leurs dettes. Ils s'en vont chez leur Débiteur avec des feuilles d'une plante venimeuſe, & ils le menacent, que s'il ne les paye pas incontinent, ils mangeront ces feuilles. Cette menace allarme tellement le Débiteur, que s'il ne peut payer autrement, il vend quelcun de ſes enfans ; parce que ſi le Creancier mangeoit de ces feuilles, on regarderoit le Débiteur comme coupable de ſa mort, & il faudroit qu'il rachetât ſa vie, pour de l'argent. Je doute pourtant, que ſi ceux qui doivent, s'opiniâtrent à ne vouloir pas payer, il y ait beaucoup de ceux à qui il eſt dû, qui mettent en uſage un tel moyen de ſe faire payer ; ſi ce n'eſt que les Cingulayes ſoient autrement faits que tout le reſte des Hommes. Lors qu'une femme ſe ſépare de ſon mari ſans ſon conſentement, il n'eſt permis à perſonne de l'épouſer, à moins que le mari n'en ait pris une autre.

7. La Langue des Cingulayes leur eſt tout-à-fait particuliére. Il y a bien quelques mots, qui ſont communs entr'eux & les Malabares, mais ils ſont en ſi petit nombre, qu'ils ne ſe peuvent

vent entendre les uns les autres. Nôtre Auteur dit que cette langue est fort riche & fort nette. Il y a sept différens mots pour exprimer le nom de *toi*. Il n'y a point de différence entre le langage d'un Payſan & celui d'un homme de Cour; & les uns & les autres ſe ſervent toûjours de fort longs complimens, lors qu'ils ſe parlent. Il paroit par quelques mots raportez par l'Auteur, que les noms ont une différente terminaiſon au pluriel qu'au ſingulier; mais il ne nous dit pas, s'il en eſt de même à l'égard des cas. *Minnia*, un homme, fait *Minnis* au pluriel. *Anhoun*, un Cheval, *Auſpio*, des chevaux, &c.

Il ne nous dit point non plus, s'il y a des articles dans cette langue; il n'eſt pas plus exact à l'égard des Verbes, dont il ne raporte que quelques tems comme, par exemple: *Man conna*, je mange, *Man cava*, j'ai mangé, *Man conyum*, je veux manger, *Conda*, manger, *Capaudi*, il peut manger, &c. Le nom de nombre ſe met après la choſe dont on marque le nombre; *Bittera* un œuf, *Bittera Cattei*, pluſieurs œufs &c.

8. On ne doit pas chercher chez les Cingulayes beaucoup d'habileté dans les ſciences; ſavoir lire & écrire, c'eſt

preſ-

preſque le tout; encore y en a-t-il pluſieurs qui ne ſavent ni l'un, ni l'autre. Leurs autres ſciences ſont l'Aſtrologie & la Magie. Ce ſont les Prêtres du premier ordre, qui ſont les Aſtrologues. Ils font des Almanacs, où ils marquent les Eclipſes de Soleil, & de Lune; les tems & les jours propres pour labourer, pour ſemer & pour voyager. Ils ſe mêlent ſurtout de prédire l'avenir, par la contemplation des Planetes, qu'ils comptent juſques à neuf, parce que, comme le croit l'Auteur, ils ajoûtent aux ſept communes *la Tête* & *la Queüe du Dragon*. Quand quelcun eſt malade, on ne manque jamais d'avoir recours à ces Aſtrologues, pour ſavoir le ſuccès de la maladie; & afin qu'ils en puiſſent juger, on les inſtruit du tems de la nativité de celui pour lequel on les conſulte.

On ne trouve point parmi les Cingulayes d'autres Livres, que ceux qui traitent de leur Réligion, & des remédes dont il ſe faut ſervir dans les maladies. La langue dans laquelle ils ſont écrits eſt un peu différente de la langue ordinaire. L'Auteur, ſans la nommer, dit qu'elle eſt à leur égard, ce qu'eſt le latin au nôtre. C'eſt peut-être la Langue *Balie*, qui eſt la langue ſavante de pluſieurs autres Pays des Indes.

On se sert pour écrire, des feüilles de *Talipot*, qui ressemblent fort à nôtre parchemin. On y trace les létres avec un stile de fer. Quand on veut faire un livre, on coupe ces feüilles en plusieurs piéces d'une même grandeur & d'une même forme. La longueur est tantôt d'un pié, tantôt d'un pié & demi, plus ou moins ; mais la largeur n'est que d'environ trois doigts. On écrit sur ces livres de la gauche à la droite ; & quand ils sont remplis on les attache à deux petites planches, que l'on met des deux côtez, par le moyen de deux cordons, qu'on passe à travers des feüilles qui composent le livre. Quand on veut lire, on léve la premiére planche, que l'on met à côté, & ensuite chaque feüille du Livre, qui demeure cependant toûjours attaché à ses cordons. Pour écrire leurs létres & les affaires de petite conséquence, ils se servent d'un autre sorte de feüilles, sur lesquelles il est plus facile d'écrire, que sur celles de Talipot ; mais elles ne sont pas propres à faire des Livres.

9. Nous ne nous arrêterons point à ce que dit l'Auteur des maladies des Cingulayes, & des remédes qu'ils employent ; & nous finirons cet Extrait, par la maniere dont ils en usent à l'égard des Morts.

Morts. Dès qu'il y a quelcun de mort dans une maison ; on n'ose plus s'en aprocher de quelques jours, de peur de se rendre impur. A l'égard des corps des personnes de qualité, on commence par les laver immédiatement après la mort. Ensuite on les couvre d'un drap de lin, & on les fait brûler. Ou si l'on ne veut pas les brûler si tôt, on arrache un arbre, on le creuse, on y met le corps mort ; on remplit de poivre les espaces, qui restent vuides, & on laisse le mort en cèt état dans sa maison, jusques à ce que le Roi ordonne qu'on le retire de là, & qu'on le fasse brûler ; car on n'oseroit le faire sans son ordre, si c'est un homme qui ait servi à la Cour. Et comme cèt ordre est quelquefois longtems à venir, en l'attendant, ils font un trou dans le vestibule de leurs maisons, & ils y mettent le mort avec sa biére. Quand on veut brûler ce Corps on le met sur un lit du Défunt. On porte ce lit sur les épaules jusques au lieu où l'on veut faire le bûcher. On met le Corps sur un tas de bois, on jette d'autre bois dessus. On couvre le tout d'une espéce de Ciel fait avec de la toile peinte & des rameaux, & on y met le feu. Après que tout est consumé, on ramasse les cendres en un monceau, en for-

me de pain de ſucre ; & quelquefois on fait une cloiſon autour du lieu où le Corps a été brûlé, pour empêcher que les bêtes ſauvages n'y viennent ; ou l'on y ſéme des herbes.

A l'égard de ceux qui ſont de moindre condition, on les enterre dans les bois ſans cérémonie, n'y ayant que deux ou trois perſonnes qui les accompagnent. Les Amis du Défunt, qui veulent avoir ſoin de ſon ame, quelques jours après ſa mort, font venir un Prêtre dans ſa maiſon, lequel paſſe toute la nuit à lire ou à chanter pour le ſalut de l'ame du Défunt. Ce Prêtre ne perd pas ſa peine ; car outre qu'on le regale bien, on lui fait encore des préſens le lendemain ; & on le conduit chez lui au ſon des inſtrumens.

X.

L'ESPRIT *de* GERSON. 1691. in 12. pagg. 249.

GERSON Chancelier de l'Egliſe & de l'Univerſité de Paris a été l'un des Docteurs de ſon tems qui s'eſt le plus oppoſé aux injuſtes prétenſions de la Cour de Rome : c'eſt, ſans doute, ce qui a donné lieu à l'Auteur de cet Ouvrage de lui donner le titre d'*Eſprit de Gerſon*

Gerſon; car ſon unique but eſt de réfuter l'opinion des Docteurs Italiens touchant l'Autorité qu'ils attribuent aux Papes. Ce livre a été fait & imprimé en France à l'occaſion des derniéres diſputes entre la Cour de Rome & celle de France; mais il n'y a ni nom d'Auteur, ni nom d'Imprimeur, ni le lieu où il a été imprimé; & aparemment il ne s'eſt vendu que ſous le manteau, parce qu'il n'a paru que lors que les deux Cours étoient en termes d'accommodement.

L'Auteur remarque d'abord, que dans les démêlez qui ſurviennent entre le Pape & les Rois de France, il ſe trouve de trois ſortes d'Eſprits dans le Royaume. Les uns, infectez du poiſon de l'Héréſie ou du libertinage, n'ont aucun reſpect pour le S. Siége, & par la haine inconſiderée qu'ils ont contre Rome, refuſent au Pape la juſte autorité qu'il poſſéde, tant de droit divin, que de droit humain. Les autres ayant une conſcience trop timide, ou étant prévenus des illuſions de la doctrine des Canoniſtes modernes, ou par des intérêts particuliers qui les attachent au Pape, lui donnent beaucoup plus qu'il ne lui apartient, confondant les attributs du Chef miniſteriel, qui eſt le Pape, avec ceux du Chef eſſentiel, qui eſt Jeſus Chriſt. La troiſiéme ſorte

de gens ſont ceux qu'il nomme les véritables Chrêtiens & les ſages politiques, qui tiennent le milieu entre ces deux extrémitez, qui renferment la Puiſſance du S. Siége dans les bornes légitimes que Dieu lui a données, & qui, ſans ſe départir des profonds reſpects qui ſont dûs au premier des Evêques, au Succeſſeur de la Chaire de S. Pierre, au Chef Miniſtériel de l'Egliſe, s'oppoſent avec vigueur aux entrepriſes injuſtes, que la colére, l'interêt, la vengeance, & les autres mouvemens humains lui inſpirent quelquefois; pour faire un abus viſible de ſon autorité. C'eſt pour établir ce juſte milieu, qui eſt la Doctrine orthodoxe, qu'on a toûjours ſoûtenuë en France, que l'Auteur a fait cét Ouvrage.

I. POUR avoir une juſte idée du Pape, on nous aprend qu'il faut diſtinguer en lui deux grandes qualitez, dont la confuſion eſt la ſource de toutes les erreurs où l'on peut tomber en parlant de ſa Puiſſance: c'eſt le ſujet du premier Chapitre. 1. La premiére & la plus éminente de ces qualitez eſt celle de premier Vicaire de Jeſus-Chriſt, de Succeſſeur de S. Pierre, & de Chef de l'Egliſe, ce qui eſt la même choſe. L'autre, grande en elle-même, mais beaucoup moindre que la premiére, eſt celle

celle de Souverain temporel du Patrimoine de S. Pierre, que le Pape tient de la libéralité des Rois de France. La premiére eſt ſpirituelle, & lui eſt commune avec tous les Evêques, excepté la Primauté ; l'autre eſt temporelle, & lui eſt commune avec tous les Souverains & Rois de la Terre. La premiére fait le S. Siége, & l'autre la Cour de Rome. L'une de ces dignitez n'a rien de commun avec l'autre ; la temporelle n'ajoûtant rien à la paſtorale, ni la paſtorale à la temporelle. On remarque que les Papes n'ont employé les armes ſpirituelles, que depuis leur élévation temporelle, qu'ils en ont fait l'inſtrument de leurs paſſions. C'eſt cette grandeur temporelle, qui eſt le ſujet des Chapitres ſuivans.

2. L'Auteur remarque, que juſques à *Conſtantin*, tous les Evêques de Rome ont vécu dans la pauvreté, fuyant les richeſſes & la vaine pompe des grandeurs mondaines. Mais les Egliſes s'étant enrichies enſuite par la pieté des fidéles, les Evêques eurent beaucoup de part à ces libéralitez, & principalement celui de Rome aux donations immenſes des Rois de France, qui étoient bien-aiſes de leur fournir de quoi ſoûtenir l'éclat de leurs dignitez.

Pour faire voir à quel titre les Papes

pes poſſédent leur Souveraineté, on commence par réfuter la prétenduë Donation de Rome & de l'Empire d'Occident, qu'on ſuppoſe avoir été faite au Pape *Sylveſtre I.* par l'Empereur Conſtantin. On allégue neuf raiſons différentes pour établir la fauſſeté de cette Donation, outre le puiſſant préjugé qu'on tire, de ce que *Baronius* n'oſe la ſoûtenir veritable dans ſes *Annales*. Voici quelques unes de ces raiſons. 1. Le ſilence de tous les Auteurs contemporains, qui ont écrit la vie de Conſtantin, & raporté ſes moindres libéralitez, & qui n'auroient pas oublié une circonſtance ſi importante. 2. Dans les Démêlez que les Papes ont eûs avec les Patriarches de Conſtantinople, ils n'ont jamais allegué cette Donation prétenduë, comme un tître de leur Supériorité; ce qu'ils n'auroient pas manqué de faire. 3. Cette prétenduë Donation, eſt remplie d'anachroniſmes, & d'un très-grand nombre de fauſſes circonſtances; comme lors qu'il y eſt parlé de Conſtantinople, qui ne fut bâtie par Conſtantin, & honorée de ſon nom, que 17. ans après le quatriéme Conſulat de cét Empereur, duquel cette piéce eſt dattée. 4. Il eſt conſtant que les Succeſſeurs de Conſtantin ont joüi longtems depuis, de la Souverai-

neté

neté de Rome, sans avoir jamais reconnu cette prétenduë Donation. Les autres raisons sont à peu près de la même force.

C'est donc la seule libéralité des Rois de France, & non la Donation de Constantin qui a fait des Evêques de Rome, de Puissans Princes temporels, & voici comment. *Alboin* Roi des Lombards avoit fondé une (*a*) Monarchie dans cette partie de l'Italie, qui est entre les Alpes & les deux mers, dont Pavie étoit la Capitale. *Astolfe*, l'un de ses Successeurs, envahit l'Exarchat de Ravenne sur *Eutichius*, le XIV. & dernier des Exarques, qui gouvernerent l'Italie pour les Empereurs Grecs; après quoi il forma le dessein de reduire sous sa puissance le reste du Pays, & de se rendre Maître de Rome; croyant que la division qu'il y avoit entre l'Empereur & le Pape au sujet des images, faciliteroit son entreprise. Mais le Pape, ne voulant pas avoir un Maître si près de lui, s'opposa vigoureusement à l'entreprise d'Astolfe, & eut recours à *Charles Martel* alors Maire du Palais en France, à qui il donna la qualité de *Patrice* de Rome. Mais Charles Martel, l'Empereur *Leon*, & le Pape *Gregoire* II. étant morts cette même an-

(*a*) L'*An* 568.

née, & Aſtolfe continuant dans le deſſein de s'emparer de Rome, *Etienne* qui ſuccéda à Grégoire alla en France implorer le ſecours de *Pepin* fils de Charles Martel, que les François avoient élevé ſur le Thrône, par l'abdication du jeune *Childeric* âgé de 17. ans qu'on renferma dans un Cloître, le ſuppoſant, dit l'Auteur, incapable du gouvernement, quoi qu'il n'eût d'autre défaut que la foibleſſe de ſon âge, & la puiſſance exceſſive de ſon premier Miniſtre.

Etienne ayant ſacré Pepin, dont on dit que l'élévation étoit devenuë légitime par la mort de Childeric, & lui ayant donné, pour l'obliger à le proteger, la qualité de Patrice, qui lui donnoit la ſuprême autorité dans Rome, comme Lieutenant de l'Empereur, Pepin paſſa en Italie avec Etienne; & ayant vaincu Aſtolfe, il l'obligea de faire la paix avec les Romains. Mais ce Prince ayant repris le deſſein de ſes conquêtes l'année ſuivante, Pepin retourna en Italie, le dépoüilla de l'Exarchat de Ravenne, & de la Marche d'Ancone, apellée alors *Pentapole*, & en donna l'uſufruit au Pape, s'en réſervant la Souveraineté, qui lui apartenoit par droit de conquête, & par ſa qualité de Patrice.

Di-

Didier Succeſſeur d'Aſtolfe, ayant ravagé les Etats du Pape, Charlemagne à qui le Pape eut recours, alla en Italie, aſſiégea Didier dans Pavie, le prit, & l'envoya priſonnier en France; & s'étant rendu maître de toute la Lombardie, il fut à Rome, où non content de confirmer la donation de ſon Pére, il y ajoûta le Duché de Spoléte, aux mêmes conditions, c'eſt-à-dire, en s'en réſervant la Souveraineté. Cela arriva en 774; & en 781. ayant fait un ſecond voyage à Rome, il donna encore au Pape tout le territoire de Sabine; & dans un troiſiéme voyage fait en 787, ayant vaincu *Arigiſe* Duc de Benevent, il donna encore à l'Evêque de Rome la Ville de Capoüe, & pluſieurs autres Terres de ce Duché. On fait voir par pluſieurs raiſons que Charlemagne a toûjours joüi de ce droit de Souveraineté.

Loüis le *Débonnaire* confirma au Pape *Paſcal* toutes les donations qui avoient été faites au S. Siége par ſon Pére & par ſon Ayeul, & y ajoûta la Ville de Rome, avec tous les droits de Domaine, de juſtice, & de principauté, à la reſerve de la Souveraineté qu'il réſerva à lui & à ſes Succeſſeurs, & qu'on fait conſiſter à faire battre monnoye dans Rome, confirmer l'élection du Pape,

envoyer des Commissaires pour réformer la justice, & publier des Loix & des Ordonnances. Les Papes profitérent ensuite de la foiblesse des Successeurs de Charlemagne, & des révolutions de la Monarchie Françoise & de l'Empire, pour étendre leur puissance, & pour usurper une autorité absoluë sur Rome & sur le Patrimoine de S. Pierre.

II. APRE'S avoir ainsi expliqué l'autorité temporelle du Pape, l'Auteur passe à son autorité Spirituelle, & voici, selon lui, les sentimens de l'Eglise Gallicane & de la Sorbonne sur ce sujet. 1. *Que l'Eglise a été instituée de Jesus-Christ une Monarchie subordonnée aux Loix d'un gouvernement Aristocratique.* 2. *Que le Pape n'est que le Chef Ministeriel de l'Eglise, dont Jesus-Christ est le seul Chef essentiel, & que les Clefs ont été données à toute l'Eglise.* 3. *Que tous les Evêques ont leur pouvoir immédiatement de Jesus-Christ, n'y ayant qu'un seul Episcopat, auquel ils participent tous également avec le Pape.* 4. *Que l'infaillibilité apartient à l'Eglise légitimement assemblée, & non au Pape seul.* 5. *Que le Concile est au dessus du Pape, lors qu'il est œcuménique & légitime.* 6. *Que les Princes Séculiers ont été & sont en droit de convoquer les Conciles, & que les Conciles n'ont pas besoin pour leur validité*

de la confirmation du Pape. 7. *Qu'il n'a aucun pouvoir, ni direct, ni indirect, ſur le temporel des Princes Séculiers.* Ces ſept Articles ſont oppoſez à autant de fauſſes prétenſions des Théologiens qui ont interêt de flater le Pape. C'eſt ce qui fait que l'Auteur employe le reſte de ſon Livre, à établir les prétenſions de l'Egliſe Gallicane, & a réfuter celles des Flateurs du Pape; voyons quelques uns de ſes raiſonnemens. Pour voir ſi le Pape eſt, comme le prétendent les Theologiens Ultramontains, le Monarque Souverain de l'Egliſe, qui eſt elle même une Monarchie Spirituelle, on diſtingue de trois ſortes de Monarques & de Monarchie; & l'on montre que l'Egliſe n'eſt une Monarchie, que comme la République de Véniſe, qui véritablement a un Chef, mais lequel ne peut exercer les actes de Souveraineté, que par le conſentement du Corps ſur lequel il préſide, & dans lequel réſide toute la puiſſance; ainſi, à parler proprement, le Pape eſt le Doge de la République Chrêtienne. Il eſt ſupérieur à ſes Fréres, qui lui ſont égaux dans le caractére eſſentiel; & il dépend tellement du Corps qu'il gouverne, qu'il eſt obligé d'agir ſelon les Loix que ce Corps lui preſcrit dans ſes Canons. Cela ſe prouve par la coûtume de l'an-

cienne Egliſe, qui aſſembloit très-ſouvent des Conciles; par celle des Apôtres mêmes, qui n'ont rien déterminé qu'après s'être aſſemblez dans un Concile, qui répréſentoit le Corps des Fidéles. C'eſt ce qui paroit encore par ce que le Pape ayant condamné des Héréſies dans des Synodes particuliers, on a fait confirmer ces condamnations par des Conciles Oecuméniques, comme on peut en alleguer divers exemples. Si cette coûtume ne s'obſerve plus, ce n'eſt que parce que l'ambition des Papes l'a abolie peu à peu, pour établir leur autorité. On ſoûtient que cèt abus eſt la ſource de tous les déſordres de l'Egliſe, & on exhorte tous les Princes particuliers à obliger les Papes à aſſembler des Conciles, du moins de dix en dix ans.

L'Auteur prouve enſuite, que les Clefs ont été données à l'Egliſe, & que S. Pierre & ſes Succeſſeurs n'en ſont que les Chefs Miniſteriels. Il explique le célébre paſſage de S. Matthieu, *Tu es Pierre*, & les autres dont on ſe ſert pour établir l'Autorité du Pape, à peu près comme le commun des Proteſtants. Il prétend que tous les Evêques ont reçu leur puiſſance immédiatement de Dieu, ce qu'il prouve par ce paſſage de S. Pierre; *paiſſez le Troupeau ſur*

le-

lequel Dieu vous a conſtituez. Il le prouve encore de ce qu'il n'y a qu'un ſeul Epiſcopat, répandu dans toute l'Egliſe & dont châque Evêque a ſa part ; de ce que les Apôtres ont été également envoyez par Jeſus-Chriſt ; qu'ils en ont également reçu le nom & le caractére ; qu'ils ſeront également aſſis ſur des Thrônes, & que l'Egliſe Univerſelle l'a ainſi reconnu de tout tems. Que ſi l'on objecte à l'Auteur, qu'il faut néanmoins que l'élection des Evêques ſoit confirmée par une Bulle du Pape ; il répond que cette coûtume n'eſt fondée ni ſur l'Ecriture, ni ſur la doctrine des Péres, ni ſur l'ancienne pratique ; & que ce n'eſt qu'une reconnoiſſance de l'union dans laquelle l'Egliſe doit être avec ſon Chef Miniſteriel. On infére de là, que les Rois de France n'avoient pas beſoin du Concordat fait avec *Leon X.* pour établir le droit de nommer aux Evêchez, en aboliſſant la *Pragmatique Sanction* ; qu'il ne faloit que le conſentement du Peuple, & que le Pape ne ſatisfaiſant pas à ce Concordat, la France n'eſt plus obligée de l'obſerver. L'obligation d'avoir des Bulles de la Cour de Rome, n'eſt venuë que de ce que les Evêques avant que d'être conſacrez, faiſoient une confeſſion de foi entre les mains du Pape, comme

me Chef de l'Eglise, & recevoient de lui une attestation de leur Orthodoxie. On remarque que plusieurs Papes n'ont point prétendu à la qualité d'Evêque universel, & que quelque respect que Charlemagne eût pour le S. Siége, il défendit dans son Capitulaire d'appeller le Pape *Prince des Prêtres*, ni *Souverain Prêtre*, voulant qu'on se contentât de lui donner le titre d'*Evêque du premier Siége.*

Pour ce qui regarde l'infaillibilité qu'on atribue au Pape; il faut, selon l'Auteur, distinguer la personne singuliére du Pape, d'avec le S. Siége. Comme l'Eglise n'est pas toûjours assemblée en Concile Oecumenique, les déterminations du S. Siége sur le fait de la Foi sont infaillibles, bien qu'elles ne puissent passer pour des Canons, qu'après avoir été approuvées par un Concile Général; mais le Pape parlant seul, & de son propre mouvement est homme, comme les autres; & par conséquent sujet à l'erreur. Les promesses magnifiques que Jesus Christ a faites à ses Apôtres, de leur donner son Esprit, leur ont été communes à tous, & regardoient généralement toute l'Eglise, que ces premiers Ministres représentoient; témoin ces paroles du Seigneur, *lorsque vous serez deux ou trois*

trois aſſemblez en mon nom, je ſerai au milieu de vous. Pour ce qui eſt du Pape; S. *Grégoire*, S. *Augnſtin*, S. *Jerôme* & les autres Péres ne l'ont point regardé comme infaillible, & l'Hiſtoire Eccleſiaſtique nous fait voir, qu'il y en a pluſieurs qui ſont tombez dans l'erreur. Le Droit Canon ſuppoſe encore que les Papes peuvent errer, puis qu'il établit que le Concile peut les dépoſer pour héréſie. L'Auteur refute fort au long les prétentions de *Bellarmin* ſur la Supériorité du Pape au deſſus du Concile, & les raiſons ſur leſquelles il l'a établie.

A quelques Conciles qui ſemblent avoir reconnu comme juſtes les prétentions de la Cour de Rome, l'Auteur oppoſe celui de Conſtance, qui décida clairement & formellement; que le Pape eſt ſoûmis au Concile. Il fait voir auſſi par l'Autorité de ce même Concile, que ces Aſſemblées ont droit d'ordonner aux Papes qu'ils convoquent les Conciles dans les termes preſcrits. Celui de Bâle décida qu'il n'étoit pas au pouvoir de l'Evêque de Rome de le transferer, ni de le diſſoudre ſans ſon conſentement. Les Papes qui vouloient être indépendans, voyant que ces Aſſemblées les incommodoient, tâchérent d'en abolir l'uſage peu à-peu, &

de

de peur que les Princes temporels ne les contraignissent d'en convoquer, ils s'apliquérent à susciter & à fomenter des guerres continuelles entr'eux. Témoin *Jules II.* qui, à ce qu'on dit, jetta les clefs de S. Pierre, pour prendre l'épée de S. *Paul*, changea diverses fois de parti dans les guerres d'Italie, selon son intérêt ou son caprice, & ne voulut jamais assembler de Concile, qu'après avoir vû que les Princes Chrêtiens en avoient convoqué un à Pise. On voit ici toute la peine que se donnerent les Princes pour ranger les Papes à leur devoir sur cèt article; & tout ce que firent les Papes, pour éviter de convoquer un Concile. Ils se virent enfin contraints à indire celui de *Trente*, conclu d'une maniére qui n'en permet pas la réception en France; & depuis ce tems, c'est-à-dire, depuis 127. ans, il ne s'en est point tenu d'autres.

On fait voir après cela le ridicule des prétentions des Ultramontains au sujet des Conciles. Ils prétendent, 1. Que le droit de les convoquer apartient aux Papes; ce qui en aboliroit entiérement l'usage. 2. Que les résolutions en doivent être concertées avec lui, avant que les Péres prononcent, ce qui les rendroit entiérement maîtres des décisions, & leur donneroit le pouvoir de les prolonger, au-

autant qu'il leur plairoit, comme cela arriva au Concile de Trente. 3. Que le Concile n'a d'autorité, que quand il eſt confirmé par le Pape; ce qui lui donneroit le pouvoir d'anéantir tout ce que l'Egliſe auroit prononcé contre ſes intentions. L'Auteur dit que toutes ces prétentions ſont fauſſes, contraires à la raiſon & à la pratique de l'ancienne Egliſe & il les refute toutes l'une après l'autre.

Pour ce qui regarde la pratique de l'Egliſe; il faut diſtinguer les tems. Durant les trois premiers ſiécles & juſques à Conſtantin, les Conciles ne pouvoient pas s'aſſembler par l'ordre des Empereurs, ni d'aucun Prince temporel, puis qu'ils étoient Payens. Les Conciles Provinciaux s'aſſembloient alors de l'autorité du Patriarche ou du Métropolitain, chacun dans ſon reſſort, & ſouvent ſans la participation de l'Evêque de Rome, qui n'avoit inſpection que ſur ſon Patriarchat; dans lequel même il s'eſt aſſemblé quelques Conciles ſans ſon autorité, comme celui de Sinueſſe, qui s'aſſembla pour condamner le Pape *Marcellin*.

Depuis Conſtantin juſqu'au neuviéme ſiécle, que l'Egliſe Greque ſe ſépara de la Latine, & que les Empereurs d'Orient perdirent toute l'autorité qu'ils

qu'ils avoient en Occident, les Conciles furent convoquez par les Empereurs, & quand les Papes en ont voulu convoquer sans l'autorité de ces Princes, les Evêques n'ont point voulu les reconnoître.

Après le rétablissement de l'Empire d'Occident en la personne de Charlemagne, les Sectateurs de Mahomet ayant détruit les Eglises soûmises aux Patriarchats d'Alexandrie, d'Antioche, & de Jerusalem, & l'Evêque de Rome demeurant seul Patriarche dans sa communion, à cause du Schisme de l'Eglise de Constantinople, cela inspira aux Papes l'idée d'une Monarchie spirituelle. Mais tandis que l'Empire fut à la Maison de France, les Rois de cette Maison ne laisserent point usurper aux Papes le droit de convoquer les Conciles, & le premier qui fut convoqué à Rome, sous l'Empire de Charlemagne, fut assemblé par ses ordres, & ce Prince y fut présent pour recevoir l'accusation contre le Pape Leon. Les Descendans de cet Empereur ayant partagé ses Etats, & l'Allemagne & l'Italie ayant été divisées à plusieurs Princes, il ne fut pas difficile aux Papes durant ces révolutions, d'usurper des droits, qui ne leur apartenoient pas; ce qui fut cause de ces longues

gues guerres entr'eux & les Empereurs. L'Auteur croit néanmoins, qu'à cauſe de la diviſion ordinaire des Princes Chrêtiens, on peut laiſſer aux Papes le ſoin de convoquer les Conciles, pourvû qu'ils faſſent en ſorte qu'il s'en tienne un de moins tous les dix ans.

Il n'eſt pas moins fort quand il parle des prétentions des Papes ſur le temporel des Rois, Il fait voir par l'exemple de Jeſus-Chriſt & de ſes Apôtres, & par celui de S. *Grégoire*, que les Evêques de Rome n'ont qu'une puiſſance Spirituelle, & qu'il n'y a que les Clefs du Royaume des Cieux qui leur ayent été confiées, & parce que Bellarmin, pour établir ce prétendu droit des Papes, allégue l'exemple de pluſieurs d'entr'eux, qui ont effectivement uſé de ce droit; l'Auteur répond qu'il ne s'agit pas de ſavoir ce que les Papes ont fait, mais ce qu'ils ont eu droit de faire.

Après une récapitulation de tout ce que l'Auteur a traité dans ſon Livre, il vient enfin à ſon but principal, qui eſt d'appliquer à la conduite d'*Innocent XI.* tous les principes qu'il a établis. Il prétend que ce Pape a eu tort d'avoir entrepris, comme Prince temporel & Souverain de Rome, d'ôter aux Ambaſſadeurs du Roi de France un droit d'hon-

d'honneur, fondé non seulement sur une possession immémoriale, mais aussi sur un titre authentique, les Rois de France étant les Patrons du Patrimoine de S. Pierre, lequel ils ont donné gratuitement au S. Siége, en se réservant le droit de patronage, & en particulier celui des Franchises. Il infére de là, que ce droit étoit particulier aux Rois de France, mais que les Papes l'ont étendu aux autres Ambassadeurs, pour faire oublier par cette confusion, le droit particulier de Patronage, que les Rois de France ont sur la Ville de Rome. Il conclut en justifiant l'appel du Roi Très-Chrêtien au futur Concile. Ce Traité est fort & convainquant; c'est dommage qu'il vienne après coup, & qu'une doctrine si utile à la Cour de France, n'ose se débiter dans ce Royaume qu'en cachéte.

XI.

Henrici MUHLII, *Bremensis, Professoris Publ. Ordinarii in Acad. Holsat. Kilon. de Origine Linguarum variarum, stirpéque ac Matre Græcæ, Latinæ & Germanicæ, Hebræâ,* DISSERTATIO, *in Illustri Christian-Albertina, Die VIII. Febr.* 1692.

pu-

publicè habita, quum Græcæ & Hebraeæ, ceterarumque Orient. Ling. itemque Homiletices ac Poëseos Professionem Publ. Ordinariam solemniter auspicaretur. Kilonii. Sumptibus Joh. Seb. Richelii. in 8. pagg. 176.

CE n'est ici qu'une espece d'Essai d'un assez grand nombre d'Ouvrages sur des matiéres à peu près de la même nature, que celles qui sont traitées dans cette *Dissertation*. M. *Mahlius* nous promet dans sa Préface un Traité sur l'Origine de la Philosophie des Grecs, où il prouvera que toute la Mythologie tant Greque que Latine est venuë d'Orient. Un autre des Hebraïsmes qui se rencontrent dans les Auteurs Latins, Grecs, & Allemands; un troisiéme de façons de parler Allemandes qui se trouvent dans les langues des peuples de l'Orient; dans celle des Grecs & dans celle des Romains, &c. On peut dire que l'Auteur parle un peu de tout cela dans cette Dissertation; mais il s'attache principalement à faire voir, que la langue Hébraïque est la plus ancienne de toutes les langues, & que c'est d'elle que tirent leur origine les langues Greque, Latine, & Allemande.

L'Auteur commence par remarquer qu'il

qu'il n'y a point de Pays dans le Monde où les langues ſoient plus cultivées qu'en Allemagne; en ſorte qu'il n'y a point aujourd'hui de Peuple avec qui les Allemands ne puiſſent s'entretenir. C'eſt par eux qu'a commencé dans le ſiécle précédent l'étude des belles létres, & ſur tout des langues Orientales. C'eſt un *Reuchlin*, un *Munſterus*, un *Widmanſtadt*, un *Spey*, qui dans le ſiécle précédent ont commencé à faire la guerre à la craſſe ignorance dans laquelle étoient tous ceux qu'on nommoit alors ſavans, à l'égard de tout ce qui regarde les langues mortes, & ſur tout les Orientales. M. Muhlius nous raporte à ce ſujet des paroles fort remarquables d'un Moine de ce tems-là. Il diſoit dans un ſermon à ſes Auditeurs; *qu'on avoit trouvé depuis peu une certaine langue. qu'on appelloit* Greque, *de laquelle il faloit ſoigneuſement ſe donner de garde; parce que c'étoit cette langue qui enfantoit toutes les héréſies. Qu'on avoit publié en cette langue un certain livre, qu'on nommoit le* Nouveau Teſtament, *lequel on tâchoit de métre entre les mains de tout le monde; & qui étoit tout plein de ronces & de vipéres. Qu'il paroiſſoit encore une autre nouvelle langue, qu'on nommoit* Hebraïque, & *que tous ceux qui l'apprenoient devenoient Juifs.*

Juifs. On fait assez le procès qu'on fit à Reuchlin pour avoir osé s'opposer au zéle indiscret de quelques Moines ignorans, qui vouloient faire condamner au feu tous les Livres des Rabins. Il n'étoit rien de si ordinaire que d'entendre les Prédicateurs & les Demi-savans de ce tems-là déplorer les malheurs des tems, & la fureur d'un nombre infini de personnes, qui employoient leur tems à aprendre les langues Greque, Hébraïque, &c. Mais nôtre Auteur remarque qu'il seroit bien plus à propos de déplorer le malheur arrivé à ceux qui bâtissoient la Tour de Babel, qui nous engage dans la dure nécessité d'employer une bonne partie de nôtre vie à l'étude des langues si ennuyeuse, mais néanmoins si nécessaire, qu'elle est le fondement de toutes les autres connoissances que nous avons.

M. Mullins prétend qu'avant le Deluge les hommes n'ont parlé qu'une seule langue, & que ce sentiment est établi sur le témoignage de *Moyse*, de l'Histoire des *Sybilles*, & de celle d'*Abydéne*. Il croit néanmoins qu'il peut lui être arrivé quelque leger changement à l'égard de la prononciation, & de l'inflexion. Mais il semble, que si l'on considére qu'il s'est écoulé plus de

ſeize cens ans depuis la création du Monde juſques au Deluge, & que, comme le remarque fort bien l'Auteur, les hommes, dont le nombre s'étoit extrémément accru pendant ce tems-là, s'étoient répandus auſſi & diſtribuez ſur toute la ſurface de la Terre ; il ſera difficile de comprendre que ſans un miracle, il ne ſoit arrivé de très-grands changemens dans la langue de tous ces Peuples. L'expérience nous apprend que toutes les langues vivantes changent continuellement, & que l'uſage l'emportant ſur la Raiſon, il s'introduit tous les jours de nouveaux mots & de nouvelles maniéres de parler, dont on ne ſauroit rendre aucune raiſon. Or cela étant, on ne conçoit point, pourquoi la même choſe ne ſeroit point arrivée durant les ſeize cens & tant d'années qui ont précédé le Déluge. L'Auteur ſemble ne point approuver le ſentiment de ceux qui croyent que les langues ſe ſont perfectionnées peu-à-peu ; puis qu'il croit que les changemens qui ſont arrivez avant le Déluge à la premiere langue que les hommes ont parlé, n'ont fait que la gâter & la corrompre. Il croit encore que cette langue étoit l'Hebraïque ; à laquelle il faudra avoüer qu'il eſt arrivé de grands changemens, s'il eſt vrai qu'elle fût parfaite dès le commen-

mencement du monde; puis que de toutes celles que nous connoiſſons, il n'y en a guéres préſentement de plus imparfaite.

L'Auteur s'arrête aſſez longtems, ſur le changement qui arriva à cette langue commune à tous les hommes, lors qu'ils entreprirent de bâtir la Tour de Babel. Il ne croit point que Dieu inſpirât alors aux hommes de differentes langues, comme il fit le jour de la Pentecôte à l'égard des Apôtres; mais ſeulement, que par un miracle de la juſtice de Dieu qu'on ne ſauroit bien expliquer, les hommes corrompirent la langue qu'ils parloient alors, en la changeant en pluſieurs maniéres différentes; en ſorte que cette premiére langue a reſté comme la Mére & la ſource de toutes les autres. Il ne croit point qu'on puiſſe définir le nombre des langues qui s'introduiſirent alors dans le Monde, & rejette également tout ce que les Savans, & les Juifs ont enſeigné ſur ce ſujet.

De là M. Muhlius paſſe au principal ſujet de ſa Diſſertation, qui conſiſte à faire voir que les langues Gréque, Latine, & Allemande tirent leur origine de l'Hebraïque. Pour ce qui regarde la Gréque, on aſſûre que les caractéres de cette langue ſont nez des caractéres

Hebraïques. Tout le Monde ſait que les Anciens ont écrit que ce fut Cadmus qui les porta de Phénicie en Gréce. *Eupolemus* nous aprend chez (*a*) *Clement d'Alexandrie*, que c'eſt Moyſe qui a enſeigné la Grammaire aux Juifs, que les Phéniciens l'ont recuë des Juifs, & les Grecs des Phéniciens. On remarque en particulier, que pour ce qui regarde la Syntaxe, il y a un grand raport entre la conſtruction Gréque & l'Hebraïque. Il en eſt de même des mots, & l'Auteur n'a pas de peine d'en trouver un grand nombre de Grecs qui tirent leur origine de la langue Sainte. Il fait voir la même choſe à l'égard des langues Latine & Allemande, mais il ſeroit trop long de s'y arrêter.

Il vaut mieux remarquer avec l'Auteur, qu'en cette matiére, comme en pluſieurs autres, il y a un certain milieu à obſerver, dont on ne ſauroit s'écarter, ſans tomber dans mille abſurditez, qui ſont l'écueil ordinaire des Etymologiſtes. Il eſt ſurtout conſtant qu'à l'égard de la Syntaxe, ce ſeroit ſe tromper que de prétendre qu'une certaine conſtruction Gréque ou Latine eſt Hebraïque, de ce que les Hebreux conſtruiſent de la même maniere. Car bien qu'il y ait pluſieurs conſtructions dont

(*a*) *Strom.* I.

ſont on ne ſauroit alleguer d'autre raiſon que l'uſage, & qui même ſont contraires à la raiſon ; il eſt pourtant vrai que pour l'ordinaire elles ſont fondées ſur quelque raiſon. Les conſtructions Latine & Francoiſe qui à l'égard de l'arrangement des mots ſont ſi différentes, & même ſi oppoſées, ont néanmoins toutes deux leurs raiſons ; comme l'a fait voir l'Abbé *Danet* dans l'excellente Préface, qu'il a mise au devant de ſon Dictionaire Francois-Latin. Cela étant, qui empêche que différens Peuples, qui participent tous à la même raiſon, ne conſtruiſent leurs mots d'une même maniére, ſans que les uns l'ayent apris des autres. On ne peut conclurre qu'une conſtruction Latine eſt tirée de l'Hebraïque, qu'en faiſant voir, que cette conſtruction n'eſt pas naturelle, ou qu'elle eſt contraire au genie de la langue Latine.

Il ne faut pas oublier de remarquer avant que de finir, que M. Muhlius, qui eſt non ſeulement Profeſſeur en Grec & dans les langues Orientales, mais auſſi en Poëtique, a voulu faire voir par un Poëme, qu'il a mis au devant de ſa Diſſertation, que c'eſt avec juſtice qu'on lui a conferé cét emploi. On doit encore ajoûter que l'Auteur étant un Elève du ſavant M. *Ludolf*, il n'a

pas négligé l'étude de la langue Ethiopique, que ce Savant posséde si bien.

XII.

Christophori van CAMPEN *Poliatri Bredani* COLLECTANEA THERAPEUTICA *de* PLEURITIDE & APOPLEXIA *in quibus ad mentem Veterum Medicorum disseritur, de Clysterium, Purgantium, Vomitoriorum, Diureticorum, Sudorificorum, Venæ sectionum, Cucurbitularum, Acidorum, Salium Volatilium, Opiatorum, Balneorum, Abstinentiæ, Hordeatorum, Vini, Lactis, Potus calidi, Frigidi, Jusculorum, Topicorum, Usu & abusu. Subjicitur ejusdem Exercitationum Medicinalium Decas Prima. I. Est de Indice Alphabetico Salium volatilium, Hippocrati usualium; in quo ostenditur ipsum ac successores ejus pulverem caphe belgicè* Koffi *sal armoniacum, castorium, urinam, aliaque Salia volatilia tam soluta, quàm ligata ægrotantibus exhibuisse. II. de Drymyphagia, sive Salium volatilium acriorum esu. III. De Circulis Methodicorum. IV. De salibus volatilibus ligatis. V. De Salibus Volatilibus Solutis. VI. De Sale Al-*

Alcali ſeu lixivioſo. VII. de acido. VIII. de Fermentatione Hippocratica. IX. de Conturbatione Hippocratica. X. De Pharmacopœæ Amſtelodamenſis rationalis Sectione. XI. de pulveribus purgantibus. Bredæ. Typis Cornelii Seldenſlach. 1691. in 8. pagg. 176.

VOILA un Titre d'une invention toute nouvelle, & ſi bien circonſtantié qu'il ne laiſſe rien à dire à un Journaliſte. Car que dire d'un petit livre in 8. de 176. pages, après ce qui eſt contenu dans le Titre, ſans le copier tout entier ? Il ſuffit donc de le préſenter aux yeux du Lecteur, qui verra aſſez par là ce qu'il doit chercher dans le corps de l'Ouvrage.

XIII.

HISTORIA *e Memorie recondite Sopra alla Vita di Oliviero* CROMVELE, *detto il Tiranno ſenza vizi, il Prencipe ſenza virtù. Scritta da* GREGORIO LETI. *Parte I. diviſa in ſette Libri: Parte II. diviſa in otto Libri: Arrichita di molte figure.* C'eſt à dire, *L'Hiſtoire de Cromwel.* Amſterdamo, appreſſo Pie-

Pietro & Giovanni Blaeu. 1692. in 8. pagg. 544. & 592.

ON donneroit un Extrait de ce Livre, s'il n'en devoit paroître dans quelques mois une * traduction Françoise, imprimée chez le Sr. Wolfgang. Dés qu'elle sera publique, on ne manquera pas de faire remarquer ce qu'il y a ici de plus que dans l'Histoire de *Cromwel*, par Mr. *Raguenet*, dont on a parlé dans le Tome XXI. *pag.* 160.

On a réimprimé chez le même *la Maniere de bien Penser dans les Ouvrages d'esprit*, & l'on verra bien-tôt le cinquiéme Volume de *l'Histoire du tems*, traduit de l'Anglois, Ouvrage qui avoit été discontinué.

* *Cette Traduction a été imprimée en 1694 en 2 voll. in 12. à Amsterdam, chez Ant. Schulte.*

FIN.

BIBLIOTHEQUE
UNIVERSELLE
ET
HISTORIQUE.
DE L'ANNÉE
M D C. XCII.
TOME VINT-TROISIE'ME.

Seconde Partie.

Seconde Edition revûë & corrigée.

A AMSTERDAM,
Chez les Héritiers
D'ANTOINE SCHELTE.

M D C XCIX.

TABLE

Des

LIVRES

Contenus dans cette Seconde Partie du Tome XXIII.

B.

BOCHARTI (*Samuelis*) Opera Omnia, hoc eſt, Phaleg, Canaan, & Hierozoicon. Quibus acceſſere variæ Diſſertationes, &c. Tom. 2. in fol. 273

C.

CHAUVIN Lettre ſur les moyens dont on s'eſt ſervi pour découvrir les complices d'un aſſaſſinat commis à Lyon &c. in 12. 534

G.

GARNIER (*Pierre*) Diſſertation Phyſique dans laquelle il eſt prouvé que les talens extraordinaires qu'a Jaques Aymar de ſuivre avec une Baguéte les Meurtriers & les voleurs à la piſte &c. dependent d'une cauſe très-naturelle, & très-ordinaire. in 12. 524

H.

HAMEL (*Jean du*) Réflexions Critiques sur le Systême Cartésien de la Philosophie de M. Regis in 12. 435

L.

LETTRES sur la Vie & sur la Mort de M. Louis de Wolzogue Pasteur de l'Eglise Wallonne d'Amsterdam &c. in 12. 448

LIMBORCH (*Philippi à*) S. S. Theologiæ inter Remonstrantes Professoris Historia Inquisitionis, cui subjungitur Liber Sententiarum Inquisitionis Tholozanæ, ab Anno &c. in fol. 360

S.

SIMON (*Richard*) Histoire Critique des Principaux Commentateurs du N. Testament &c. in 4. 457

W.

WERENFELSII (*Samuelis*) Dissertatio, de Logomachiis Eruditorum &c. in 4. 409

WILLIAMS (*Daniel*) Gospel-Truth Stated and Vindicated &c. in 12. 104

WITTICHII (*Christophori*) Anti-Spinoza, sive Examen Ethices B. de Spinoza, & Commentarius de Deo, in 4. 322

BIBLIOTHEQUE UNIVERSELLE ET HISTORIQUE DE L'ANNE'E 1692.

OCTOBRE.

I.

Samuelis BOCHARTI *Opera omnia, hoc eſt*, PHALEG, CANAAN, & HIEROZOICON. *Quibus acceſſere Variæ Diſſertationes, hactenus ferè omnes ineditæ, in quibus multa Philologica, Geographica, Chronologica, Hiſtorica, &c. multaque Sacræ Scripturæ & meliorum omnis generis Auctorum loca, eruditiſſimè exponuntur. Præmittitur vita Clariſſ. Auctoris à Stephano* MORINO *litteris mandata, cum variorum ejus Operum recenſione; imò & Paradiſi Terreſtris ad ejus mentem de-*

lineatione. Succedunt varii Indices, vel novi, vel longè quàm antea auctiores & emendatiores; passim denique Operi insertæ sunt Tabulæ Geographicæ prioribus & ampliores & luculentiores. Editio Tertia; in quâ locupletandâ, exornandâ, & corrigendâ singulare studium posuerunt Johannes LEUSDEN, *Ling. Sanct. in Academ. Traject. Prof. & Petrus de* VILLEMANDY, V. D. M. *& Colleg. Gallo-Belg. Lugd. Regens.* Lugduni Batavorum, apud Cornelium Bouteſteyn, & Jordanum Luchtmans, Trajecti ad Rhenum, apud Guilielmum vande Water. 1692. in fol. Tom. 2. Col. 1982. & 1312. Sans les Indices.

LES Ouvrages de M. *Bochart*, qui ont été imprimez, ſont ſi connus de tous les Savans, qu'il ſeroit aſſez inutile d'en donner de longs Extraits. Il ſuffira de marquer l'ordre qu'on a ſuivi dans cette nouvelle Edition, pour s'attacher principalement aux piéces qu'on y a ajoûtées & qui n'avoient point encore paru.

I. ON commencera par le Volume qui comprend l'*Hierozoicon*, parce que c'eſt celui dont on a le moins à dire.

Il

Il a été imprimé à Utrecht, ſous les yeux de M. *Leuſden* Profeſſeur en Hébreu. On nous aprend dans un Avertiſſement que les Libraires ont mis à la tête, qu'ils ont tâché de rendre cette Edition plus correcte, que les deux autres. Et qu'au lieu de quatre Cartes, qu'il y avoit dans la Géographie de l'Auteur, ils y en ont mis treize, & en ont diviſé une en pluſieurs, qu'ils ont miſes chacune en leur place, afin que le Lecteur puiſſe y jetter les yeux plus facilement, à meſure qu'il lira les endroits qui s'y raportent.

II. LE ſecond Volume a été imprimé à Leide, par les ſoins de M. de *Villemandy*, ci-devant Profeſſeur en Philoſophie à Saumur. Outre la *Géographie Sacrée*, il contient diverſes autres piéces, dont quelques-unes avoient déja été imprimées auparavant, & dont la plûpart paroiſſent préſentement, pour la premiére fois. Nous les allons parcourir ſelon l'ordre qu'on a jugé à propos de leur donner.

1. On trouve d'abord une Préface, dans laquelle on fait voir l'utilité de la Géographie de l'Auteur. Celui qui l'a faite, n'oublie pas de répondre à M. *Simon*, qui par un injuſte mépris de M. Bochart, & ſans craindre de s'attirer l'indignation de tous les Savans,

a soûtenu qu'il avoit (*a*) *affecté de paroître plûtôt savant & homme d'erudition, que judicieux* ; & a osé avancer (*b*) ailleurs, que c'étoit *un pur Grammairien, un grand faiseur d'étymologies, & dont toute l'érudition consiste à se servir de quelques Dictionaires.* On lui fait sentir que c'est plûtôt là son portrait, que celui de M. Bochart ; que si quelques Modernes que l'on nomme, n'avoient jamais écrit, les Livres de M. Simon seroient bien maigres & bien décharnez ; car pour ce qui regarde les sources mêmes, on ne croit pas qu'il ait pû, ou qu'il ait voulu se donner la peine de les consulter.

On nous aprend encore dans cette Préface, qu'on a ramassé avec soin toutes les piéces de l'Auteur qu'on a pû trouver, & dont le nombre est considérable. On sait bien qu'il y en a plusieurs autres, qu'on n'a pu avoir ; mais s'il est possible de les recouvrer dans la suite, on les imprimera à mesure qu'on les aura, dans la même forme que cèt Ouvrage, afin que ceux qui s'en seront pourvûs, puissent toûjours les y ajoûter. Pour celles qu'on a imprimées, on a fait traduire en latin toutes

(*a*) *Critiq. du V. Test. Liv. III. chap.* 20.

(*b*) *Réponse aux sentim. de quelques Theolog. de Hollande. Chap. III. pag.* 18.

tes celles qui n'étoient qu'en françois, & on les a reduites à trois claſſes. 1. Celles qui contiennent l'explication de quelque endroit de l'Ancien Teſtament. 2. Celles qui en expliquent quelques-uns du Nouveau. 3. Celles qui ne contiennent que quelques queſtions de literature, tant Eccleſiaſtique, que Prophane. On a pris ſoin de mêtre tout au long les paſſages des Auteurs, qui n'étoient quelquefois qu'indiquez. Enfin l'on a reduit à un même Indice, les deux Indices des deux Parties de la Geographie, leſquelles ne font qu'un Volume; ce qui diſpenſe le Lecteur de chercher deux fois la même choſe; on nous aſſure qu'on les a de beaucoup augmentez; & l'on y en a ajoûté un tout nouveau, qui eſt des paſſages des Auteurs qui ſont expliquez ou corrigez dans le Corps de l'Ouvrage; ce qui eſt très-utile, tant pour ceux qui veulent lire ces Auteurs, que pour ceux qui voudroient en procurer de nouvelles Editions.

2. Cette Préface eſt ſuivie de la Vie de M. Bochart, écrite par M. *Morin* Paſteur & Profeſſeur à Amſterdam, qui l'a connu très-particuliérement, & qui même a été ſon Collégue aſſez longtems. Les Amis de l'Auteur avoient chargé autrefois M. *du Boſc* du

ſoin d'écrire cette Vie, & lui avoient fourni tous les Mémoires néceſſaires à ce deſſein : mais les malheurs des Egliſes de France firent échoüer cette entrepriſe, les Mémoires furent rendus aux Parens de M. Bochart, on n'a pu les recouvrer, & nous ſommes obligez de nous contenter de ce dont M. Morin a pû ſe reſſouvenir.

Nôtre Auteur nâquit ſur la fin du ſiecle paſſé. Il étoit Fils de M. *Menillet* Miniſtre de l'Egliſe de Roüen qui tiroit ſon origine de l'Illuſtre Famille de *Bochart-Champigni*. Sa Mere s'appelloit *Eſther du Moulin*, & étoit ſœur du célébre *Pierre du Moulin*. Il s'attacha à l'étude de fort bonne heure, & y réüſſit ſi bien qu'avant l'âge de quatorze ans, il compoſa 44. Vers grecs à l'honneur de *Thomas Demſterus* ſon Precepteur qui faiſoit imprimer (*a*) alors le *Corps des Antiquitez Romaines*. Il fit ſa Philoſophie à Sedan ſous *Jean Smith*, & y ſoûtint des Théſes publiques en 1615. Il commença à étudier en Théologie dans la même Académie; d'où l'on croit qu'il alla à Saumur, pour continuer ſes études ſous *Cameron*. Du moins eſt-il bien ſûr, qu'il ſuivit ce Savant, lors qu'il fut obligé de ſe retirer en Angleterre, & qu'il aſſiſta

(*a*) en 1612.

ſta aux leçons particuliéres, qu'il fit à Londres pendant quelque tems.

Il étoit à Leide ſur la fin de 1621. où il aprit l'Arabe ſous *Erpenius*, & continua à étudier en Theologie ſous *Rivet*, ſon Allié. Etant de retour en France, il fut appellé pour ſervir l'Egliſe de Caën, & il s'acquitta de cèt emploi avec toute ſorte d'exactitude, & avec beaucoup d'applaudiſſement. Le célébre P. *Veron*, qui couroit toutes les Egliſes de France, pour diſputer contre les Miniſtres, ſe rendit à Caën en 1628. Il diſputa publiquement contre M Bochart, en préſence de témoins nommez de part & d'autre, & d'une foule de peuple qui y aſſiſta. Deux Secretaires, un de châque Réligion, furent chargez d'écrire tout ce qui ſe diſoit de part & d'autre, & à la fin de chaque ſéance, on confrontoit ce qu'ils avoient écrit, & il étoit ſigné par les Préſidens de l'Aſſemblée, & par les Diſputans. La diſpute fut continuée pendant neuf ſéances; mais enfin le Pere Veron abandonna la partie. Les Actes ont été imprimez de part & d'autre.

Comme il avoit choiſi la Genéſe pour le ſujet ordinaire de ſes Sermons, ce fut ce qui lui donna lieu de travailler à ſa Géographie & à ſon *Hierozoicon*. Il s'attacha pour la même raiſon à me-

diter sur la Situation du Paradis Terrestre ; & s'il n'a jamais achevé ce dernier Ouvrage ; du moins est-il sûr qu'il l'avoit ébauché, puis qu'il le cite en plusieurs endroits. On sait même qu'il devoit être divisé en deux parties ; dont la premiére devoit contenir la refutation des Opinions des autres Savans sur ce sujet ; & la seconde, l'explication & les preuves de la sienne.

Il fut appellé à Stockolme par la Reine de Suede, qui lui en écrivit de sa propre main. Il ne manqua point d'en faire voir la Lettre à tous ses Amis, ce que cette Reine n'aprouva point, comme on le peut conclurre d'une Lettre de M. Bochart à *Vossius* inserée dans ce (*a*) Volume. Cela n'empêcha pas qu'il ne fît le voyage en 1652. accompagné de M. *Huet*, à present Evêque d'Avranches, qui en a écrit l'histoire en vers. Il passa par la Hollande, où il vit tous les Savans, qui y étoient alors en grand nombre. Il n'oublia pas la célébre *Schurman*, qui faisoit beaucoup de bruit. Aparemment que M. Morin n'a pas sû une avanture qui arriva à M. Bochart au sujet de cette Savante, puis qu'autrement il ne l'auroit pas oubliée.

Il fut fort bien reçû de la Reine de Sue-

(*a*) *Colomn.* 1252.

Suede, & on lui fit de grands honneurs. Il profita fort utilement de tout le tems qu'il fut à Stockolme, examinant avec grand ſoin tous les Manuſcripts qui ſe trouvoient dans la Bibliothéque de la Reine, & ſurtout ceux qui étoient en Arabe, d'où il tira de grandes lumieres, qui lui ſervirent beaucoup dans la ſuite.

Etant de retour à Caën, il trouva qu'on avoit érigé une eſpéce d'Académie, compoſée des perſonnes les plus habiles, qui y fuſſent; Meſſieurs Bochart & Huet y furent aggregez. Cependant il fut élu par le Synode de la Province pour être Député au Synode National de Loudun, où il donna des témoignages de ſa prudence & de ſon habileté. En 1661. il fut engagé dans la Diſpute avec le P. de la *Barre* Jéſuite, qui s'appuyant du Synode National de Charenton, accuſoit les Réformez de haine contre les Catholiques, parce qu'ils les excluoient de leur Communion, pendant qu'ils y admettoient les Lutheriens. Il le réfuta & de vive voix, & par écrit, ce qui lui déroba bien du tems.

Les affaires qu'on fit aux Réformez de France dans la ſuite, l'empêchérent de travailler aux Ouvrages qu'il méditoit, ſur les Pierres précieuſes, & ſur

les plantes dont il eſt parlé dans l'Ecriture. Il mourut le 16. de Mai de 1667. d'une oppreſſion qui le prit dans l'Aſſemblée des perſonnes ſavantes qui ſe faiſoit à Caën, & qui le ſuffoca dans demi-heure. Il avoit déja eu quelques autres attaques du même mal.

3. M. Morin inſére dans la Vie de ce Savant une Diſſertation aſſez longue ſur le Paradis terreſtre, qu'il a compoſée lui-même ſur les idées de M. Bochart, & qu'il appuye d'une Létre du même à M. *Cappel*, où ſon opinion eſt expliquée en peu de mots. On doit d'autant plus ſe fier à ce que nous dit M. Morin, ſur ce ſujet, qu'il nous aprend lui-même qu'il y a vingt ans qu'il avoit commencé à travailler ſur cette matiére, ſur divers manuſcrits de M. Bochart, qui lui avoient été confiez; mais quelques perſonnes ayant voulu voir par curioſité ce qu'il avoit déja fait & le confronter avec les papiers de nôtre Auteur, il leur donna tout ce qu'il avoit, & depuis ce tems il ne l'a pû recouvrer. Ainſi il s'eſt vû obligé de travailler uniquement, ſur ce que ſa mémoire lui a pû fournir. Quoi qu'il en ſoit, il en dit aſſez, pour nous faire comprendre les ſentimens de M. Bochart, & pour nous porter à conclure, qu'ils étoient tout à-fait les mêmes

que

que ceux que M. l'Evêque d'Avranches nous a expliquez dans la Diſſertation, qu'il nous a donnée depuis peu ſur cette matiere, & dont on peut voir l'Extrait dans cette *Bibliothéque* Tom. XXIII. pag. 27. Après tous ces préliminaires, viennent les deux Parties de la Geographie de Bochart, ſur leſquelles nous ne nous arrêterons point.

III. 1. LA premiére Piéce qui paroit après cela ſont des Notes de Bochart, de *Palmerius*, & de M. Morin ſur *Etienne* de Byſance; qui tendent ou à corriger, ou à expliquer cet Auteur. (*a*) *Berkelius*, à qui M. Morin les avoit communiquées, en a bien fait ſon profit, & ſouvent même ſans citer ceux à qui il étoit obligé de ces découvertes. Pour faire voir l'importance de ces Notes, il eſt bon d'en raporter quelque exemple. Sur le mot Αβάσηνοι, M. Bochart remarque, que les Abyſſins peuvent bien être les mêmes que les anciens Sabéens, ce que M. (*b*) *Ludolf* a établi depuis dans ſon Hiſtoire Ethiopique & dans le *Commentaire* ſur cette Hiſtoire.

(*a*) *Dans l'Edition qu'il a donnée de cet Auteur juſques à la lettre* Π. *M. Gronovius a donné l'autre partie, où l'on n'a plus vû les Notes des trois Autheurs dont il s'agit.*

(*b*) *Voyez Biblioth. Univerſ. Tom. XXI. pag.* 12. *& ſuiv.*

Pour le prouver, il nous fait remarquer, que les Arabes liſent de la droite à la gauche, comme la plûpart des autres Orientaux, & les Abyſſins au contraire de la gauche à la droite, comme les Peuples d'Occident. Ainſi, ſi les Arabes liſoient le mot de *Saba*, qui étoit le nom de la Capitale des *Sabéens*, ils liroient *Abas*, d'où peut venir le nom *Abaſſeni*, c'eſt-à-dire les *Abyſſins*; en ſorte que ce nom & celui de *Sabéens* n'auroient que la même origine. On raporte quelques exemples d'un ſemblable renverſement, ainſi du *Rachama* des Arabes, qui ſignifie *avoir pitié*, les Abyſſins ont fait *Machara*, du *la* Arabe, qui veut dire *non*, ils ont fait *al*, qui ſignifie chez eux la même choſe.

Sur le mot ὁ Ἀδόμαντος, M. Bochart remarque que les *Odomantes*, qui habitoient dans la Thrace, pouvoient être des Iduméens, ce qu'il prouve & par les noms mêmes qui ſont fort peu différens, & de ce (*a*) qu'*Ariſtophane* en parle comme de Peuples qui étoient circoncis, ce qui convient aux Iduméens. M. Morin ajoûte qu'ils pouvoient tirer leur origine d'*Iſmaël*. Il croit que c'eſt des Iduméens dont les Egyptiens, les Arabes & les Ethiopiens ont tiré la circonciſion, & non des Juifs.

(*a*) *Ariſtoph. in Acharn. Act. I. Sc. 4.*

Juifs, qui, dit-il, étoient ſi attachez à leur Pays à cauſe de leurs cérémonies, qu'ils n'avoient preſque aucun commerce avec les autres Peuples. Il y a même des gens qui croient, que les Egyptiens ſe circonciſoient, longtems avant qu'il y eût des Juifs dans le Monde. Une autre preuve, dont ſe ſert M. Morin, pour faire voir que les Odomantes étoient Iduméens, ou voiſins des Iduméens, & non pas Grecs, c'eſt que *Dicæpolis* temoigne dans (*a*) *Ariſtophane* qu'il a peur que les Odomantes ne lui ôtent tout ſon *ail*. Or les Grecs ne mangoient ni ail, ni oignons, ſi ce n'eſt la lie du peuple; mais les Iduméens & leurs voiſins mettoient ces ſortes d'herbes au rang des mets les plus exquis; & ceux d'Aſcalon en particulier en faiſoient ſi grand cas, qu'une eſpéce d'oignon a été appellée de leur nom Ἀσκαλωνίων. Ce ſont nos *eſchalotes*, leſquelles tirent viſiblement leur nom de ce mot grec. Au reſte, s'il eſt vrai que quelques Iduméens, qui ſe diſoient Juifs ſe ſoient établis dans la Grece, on n'aura pas de peine d'expliquer ce que dit (*b*) *Arius* dans la lettre qu'il écrit au Souverain Sacrificateur Onias, qu'on avoit trouvé que

(*a*) *Dans l'endroit déja cité.*

(*b*) 1 *Maccab.* XII. 21.

que ceux de Sparte & les Juifs étoient fréres. Il ſe peut faire qu'ils euſſent traité quelque alliance avec ceux de Sparte, par laquelle ils euſſent contracté une eſpéce de Fraternité; ou que quelque Colonie d'Iduméens ſe fût établie dans le Pays de Lacedemone.

2. Les Notes ſur Etienne de Byſance, ſont ſuivies d'une courte réponſe à quelques difficultez que M. de *Saumaiſe* avoit faites ſur la Géographie de M. Bochart; & qui ne ſont ni en grand nombre, ni fort importantes.

3. On trouve après cela deux Létres à M. (*a*) *Cappel*, ſur le ſerpent qui tenta la prémiére femme. M. *Amyrauld* a ſoûtenu dans une (*b*) Diſſertation faite exprès, que le langage de *Moyſe* eſt allégorique, que ce fut le Diable ſeul qui fut l'Auteur de la Tentation, ſans ſe ſervir du Miniſtére ou de l'organe du Serpent. Nôtre Auteur ſoûtient la verité de l'Hiſtoire & le ſens literal par toutes les raiſons qu'on employe ordinairement pour défendre cette opinion; il répond à toutes celles de M. Amyrauld, qui à la verité ne ſont propres, tout au plus, qu'à faire voir que cette ma-

(*a*) *C'eſt le Fils de Louïs Cappel, qui étoit Profeſſeur à Saumur, & qui eſt préſentement en Angleterre.* (*b*) *Elle a été imprimée avec cinq autres Diſſertations du même Auteur.*

matiére, quelque parti que l'on prenne, n'eſt pas ſans difficulté; & il reſout les principales queſtions que l'on peut faire ſur ce ſujet. Il ſoûtient, par exemple, que, quoi qu'en puiſſent dire les Naturaliſtes, le ſerpent eſt le plus fin de tous les animaux, ce qu'il prouve (*a*) par pluſieurs fineſſes qu'on lui attribuë. Cependant il ne fut que l'inſtrument dont le Démon ſe ſervit, lequel doit être regardé comme le véritable Auteur de la Tentation. Il eſt vrai que Moyſe ne parle que du ſerpent; mais c'eſt parce qu'il ne parle qu'en Hiſtorien, & non en Interprête, & que, par conſéquent, il ne doit faire mention que de ce qui aparoit; ajoûtez à cela, que comme il n'a point parlé des Anges juſques-là, & encore moins de leur chute, ç'auroit été une choſe toute extraordinaire, que d'en parler tout d'un coup dans cette occaſion.

Que ſi l'on demande encore pourquoi le Démon ſe ſervit du Serpent, dont la fineſſe ne lui ſervoit de rien à ſon but, puis que ce n'étoit pas cét Animal, mais lui même qui devoit tromper Eve, & que la maniére dont le Seducteur la trompa n'a rien de conforme aux fineſſes du ſerpent; on répond que de quelque autre Animal dont le

(*a*) *Column.* 838.

le Démon ſe fût ſervi, on auroit toûjours fait la même queſtion. La demande ſuppoſe d'ailleurs, qu'il étoit permis au Démon d'employer quelque Animal qu'il eût voulu, ce qui n'eſt ni apparent, ni ſoûtenable. Il eſt bien plus ſûr de dire, que Dieu ne lui permit pas d'employer un autre Animal, parce qu'il voulut qu'il y eût du raport entre l'auteur & l'inſtrument de la tentation.

Or l'on fait voir qu'il y en a beaucoup entre le Serpent & le Démon. Il n'y a que ceux qui ne prennent pas garde, que la crainte eſt une ſuite du péché, qui puiſſent s'étonner de ce qu'Ève ne fût point épouvantée à la vûe du ſerpent.

Il ne faut pas être ſurpris que Dieu ait puni cèt Animal auſſi bien que le Démon, puis qu'il arrive tous les jours qu'en faiſant mourir des Criminels, on détruit en même tems les inſtrumens dont ils ſe ſont ſervis, pour commettre leurs crimes. Que ſi on oppoſe qu'il n'y a pas d'apparence que Dieu ait changé la nature du ſerpent, M. Bochart en convient. Il avoüe qu'il s'eſt toûjours traîné ſur le ventre, comme il fait préſentement ; mais il reſſent maintenant de la peine & de l'incommodité, de ce qui ne lui en faiſoit

aucune

aucune auparavant : en quoi il n'y a rien qui ne ſe trouve dans la punition que Dieu infligea à Eve quand il lui dit qu'elle enfanteroit avec peine, ou dans celle d'Adam, qu'il mit dans la néceſſité de gagner ſon pain à la ſueur de ſon viſage. S'ils n'euſſent point péché, Eve n'auroit pas laiſſé de faire des enfans, ni Adam de labourer la terre : mais ils l'auroient fait ſans en reſſentir de la douleur.

Enfin, puis qu'il y a des ſerpens de tant d'eſpeces différentes, il eſt aſſez naturel de demander de quelle eſpéce étoit celui dont le Démon ſe ſervit. M. Bochart croit que c'étoit un Dragon. L'Ecriture nomme le Diable indifféremment du nom de Serpent & de celui de Dragon. C'eſt, ſans contredit, le plus fin de tous les Serpens. Il eſt d'une grandeur effroyable, puis que les plus petits ont cinq coudées de long, les plus grands vint-cinq & trente, & qu'on en a vû même en Afrique qui avoient plus de cent, & de ſix-vints pieds. Sans l'horreur que l'homme a conçuë depuis le péché contre ces ſortes d'animaux, peut-être trouverions-nous qu'il n'y en a guéres de plus beau. Il eſt couvert d'écailles de couleur d'or, qui jettent un éclat admirable. Il a ſous le menton une longue barbe de la même

même couleur, ſes yeux ſont vifs & étincelans. En un mot, les Naturaliſtes nous le dépeignent, comme le plus beau de tous les animaux; d'où vient que les Babyloniens, les Egyptiens, les Phéniciens, & pluſieurs autres Peuples l'ont adoré comme une Divinité.

4. La Létre ſuivante eſt encore adreſſée à M. Cappel. L'Auteur y fait voir que l'Arabe eſt fort utile pour l'intelligence de l'Ecriture Sainte; puis que ce qui eſt équivoque en Hébreu, en Chaldaïque, & en Syriaque, ne l'eſt point ordinairement en Arabe, parce que ce n'eſt pas une langue morte, & que nous avons un très-grand nombre de bons Livres écrits en cette langue. Il nous aprend ſur ce ſujet, qu'on avoit entrepris une Edition de l'Alcoran & en Hollande & en Angleterre, & que quelques Savans ſcrupuleux l'avoient empêché; comme s'ils euſſent craint que ce livre ne corrompît quelque Chrêtien. C'eſt une marque qu'ils ne l'avoient guéres lû. On eſt bien revenu depuis de ces ſcrupules.

5. On a mis après cela, trois Létres de l'Auteur adreſſées à Voſſius. Voici ce qu'elles contiennent de plus important. Les Auteurs des *Prolegoménes* de la *Polyglotte* d'Angleterre ont refuté la prétenſion des Syriens, qui veulent que la verſion Syriaque ait été faite du tems

du

du Roi *Hiram*, mais ils en ont oublié la principale preuve, c'eſt qu'elle eſt toute pleine de mots grecs. M. Simon n'en a rien dit non plus, & il ne faut pas s'en étonner, puis que les Anglois n'en avoient pas parlé, & que la Létre de nôtre Auteur n'avoit pas encore paru.

M. Bochart croit que les caractéres Samaritains peuvent être les mêmes que ceux dont on ſe ſervoit en Phénicie du tems de *Cadmus*, puis que les caractéres grecs leur reſſemblent en quelque ſorte, & qu'il eſt conſtant que les Grecs les ont reçûs de Cadmus. Il fait voir à *Voſſius* qu'il s'eſt trompé dans ſon *Pomponius Mela* quand il a aſſuré qu'il n'y avoit point d'Ours ni de Renards en Afrique; de même que lors qu'il a avancé que le Samaritain & l'Hébreu, étoient une même langue, puis qu'elles ſont fort differentes. Enfin il entreprend de lui prouver l'univerſalité du Déluge, dont Voſſius n'étoit pas perſuadé. Ces Létres ſont ſuivies d'une conciliation de ce qui eſt dit de l'âge de Tharé & d'Abraham dans la Genéſe chap. XI. verſ. 26. & 32. avec ce qu'en dit S. Etienne Act. chap. VII verſ. 4. mais M. Morin ne croit pas que cette Piéce ſoit de M. Bochart.

6. Celle qui ſuit eſt un fragment d'une Diſſertation ſur le *Dodaim*, dont il eſt

eſt parlé Gen. XXX. 14. & Cantiq. des Cantiq. VII. 13. contre *Codurcus*, qui croyoit que c'étoit des *Truſes*. L'opinion commune l'explique des *Mandragores*; mais ce n'étoit pas celle de Bochart, comme il le declare dans ſon *Hierozoicon*, part. I. pag. 773. & non 775. comme on a marqué dans l'Indice. Dans cèt endroit, il renvoye au Traité qu'il a fait ſur cette matiere, & qui eſt, peut-être, celui dont nous n'avons ici que le fragment; mais où ſon ſentiment n'eſt point expliqué. M. (*a*) Ludolf croit que c'eſt une eſpece de *ficus Indica*, & ſon ſentiment paroit fort probable. Quoi qu'il en ſoit M. Bochart prouve très-bien que ce ne ſont pas des Trufes, quoi que, peut-être, tout ce qu'il dit ſur ce ſujet ne ſoit pas généralement vrai. Comme quand il aſſure qu'on les cueille au Printems dans les lieux où la moiſſon ſe fait en Eté; il eſt conſtant qu'en pluſieurs endroits de France, où l'on moiſſonne à la fin de Juin, les meilleures ne ſe cueillent que ſur la fin de l'Automme & à l'entrée de l'Hiver Il n'eſt pas vrai non plus qu'elles n'ayent point d'odeur, ni (*b*) de goût

(*a*) *Voyez Bibliotheq. Univerſ. Tom. XXI. pag.* 20. (*b*) *M. de Saumaiſe a fait la même faute, & cite Avicenne, comme nôtre Auteur, Voyez Bibl. Univ. Tom. XVIII. p.* 164. & 165.

goût quand on les mange ſeules. Car bien, que quand elles ſont encore dans la terre, elles n'exhalent pas une odeur qui ſoit fort ſenſible; après qu'elles ſont cueillies, il faut que le lieu où on les met ſoit bien bouché, pour ne les point ſentir de dix ou douze pas, & même dans toute une maiſon. Pour le goût, elles en ont un ſi ſingulier, que ceux qui les aiment le plus, les mangent ſeules, pour n'en confondre pas le goût avec celui des autres choſes avec leſquelles on les mêleroit, quoi qu'il ſe faſſe bien ſentir par deſſus tout ce qu'on y met pour les aprêter.

7. La Manne fait le ſujet de la Diſſertation ſuivante. L'Auteur en marque toutes les eſpéces differentes, ſans oublier même la Manne myſtique qui eſt *Jeſus-Chriſt*. Comme il avoit puiſé à peu près dans les mêmes ſources que M de *Saumaiſe*, il dit à peu près les mêmes choſes, & fait les mêmes fautes que ce Savant (*a*) a faites dans le Traité de la Manne qu'on a mis à la fin de la derniere Edition de ſes Exercitations ſur *Solin*. Pour ce qui regarde le genre du mot *Manna*, que quelques

(*a*) *Voyez Bibl. Univerſ. Tom. XIV. pag.* 399. *& ſuiv. & Tom. XVIII. pag* 169. *& ſuiv.*

ques (*a*) Grammairiens ſont toûjours neutre. Les LXX, les Apôtres, tous les Peres Grecs, & la plûpart des Latins l'ont fait neutre & indeclinable. Mais *Tertullien*, *Sulpice Severe*, S. *Auguſtin*, S. *Jerôme*, & pluſieurs autres le declinent, ce qui fait voir qu'ils l'ont crû du féminin. Quant aux Auteurs prophanes, tant Grecs, que Latins, ſi l'on en excepte le Scholiaſte de *Juvenal*, ils l'ont toûjours fait du féminin, en quoi ils ſont ſuivis de tous les Medecins Modernes, d'un bon nombre de Theologiens, & de la plûpart des Critiques, d'où il ſuit qu'on ne doit point faire de fonds ſur la diſtinction de *Voſſius*, qui veut que le mot ſoit du neutre, lors qu'il s'agit de la Manne qui tombe dans le déſert, & du féminin, lors qu'il s'agit de la Manne d'encens. *Thurea Manna.*

8. Le mot *Colcha*, qu'on trouve dans le Levitique Chap. XIX. verſ. 19. eſt expliqué dans la Létre qui ſuit. Dieu défend aux Iſraëlites de ne métre point ſur eux de vêtemens de diverſes eſpeces, de *Colcha*, qu'on traduit par le mot de *laine*, & de lin. L'Auteur croit que ce *Col-*

(*a*) *Entr'autres les Auteurs de la Nouvelle Methode Latine ; & Deſpautere, qui ne doit pas être ſuivi en cela, non plus qu'en bien d'autres choſes.*

Colcha eſt une eſpéce de coton de couleur d'or, qui croit autour des nacres de perle, que les filles mêloient autrefois parmi leurs cheveux, & dont quelques Empereurs ſe ſont fait faire des veſtes, qui étoient parfaitement belles. Ce coton s'appelle *Colcha*, parce qu'on l'aportoit de chez les *Colques* Orientaux, c'eſt-à-dire, du Pays de *Cochin*.

9. Les deux Létres ſuivantes contiennent une difficulté propoſée à M. Bochart ſur le poids des cheveux d'*Abſalom*, avec la réponſe de nôtre Auteur. (*a*) L'Ecriture ſemble dire que ces cheveux, qu'il faiſoit couper toutes les années, peſoient deux cens ſicles, c'eſt-à-dire, ſelon le calcul de *Joſeph*, environ douze livres; ce qui paroit incroyable, ſurtout ſi l'on ajoûte, qu'Abſalom ne ſe faiſoit pas couper les cheveux juſqu'à la racine, ce qui auroit été un opprobre en Iſraël, & contraire à la loi de Moyſe. Levit. XIX. 27. Nôtre Auteur ne feroit pas beaucoup de difficulté de reconnoître qu'il y a ici une erreur de Copiſte, qui a pris un ר qui vaut quatre, pour un ק, qui vaut deux-cens, en ſorte que les douze prétenduës livres que peſoient les cheveux d'Abſalom ſe reduiroient à un quart de livre. Mais outre qu'il ne faut admétre des

(*a*) 2. *Samuel.* XIV. 26.

des erreurs de Copiſte, que dans la derniére extrémité, ce ne ſeroit plus une choſe extraordinaire que les cheveux d'Abſalom peſaſſent un quart de livre ; ainſi, en tout cas, l'erreur ne ſçauroit conſiſter à avoir mis un (a) ר pour un ד. Voici tout ce qu'on peut dire pour diminuer ce qu'a de ſurprenant cèt endroit de l'Hiſtoire Sainte.

(1) Abſalom ne coupoit pas ſes cheveux tous les ans, il faut traduire ainſi les paroles du texte ; *& quand il faiſoit tondre ſa tête (ce qui lui arrivoit de tems en tems, lors que ſes cheveux le chargeoient trop)* ce Prince aimoit trop ſes cheveux, pour ſe les faire couper tous les ans. (2) Joſeph ſe trompe d'un tiers dans ſon calcul, deux cens ſicles ne faiſoient que trois mines & un tiers, & non cinq mines comme on le prétend. Il ſeroit trop long d'en aporter ici la Demonſtration, on la peut voir dans nôtre Auteur. Ainſi les douze livres, ſeront reduites à huit livres & un quart. (3) De plus, il ne s'agit pas ici des ſicles du Sanctuaire ; puis qu'il eſt parlé du *poids du Roi*, qui valoit le double moins

(a) *Ne pourroit-ce point être un* ר, *pour un* ף, *ces deux lettres peuvent bien être confondues dans un MS. où la ligne gauche du* ף *pouvoit n'être pas bien marquée ? Suivant cela, il faudroit lire* 100. *ſicles, au lieu de* 200.

moins que l'autre, en ſorte que ces huit livres & un quart ſeront reduites à quatre livres & ¼. (a) (4) Il faut remarquer que dans ce calcul, on parle de livres Romaines, qui n'étoient que de douze onces; en ſorte qu'enfin toute la queſtion ſe reduira à ſavoir, s'il ſe peut faire, ſans miracle, que les cheveux d'un homme ayent dû peſer trois de nos livres & deux onces. Or on croit cela très-poſſible, quoi que très-rare. Car ſuppoſé que les cheveux épais & longs d'un homme ordinaire peſent demi-livre, perſonne ne trouvera incroyable, que ceux d'Abſalom, qui pouvoient être le double plus épais & le double plus longs, en ayent peſé deux & quelques onces. Ajoûtez à tout cela, que les Anciens avoient des ſecrets pour rendre les cheveux & plus épais & plus groſſiers, & plus longs, qu'ils les oignoient fréquemment d'huile, & les poudroient même avec de la poudre d'or. Tout cela en augmentoit conſidérablement le poids.

10. L'Hiſtoire de *Naaman* le Syrien n'a pas moins fait de peine aux Interprétes, que celle des cheveux d'Abſalom. On ne peut comprendre, com-

(a) *L'Auteur dit deux Onces; mais il paroîtra par la ſuite, qu'il ne devoit pas s'exprimer ainſi.*

ment cèt Idolatre ayant embraſſé la Réligion Judaïque, peut demander à *Eliſée* la permiſſion de ſe proſterner dans le Temple de Rimmon; & encore moins comment Eliſée le lui peut permétre. 2 Rois, Chap. V. verſ. 17. 18. 19. C'eſt le ſujet des deux Létres ſuivantes. M. Bochart prétend que Naaman ne demande pas au Prophéte la permiſſion de commétre une faute; mais le pardon de l'avoir commiſe. Les paroles de l'Original peuvent auſſi bien être traduites par le paſſé, que par le futur, & ce qui précéde ſemble le demander. Voici donc, ſelon l'Auteur, comment il les faut traduire. *Deſormais ton Serviteur ne fera ni holocauſtes ni Sacrifices, à d'autres Dieux, mais ſeulement à l'Eternel. Que donc mon Seigneur pardonne ceci à ſon Serviteur, c'eſt que quand mon Seigneur entroit dans le Temple de Rimmon pour ſe proſterner, & qu'il s'apuyoit ſur ma main, je me proſternois au Temple de Rimmon &c. & Eliſée lui dit, va-t-en en paix.* C'étoit l'opinion de (*a*) *Theodoret*; *des Marets* l'aprouvoit, & (*b*) *Dikjus* Auteur Anglois l'a ainſi expliqué.

Au reſte; l'Idole *Rimmon* dont il eſt

(*a*) *Quæſt. in 4. Reg. XIX.*

(*b*) *In Lib. de deceptione Cordis Humani. Cap. XVI.*

eſt parlé en cèt endroit, tire ſon origine d'un mot, qui en Hébreu, en Chaldaïque, & en Arabe, ſignifie une Grenade. Toute la Syrie étoit pleine de Grenadiers; il ne faut pas s'étonner, que le fruit de ces Arbres ait donné le nom à l'une des Divinitez des Syriens. C'eſt ainſi que de דגן, du froment, on a fait l'Idole *Dagon*; du mot *Pomum*, celui de *Pomone*. L'Auteur croit que c'eſt à cela qu'on doit raporter la Fable de *Proſerpine*, que *Jupiter* bannit du Ciel, pour avoir cueilli une Grenade dans le Jardin de *Pluton*. Il ſoûtient encore qu'on voit dans cette Fable, qui eſt très-ancienne, quelques reſtes de l'Hiſtoire de nôtre premiere Mere; & en effet il y a bien des raports entre ce que l'Ecriture nous dit de l'une, & ce que les Poëtes feignent de l'autre; nous ne ſaurions mieux les marquer que par ces vers d'un (*a*) Poëte Anglois.

Evam deluſit Serpens, Proſerpina Ditis
Capta dolo, vanâ Spe ſpeciéque boni.
Exiit Eva parens Paradiſo, cur? Quia Malum.
Edit: at in Malo neſciit eſſe malum.

(*a*) *Owen dans ſes Epigrammes.*

Inferno exiſſet, Malum Proſerpina ſi non
Ediſſet: taciti neſcia Virgo mali.
Eva fuit Mortis, Proſerpina præda Plutonis.
Illa fuit (a) Jovæ Filia, & iſta Jovis.
Utraque guſtavit vetitum, pœnaſque pependit:
Hæc flores, fructus dum legit illa, perit.

On peut auſſi croire que Rimmon vient du mot רמם qui ſignifie élevé. Le vrai Dieu ſe nomme רם dans les Pſeaumes XCIX. 2. & CXXXVIII. 6. & *Philon* de Byblos aſsûre que les Syriens avoient pour Dieu Ἔλιον, qui vient de l'Hébreu עליון, qui ſignifie auſſi, haut ou élevé. Les Carthaginois donnoient la même épithéte à leurs Divinitez, témoin le *Na eth Elionim* de (*b*) Plaute.

11. La Létre ſuivante explique en deux mots le verſet 8. du Chap. III. de *Job*; & le 36. du Chap. XXXVIII. du même Livre; & les deux ſuivantes expliquent le verſet 3. du Pſaume CX, qui a paru obſcur à tous les Interprétes. Voici la paraphraſe que l'Auteur en donne, on en pourra voir les preuves

(*a*) *Cereris.* (*b*) *In Pœnulo Act. V. Scen. I.*

vés dans le Livre même. *Ton Peuple sera comme les Oblations volontaires, puis qu'il se consacrera à ton service pour toûjours, lors que tu auras manifesté ta puissance par la résurrection des morts*, ou, ce qui est la même chose, *lors que tu appelleras à toi l'Armée des Gentils, alors, dis-je, ils se présenteront devant toi dans ton Sanctuaire ou dans ton Eglise, glorieux, Saints, & sans tache. Et comme la rosée sort du sein de l'Aurore en grande abondance, ainsi dès que les rayons de ta connoissance auront éclairé les Esprits des hommes, il sortira du sein de cette Aurore, & de la puissance féconde de la lumiere de l'Evangile, un peuple nouveau, plus abondant que les goutes de la rosée, muni d'une force de jeunes gens, pour repousser tous les efforts de ses Ennemis Spirituels.*

12. La Létre suivante refute ceux qui prennent le כפר du verſ. 14. du Chap. I. du *Cantique des Cantiques*, pour du *Troesne*; c'eſt une plante aromatique, qui ne croît qu'en Judée, en Arabie, & dans l'Iſle de Chypre. Le שושנה du verſ. 1 du Chap. II du même livre, qu'on traduit ordinairement par *lilium convallium*, & que la Bible de Geneve prend pour du *Muguet*, n'eſt autre choſe que le *Lis* commun. *Salomon* l'appelle le *Lis des Vallées*; parce qu'aparemment ce-

lui-là étoit plus beau, que celui qui croiſſoit ailleurs.

13. M. Bochart montre dans la Lètre qui ſuit que le *Kikajon* de (*a*) Jonas, n'eſt autre choſe que le *Ricinus* des Latins, que l'on nomme préſentement *Palma Chriſti*. Il montre dans une autre Lètre qu'il ne faut pas s'étonner (*b*) qu'*Achas* ait eu Ezechias à l'âge de douze ans, puiſque l'Hiſtoire nous fournit l'exemple de pluſieurs perſonnes qui ont eu des enfans encore plûtôt. On trouve après cela la Divinité de l'Ecriture démontrée par tous les caractéres qu'elle en fournit. L'Auteur ſoûtient auſſi que le tranſport de Jeſus-Chriſt ſur une haute montagne & ſur le haut du Temple a été réel & véritable, & répond fort au long à toutes les Objections qu'on a accoûtumé de faire contre ce ſentiment. Il croit auſſi, que par la *deſcente de Jeſus-Chriſt aux enfers*, dont il eſt parlé dans le *Symbole des Apôtres*, il faut entendre l'état de mort, dans lequel il a été, après avoir rendu l'eſprit. Il ſoûtient, que les Interprétes qui l'expliquent des douleurs de l'ame du Sauveur, ſont les plus déraiſonnables de tous, puis que le mot de *deſcendre* ne ſe prend ja-

(*a*) *Jonas, Chap. IV. 6.*

(*b*) *Confrontez 2. Rois Chap. XX. 16. avec le Chap. XVIII. 1. du même livre.*

jamais pour *ſoufrir*, non plus que le mot *d'enfer* pour les *douleurs*. Et celui de שאל ne ſignifie dans l'Ecriture ni le ſepulchre ni l'enfer, non plus que le mot grec ἅδης, ainſi que le prétendent pluſieurs Interprétes. Il eſt dit, par exemple, dans le Pſeaume XLIX. que ceux qui ſe fient dans leurs biens ſeront mis au ſepulchre, שאל, comme des brebis; or les brebis ne deſcendent ni dans l'enfer, ni dans le ſepulchre.

14. Dans la Létre qui ſuit on explique ces paroles de S. Paul Rom. Chap. II. 24. que *les Gentils qui n'ont point la Loi, font naturellement les choſes de la Loi; parce que n'ayant point la Loi, ils ſont loi à eux mêmes.* L'Auteur prétend que l'Apôtre veut dire, non que les Gentils faſſent ce que la Loi commande, mais ce qu'elle fait: c'eſt-à dire, que les Gentils expliquent & définiſſent ce qui eſt bon, & ce qui ne l'eſt pas, ce qui eſt conforme à la volonté de Dieu, & ce qui lui eſt oppoſé. C'eſt là l'œuvre de la Loi qu'ils font & qu'ils montrent, & non l'œuvre qu'elle preſcrit. Comme lors qu'un Prince défend à ſes ſujets de chaſſer, par exemple; *ne point chaſſer* n'eſt pas l'œuvre du Prince, mais du Sujet. L'œuvre du Prince c'eſt de défendre la chaſſe; & c'eſt celui qui la défend comme lui, qui fait l'œuvre

du Prince. De même ceux qui défendent ou qui preſcrivent, ce que défend ou que preſcrit la Loi, font l'œuvre de la Loi.

15. La Diſſertation ſuivante, qui traite du Gouvernement Epiſcopal & du Presbyterien, de l'appel des jugemens Eccléſiaſtiques, & du droit & de la puiſſance des Rois, avoit déja été imprimée, ce qui fait que nous n'en parlerons point, non plus que de la Diſſertation, pour ſavoir ſi Enée a été en Italie, qui avoit déja paru en François & en Latin.

16. Les trois Létres qui ſuivent expliquent les paſſages ſuivans, & n'ont rien de fort particulier. 1. Cor. V. 5. VI. 12. XV. 29. XIV. 14. & 15. XVI. 22. On remarquera ſeulement, que ce qui donna occaſion à S. Paul de condamner l'uſage du langage non entendu dans l'Egliſe, c'eſt que cette coûtume s'étoit déja établie parmi les Juifs, qui parlant Syriaque, & n'entendant preſque plus l'Hébreu, ne laiſſoient pas de prier en cette derniere langue, & croyoient que c'étoit un crime de prier autrement; témoin cette loi qu'on lit dans le (*a*) Thalmud, *qu'il n'y ait perſonne qui prie jamais en Syriaque.*

17. On trouve après cela l'explication

(*a*) *Tractatu Berachoth. Cap. III.*

tion du célébre paſſage du Chap. II. de l'Epître aux Coloſſiens verſ. 9. *Toute plenitude de Divinité habite en lui corporellement.* M. Bochart après avoir peſé la force de tous les mots de l'original refute ceux qui ont crû que le mot σωματικῶς corporellement, ſignifioit *véritablement*, parce que la vérité eſt oppoſée aux types, comme le corps eſt oppoſé à l'ombre; & ceux qui ont crû que l'Apôtre vouloit dire, que la Divinité habitoit dans le corps de Jeſus-Chriſt. Il veut que cela ſignifie que Dieu habite *eſſentiellement* dans Jeſus Chriſt, expliquant le mot de σωματικῶς, par celui d'οὐσιωδῶς. C'eſt ainſi que les Hébreux diſent le *corps d'un jour*, pour dire le jour même; le *corps de la pureté*, pour la pureté; le *corps de péthé*, pour le péché; le *corps de la mort*, pour la mort; ce qui a fait que le mot de *corps* a été pris pour *l'eſſence.*

18. La derniere Létre ſur des matieres de Théologie contient des remarques ſur le premier Chapitre d'un Commentaire imprimé à Amſterdam en 1640, qui explique quelques endroits du Nouveau Teſtament, qui parlent de l'Antechriſt. L'Auteur de ce Commentaire ſoûtient que le ſecond Chapitre de la ſeconde aux Theſſaloniciens doit être appliqué non à l'Antechriſt; mais à

Caligula, qui prétendit être Dieu, & voulut ſe faire adorer comme tel; & parce que cèt Empereur ne tomba dans cette folie, que la troiſiéme année de ſon Régne, l'Auteur ſuppoſe que cette Epître fut écrite l'année précédente, & par conſéquent, avant celle qu'on met la premiére. M. Bochart ſoûtient le contraire, par la raiſon que dans la ſeconde Epître il eſt parlé de la premiére. *Retenez*, dit S. Paul, *les traditions que vous avez apriſes; ſoit par nos paroles, ſoit par nôtre Epître.* 2. Theſſ. II. 15. Or dans cette premiere Epître, de même que dans la ſeconde, l'Apôtre parle fort ſouvent du voyage qu'il avoit fait à Philippes, à Theſſalonique, & à Athénes, lequel n'arriva pourtant que l'an huitiéme de l'Empire de Claude, comme il paroit par le recit qui en eſt fait aux Actes, Chapitres XVI. & XVII. Il faut donc que la derniere Epître aît été écrite au plûtôt l'an huitiéme de Claude. D'où il ſuit que ſi ce qu'on regarde comme une Prophétie qui ſe raporte à l'Ante-Chriſt, doit être appliqué à Caligula, S. Paul aura prédit une choſe qui étoit arrivée quelques années auparavant. Les ſuppoſitions de l'Auteur du Commentaire pour ſe tirer de ce mauvais pas paroiſſent ſi peu fondées, que ce

n'eſt

n'eſt pas la peine d'alleguer les raiſons qu'employe nôtre Auteur pour les réfuter. On ne s'arrêtera pas non plus à l'examen qu'il fait de toutes les paroles du texte, pour prouver qu'elles ne peuvent convenir à Caligula.

IV. 1. LA premiére Létre ſur des queſtions de Literature tant Eccleſiaſtique que prophane, contient trois choſes différentes. La premiére concerne les *Pliſtes* dont parle Joſeph, Antiquit. Liv. XVIII. chap 2. lors qu'il dit que *la maniere de vivre des Eſſeniens eſt preſque la même que ceux que l'on nomme Pliſtes, obſervent parmi les Daces.* L'Auteur ne croit point que ces Pliſtes fuſſent un Peuple particulier, comme le penſoit celui à qui il écrit ; mais quelque Secte ſemblable à celle des Eſſeniens parmi les Juifs. Cependant il eſt fort difficile de ſavoir quelle Secte c'étoit ; puis que tous les Savans ont crû juſques ici qu'il n'y avoit que Joſeph qui en fit mention, dans le lieu que nous venons de citer, & qu'il n'en dit pas davantage. Ce n'eſt pas néanmoins l'opinion de nôtre Auteur. Il croit que les Pliſtes de Joſeph ſont les mêmes que les Κτίσται, *Ctiſtæ* de *Strabon*, qui dit dans ſon Liv. VII. *qu'il y a quelques Thraces qui vivent ſans avoir des femmes*, qu'*on les nomme Ctiſtes*, qu'*on les regarde comme*

des Saints & qu'*ils ont de grands priviléges*. Il n'y a que Strabon qui parle des *Ctiſtes*, comme il n'y a que Joſeph qui parle des *Pliſtes*. Ils leur attribuent le même genre de vie, avec cette ſeule différence, que l'un les place dans la Thrace, & l'autre parmi les Daces; mais outre qu'il y peut avoir faute dans l'un ou dans l'autre de ces Auteurs, les Copiſtes ayant mis les *Thraces*, pour les *Daces*, ou au contraire; les Thraces, les Daces, & les *Getes* ſe reſſembloient ſi fort à l'égard de leurs demeures, de leur langue, de leur Origine, & de leur maniere de vivre, que les Auteurs les confondent très-ſouvent. Cela poſé on peut encore demander; ſi ceux de cette Secte avoient ces deux noms de Pliſtes & de Ctiſtes, ou s'ils n'en avoient qu'un. M. Bochart eſt de ce dernier ſentiment, & il croit qu'il y a une faute dans l'un de ces deux Auteurs, à cauſe de la reſſemblance des mots, la difficulté eſt de ſavoir dans lequel des deux ſe trouve la faute. Il faudroit pour cela entendre la langue des Daces, & l'Auteur avoüe qu'il n'en ſait que quelques mots; mais il conjecture que la faute eſt dans *Strabon*, parce que le paſſage de cet Auteur eſt d'ailleurs fort corrompu, au lieu qu'il ne paroit aucune corruption dans celui de Joſeph. Ajoû-

joûtez à cela que le mot de πλεῖσοι, qui étoit le nom de ces Réligieux Daces, a beaucoup de raport à celui de πλείσωρος, qui étoit le nom d'un Dieu pour lequel les Thraces avoient beaucoup de vénération. *Herodote* en parle Livre IX. chap. 118. & M. Bochart croit que ce Dieu eſt le même que le *Bacchus Omeſtes* des Grecs, parce qu'on lui offroit les mêmes ſacrifices, & que quelques Auteurs aſſurent que Bacchus étoit le Dieu des *Abſinthiens*, qui ſont les mêmes, qui, ſelon Herodote, ſacrifioient à *Pleſtorus*. La ſeconde & la troiſiéme queſtion de cette Létre ne ſont pas fort importantes, & l'Auteur n'y répond qu'en deux mots.

2. La ſeconde Létre contient une longue liſte des fautes qu'a commiſes *Hornius* dans ſes Notes ſur *Sulpice Sévére*. Elles ſont en ſi grand nombre, & il y en a de ſi groſſiéres, qu'elles ſuffiſent, pour faire perdre toute l'eſtime qu'on pourroit avoir conçuë pour cét Auteur; auſſi M. Bochart déplore-t-il le malheur de l'Univerſité de Leyde en ce qu'un Hornius occupe la place qu'y ont tenuë autrefois les *Heinſius* & les *Voſſius*. La troiſiéme Létre eſt celle qui traite du prétendu Voyage d'Enée en Italie.

3. Dans la quatriéme on explique un paſſage de *Philoſtrate* dans *Apollonius*, Liv. IV. chap 6. qui parlant d'un Jeu-

ne homme, dit qu'il étoit si lascif, qu'il *avoit servi de* (*a*) *chanson aux Amazones*. Il est assez clair, que Philostrate a voulu dire, que ce jeune homme étoit devenu le sujet de la raillerie de ceux dont il parle; il faut savoir ce qu'on doit entendre par le mot d'*Amazones*, c'est là la difficulté. Ce que *Rhodiginus* & *Erasme* ont dit là-dessus paroit extrémement froid à nôtre Auteur. Il croit qu'au lieu d'Αμαζόνων, il faut lire Μαισώνων. *Mæson*, comme nous l'aprenons de *Festus*, est sur le Theatre le personnage de Cuisinier, de Batelier, ou de quelque autre personne de cette sorte. Celui qui joüoit ce personnage étoit appellé *Mæson* non du mot μέσος, qui signifie milieu, comme le veut *Calepin*, parce que ces sortes de gens tiennent le milieu entre les personnes libres & les Esclaves, mais d'un certain Comedien de Megare nommé *Mæson*, qui avoit introduit le premier ce personnage sur le Théatre comme nous l'apprend le Grammairien Aristophane, selon le témoignage de Festus & d'*Athenée*. Ce dernier remarque qu'on nommoit les railleries qui convenoient à ces sortes de Personnages *Mæsoniques*, parce qu'ordinairement on représente les Cuisiniers comme des moqueurs. Aristophane veut donc dire que

(*a*) ὡς γενόμενός ποτε τῶν Ἀμαζόνων ἄσμα.

que le jeune homme dont il parle étoit devenu le ſujet de la raillerie des Cuiſiniers du Théatre, & non des Amazones, qui ayant vécu pluſieurs ſiécles auparavant n'avoient jamais penſé à lui.

4. Le *Moyſe Sauvé* de *S. Amand* fait le ſujet des deux Lettres ſuivantes. On ſait le mépris que (a) *Boileau* a témoigné pour ce Poëme. M. Bochart en parle avec éloge; mais ce n'eſt peut-être, que pour faire recevoir avec moins de chagrin à ſon Auteur les fautes qu'il y avoit trouvées. Il les lui communiqua en effet. S. Amand ſe défendit. M. Bochart repliqua, & ajoûta encore de nouvelles remarques aux précédentes, dont la plûpart ſont très-ſolides, & lui fourniſſent l'occaſion de débiter à ſon ordinaire de fort belles choſes. En voici quelques unes, par leſquelles on pourra juger des autres. S Amand avoit dit que Memphis étoit la Capitale d'Egypte, lorſque Moyſe fut expoſé ſur le Nil. M. Bochart ſoûtient que cette Ville n'étoit point encore bâtie alors, & que c'étoit *Tanis* qui étoit la Capitale où les Rois d'Egypte faiſoient leur ſejour, ce qui eſt ſi certain, qu'il n'a pas beſoin de preuves, & que nôtre Auteur prouve pourtant fort au long, & d'une maniére invincible. Il eſt vrai que

(a) *Voyez ſon Art Poëtique. Chant premier.*

que Joseph a crû que Memphis étoit la demeure des Rois d'Egypte avant le tems d'*Abraham*, puis qu'il dit expressément (*a*) qu'elle fut bâtie par *Mineus*, qui précéda Abraham de plusieurs années. Mais le même Auteur a pris Tanis & Memphis pour la même Ville; & ce n'est pas dans ce seul endroit qu'il se trompe en matiére de Géographie. Ne faloit-il pas être bien méchant Géographe pour soûtenir, (*b*) comme il fait, que le Nil, le Gange, l'Euphrate, & le Tigre, arrosoient le jardin d'Eden; pour (*c*) placer la Ville de *Saba* en Ethiopie, & la confondre avec *Meroë*? On pourroit alleguer plusieurs autres preuves de cette force, de l'ignorance de Joseph en matiére de Géographie.

S. Amand avoit encore avancé qu'il y avoit trois cens ans que les Israëlites étoient en Egypte, lors que Moyse naquit. Nôtre Auteur lui prouve très-bien, qu'il n'y en avoit que 135. voici les principales de ses preuves. Joseph dit positivement *Antiq. Liv. II. chap.* 6. que les Israëlites sortirent d'Egypte quatre cens trente ans, depuis qu'Abraham étoit venu en Canaan, 215. ans

(*a*) *Joseph. Antiquit. Lib. VIII. cap.* 2.
(*b*) *Id. Lib. I. cap.* 2. (*c*) *id. Lib. II. cap.* 5.

ans après que Jacob fut venu en Egypte. Cela ſe prouve très-clairement par l'Ecriture. S. Paul dit expreſſément dans l'Epître aux Galates Chap. III. verſ. 17. que la Loi a été donnée 430. ans après l'alliance traitée avec Abraham, ce qui eſt dire la même choſe que Joſeph, mais en d'autres termes; voilà pour le premier chef. Voici comment on prouve le ſecond, c'eſt-à-dire, qu'il n'y a eu que 215. ans depuis que Jacob vint en Egypte, juſques à ce que ſes Deſcendans en ſortiſſent. Abraham avoit (*a*) 75. ans lors que Dieu traita alliance avec lui. (*b*) A l'âge de 100. ans il eut Iſaac. Iſaac âgé de 60. ans eut (*c*) Jacob. Quand Jacob ſe préſenta devant Pharaon, il en avoit (*d*) 130. que ſi l'on ajoûte ces trois nombres, ſavoir, les 25. années depuis l'alliance traitée avec Abraham, juſqu'à la naiſſance d'Iſaac, les 60. ans qu'Iſaac avoit quand Jacob nâquit, & les 130. ans de l'âge de Jacob lors qu'il alla en Egypte, on trouvera la ſomme de 215. ans, qui ſont la moitié des 430. que poſe l'Ecriture depuis l'alliance faite avec Abraham, juſques à la ſortie des Iſraëlites.

De plus, avant que *Levi* entrât en Egypte, il avoit eu trois fils, *Guerſon*, *Kaath*,

(*a*) *Geneſ. XII.* 1-4. (*b*) *ibid. XXV.* 5. (*c*) *ibid. XXV.* 26. (*d*) *ibid. XLVII.* 9.

Kaath, & *Merari*; (*a*) qu'il amena avec lui. Kaath eut *Amram* en Egypte, & Amram Moyſe & *Aaron*. Or il ne ſe peut faire qu'Amram rempliſſe tout cét eſpace, s'il eſt vrai que les Iſraëlites ayent demeuré 300. ans en Egypte. Car poſé que Kaath n'eût qu'un an quand il y vint, ce qui eſt bien le moins, puis que Merari étoit ſon Cadet. Afin qu'il y eût 300. ans depuis l'entrée de Kaath en Egypte, juſques à la naiſſance de Moyſe, il faudroit que Kaath n'eût eu Amram qu'à l'âge de 151. ans, & Amram Moyſe à l'âge de 150. ans, ce qui paroit incroyable, & eſt même impoſſible, puis que ni l'un, ni l'autre n'ont vêcu juſques à ce tems-là. Kaath mourut (*b*) à l'âge de 133. ans, & Amram à 137. ans. Enfin *Jocabed* mére de Moyſe étoit fille de Levi, qui lui étoit née en Egypte, & il eſt inconcevable qu'une fille de Levi ait vêcu 300. ans après l'entrée de ſon Pére en Egypte, & ait encore eu des enfans. Cette preuve eſt pouſſée beaucoup plus loin dans nôtre Auteur. Il eſt vrai que Joſeph dit (*c*) ailleurs que les Iſraëlites ont été affligez en Egypte pendant 400. ans, mais on n'a pas de peine à croire que c'eſt une faute de Copiſte, puis qu'il eſt impoſ-

ſi-

(*a*) *Gen. XLVI.* 11. (*b*) *Exod. VI.* 18. 30.
(*c*) *Antiq. Lib II. cap.* 5.

ſible de concevoir, que cèt Hiſtorien ſe ſoit ſi groſſierement contredit.

L'Auteur de *Moyſe ſauvé* avoit introduit Pharaon parlant des Iſraëlites, comme de gens abominables, parce qu'ils étoient circoncis. M. Bochart lui reproche, qu'il ne s'eſt pas ſouvenu, que les Egyptiens étoient circoncis de même que les Juifs, & pour l'en convaincre il l'accable de l'autorité d'un nombre infini d'anciens Auteurs. Le témoignage d'Herodote eſt conſiderable. (*a*) *Les Peuples de Colchide*, dit-il, *les Egyptiens, & les Ethiopiens ſont les ſeuls d'entre les hommes, qui ſe circonciſent depuis les premiers tems; car les Phéniciens, & les Syriens qui habitent la Paleſtine, confeſſent qu'ils ont pris cette coûtume des Egyptiens. Diodore de Sicile* dit de même dans ſon premier Livre que les Egyptiens prouvent que ceux de Colchide & les Juifs deſcendent d'eux, & que c'eſt d'eux qu'ils ont apris à circoncire leurs enfans.

S. Amand avoit repréſenté *Rachel* aſſiſe ſur un Chameau lors que *Laban* vint pour chercher ſes Dieux. Nôtre Auteur lui fait voir que cela n'eſt point conforme à l'Hiſtoire Sainte, qui dit que Rachel étoit dans ſa tente. Ce qui a trompé le Poëte, c'eſt qu'il eſt dit qu'elle

(*a*) *Lib. II. cap. 36.*

qu'elle prit le bât d'un Chameau, & s'assit dessus. *Aben Esra* a commis la même faute. On reprend encore dans cèt Auteur, qu'il fait enlever un agneau vivant à un vautour, sans penser que ces Oiseaux de proye n'attaquent jamais les bêtes vivantes. Il fait célébrer aux Juifs la fête de la naissance du Patriarche Jacob, contre la coûtume de ces Peuples, qui n'ont jamais célébré la naissance de qui que ce soit. Il fait manger du Sanglier à Esaü, contre la défense faite à toute la Posterité d'Abraham.

5. Nous ne dirons rien des remarques de nôtre Auteur sur le livre d'un certain Prêtre nommé *Lucien*, qui a écrit la maniere prétenduë dont le Corps de S. *Etienne* le premier martyr a été trouvé. Car bien que (*a*) *Baronius* semble en faire beaucoup de cas, elle a tant de marques de fausseté, qu'il n'y a que des bigots de profession, ou des gens tout-à-fait entêtez, qui puissent soûtenir de pareilles fables.

6. La piéce qui suit est beaucoup plus curieuse : il est bon de s'y arrêter un moment. Il s'agit de savoir quel est le sens de deux Canons d'un Synode tenu à Paris dans le douziéme Siecle, sous l'Evêque *Odon*. Le premier défend de gar-

(*a*) *Baronius Tom. II. ad annum* cccxv.

garder le marc des raiſins qui auront été foulez par les Juifs, à cauſe de l'horrible impureté qu'ils commettent pour mépriſer le Sacrement de l'Autel. Il ordonne de le jetter aux pourceaux, ou au fumier. Le ſecond défend aux Bourreaux de permétre que les Juifs tuent les Bêtes qu'ils mangent, à moins qu'ils n'en retiennent le tout pour eux. Le ſens du premier de ces Canons eſt, qu'il n'eſt pas permis aux Chrétiens de conſerver le marc de la vendange qui aura été foulée par les Juifs, pour s'en ſervir de viande ou de boiſſon. Pour appuyer cette explication, on remarque qu'on mangeoit autrefois l'écorce, & le marc du raiſin, aprés qu'on en avoit exprimé le vin; & qu'on en faiſoit auſſi une eſpéce de boiſſon, en y jettant de l'eau deſſus, ce qui ſe pratique encore en bien des endroits. Les anciens Latins appelloient cette boiſſon *floces*, & l'on la nomma depuis *lora*. On ne veut donc pas que les Chrêtiens employent à cèt uſage le marc de la vendange, qui aura été foûlée par les Juifs, parce qu'on les accuſoit de jetter de l'urine dans leurs cuves, en dériſion du vin de l'Euchariſtie. Que ſi l'on demande, pourquoi l'on ne faiſoit pas la même défenſe à l'égard de leur vin, puis qu'il y avoit la même raiſon; l'Auteur

teur répond, que c'eſt parce que le vin ſe purge de toute ordure par la fermentation, ce qui n'arrive pas au marc, où l'ordure reſte. C'eſt à peu près par la même raiſon qu'on vouloit qu'ils mangeaſſent toute la viande qu'ils avoient tuée; parce qu'on ſavoit que par un principe de Religion ils n'en mangeoient point les cuiſſes; mais les vendoient aux Chrêtiens, après avoir piſſé deſſus, & prononcé des malédictions contre ceux qui en mangeroient. Sur quoi l'on peut conſulter la *Synagogue des Juifs* de *Buxtorf*, Chap. XXVII.

7. Les quatre Lettres ſuivantes dont trois ſont adreſſées à M. Saumaiſe, ne contiennent rien d'important, ſi ce n'eſt qu'il lui témoigne ne faire pas beaucoup d'eſtime du Lexicon Copte de *Kircker*. Il aſſûre qu'à peine a-t-il trouvé une page ſans fautes, & que l'Auteur n'eſt pas fort ſavant dans les langues Latine, Greque, Copte, & Arabe.

8. La derniere piece de ce Volume, car nous ne parlons point des Poëſies qu'on a miſes à la fin, & qui ſont en petit nombre, la derniére piéce de ce Volume, dis-je, contient un grand nombre de Remarques ſur l'*Hiſtoire des Anciens Gaulois* de *Goſſelin*, imprimée à Caën en 1638. Il paroit aſſez que M. Bochart n'eſtimoit pas beaucoup cèt

cèt Ouvrage, dont il reléve un nombre infini de fautes. Ce qu'il y a de bon, c'eſt qu'il ne ſe contente pas de refuter Goſſelin, il tâche encore de mieux faire que lui, & c'eſt ce qu'il y a de plus important. Par exemple, après avoir rejetté les conjectures de Goſſelin ſur ce que les Gaulois ſe diſoient être deſcendus du Dieu des richeſſes, il fait voir que ce peut bien être une erreur: Qu'on peut avoir pris *Dis ditis*, le Dieu des Richeſſes, pour *Dieſpiter*, ou pour quelque autre nom ſemblable, qui vienne de l'Hebreu דשׁ, ou du Grec Διὸς, & que les Gaulois ayent ſeulement dit qu'ils étoient de la race de Dieu, conformément à la penſée du Poëte *Aratus*, cité par S. Paul, Act. XVII. 18. M. Bochart approuve ce que dit Goſſelin, que les Gaulois comptoient par nuits, diſant, par exemple, il y a huit nuits, pour dire il y a huit jours mais il n'aprouve pas la preuve qu'il en tire du mot (*a*) *ennuict*, dont on ſe ſert dans quelques endroits de France pour dire *aujourd'hui*, parce qu'on doit écrire *en hui*, & que *hui* eſt un vieux mot, qui ſignifie aujourd'hui.

Nôtre Auteur s'étend beaucoup ſur l'ancienne langue des Gaulois, & cette ma-

(*a*) *Voyez M. Bayle, Projet du Dictionaire Cretique. Pag.* 326.

matiére eſt aſſez curieuſe. Il croit, après pluſieurs autres Savans, que cette langue étoit fort aprochante de celle que parlent encore aujourd'hui les Bas-Bretons. *Tacite* qui les connoiſſoit fort bien, y eſt exprès. *Leur langage*, dit-il en parlant des Gaulois & des Bretons, *n'eſt pas fort différent.*

Mais ce n'eſt pas ſeulement ſur le témoignage de Tacite, que ce ſentiment eſt appuyé. On ne ſauroit douter qu'il n'ait paſſé diverſes Colonies des Gaules en Angleterre. Il y a même bien de l'apparence, ſque le Continent ayant été habité avant les Iſles, & les Pays s'étant ordinairement peuplez de proche en proche, les Anglois ſont originaires des Gaules. Il y en a même qui prétendent que le Détroit qui eſt entre la France & l'Angleterre vis-à-vis de Bologne, étoit autrefois un Iſthme, par lequel l'Angleterre étoit jointe à la terre ferme. Quoi qu'il en ſoit, les Gaulois étant fort féconds, & ayant envoyé autrefois des Colonies en Allemagne, en Italie, en Eſpagne, s'étant répandus juſques en Hongrie, en Eſclavonie, en Thrace, & dans l'Aſie Mineure, on ne ſauroit croire qu'ils n'ayent point paſſé en Angleterre, qui étoit ſi près d'eux, & dont le trajet étoit ſi facile. Si l'on conſulte les anciens

ciens Geographes on verra dans ces deux Royaumes les mêmes noms de Peuples, & de Villes, & les mêmes terminaisons de ces noms. Leurs manieres de vivre, leurs coûtumes, leur Réligion étoient à-peu-près les mêmes. Tout cela prouve que les Anglois & les Gaulois n'ont qu'une même origine ; & que, par conséquent, ils n'avoient aussi que le même langage. S'il y est arrivé depuis du changement, ce doit être plutôt de la part de ceux qui ont resté dans les Gaules, que de ceux qui ont passé en Angleterre, parce que ceux-ci séparez de tout le reste de la terre, n'ont presque point eu de commerce avec leurs voisins, & que les Romains n'ont été Maîtres de leur Pays que peu de tems. Mais les Gaulois, qui ont resté dans les Gaules, ayant conversé avec les Espagnols, les Grecs, & les Allemands ; & les Romains ayant été maîtres de leur Pays très-longtems, il est impossible qu'ils ayent conservé leur premiere langue. C'est donc chez les Anglois qu'il faut aller chercher les restes de l'ancien Gaulois. Or il est constant que quelque difference qu'il y ait aujourd'hui entre l'Anglois & le Bas-Breton, ces peuples s'entendent néanmoins les uns les autres, lors qu'ils parlent lentement, & d'ailleurs il est sûr

que les Bretons d'aujourd'hui, parlent à peu près la même langue qu'ils parloient il y a douze cens ans; & que leur langage aproche beaucoup de l'ancien Gaulois. Pour confirmer ce sentiment l'Auteur a'légue cent exemples de mots Gaulois ou Bretons, ou de la langue Françoise d'aprefent, qui ont beaucoup de raport entr'eux.

Au reste, il semble que M. Bochart se trompe, lors qu'il se sert d'un passage de S. *Irenée*, pour prouver que, quoique les Latins eussent pû faire, ils n'avoient pû si bien introduire l'usage de leur langue dans les Gaules, que l'ancien Gaulois ne s'y fût encore conservé. Ce Saint dit, qu'on ne doit pas attendre de lui un Style poli & pur, parce qu'il parle ordinairement un langage Barbare. Il semble que nôtre Auteur ait oublié que ce Pére a écrit en Grec; & que cela étant, il auroit pû faire la même excuse, quand il auroit vêcu au milieu de Rome. Les Grecs appelloient barbares toutes les autres langues, excepté la leur.

II.

Christophori WITTICHII ANTI-SPINOZA *sive Examen Ethices Be-*

Benedicti de Spinoza, & COMMENTARIUS *de* DEO *& ejus Attributis*. Amſtelædami. Apud Joannem Wolters. 1690. in 4. pagg. 424.

ON n'a vû ce Livre que longtems après qu'il a été imprimé ; cela joint au deſſein qu'on avoit de le lire & relire exactement, pour pouvoir pénétrer dans toutes les obſcuritez de *Spinoza*, eſt cauſe qu'on en donne l'Extrait ſi tard.

C'eſt ici un Ouvrage Poſthume, imprimé ſur le Manuſcrit de l'Auteur. Il contient deux Parties. La premiere refute les opinions monſtrueuſes de Spinoza ſur l'eſſence & les attributs de Dieu, & ſur les conſéquences qu'il en tire ; & la ſeconde établit la nature de la Divinité. Ceux qui n'aiment pas la Metaphyſique n'ont qu'à paſſer cèt article, puis qu'il contient ce que cette Science a de plus abſtrait, & de plus difficile.

I. CELUI qui a pris ſoin de l'Edition de cèt Ouvrage y a ajoûté une courte Preface, de laquelle il eſt bon de dire un mot. Il remarque qu'il y a deux Syſtêmes différens de Philoſophie. Le premier regarde Dieu comme la cauſe de toutes choſes ; mais comme une cauſe externe, & qui eſt diſtinguée de ſes

Ouvrages. L'autre le regarde comme une cauſe *immanente* ou *conſtituante*, & qui n'eſt point diſtinguée de l'Ouvrage même; à peu près comme le fer eſt la cauſe d'une horloge. Le premier conçoit Dieu & le Monde comme deux Etres extrémement diſtinguez; le ſecond les confond. Le premier fait naître toutes choſes du bonplaiſir de cèt Etre infini & tout-puiſſant; le ſecond l'attribuë à une certaine néceſſité brute & aveugle de la nature Divine & de l'Univers. L'un établit les juſtes fondemens de la Réligion & de la pieté; l'autre les ruïne entiérement. *Anaxagore*, *Pythagore*, *Socrate*, *Platon*, & quelques autres anciens Philoſophes ont ſuivi le premier Syſtême, & l'on prétend que dans ce ſiécle *Deſcartes* l'a démontré mathématiquement. Le ſecond Syſtême, ſi l'on en croit *Ariſtote*, eſt beaucoup plus ancien que le premier. Pluſieurs Philoſophes de la *Secte Italique* l'ont enſeigné; mais *Démocrite* Abderite, à qui *Ciceron* & *Pline* donnent de grands éloges, & que Spinoza préfére à Socrate, à Platon, & à Ariſtote, eſt celui qui a donné le plus de crédit à cette opinion. Il a été ſuivi de *Protagore*, de *Diagore*, & d'*Epicure*. *Zenon* même, quoi qu'en puiſſent dire *Lipſe* & *Gataker*, n'a pas été éloigné de ce ſen-

ſentiment. C'eſt ce qu'enſeigne expreſſément (a) *Seneque* : *Ce Tout*, dit-il, *dans lequel nous ſommes contenus eſt unique, & eſt Dieu. Totum hoc quo continemur, & unum eſt, & Deus.* Et (b) ailleurs il parle ainſi du ſouverain Dieu. *Voulez-vous l'apeller le Monde ; vous ne vous tromperez point. Car il eſt tout ce que vous voyez, tout renfermé dans ſes parties, & ſe ſoûtenant par ſa puiſſance. Vis illum vocare Mundum ? non falleris. Ipſe enim eſt totum, quod vides ; totus ſuis partibus inditus, & ſe ſuſtinens vi ſuâ.* C'eſt encore viſiblement à quoi tend le *Fatum* ou l'inévitable Néceſſité des Stoïciens, à laquelle la Divinité même eſt contrainte d'obeïr.

C'eſt ce Syſtême qu'a renouvellé Spinoza ; n'y ayant rien de ſi ſemblable à ſa Doctrine, que celle des Stoïciens. Celui de Deſcartes, qu'il avoit étudié, ne le ſatisfaiſoit point. Il ne pouvoit comprendre cette penſée *ſubſtantielle*, qui, ſelon ce Philoſophe, conſtituë l'eſſence de l'ame de l'homme ; il diſoit que ce n'étoit qu'une conception abſtraite ; & un terme de Logique. Il ajoûtoit, que Deſcartes ôtoit à Dieu les perfections de la ſubſtance étenduë ; parce qu'il ne le concevoit pas cor-

(a) *Epiſt. XCII.* (b) *In Nat. Quæſt. Lib. II. cap. I. Artic. 45.*

corporel. Que, ſelon ce Principe, il faloit réduire la Divinité à une eſpéce particuliére. Qu'en ſoûtenant que Dieu étoit un pur eſprit, il confondoit ſa nature avec celle de l'ame humaine. Et que c'étoit de cette confuſion, que naiſſoit ce Labyrinthe de queſtions Métaphyſiques, dont on ne pouvoit ſe tirer. Il ajoûtoit à cela pluſieurs autres difficultez, qu'il trouvoit dans le Syſtême Cartéſien, & qu'il ſeroit trop long de raporter.

Ce furent ces difficultez, & le peu de goût qu'il trouva dans la Réligion Judaïque, dans laquelle il avoit été élevé, qui le porterent à renouveller les Opinions des Stoïciens. Et pour les faire recevoir plus facilement, il crut qu'il devoit employer la Methode des Geometres, qui avoit ſi bien réüſſi à Deſcartes; & qui conſiſte à définir les termes dont on veut ſe ſervir, à établir quelques Principes, & à en tirer en ſuite toutes les conſéquences qui ſemblent en dépendre néceſſairement. Voici ce qu'il ſe propoſe dans ſa Morale. Il tâche de prouver dans la premiere partie, qu'il n'y a qu'une ſeule ſubſtance dans la Nature, qui eſt Dieu; & de faire voir comment toutes choſes ſont dans cette ſubſtance, & en découlent. Dans les quatre autres il s'attache

tache à développer la nature de l'Homme, qu'il considére comme un mode de la Divinité. C'eſt ce que Wittichius entreprend de refuter dans cét Ouvrage. Pour cét effet, il ſuit Spinoza pié-à-pié examinant ſes définitions, ſes axiomes, ſes propoſitions, l'une après l'autre; expliquant ce qu'il y a d'obſcur, recevant ce qu'il y a de vrai, & refutant très exactement, tout ce qui n'eſt pas conforme à la vérité. Cette méthode a ſes avantages, en ce qu'elle ne laiſſe rien ſans examen, & qu'il n'eſt pas facile que celui qui la ſuit, impute rien à ſon Adverſaire, ſans qu'on s'en aperçoive: mais elle n'éclaire point tant l'eſprit; que ſi l'Auteur nous donnoit d'abord un précis tout entier & exact du Syſtême de Spinoza, accompagné des preuves ſur leſquelles il l'établit, & qu'il s'attachât en ſuite à le refuter, par de bonnes raiſons, & en faiſant voir la foibleſſe de ces preuves. Il auroit été auſſi beaucoup plus facile, de donner un Extrait de cét Ouvrage. Mais puis que cela n'eſt point: nous nous contenterons de reduire à trois Chefs principaux, tout ce que nous avons à dire. I. Nous verrons d'abord les défauts généraux qui régnent dans le Syſtême de Spinoza. II. Nous alleguerons en ſuite les principaux de ſes principes, a-

vec les raisons qu'employe Wittichius pour les combatre. III. & enfin, nous verrons quelques-unes de ses propositions particulieres les plus importantes.

II. LES défauts généraux du Système de Spinoza se peuvent reduire à trois principaux. 1. Le premier est que la plûpart de ses principes sont extremément obscurs. Ce qui est si vrai, que nôtre Auteur, quelque habile & pénétrant qu'il fût, a été obligé d'en laisser quelques uns, sans y toucher; à cause des profondes & impénétrables ténébres, dont ils sont envelopez. C'est déja là un préjugé peu favorable pour la doctrine de Spinoza; d'autant plus, que puis qu'il se piquoit de suivre la méthode des Géométres, il devoit en imiter aussi la netteté & la clarté. Aussi est-il arrivé, que de tous ceux qui ont voulu le refuter, il n'y en a, peut-être, point qui ayent mieux réüssi, que ceux qui se sont attachez à développer les ténébres sous lesquelles il se cache; & à expliquer clairement, ce qu'il semble avoir affecté de dire d'une maniére tout-à-fait obscure. C'est ainsi qu'en a usé M. *Poiret*, dans les Notes qu'il a ajoûtées à la derniere Edition de son Livre, qui a pour titre, *Cogitationes rationales de Deo, Mente humanâ, & Malo.*

2. Le

2. Le ſecond défaut général du Syſtême de Spinoza, c'eſt qu'il ſe ſert très-ſouvent des termes, dans une ſignification toute différente de la ſignification ordinaire. Il eſt vrai, qu'à parler abſolument, un Philoſophe peut employer les termes dans un ſens tout nouveau; pourvû qu'il en avertiſſe, & qu'après les avoir attachez à une certaine idée, il ne les employe plus, que pour ſignifier cette idée-là. Mais il ne faut ſe ſervir de cette liberté que dans une grande néceſſité, du moins ſi l'on veut ſe rendre intelligible; & il faut prendre garde ſurtout, de n'employer plus ces termes pour ſignifier les idées qu'on y joint ordinairement, & de ne regarder point dans la ſuite les définitions qu'on en a données, & qui ne ſont que des définitions de nom; comme ſi c'étoit effectivement des Définitions de choſes. Or il eſt conſtant que Spinoza tombe dans tous ces défauts. Après avoir, par exemple, donné au terme de *Subſtance* la définition qu'il lui plait, & qu'on lui accordera, s'il veut qu'on ne la conſidére, que comme une définition de nom; il ſe ſert dans toute la ſuite de ſon Livre de cette définition, qui n'eſt qu'arbitraire, pour expliquer la nature de toutes choſes, & pour combatre tous les Philoſophes, qui ſoû-

tiennent qu'il y a pluſieurs ſubſtances, en prenant ce nom dans un ſens tout différent de celui de Spinoza.

3. Le troiſiéme défaut de ce Philoſophe, & qui eſt encore plus grand que les précédens, conſiſte dans la méthode qu'il a ſuivie. Cette méthode eſt la Synthétique, qui paſſe des choſes générales aux particulieres, des idées univerſelles aux ſinguliéres. Il auroit, ſans doute, beaucoup mieux valu qu'il ſe fût ſervi de l'Analytique, qui ſuivant un ordre tout contraire, paſſe du Singulier à l'Univerſel, & des premiéres idées qui naiſſent dans l'eſprit, à celles qui n'en ſont que des ſuites & des effets. Cette méthode eſt beaucoup plus naturelle, & moins captieuſe que la méthode Synthétique; parce qu'on voit toûjours où l'on va, & qu'un principe naît naturellement de l'autre. Mais la Synthétique poſe d'abord des principes généraux, deſquels on ne ſait ſi l'on doit convenir, parce qu'on ne voit pas bien la généralité qu'on leur attribuë. On ne voit point les conſéquences qu'on en veut tirer, parce que ces conſéquences ne ſont point prochaines & immédiates. De là vient que les Demonſtrations établies ſur la méthode Analytique éclairent l'eſprit & le perſuadent, au lieu que la Synthétique ſe con-

conſente de le convaincre. C'eſt ce qui fait auſſi, qu'il n'y a point d'ordre naturel dans ſes Démonſtrations, & qu'elle prouve ſouvent par des voyes éloignées, des choſes qu'on pouvoit prouver par des voyes prochaines & immédiates, comme cela paroit dans les Elemens d'*Euclide*. Qui doutera, par exemple, que Spinoza n'eût beaucoup mieux fait, pour connoître la nature de la ſubſtance, de commencer par l'examen des principaux Etres à qui l'on donne ce nom; pour tirer de ces idées particuliéres une idée générale, qui convint à tous ces Etres; que de ſe former d'abord une idée de la ſubſtance en général, idée univerſelle, qui n'a rien de réel en elle-même, & qui n'a point d'objet hors de l'entendement auquel elle ſe raporte, & d'appliquer en ſuite cette idée aux Etres particuliers qui ſubſiſtent réellement, pour ſavoir ſi elle leur convient ou ſi elle ne leur convient point? Un peintre, qui voudra faire un portrait qui ſe reporte à quelque Original fera beaucoup mieux, ſans doute, de choiſir quelque Original ſur lequel il tire ſon portrait; que de faire un portrait à ſa fantaiſie, & chercher en ſuite un Original auquel il ſe raporte. C'eſt cette derniére méthode, qu'a ſuivi Spinoza, ce qui fait qu'il s'eſt trompé en mille

occasions, ou que du moins il en a voulu imposer à ses Lecteurs.

III. LES principaux principes du Système de Spinoza sont contenus dans le prémier Livre de sa Morale : tout ce qu'il établit dans les quatre suivans, roule là-dessus ; en sorte que si ces principes sont une fois ruinez, sa Morale ne sauroit subsister, c'est aussi à quoi s'attache principalement nôtre Auteur.

1. Spinoza commence par des Définitions. On ne dira rien sur la premiére ; la seconde est celle du *Fini*. *On appelle une chose finie en son genre*, dit-il, *lors qu'elle peut être terminée par une autre chose de même nature, ainsi on dit qu'un corps est fini, parce qu'on en conçoit toûjours un autre plus grand. Ainsi une pensée est terminée par une autre pensée ; mais le corps ne peut être terminé par la pensée, ni la pensée par le corps.* Ce terme de *Fini* est trop vague, & il se prend en tant de maniéres différentes, qu'on ne sauroit en donner une définition générale. Aussi celle de Spinoza est-elle fausse. Le *Fini* est ce qui est actuellement terminé, & non ce qui peut l'être. L'exemple qu'il allégue de la pensée ne convient pas tout-à-fait à la définition ; puis que la pensée entant que telle, ne comprend en soi aucunes bor-

bornes, & que par conséquent une pensée n'est pas nécessairement terminée par une autre pensée, comme il le prétend. Car, si vous concevez une pensée, qui épuise toutes les choses qui se peuvent connoître, qui les connoisse parfaitement, & qui en forme des décrets très-libres, cette pensée ne sera terminée par aucune autre pensée, puis que toute autre pensée sera renfermée dans celle-là. Mais il faloit dire, qu'une pensée est finie, lors qu'elle n'épuise pas tout ce qui se peut concevoir, & qu'elle est distinguée d'une autre, qui connoit quelque autre chose qui se peut connoître; ou qui connoit cette même chose, mais par quelque autre face. Enfin on ne peut pas dire, que le corps ne peut point être terminé par la pensée, ni la pensée par le corps. Le corps est terminé par la pensée, entant que le corps n'a pas les perfections de la pensée; & la pensée (on parle de celle qui est finie) est terminée par le corps, entant qu'elle n'a pas les perfections du corps.

2. Il paroit déja par là, combien il y a peu de fonds à faire, & sur les définitions, & sur tous les raisonnemens de Spinoza; mais cela sera encore plus clair si on examine sa troisiéme Définition, qui est le principal fondement

de tout ſon Syſtême. *Par la Subſtance*, dit-il, *j'entens ce qui eſt en ſoi-même, & qui ſe peut concevoir par ſoi-même, c'eſt, à-dire, ce dont le concept n'a pas beſoin du concept d'une autre choſe dont il doive être formé.* On a déja remarqué le défaut général de cèt Auteur, qui au lieu de former ſes idées univerſelles ſur l'idée des Etres particuliers, & individus, les forme à ſa fantaiſie, pour en tirer puis après des conſéquences, telles qu'il le juge à propos. Il eſt conſtant que par le mot de *Subſtance*, tous les hommes entendent un Etre particulier, Dieu, par exemple, l'Ame, le Corps, entant qu'ils conſiderent dans ces choſes particuliéres, ce qu'il y a de réel. Ils trouvent en Dieu une penſée infinie, dans l'Ame une penſée finie, dans le Corps une étenduë. Que s'ils conſidérent que ces trois choſes, penſée infinie, penſée finie, & étenduë, ſe conçoivent tellement en elles-mêmes & ſéparément, qu'il ne reſte rien à quoi elles ſe puiſſent raporter, ils s'apercevront que ces choſes ſeules ont en elles-mêmes tout ce qui conſtituë l'eſſence d'une choſe ſubſiſtante, & les apelleront des ſubſtances; & de ces idées particuliéres, ils ſe formeront cette notion abſtraite de la ſubſtance, que c'eſt *une choſe, qui ſe conçoit par elle-même & ſéparément, & qui eſt tellement*

par

par elle-même, qu'il ne reſte rien à quoi elle ſe puiſſe raporter. Or il eſt clair que l'ame ne ſauroit ſe former cette notion d'une maniere claire & diſtincte, ſi elle ne fait réflexion ſur ces choſes particuliéres, qui méritent le nom de ſubſtance: à moins qu'elle ne veuille prendre l'ombre pour le corps, & un fantôme pour la vérité.

C'eſt là l'idée propre de la ſubſtance, & la véritable ſignification de ce mot. Mais il eſt vrai, qu'il a encore un ſens plus étendu. Une choſe eſt dite être par ſoi-même ou véritablement & réellement, comme Dieu, l'Ame, &c. ou ſeulement ſelon nôtre maniere de concevoir, entant qu'elle a une certaine forme, une nature, une eſſence particuliere, qui eſt en quelque ſorte equipollente à la ſubſtance, comme un quarré, le mouvement, &c. de ſorte que la Subſtance en un ſens étendu comprend auſſi l'eſſence, l'ἰδέα d'Ariſtote, la forme, la nature; & en ce ſens une même choſe peut être appellée & ſubſtance & accident. Comme Spinoza ne définit la ſubſtance, que pour en conclurre, qu'il n'y en a qu'une ſeule, qui eſt Dieu, il eſt clair qu'il a voulu prendre le mot de ſubſtance dans ſon ſens propre. Mais pour mieux développer la nature de la ſubſtance, il faut examiner

ner la ſource de cette abſtraction, & l'origine du mot de ſubſtance. Ce mot dit deux choſes, *être par ſoi-même*, & *être le ſujet d'une autre choſe*, qui n'eſt pas par ſoi-même, & qu'on nomme *accident*. Pour ſavoir ce que c'eſt qu'*être par ſoi-même*, il faut ſavoir ce que ſignifie le mot *Etre*, ou, *il eſt*. Dans ſa premiere ſignification, il ne marque que la diſpoſition de nôtre eſprit à l'égard de la choſe, que nous diſons qui eſt. Ce n'eſt donc que le premier acte de la volonté, qui ne met rien dans la choſe même qu'on ne ſuppoſe avoir été premiérement dans l'entendement. La volonté connoît & affirme, ce que l'entendement lui propoſe clairement & ſans confuſion, à connoître ou à affirmer. Il y a donc deux choſes dans l'affirmation; l'idée de l'entendement, & l'acte de la volonté, qui aquieſce à ce que l'entendement aperçoit dans cette idée. Or on marque cét aquieſcement de la volonté, par le verbe, *il eſt*. Mais cela eſt fort général. Car on aplique ce verbe ou aux choſes ſeulement apparentes, ou aux penſées, ou aux choſes qui exiſtent hors de la penſée. Quand on l'applique aux penſées, ou aux choſes ſeulement apparentes, comme quand on dit, *la chaleur eſt*, *la douleur eſt*; on conſidére cette idée, non

par

par raport à ce qu'elle repréſente ; mais par raport à ce qu'elle a de réel en elle-même, entant que c'eſt quelque choſe qui exiſte dans mon eſprit, entant que c'eſt un acte de mon entendement. Ainſi le ſens de ces propoſitions eſt ; *cette idée qui me repréſente quelque choſe, que j'appelle douleur ou chaleur, eſt véritablement dans mon entendement.* Mais quand on ſe ſert du terme *il eſt* ou *être*, pour les choſes qui exiſtent hors de nous, cette idée eſt conſidérée par raport à ce qu'elle repréſente, & entant qu'elle tient la place de la choſe repréſentée. Ainſi quand on dit *le Triangle eſt, le Corps eſt*, on ne veut pas dire ſeulement que nous avons l'idée d'un Triangle, ou d'un Corps, c'eſt-à-dire, que l'un & l'autre ſont dans la penſée ; mais que ce Triangle & ce Corps ſont hors de la penſée, & au nombre des choſes qui exiſtent. Dans cette occaſion le verbe *Eſt*, eſt le ſigne de l'acte de la volonté, qui aprouve ce que l'entendement lui a repréſenté, mais qui l'aprouve, non tant ſous la rélation de l'exiſtence dans l'entendement, que ſous la rélation de l'exiſtence hors de l'entendement. Ainſi, quand je dis *le Corps eſt, le Triangle eſt*, je veux dire, qu'à l'idée que j'ai de ces choſes dans l'entendement, répond, non quelque

choſe

chose qui existe dans l'entendement ; mais quelque chose qui existe hors de lui.

Or ce qui existe hors de l'entendement doit encore être distingué. Car ou cette idée représente une chose telle, que je puis affirmer qu'elle est par elle-même, ou telle que je puis dire, qu'elle est dans une autre, comme dans son sujet. C'est cèt *être par lui-même*, qui constituë l'essence de la substance proprement dite. Mais quand on dit que la substance est par soi-même, on ne doit pas croire qu'on veuille dire, qu'elle ne puisse dépendre d'une autre chose comme de sa cause ; c'est l'erreur de Spinoza ; qui sous prétexte, qu'on dit que la substance est par soi-même, conclut qu'il faut que la substance n'ait point de cause d'où elle dépende, & que par conséquent il n'y a qu'une seule substance. Des choses qui existent hors de l'entendement, les unes sont telles, qu'elles subsistent dans un sujet, & on les appelle des accidens ; les autres ne sont qu'en elles-mêmes, bien qu'elles ayent été produites par une cause, qui subsiste hors d'elles-mêmes, & du secours de laquelle elles ont besoin pour exister, & telles sont toutes les substances créées ; enfin il y en a une, qui n'a besoin d'aucune cause ex-

extérieure, ni pour exiſter, ni pour continuer dans ſon être ; mais qui ſe ſuffit à elle même par ſa puiſſance infinie, & par ſa nature ; & telle eſt la ſeule ſubſtance incréée, qui eſt Dieu. Ces trois ſortes de choſes ſont fort différentes, & comme il ne faut pas confondre la premiére eſpéce avec la ſeconde ; il ne faut pas non plus confondre la ſeconde avec la troiſiéme. La définition donc que Spinoza donne de la ſubſtance eſt imaginaire, & ne peut par conſéquent être le fondement de toutes les monſtrueuſes opinions qu'il avance dans la ſuite.

3. La définition qu'il donne de l'*attribut* eſt trop particuliére ; ce terme a une ſignification beaucoup plus étenduë. Il le prend pour cét attribut eſſentiel qui conſtituë l'eſſence de la choſe, & qui n'en eſt diſtingué que logiquement. Celle au contraire qu'il donne du *mode* eſt trop générale, puis qu'elle peut convenir à l'attribut eſſentiel. Mais on ne s'y arrêtera pas ; il vaut mieux examiner la définition qu'il donne de Dieu ; puis que c'eſt un autre des principaux fondemens ſur leſquels il bâtit ſon Syſtême.

4. *Par le mot de* Dieu, *j'entens*, dit-il, *un Etre abſolument infini, c'eſt-à-dire une Subſtance qui a une infinité d'attributs,*

buts, chacun desquels exprime une essence éternelle & infinie. Ou Spinoza a voulu expliquer une chose qui existe hors de son entendement, ou seulement une certaine idée qu'il a forgée à sa fantaisie, & à laquelle il n'y a rien d'extérieur qui réponde. S'il dit que c'est le dernier, on lui dira qu'il n'en peut rien conclurre pour les choses qui existent. Si c'est le premier, il faut que sa définition soit vraye, ce qu'on ne sauroit soûtenir; comme cela paroit par cela même qu'il dit pour l'expliquer: Il appelle Dieu un Etre *absolument infini*, & non infini seulement en son genre, parce qu'on peut nier une infinité d'attributs, de ce qui n'est infini qu'en son genre; mais que ce qui est absolument infini, renferme tout ce qui exprime l'essence, & ne comprend aucune négation. Il n'est pas vrai qu'on puisse appeller infini en son genre, ce dont on peut nier une infinité d'attributs; puis qu'il s'ensuivroit que le quarré, par exemple, seroit infini en son genre; parce qu'on en peut nier tous les attributs du cercle, du triangle, & de toutes les autres figures différentes du quarré, dont le nombre est infini. Il n'est pas plus vrai, que tout ce qui exprime l'essence, & qui ne renferme aucune négation, apartienne à ce qui est ab-

abſolument infini. Spinoza n'a avancé cette propoſition, que pour en conclurre, que la penſée & l'étenduë apartiennent également à l'eſſence de Dieu; parce que ni l'une, ni l'autre ne renferment aucune négation. Mais quand on accorderoit, que la penſée ne renferme aucune négation; cela eſt faux de l'étenduë, qui n'a point *d'actuoſité* ou de force de ſe mouvoir d'elle-même; mais qui reçoit d'ailleurs tout ce qu'elle en a. Elle renferme donc la négation d'actuoſité, & dit, par conſéquent, la dépendance d'une autre choſe. Il ſuit donc, ſelon les principes même de Spinoza, qu'il n'y a que la penſée infinie, qui ſoit de l'eſſence de Dieu; puis qu'il n'y a que cette penſée, qui ne renferme aucune négation, qui comprenne en ſoi toutes les perfections, & dont toutes les autres choſes dépendent, puis que c'eſt là une des principales perfections de l'Etre ſuprême. L'Auteur fait voir, par ce que Spinoza dit ailleurs, qu'il ſe contredit groſſiérement; puis qu'il aſſûre que Dieu eſt compoſé d'une infinité d'attributs, dont chacun eſt infini & ſouverainement parfait en ſon genre, ce qui eſt tout contraire à ce qu'il dit dans ſa définition. Il définit auſſi ailleurs l'attribut de la même maniére, qu'il a défini

la

la ſubſtance ; & cependant il dit qu'il n'y a qu'une ſubſtance, & une infinité d'attributs.

Spinoza, qui ne prouve point ici la définition qu'il donne de Dieu, en allégue deux preuves ailleurs. La premiére eſt, que nous concevons châque Etre ſous un attribut ; & que par conſéquent, plus un Etre a de réalité, plus on doit lui donner d'attributs, d'où il ſuit que Dieu ayant une réalité infinie, on doit concevoir en lui un nombre infini d'attributs. On fait voir que Spinoza confond les attributs eſſentiels d'une Subſtance, avec ſes attributs notionaux, ou les divers noms qu'on donne à un même attribut, ſuivant la différente maniére dont on le conſidére. Il n'y a qu'un ſeul attribut eſſentiel d'une ſubſtance ; parce que cèt attribut n'étant pas eſſentiellement diſtingué de la ſubſtance, tout ce qui convient à la ſubſtance, lui convient auſſi : mais une ſubſtance a pluſieurs attributs notionaux, entant qu'on la peut concevoir en pluſieurs manieres différentes. Cela étant, le plus ou le moins de réalité ne conſiſte pas dans le plus ou le moins d'attributs.

Pour le mieux comprendre, il faut ſavoir ce que l'on entend par la *réalité*. On dit que les choſes ſont réelles, *lors* qu'el-

qu'elles exiſtent hors de nôtre penſée, qu'elles ſont véritablement, & qu'elles ſont repréſentées par une vraye, & non par une fauſſe idée. Châque choſe donc, entant qu'elle a ſon attribut eſſentiel, par lequel elle exiſte hors de nôtre penſée, a la réalité, qui la diſtingue d'une autre choſe, qui a auſſi ſon attribut eſſentiel. Ainſi, on ne peut pas dire proprement, qu'une choſe a plus de réalité qu'une autre; puis que châque choſe a ſon attribut eſſentiel véritablement exiſtant. Mais on peut dire, qu'une choſe a une plus grande réalité qu'une autre, entant que ſon attribut eſſentiel, eſt plus éloigné du non-être & de l'imperfection, & non entant qu'elle a plus d'attributs. La plus grande réalité eſt celle du Souverain Etre; parce qu'il ne renferme aucune imperfection, aucun non-être. Spinoza ne diſtingue point une ſubſtance pure & ſimple, d'une ſubſtance compoſée, qui n'ayant qu'une unité de compoſition, peut recevoir pluſieurs attributs eſſentiels, parce qu'elle eſt un amas de pluſieurs ſubſtances. Mais Dieu étant un Etre ſimple, & n'ayant qu'une eſſence, n'a auſſi qu'un attribut eſſentiel; & ſi on lui en donne pluſieurs, ce ne ſont que des attributs notionaux, ou des noms différens d'une ſeule & même choſe.

La

La seconde preuve dont Spinoza se sert pour montrer qu'il n'a pas défini une chimére, mais un Etre qui existe réellement, c'est que, plus il donne d'attributs à un Etre, plus est-il obligé de lui attribuer l'existence, c'est-à-dire, plus la conçoit-il sous l'idée de vrai; ce qui ne seroit pas, s'il n'avoit défini qu'une chimére. Mais il suppose, & ne prouve point, que plus une chose a d'attributs, plus elle a d'existence.

Le principe de l'erreur de nôtre Philosophe, est de n'avoir pas pris garde, qu'une seule chose n'a qu'un *attribut* essentiel, qui n'est distingué de la chose dont il est attribut que logiquement, autrement il ne lui auroit pas été possible de ne point poser une infinité de substances, de cela même qu'il pose une infinité d'attributs. Il savoit que Dieu étoit infini, il a voulu aussi lui attribuer une réalité infinie; & parce qu'il a conçû cette réalité comme infinie en nombre & non en perfection, il lui a attribué une infinité d'attributs, au lieu de lui attribuer un seul attribut infiniment réel. D'ailleurs, parce qu'il a conçû que toutes les choses créées dépendent de Dieu, il les a considerées comme des modes; ne prenant pas garde, qu'il suffit pour

être

être une substance, de subsister en soi & non dans un autre, & de ne dépendre pas d'une autre chose, comme de son sujet; & non pas de n'avoir point hors de soi de cause de son existence. Car ce n'est que parce qu'on a cru que les choses créées dépendoient de Dieu, comme leur cause, qu'il a conclu qu'elles n'étoient que des modes. Il semble que ce soit l'impossibilité qu'il a trouvée à concevoir comment Dieu a pû faire toutes choses de rien, qui l'a jetté dans ces abymes. Pour lever ce scrupule on fait voir d'un côté, que la création n'a rien d'impossible, ni d'inconcevable; & de l'autre, que Spinoza lui-même est obligé d'admettre dans son Système des choses qu'il avoüe ne pouvoir ni expliquer, ni concevoir.

6. Dans la 7. Définition, Spinoza explique la nature de la Nécessité & de la Liberté. Il semble que sur cet article nos Auteurs conviennent en ce qu'ils posent l'un & l'autre la nécessité inévitable de tous les événemens; & ils ne different, qu'en ce que Spinoza fait consister la liberté de l'homme en ce qu'il connoit sa volonté, & qu'il en sent la détermination, mais qu'il ignore les causes qui la déterminent, ce qui lui fait croire qu'elle se détermine elle-

même, ou qu'elle auroit pû se déterminer pour tout le contraire; au lieu que Wittichius soûtient que l'homme a en soi-même un principe d'agir qui est la volonté, & parce que Spinoza dit en quelque endroit, que ce principe général, & interne de détermination, qu'on appelle volonté, n'est qu'un Etre de Logique, & qu'effectivement, il n'y a que des volontez particuliéres, qui ont leur cause déterminée, & dont la volonté en général ne peut pas être la cause; nôtre Auteur replique, que par la même raison, la pensée en général, qui, selon lui, est un attribut de la Divinité, ne peut pas être la cause des pensées particuliéres, non plus que l'étenduë en général, la cause des modifications particuliéres de cette étenduë, ce qui est contraire au Système de Spinoza; & pour répondre directement, il dit, que comme un morceau de cire peut être considéré comme séparé de ses modifications, & que cependant on y conceura un certain sujet, qui en est la cause & le principe; de même on peut concevoir la volonté séparément de ses modifications, qui sont toutes les volontez particulieres, & desquelles elle est le principe; il y a donc dans l'esprit quelque chose de constant, qui est modifié, & le principe

cipe des modifications. Quoiqu'il en ſoit, dès qu'on établit un principe déterminant en tout & par tout néceſſairement & infailliblement, il paroit aſſez inutile de diſputer, ſi ce principe eſt interne ou externe, s'il eſt eſſentiel à l'ame, ou s'il lui vient de dehors; toûjours ſera-t-il ſûr, que l'homme dans toutes ſes actions ſera néceſſairement & infailliblement déterminé, ſoit par lui-même, ſoit par ailleurs, & cela, non ſeulement dans l'inſtant qu'il eſt déterminé, ce que perſonne ne diſpute; puis qu'il eſt ridicule, poſé la détermination *actu*, comme on parle dans les écoles, qu'il y ait une indétermination *actu*, ſur la même choſe; mais avant la détermination, poſé la cauſe déterminante, ſoit interne, ſoit externe, il eſt impoſſible que la détermination ne s'en enſuive.

On peut dire de la liberté de Dieu ce qu'on vient de dire de la liberté de l'homme, avec cette différence, que la détermination de la volonté divine, ſelon Wittichius n'a point de cauſe hors d'elle-même, mais que cette volonté n'eſt déterminée que par elle-même, ou par l'excellence de la nature divine & par l'infinité de ſes vertus. Mais cette Volonté, ſi nous avons bien compris le ſens de nôtre Auteur, eſt ſi

néceſſairement déterminée, ou cette eſſence de la nature Divine, & ſes vertus tant Phyſiques que morales le déterminent ſi néceſſairement à agir, & à agir d'une telle ou d'une telle maniére, qu'abſolument parlant il étoit impoſſible, & même contradictoire qu'il agit autrement, parce que cette volonté eſt l'eſſence même de Dieu, & que, ſi elle avoit pû être autre, il auroit pû y avoir un autre Dieu, ou que ce ſont ces perfections, c'eſt-à-dire, ſa nature même qui l'ont porté à agir de cette maniere, beaucoup plus néceſſairement & infailliblement que le feu n'eſt porté à bruler une matiére combuſtible, qu'on y jette dedans. En ce ſens, ces deux propoſitions ſeront également veritables, *Dieu a pû tout ce qu'il a voulu*, *Dieu a voulu tout ce qu'il a pû*. Voila les abymes dans leſquels nous jettent les principes d'une métaphyſique pouſſée à bout; comme ſi l'homme, qui connoît ſi peu la nature de ſon ame & de ſa liberté, qu'il n'a pû encore ſe tirer d'un labyrinthe de difficultez qu'on lui a propoſées ſur ce ſujet, avoit des idées ſi claires de la liberté de Dieu, qu'il en pût parler dans la derniére préciſion, comme fait nôtre Auteur. Il ſemble qu'il vaudroit bien mieux, que des Théologiens, qui ſont perſuadez de,

la

la Divinité de l'Ecriture, ſe ſerviſſent de ſes lumieres, pour parler d'un Etre, qu'ils connoiſſent d'une maniere ſi imparfaite, que de s'abandonner ſi abſolument aux foibles lueurs de leur petite raiſon. Mais c'eſt le défaut des Carteſiens, de s'imaginer qu'ils ont une idée très-claire & de leur Ame & de la Divinité. Revenons à Spinoza.

7. Des principes dont on a parlé ci-deſſus, & qu'on a refutez, & de quelques axiomes qu'on lui accorde, il tire diverſes propoſitions, qui ſont autant de paradoxes étranges, & qui tombent d'elles-mêmes. Deux ſubſtances, dit-il, qui ont des attributs differens n'ont rien de commun entr'eux; deux choſes qui n'ont rien de commun ne peuvent être la cauſe l'une de l'autre, ſelon le principe ordinaire, que perſonne ne donne ce qu'il n'a pas. Or dans les Hypothéſes ordinaires la Penſée & l'Etenduë ſont des ſubſtances qui ont des attributs différens, elles n'ont par conſéquent rien de commun, & ne peuvent être la cauſe l'une de l'autre. Si donc Dieu qui eſt une penſée infinie, & l'étenduë, étoient deux ſubſtances différentes ayant des attributs différens, elles n'auroient rien de commun, & l'une ne ſauroit être la cauſe de l'autre. Il vaut mieux donc dire qu'il n'y a qu'u-

qu'une ſubſtance infinie, qui ayant une réalité infinie, a une infinité d'attributs, mais dont les deux principaux ſont la penſée & l'étenduë, c'eſt là le fondement de tout le *Spinoziſme*.

Wittichius répond, que la premiére propoſition, *que deux ſubſtances d'attributs différens n'ont rien de commun entr'elles*, eſt trop obſcure, pour pouvoir être le fondement des ſuivantes. Que quand on parle ſimplement de la ſubſtance, on n'a qu'une idée générale, mais que quand on vient à parler de deux ſubſtances, il eſt impoſſible qu'on n'applique cette idée à quelques ſubſtances particuliéres, ce qui eſt contraire aux principes de Spinoza, qui veut qu'il n'y en ait qu'une. Cependant, ſi l'on conſidére cette propoſition dans les ſubſtances particuliéres, comme il eſt néceſſaire de le faire, il eſt vrai que deux ſubſtances dont les attributs ſont différens, n'ont rien de commun entr'elles, parce que l'attribut eſſentiel d'une ſubſtance étant indiviſible & épuiſant tout ſon ſujet; il eſt impoſſible que ſi cét attribut eſt différent de l'attribut d'une autre ſubſtance, cette premiere ſubſtance ait rien de commun avec la ſeconde; autrement ces deux attributs ne ſeroient pas différens, ou ils n'épuiſeroient pas tout leur ſujet. Mais ces deux ſubſtances peu-

vent

vent avoir des attributs notionaux communs, comme sont, par exemple, l'existence, la substantialité &c. car bien que les degrez métaphysiques, *être*, par exemple, *substance*, *corps* soient identifiez; divers individus ne laissent pas de se ressembler en ce qu'ils sont des *êtres*, des *substances*, des *corps* &c.

Il suit de là, qu'il n'est pas vrai que de deux substances qui n'ont pas d'attribut essentiel commun, l'une ne puisse être la cause de l'autre, puis qu'il suffit qu'ils ayent des attributs essentiels notionaux communs. Que si Spinoza dit, que personne ne peut donner ce qu'il n'a pas, & qu'une substance n'ayant rien de commun avec une autre substance d'un attribut différent, elle ne peut lui donner cet attribut qu'elle n'a point. Wittichius répond par la distinction commune, du *formellement* & *virtuellement*; un Roi ne donne pas seulement l'argent qu'il a formellement dans ses coffres; mais il donne aussi le Docorat, & diverses charges qu'il ne possede qu'éminemment: ainsi, bien que Dieu ne soit pas étendu, par exemple, il peut néanmoins produire l'étendue, parce que son attribut essentiel, infini possede éminemment tous les attributs finis de toutes les Creatures. Il a

falu expliquer toutes ces choſes, un peu plus au long que ne fait Wittichius, pour ſe rendre intelligible; nous ne disons rien des autres principes généraux de Spinoza, pour avoir lieu d'examiner quelques unes de ſes propoſitions particuliéres.

IV. L'UNE de celles ſur laquelle toute ſa Morale roule le plus; C'eſt que l'Ame de l'homme n'a point de volonté abſoluë ou libre, mais qu'elle eſt déterminée à vouloir une telle ou une telle choſe, par une autre cauſe qui eſt déterminée par une autre, & celle-là par une autre, & ainſi à l'infini. Que la volition de l'Ame de l'homme à laquelle elle eſt déterminée par une certaine cauſe, n'eſt pas différente de l'idée même qu'elle a; parce que l'idée priſe en elle-même & entant qu'idée, renferme une affirmation ou une négation. Il ſoûtient que cette doctrine eſt trés-néceſſaire pour l'uſage de la vie; parce qu'il ſuit de là que nous n'agiſſons que par la volonté de Dieu, *ex Dei natura*, que nous ſommes participans de la nature Divine, & d'autant plus que nous faiſons des actions plus parfaites, & que nous concevons Dieu plus parfaitement. Qu'elle rend l'eſprit tout-à-fait tranquille, qu'elle le porte à ſupporter également la bonne & la mau-

vaiſe fortune, parce que toutes choſes procédent par une loi néceſſaire du Decret de Dieu, ou plûtôt de ſa nature, de même qu'il ſuit de la nature d'un triangle, que ſes trois angles ſoient égaux à deux droits. Enfin cette Doctrine eſt, ſelon Spinoza, fort utile à la Societé Civile, puis qu'elle aprend à ne haïr & à ne mépriſer perſonne, à ne ſe moquer de perſonne, à ne ſe mettre en colere contre perſonne, & à n'envier à perſonne. Nôtre Auteur ſuit toutes ces propoſitions & toutes ces conſéquences pié-à-pié, il en fait voir la fauſſeté, & la foibleſſe. Il n'eſt pas vrai que l'homme n'ait point de liberté, car bien que, ſelon Wittichius, il ſoit toûjours déterminé, & déterminé néceſſairement par quelque cauſe, il ſent qu'il l'eſt volontairement, & qu'il y a en lui-même un principe de détermination. Il eſt vrai que toute idée renferme en ſoi quelque affirmation ou négation, puis que toute idée étant quelque choſe de réel a auſſi une eſſence dont elle ne peut être ſéparée, & eſt tellement une telle idée, qu'elle n'en eſt pas une autre. Mais il n'eſt pas vrai qu'il n'y ait, ou qu'il n'y puiſſe avoir dans l'Ame, une affirmation, ou une négation, qui ſoit différente de l'idée même. Ainſi quand je conçois un Cen-

taure, il eſt vrai que l'idée de ce Centaure renferme l'affirmation de la préſence d'un être à l'entendement, qui eſt moitié homme, moitié cheval ; mais cette affirmation n'eſt-elle pas différente, de celle que je fais, quand je dis, qu'un Centaure n'exiſte point, qu'il exiſte, ou que je ne ſçai s'il exiſte. Il ne s'enſuit donc pas de ce que toute idée renferme une affirmation ou négation, qu'il n'y ait point d'autre volition dans l'ame que celle que renferme l'idée qui lui eſt préſente. Il me ſemble qu'on pourroit ajoûter à tout cela, qu'il eſt vrai que toute volition de l'ame peut être conſiderée comme une idée, entant que c'eſt un objet qui eſt préſent immédiatement à mon entendement, puiſque je connois mes volitions en ſorte que je ne puis pas ne les point connoître ; mais cette idée eſt fort différente de la premiere qui en eſt comme l'objet ou l'occaſion ; & jamais Spinoza ne prouvera, que cette volition, qu'il lui eſt permis d'appeller idée, dépende d'une cauſe extérieure & néceſſaire, & non d'un principe intérieur déterminant qu'on appelle la volonté. L'erreur de nôtre Philoſophe, eſt de concevoir l'Ame de l'homme comme une modification de la Divinité, fondé ſur ce qu'il a avancé ci-deſſus, qu'il n'y a qu'u-

qu'une seule substance qui est Dieu ; ce qui a été refuté. On n'a pas de peine non plus de combatre cèt enchainement de causes infinies, qui se produisent les unes les autres, & que suppose ici Spinoza.

Une autre maxime de la Morale de cèt Auteur, c'est que la puissance & la force de l'homme, est la même chose que la vertu, je dis la vertu morale ; d'où il conclut que le droit de chacun doit être réglé sur sa puissance, ainsi les Bêtes ont autant de droit sur nous, que leur en donne leur puissance, & nous avons autant de droit sur elles que nous en donne la nôtre. C'est sur ces principes qu'il asseure, qu'autant que chacun cherche ce qui lui est utile, c'est-à-dire, qu'autant qu'il tache de conserver son être & qu'il peut le faire, autant est-il vertueux, & au contraire. Il dit sur le même fondement, que la vertu est l'effort que l'on fait pour la conservation de son propre être, & que la félicité consiste en ce que l'homme peut conserver son être. Comme toutes ces erreurs ne sont que des suites des premiers principes qu'il a établis, & que l'Auteur a refutez de la maniére qu'on peut voir ci-dessus, il s'ensuit que ces principes étant faux, les conséquences n'en peuvent être vrayes ; aussi l'Auteur se contente-t-il de les

nier, & de faire voir les terribles suites qu'elles peuvent avoir dans la pratique. Ainsi, par exemple, s'il est vrai que la vertu consiste à conserver son propre être, autant qu'on le peut; un meurtrier ou un larron fera bien, pour conserver sa vie, de tuer les Archers qui le voudront prendre. Un homme qui voyagera avec un autre, fera bien de s'en défaire, s'il craint qu'il lui veuille ôter la vie, parce qu'en le faisant, il travaillera à la conservation de son être, autant qu'il le peut. Spinoza conclut de son principe, qu'il faut rechercher la vertu par elle-même, & qu'il n'y a rien de plus excellent & de plus utile qu'elle, pour quoi on la doive rechercher. Cela feroit beau dans la bouche d'un autre Philosophe; mais dans les écrits de Spinoza, cette belle maxime ne signifie autre chose, sinon que l'homme doit uniquement travailler à augmenter la puissance qu'il a de pourvoir à sa conservation, ce qui est tout à-fait extraordinaire, & qui paroit entierement absurde à nôtre Auteur.

Après cela, on peut facilement juger ce qu'on doit attendre de la Morale de Spinoza. Car quand il donneroit quelques préceptes justes & utiles, ce qu'on ne peut pas nier, les fondemens sur lesquels ils sont appuyez sont

si

si faux & même si impies, qu'il faut dire, ou que cét Auteur a voulu nous en imposer, en ne nous expliquant pas tout ce qu'il pensoit, ou que s'il a expliqué naïvement sa pensée, il s'est grossièrement contredit. En un mot chacun peut juger ce qu'on peut esperer, en matiere de Morale, d'un Philosophe qui ne distingue point Dieu de la Creature, ni l'ame de l'homme de son corps; qui croit que l'Homme meurt entierement, bien qu'en quelques endroits il semble dire le contraire. Que la vertu morale n'est point distinguée de la vertu Physique; que dans l'état de la Nature, il n'y a ni bien, ni mal, ni juste ni injuste; mais que ces distinctions ont lieu seulement dans la Societé civile; que l'espérance, la crainte, & le repentir sont des passions qui ne peuvent être bonnes en elles-mêmes, que l'humilité n'est pas une vertu &c.

VION s'arrêtera peu sur la seconde Partie de cét Ouvrage, qui établit la nature de la Divinité. On peut dire que c'est le pur Carteſianiſme, autant qu'on le peut accorder avec les Sentimens des Réformez. Il semble même que l'Auteur s'éloigne en quelque sorte des opinions du commun des Théologiens Réformez, pour s'aprocher davantage de ceux de Descartes. Com-

me lors qu'il pose, que l'effence des choses dépend de l'intellection & de la volonté de Dieu, de même que leur existence; que cèt Acte de la volonté de Dieu ayant été de toute éternité, n'a pû être autre qu'il est, en sorte que toutes les choses du monde ont existé nécessairement dans le tems, puis qu'elles dépendent de cet acte nécessaire de la volonté de Dieu; & qu'elles existent si nécessairement toutes, telles qu'elles sont, qu'il est absolument impossible, que Dieu ait fait une mouche de plus qu'il n'y en a dans le monde; & qu'il ait fait l'aile d'une mouche différente de ce qu'elle est. La maniere dont il explique les Décrets de Dieu, ne différe presque point de celle des *Supralapsaires*, puis qu'il dit précisément comme eux, que quand Dieu a voulu créer un certain homme, il a voulu par le même acte exercer sa justice ou sa misericorde sur cèt homme, ce qu'il met comme le premier acte qu'on peut concevoir dans la volonté de Dieu, par rapport à l'homme. Que par un second acte, Dieu a voulu faire les hommes tels, qu'ils fussent l'objet de sa misericorde, ou de sa colére.

1. L'Auteur ne peut pas supporter l'opinion de ceux qui prouvent la nécessité de la satisfaction, par la maniere dont elle

elle s'eſt faite, ſuppoſant que, puis que Dieu a donné ſon Fils, pour ſatisfaire pour les péchez des hommes, c'eſt une marque que ſa juſtice ne pouvoit être ſatisfaite autrement. Il croit que ces Theologiens regardent Dieu, (a) comme un Pere, qui peut être touché de pitié, & qui de deux maux qui l'affligent choiſit celui qui eſt le moindre, & que par conſéquent ils mettent de l'imperfection en lui. Pour lui, il fonde la néceſſité de la ſatisfaction ſur la volonté de Dieu, qui eſt la cauſe, & de l'eſſence & de l'exiſtence des choſes; volonté qui eſt néceſſaire d'une néceſſité abſoluë, puis que c'eſt la nature même de Dieu, qui n'eſt qu'un acte pur & ſimple.

(a) *C'eſt pourtant l'idée que nous en donne l'Ecriture. Mais ce Saint Livre ne s'accorde pas avec la Métaphyſique.*

BIBLIOTHEQUE UNIVERSELLE ET HISTORIQUE DE L'ANNE'E 1692.

NOVEMBRE.

III.

Philippi à LIMBORCH *SS. Theologiæ inter Remonſtrantes Profeſſoris* HISTORIA INQUISITIONIS. *Cui ſubjungitur Liber Sententiarum Inquiſitionis Tholoſanæ ab anno Chriſti* CIↃ CCCVII. *ad annum* CIↃ CCCXXIII. Amſtelodami, apud Henricum Wetſtenium. 1692. in Folio. pagg. 781.

L'O-

L'ORIGINAL du *Livre des Sentences de l'Inquisition de Thoulouze* depuis l'année 1307, jusques en 1323, étant tombé entre les mains de M. *Limborch*, il crût qu'il étoit digne de la curiosité du Public, & résolut de le faire imprimer. Il pensa qu'il devoit l'accompagner d'une Dissertation, pour expliquer bien des choses, qui paroîtroient obscures à beaucoup de Lecteurs lesquels n'auroient pas sur ce sujet toutes les lumieres nécessaires. Dans cette vuë, il consulta les Auteurs qui ont écrit de l'Inquisition, & particuliérement les Catholiques Romains, qui ne doivent pas être suspects sur la matiere. Mais l'abondance des choses qu'il rencontra dans cette lecture, lui fit bien-tôt changer de dessein; & se résoudre à donner, au lieu d'un simple Discours, une Histoire complete de l'Inquisition. Les Auteurs dont il s'est servi sont tous Catholiques, si on en excepte un petit nombre, de l'Autorité desquels il ne se sert qu'entant que ces Auteurs même ont puisé dans des sources, qui ne peuvent être suspectes; comme *Usserius*, par exemple, qui n'avance rien, sans de bons garands. M. Limborch a poussé même le scrupule, jusques à employer, autant qu'il

a pû, les propres paroles des Auteurs dont il s'eſt ſervi ; bien que le ſtyle en ſoit quelquefois barbare, & preſque inintelligible. Il a cru en devoir uſer ainſi, afin qu'on ne lui imputât rien. Auſſi n'eſt-il pas néceſſaire de groſſir les objets pour donner une juſte horreur des procédures de l'Inquiſition. L'injuſtice & la cruauté en ſont ſi viſibles, qu'il ſuffit de dire ſimplement & naturellement les choſes telles qu'elles ſont, pour faire conclurre à tout homme raiſonnable, que ce Tribunal ne ſauroit avoir été établi, que par les inſpirations de celui qui s'eſt déclaré l'Ennemi du Genre humain, dès le commencement du Monde.

I. NOTRE Auteur a diviſé ſon Ouvrage en quatre Livres, dont le premier traite de l'Origine & des progrès de l'Inquiſition. 1. Il ſoûtient que ce nom a été inconnu dans l'Egliſe Chrétienne, juſques au treiziéme ſiécle. Ce qui peut être vrai à l'égard du mot d'*Inquiſition*, mais il eſt conſtant que celui d'*Inquiſiteur* eſt beaucoup plus ancien, dans un uſage même tout ſemblable, à celui auquel on l'employe préſentement. (a) *Procope* nous aprend que *Juſtinien*, qui régnoit vers le milieu du ſixiéme

(a) *Hiſtoire Secrète, Chap. XX.*

xiéme Siécle, établit un nouveau Juge, qu'il appella (a) *Inquisiteur*. Comme ce passage est très-remarquable, & qu'il semble que cét Historien ait prédit en cét endroit, la maniere dont les Inquisiteurs-Romains devoient se conduire dans la suite, nous le raporterons tout entier. Justinien, dit-il, *établit encore deux autres Juges, afin de pouvoir plus aisément opprimer les Innocens par le Ministére des Delateurs. Il attribua à l'un le jugement des vols, & il le nomma Preteur du Peuple; & à l'autre la recherche de ceux qui commettoient des crimes contre la nature, & de ceux qui n'étoient pas dans des sentimens Orthodoxes, & il l'appella* INQUISITEUR..... *L'Inquisiteur en condamnant les Accusez confisquoit au profit de l'Empereur telle partie de leurs biens qu'il lui plaisoit. Les Officiers des Juges dont je parle ne produisoient ni Dénonciateurs, ni Témoins contre les accusez; de sorte que ces miserables étoient privez de leurs biens, & quelquefois de la vie, sans avoir été convaincus.* Et de peur qu'on ne croye que Procope impute ici à Justinien, comme en beaucoup d'autres endroits, on doit ajoûter, qu'on trouve à peu près la même chose dans les *Nouvelles* de cét Em-

(a) Κουισίτωρα, on comme on lit dans l'Exemplaire du Vatican, Κουισίτορα.

Empereur. *Nous donnons donc*, dit-il dans la 80, *à cette Magiſtrature & à celui qui en exerce les fonctions le nom d'*Inquiſiteur, (*a*) parce qu'anciennement ceux qui ont introduit cette charge, appelloient ceux qui en étoient pourvûs, des (*b*) *Perquiſiteurs*. Il eſt donc vrai qu'on parloit d'Inquiſiteurs dès le tems de Juſtinien, & même avant lui, comme ſemble l'indiquer cèt Empereur dans ſa *Nouvelle*; & que ceux qui poſſedoient cèt emploi procedoient contre tous les Hérétiques. Mais on pourroit remonter encore plus haut, ſi l'on vouloit aller à l'origine de ce nom. *Minos*, qui exerce dans les Enfers une charge aprochante de celle que les Inquiſiteurs exercent ſur la terre, a auſſi le nom d'*Inquiſiteur* dans (*c*) *Virgile*.

Quæſitor Minos urnam movet; ille ſilentum
Conciliumque vocat, vitáſque & crimina diſcit.

(*a*) Ce que le P. *de la Rue* paraphraſe ainſi: *Minos* INQUISITOR *agitat urnam: ipſe cogit cœtum umbrarum, & diſ-*

(*a*) *Quæſitores*, ἐπιτίθεμεν ὄνομα. (*b*) Ἐρευνήτας ἐκάλεν. (*c*) *Virgil. Æneid. VI. verſ.* 433. & 434.

diſcutit vitam ac ſcelera. „ L'Inquiſi-
„ teur Minos remuë l'Urne : il convo-
„ que l'Aſſemblée des Ombres, &
„ examine la vie & les crimes de châ-
„ cun.

3. Mais quoi qu'il en ſoit de l'origine des mots d'*Inquiſition* & d'*Inquiſiteur* ; il n'eſt pas difficile à M. Limborch, qui rapelle les choſes dès le commencement, de faire voir que le Chriſtianiſme ne s'eſt ni établi, ni maintenu dans ſa naiſſance par les voyes de l'Inquiſition. La Sainteté des préceptes, l'excellence des promeſſes, & l'éclat des miracles étoient les armes que Jeſus-Chriſt & ſes Apôtres employoient, pour ſe faire des Diſciples, & pour ſe conſerver ceux qui s'étoient déja ſoûmis à leur Diſcipline. Il eſt vrai que quelques Théologiens emportez ont ſoûtenu, que ſi la Réligion Chrêtienne ne s'étoit pas d'abord établie & maintenuë par la force, c'eſt parce que ſes premiers Miniſtres n'avoient ni la force, ni l'autorité en main. Mais nôtre Auteur répond, que la douceur eſt de l'eſſence du Chriſtianiſme, & que c'eſt lui faire tort de prétendre qu'il change de nature en même tems que de fortune. Il joint à la pratique conſtante de Jeſus-Chriſt & de ſes Apôtres, le témoignage des premiers Péres de l'E-

l'Eglise (*a*) *Tertullien*, (*b*) *S. Cyprien*, (*c*) *Lactance* & plusieurs autres, condamnent expressément toute sorte de violence en matiére de Réligion. On en peut voir les passages dans nôtre Auteur; il seroit trop long de les raporter ici.

Il est vrai que dès que les Chrétiens furent devenus les maitres, par la conversion de *Constantin*, ils changerent d'opinion en même tems que de fortune, tant il est sûr qu'il est difficile d'avoir le pouvoir de faire tout ce qu'on veut, & de ne faire que ce qu'on devroit. Non-seulement on en vint à employer la force à la deffense de la vérité, on poussa enfin la cruauté si loin, qu'on renchérit sur tout ce que les Payens avoient fait contre les Chrétiens. La dispute *d'Arius* peut être regardée comme l'Epoque de l'usage de la puissance civile pour maintenir le Christianisme. Le Concile de Nicée ayant condamné ce Prêtre, tous les Evêques qui ne voulurent pas souscrire à sa condamnation furent bannis; l'Empereur publia un Edit pour faire brûler les Livres d'Arius, avec peine de mort contre ceux qui les retiendroient. Il fit ensuite une autre Loi contre tous ceux qui

(*a*) *Apolog. Cap. XXIV. & XXVIII. & ad Scapul. Cap. II.* (*b*) *Epist. LI. & LXII.* (*c*) *Lib. V. cap. 20.*

qui étoient dans des opinions différentes de celles de l'Egliſe. Elle ordonnoit de leur ôter tous les lieux où ils s'aſſembloient, non ſeulement en public, mais auſſi en particulier. On augmenta peu-à-peu les peines contre les errans : c'étoit d'abord des amendes, enſuite la confiſcation de tous les biens, en après l'exil, & enfin la mort. Il ne faut pas croire, qu'il n'y eut que ceux qui étoient dans des erreurs pernicieuſes qui fuſſent expoſez à ces rudes peines ; c'étoit généralement tous ceux qu'on nommoit *Hérétiques* ; la loi définit qu'on doit comprendre ſous ce nom, tous ceux qui s'écarteront dans la moindre choſe des ſentiers & des déciſions de la Religion Catholique (a) *Hæreticorum vocabulo continentur, & latis adverſus eos ſanctionibus ſuccumbere debent, qui vel levi argumento à judicio Catholicæ Religionis & tramite, dummodò fuerint deviare.* (b) On peut voir dans (c) l'Auteur la loi de l'Empereur *Marcien*, qui n'eſt guére moins cruelle qu'aucune de celles que les Payens ayent faites contre les Chrétiens. Cependant ce même Empereur déclare, qu'il ne violente perſonne, & qu'il n'oblige perſonne

(a) *L. Omnes C. de Hæret.* (b) *Voyez Biblioth. Univerſ. Tom. XIX. pag. 472.* (c) *Pag. 5.*

perſonne à croire ce qu'il ne croit pas véritablement. Les Loix des Empereurs *Theodoſe*, *Honorius*, Juſtinien, & autres ſont encore plus cruelles que celles de l'Empereur Marcien. On peut conſulter (a) Procope ſur la maniere dont Juſtinien traita tous les Hétérodoxes. Nous n'en raporterons ici qu'un endroit, parce que c'eſt le plus court. *Juſtinien*, dit cet Auteur, *faiſant paroître une grande paſſion, qu'il n'y eût qu'un ſentiment touchant la Divinité du Fils de Dieu, fit mourir ceux qui n'étoient pas dans le ſien, croyant que ce n'était pas un homicide, que de tuer un Hétérodoxe.*

M. Limborch ne doute point que toutes ces loix rigoureuſes ne fuſſent approuvées & ſollicitées même par les Evêques de ce tems-là, qui fort ſemblables à ceux d'aujourdhui, ne pouvoient ſouffrir qu'on méprisât impunément leurs déciſions, & portoient les Souverains à faire contre les Héretiques des loix, que les (b) Payens même

(a) *Hiſt. ſecrète. Chap.* XI. & XIII.
(b) *Voyez Ammian Marcellin. Liv* XXV. Jura, *dit-il, en parlant de Julien*, conſtituit non moleſta, præter pauca, inter quæ erat illud inclemens, quod docere vetuit Magiſtros Rhetoricos & Grammaticos Chriſtianos &c.

me avoient blâmées dans les Empereurs de leur Religion. Ceux de Rome, entr'autres, ont souvent imploré la puissance de ceux qui gouvernoient, contre les Hérétiques; & ont été ordinairement eux-mêmes les Auteurs de la persecution, lors qu'ils ont été les Maîtres. Il y a eu pourtant quelques Evêques qui ont condamné la persécution; mais les exemples en sont assez rares.

Lors que les Empereurs furent favorables aux Ariens, ces Hérétiques, qui, selon la coûtume, avoient prêché la moderation à leurs Ennemis, lors qu'ils étoient les plus foibles, se vengerent cruellement de tous les maux qu'on leur avoit fait soufrir, en tournant contre les Orthodoxes toutes les loix cruelles, que ceux-ci avoient obtenuës contre les Ariens. S. *Augustin* rapporte aussi plusieurs persécutions des *Donatistes* & des *Circumcellions* contre les Orthodoxes. Il paroit par là, & par l'Histoire Ecclésiastique, que les plus forts ont toûjours persécuté les plus foibles, & (a) qu'*Ammian Marcellin* avoit raison de dire, qu'il *n'y avoit point de bêtes qui fissent tant de mal aux hommes, que les Chrêtiens en faisoient les uns aux autres*. C'est à cette

(a) Lib. XXII.

occasion (a) *qu'Erasme*, dit que *la conduite des Théologiens faisoit douter de la verité de la Théologie, comme si cette espéce d'étude avoit cela de propre, d'ôter & la sincérité & le sens commun à ceux qui s'y appliquent.*

Nôtre Auteur employe deux Chapitres entiers à raporter le sentiment des Péres sur la persécution. On peut conclurre de ce qu'il en dit, & par les passages qu'il en cite; que ces anciens Docteurs se sont toujours tenus à de certaines généralitez, qui ne décident rien; & qu'ils n'ont jamais examiné cette question avec la précision & l'exactitude, avec laquelle elle a été examinée depuis quelque tems. Ils condamnent presque tous en général la persécution; mais ils admettent des principes, & aprouvent des pratiques, d'où elle suit nécessairement. Il n'y a rien de si beau & de si pathétique, que ce que dit S. *Athanase* contre la persécution lorsque les Ariens en étoient les Auteurs; mais on ne lit pas qu'il ait rien dit ou rien fait, pour empêcher celle qu'on exerça contre ces Hérétiques, lors qu'ils furent les plus foibles. Tout le Monde sait, que S. Augustin condamna d'abord toute sorte de violence en matiére de Réligion;

(a) *Tom. IX. Oper. suor. pag. 431.*

ligion ; mais s'étant échauffé contre les Donatiſtes, il retracta tout ce qu'il avoit dit ſur ce ſujet. Il eſt vrai qu'il n'a jamais voulu qu'on fît mourir les Hérétiques, peut-être, comme le croit (a) *Bellarmin*, parce que les Empereurs n'avoient point encore donné de loi, qui les condamnât à la mort ; mais il permet & aprouve qu'on les envoye en exil, & qu'on leur faſſe ſoufrir d'autres peines, qui à l'égard de certaines perſonnes, peuvent être pires que la mort.

Mais de tous les Evêques, il n'y en eût point qui appuyaſſent la perſécution avec tant de chaleur que les Evêques de Rome, & qui en ayent ſuivi toutes les maximes avec plus de rigueur. Leur autorité s'augmentant, à meſure que l'ignorance s'emparoit des eſprits, on n'oſa plus rien croire contre leurs ſentimens, ſans être condamné au feu.

Mais les diſputes des Empereurs avec les Papes étant ſurvenuës, au ſujet du droit que ceux-ci prétendoient avoir ſur le temporel de ceux-là, elles donnérent occaſion à quelques perſonnes d'examiner les raiſons ſur leſquelles les Papes appuyoient cette gran-

(a) *Lib. III. de Membr. Eccleſ. militantis. Cap. XXI.*

grande autorité qu'ils s'attribuoient, on en découvrit le foible. Cette premiére découverte servit d'occasion à plusieurs autres ; on connut que les Evêques de Rome étoient sujets à l'erreur, comme les autres Prelats. Il y eut des personnes assez hardies, pour publier ces découvertes, premierement en Italie, puis en France, & principalement du côté de Thoulouze. La Cour de Rome les traita d'Hérétiques, & leur attribua diverses erreurs. Les principaux Chefs de ces prétendus Hérétiques, furent *Pierre de Bruis*, *Abailard*, *Arnauld de Bresce*, *Henri*, & quelques autres. Leurs disciples furent nommez *Albigeois*, ou parce qu'il y en avoit en grand nombre dans le diocese (*a*) d'*Albi*, comme le dit nôtre Auteur, ou parce qu'ils furent condamnez dans le Concile qui se tint dans cette ville en 1179 ; puis qu'on ne voit pas qu'ils ayent été nommez Albigeois avant la tenuë de ce (*b*) Concile. Presque dans le même tems parurent les *Vaudois* ou *Pauvres de Lyon*, Secte différente des Albigeois, comme le fait voir nôtre Auteur assez au long ; ainsi que nous le dirons dans la suite.

Le Pape donna diverses Bulles contre

(*a*) *C'est une ville de Languedoc.* (*b*) *Voyez Biblioth. Univers. Tom. XX. pag.* 202.

tre ces prétendus Hérétiques, les perſécuta à outrance, obligea les Princes à en faire de même, publia des Croiſades contr'eux, & fit enfin établir le Tribunal de l'Inquiſition, qui doit ſon origine aux Albigeois & aux Vaudois, comme on l'a dit ailleurs dans cette (*a*) Bibliothéque.

2. Tout le Monde ſait, que les premiers Inquiſiteurs furent *Dominicains*, mais on ne ſait pas bien quelle année ils furent établis. Ce qu'il y a de conſtant, c'eſt que ce fut ſous le Pape *Innocent III.* & que S. *Dominique* fut le premier Inquiſiteur, qui fut envoyé dans la Gaule Narbonnoiſe. D'abord les Inquiſiteurs n'eurent point de Tribunal particulier: Ils eurent charge ſeulement de s'informer des Hérétiques, de leur nombre, de leurs forces, & de leurs richeſſes; de les indiquer enſuite aux Evêques, qui ſeuls avoient le droit de juger des choſes Eccléſiaſtiques, & de ſolliciter quelquefois les Princes à les chaſſer de leurs terres, ou à les punir. Mais les Papes ne ceſſerent de travailler à leur faire avoir un Tribunal particulier & indépendant de tout autre Juge, que de lui ſeul. Les Magiſtrats & les Peuples s'y oppoſerent en

(*a*) *Tom. IX. pag.* 41. *Tom. XI. pag.* 350. *Tom. XX. pag.* 197. *& ſuiv.*

divers endroits, parce qu'ils en voyoient les dangereuſes conſéquences ; mais enfin il falut ceder à une autorité qui faiſoit trembler tous les Princes Chrêtiens. Les loix ſévéres de l'Empereur *Frideric* II. contre les Hérétiques, ne contribuerent pas peu à faire réüſſir les deſſeins de la Cour de Rome.

En 1232. l'Inquiſition fut établie en Arragon, à l'occaſion d'un Evêque de ce Royaume accuſé d'Héréſie, & à qui le Pape nomma des Juges. Le Roi de France ne s'oppoſa à l'établiſſement qu'on en fit à Thoulouze, qu'autant qu'il étoit néceſſaire, pour faire voir qu'il n'étoit pas maître abſolu dans ſon Royaume. Ce Tribunal fut érigé à peu près dans le même tems, en pluſieurs endroits d'Italie. Il eſt vrai que, pour faire accroire qu'on n'ôtoit pas abſolument la connoiſſance des affaires Eccleſiaſtiques aux *Ordinaires*, le Pape ordonna que les Evêques jugeroient conjointement avec les Inquiſiteurs. L'Auteur fait voir en ſuite, comment l'Inquiſition fut établie dans les Royaumes de Caſtille, & de Leon, en Sardagne, dans le Comté Venaiſſin, en Dauphiné & dans les lieux voiſins, en Syrie, dans la Paleſtine, dans la Servie, & dans la plûpart des autres endroits de l'Europe.

Il n'y eut presque que la République de Vénise, qui résista en quelque sorte au torrent, & qui ne pouvant tout-à-fait éviter le mal, le diminua autant qu'elle pût. Elle voulut que ce fussent les Juges séculiers, qui instruisissent les procès des Hérétiques, que l'Evêque jugeât de leur foi, pour savoir si elle étoit pure ou impure, & que le Doge & le Senat prononçassent la sentence, comme Juges, & non comme Ministres de l'Evêque.

L'Auteur fait dans la suite l'Histoire des procedures de l'Inquisition contre les Hérétiques nommez *Apostoliques*; contre les *Templiers*, & les *Beguins*; contre *Matthieu Galeas* Comte de Milan, contre *Wiclef*, *Jean Hus*, & les *Hussites*, & contre quelques autres Hérétiques. Il s'étend sur tout sur l'établissement de l'Inquisition en Espagne & dans les autres Pays qui en dépendent, par *Ferdinand* dit le *Catholique*, & *Isabelle* sa femme. Jusques là elle n'avoit été établie que dans quelques lieux particuliers, & il y en avoit quelques autres où elle n'étoit plus exécutée que foiblement. Mais Ferdinand & Isabelle ayant, par leur mariage, réuni un grand nombre d'Etats sous une même Domination, en demanderent l'établissement dans tous les Pays

de leur dépendance, à *Sixte V.* sous prétexte d'en chasser les Juifs & les Maures, qui y étoient en grand nombre; mais à la verité, pour se rendre le Pape favorable, dans le dessein de la Monarchie Universelle, qu'on dit qu'ils avoient formé. Voici comment est composé présentement ce Tribunal en Espagne. Le Roi propose au Pape un sujet pour être grand Inquisiteur de tout le Royaume; le Pape le confirme dans son emploi. Il est le Chef de toute l'Inquisition Espagnole. C'est lui qui nomme les Inquisiteurs de tous les lieux particuliers, qui doivent avoir l'approbation du Roi. Il préside dans le suprême Senat de l'Inquisition établi à Madrid, & qui est composé de cinq Conseillers, qui ont le titre d'Inquisiteurs Apostoliques, & dont l'un doit toûjours être de l'Ordre de S. Dominique. Il y a outre cela un Avocat Fiscal, deux Secretaires, & un du Roi, plusieurs *Qualificateurs*, & *Consulteurs*, & quantité d'autres Officiers. Ce Tribunal a une autorité Souveraine, & juge généralement de toutes les affaires qui concernent l'Hérésie. Il y a outre cela dix ou douze Tribunaux particuliers établis dans les autres Villes du Royaume, & qui relevent de celui de Madrid, sans lequel

il

il y a de certaines choſes qu'ils ne peuvent faire. Il s'aſſemble tous les jours, excepté les jours de fête ; & ſon autorité eſt ſi bien établie, que tous les Rois d'Eſpagne ſont obligez de jurer de s'y ſoûmettre, avant que d'entrer en poſſeſſion de la Couronne. Ce fut ce Tribunal qui obligea les Rois Catholiques à chaſſer les Juifs & les Maures de leurs Etats.

Les Juifs ſe réfugierent en Portugal, & y furent aſſez bien reçûs ; mais cela ne dura pas long-tems. Le Roi *Jean III.* demanda à leur occaſion au Pape *Clement VII.* d'établir le Tribunal de l'Inquiſition dans ſes Etats, ce qui lui fut accordé en 1531. & confirmé par *Paul III.* en 1536. Peu de tems après il y eut pluſieurs Tribunaux particuliers érigez dans diverſes Villes du Royaume.

Luther ayant commencé à prêcher en Allemagne, & ayant bientôt été ſuivi de pluſieurs autres ; l'Inquiſition, qui avoit ceſſé ſes pourſuites en pluſieurs endroits, ſans doute faute de coupables, les recommença vigoureuſement. En Allemagne il y eut beaucoup de prétendus Hérétiques condamnez au feu. En France, le Chancelier *du Prat*, Primat du Royaume fit un Decret pour confirmer tous les Canons du

Concile de Latran contre les Héréti-ques, & à cette occasion l'Inquisition fut (*a*) rétablie dans ce Royaume, sans qu'on sache précisément le tems qu'elle en fut bannie pour la seconde fois.

Ce fut en 1542. que *Paul III.* établit six Cardinaux à Rome pour Inquisiteurs Généraux, desquels dépendroient tous les autres Tribunaux de l'Inquisition de la Chrêtienté. Auparavant, il y avoit un seul Cardinal à Rome, qui avoit la Charge d'Inquisiteur, & auquel tous les autres Inquisiteurs s'adressoient dans les choses difficiles. *Pie IV.* augmenta beaucoup le pouvoir de cette Congrégation. Sixte V. qui en 1588. divisa tout le Colége des Cardinaux en quinze Congrégations, confirma celle des Inquisiteurs. On y a ajoûté depuis un Commissaire Général, qui doit être Dominicain, & un Assesseur général. Il y a outre cela les mêmes Officiers que dans les autres Tribunaux de l'Inquisition. Ils s'assemblent deux fois la semaine.

II. LE second Livre de M. Limborch traite de tous les Officiers de l'Inquisition. Mais comme ils ne sont pas les mêmes partout, il ne parle que des Inquisitions principales, qui sont celles d'Es-

(*a*) *L'Auteur employe plusieurs Autorités, pour prouver ce fait. pag.* 97.

d'Espagne, de Portugal, & d'Italie, & marque les différences qu'il y a entr'elles. Les *Inquisiteurs* sont les premiers dont il parle. Ce sont des Juges distinguez des *Ordinaires*, & deleguez du Pape pour juger de tous les Hérétiques & Apostats. Il faut avoir quarante ans, pour être pourvû de cet emploi; mais le merite & la capacité suppléent quelquefois au défaut de l'âge. On observe aussi d'élire des Etrangers, & non des habitans ou citoyens des lieux où est le Tribunal de l'Inquisition. Ils reçoivent leur emploi du Pape ou de vive voix, ou par écrit. Il donnoit autrefois le pouvoir de les élire aux Superieurs des Dominicains & Franciscains. Aujourdhui ce sont les Cardinaux de la Congregation de l'Inquisition, qui les élisent en Italie. En Espagne, c'est le Grand Inquisiteur. Le Pape seul, ou les Cardinaux Inquisiteurs peuvent les déposer. Par cet employ, ils sont exempts de la jurisdiction de leurs Superieurs. La Charge en est perpetuelle, à moins que celui qui la possede n'obtienne quelque nouvelle dignité, comme celle d'Evêque &c. Les Cardinaux Inquisiteurs doivent punir les Inquisiteurs coupables; mais ils ne doivent le faire qu'avec précaution, de peur d'avilir leur Ministére.

2. Lors qu'il n'y avoit point encore à Rome de Congrégation de l'Inquisition, les Inquisiteurs étoient souvent obligez de s'y rendre, pour consulter le Pape sur des cas difficiles; & alors ils substituoient des *Vicaires Généraux*, pour juger pendant leur absence. La raison de cette institution ayant cessé, les Inquisiteurs n'ont pas laissé d'avoir des Vicaires Généraux, dont ils ont la nomination & qui jugent en leur absence. Un Inquisiteur en peut avoir plusieurs, lorsque sa jurisdiction est fort étendue. Il peut les revêtir de tout son pouvoir, mais il se reserve ordinairement le droit de juger définitivement des Impenitens & des Relaps. Comme c'est l'Inquisiteur qui les élit, c'est aussi lui qui peut les déposer. Quelquefois le Pape nomme des Commissaires; & alors leur pouvoir est entiérement égal à celui de l'Inquisiteur.

Il y a outre cela, des *Vicaires* établis en chaque Ville, qui peuvent instruire le procès; mais qui n'ont pas droit de faire emprisonner les Prevenus, à moins qu'il n'y eût du danger qu'ils ne s'enfuissent. L'Inquisiteur peut encore se choisir un *Associé*, qui l'aide dans son emploi.

3. Comme les premiers Inquisiteurs étoient des Moines, qui n'avoient aucune connoissance du droit, ils avoient ordre de s'associer des Théologiens, des

des Canoniſtes, & des Docteurs en droit, pour conſulter avec eux. Comme il y a encore aujourd'hui des Inquiſiteurs bien ignorans, ils ont auſſi de tels Aſſeſſeurs & Conſulteurs. Les Théologiens examinent les propoſitions dont il s'agit, & les qualifient telles qu'elles ſont, ce qui leur fait donner le titre de *Qualificateurs*. Si l'on doute ſi les Conciles ou les Papes ont condamné quelque propoſition, c'eſt aux *Canoniſtes* à en décider. Pour ne manquer à aucune formalité dans l'inſtruction du Procès des Prévenus, on a beſoin de perſonnes ſavantes en droit, & on les appelle *Conſulteurs*. Tout cela n'empêche pas que l'Inquiſiteur ne puiſſe ſuivre un avis different de celui de tous ces Aſſeſſeurs, bien que le plus ſûr ſoit de ſe conformer à leur ſentiment. Ce qu'il y a de remarquable, c'eſt qu'on ne nomme point les témoins aux Conſulteurs, en ſorte qu'ils ſont ſouvent obligez de parler en l'air, faute des lumiéres néceſſaires. On les oblige par ſerment au ſecret. En quelques endroits ils ſont nommez par les Inquiſiteurs, en d'autres par les Cardinaux de la Congregation du S. Office. On ne choiſit pas ordinairement le pére & le fils pour Conſulteurs. Le lieu où ce Tribunal s'aſſemble eſt la Chambre de l'Inquiſition. En quelques endroits les

plus jeunes opinent les premiers, en d'autres c'est tout le contraire.

4. Il y a encore dans ce Tribunal un *Promoteur Fiscal*, qui doit être bien versé dans le droit, & d'une Province différente de celle où il exerce sa charge. C'est lui qui est la Partie des Prévenus, qui demande qu'on leur fasse leur procès, & qui en exige la punition. Outre cela on élit en Espagne un *Procureur Général* qui fasse les affaires de l'Inquisition à la Cour de Rome. Il y a encore des *Notaires* pour écrire toutes les procedures, & un *Interprète*, lors que le Notaire n'entend pas la langue de ceux qu'on interroge. Ces Notaires doivent être Laïques; mais en matiere d'Héréſie on peut les choisir Clercs & Moines. Ils doivent aussi écrire dans un Livre particulier tous les ordres des Inquisiteurs, sans qu'ils puissent rien prétendre au delà de leurs gages, pour toutes leurs écritures. Il y a outre cela un Juge des biens confisquez qui décide des différends qui naissent entre le Fisc & les Particuliers. Il y a un *Receveur* ou *Thréſorier*, qui reçoit les biens confisquez, les fait vendre, paye les gages des Officiers, & les autres dépenſes. Un *Exécuteur*, pour exécuter tous les ordres des Inquisiteurs, prendre les Prévenus, les garder &c. Au commen-

mencement de l'Inſtitution, les Papes accordérent de grands priviléges à ceux qui aideroient les Inquiſiteurs dans les fonctions de leurs charges; ces perſonnes les accompagnoient partout, & furent appellées pour ce ſujet les *Familiers* de l'Inquiſition. Ces charges ſubſiſtent encore aujourd'hui. Leur devoir eſt d'accompagner les Inquiſiteurs, de les défendre contre les Héréſiques, de prêter main forte à l'Exécuteur &c. Ils peuvent porter des armes. Il faut qu'ils ſoient mariez.

5. Comme l'Office d'Inquiſiteur eſt perpetuel, il n'eſt pas impoſſible que ceux qui en ont été pourvûs en abuſent. Pour prévenir ce mal, on a établi des *Viſiteurs*, qui vont dans toutes les Provinces, pour s'informer de ce qui s'y paſſe, & le raporter enſuite, ou au Grand Inquiſiteur, ou au Senat. Tous ces Officiers doivent faire ſerment de s'aquiter fidélement de leurs Charges, & de garder le ſecret. S'ils commettent quelque legére faute, ils peuvent être punis par les Inquiſiteurs; mais ſi elle eſt conſidérable, le jugement en apartient à l'Inquiſiteur général.

6. Il paroit par tout cela, que le Magiſtrat Séculier n'a aucune part à tout ce qui regarde les matieres de la Foi. Tout ſon Office, à cét égard, eſt

est de prêter sa puissance aux Ministres de l'Inquisition, lors qu'elle leur est nécessaire; & de faire exécuter à mort ceux qu'elle leur a livrez, parce, dit-on, que l'Eglise a en horreur le sang; & cependant il n'est pas au pouvoir du Magistrat de ne point punir ceux que l'Inquisition a jugez hérétiques impénitens.

7. Après avoir parlé des Officiers de l'Inquisition, nôtre Auteur traite de leurs priviléges & de leur pouvoir. Eux seuls, à l'exclusion des *Ordinaires*, peuvent publier des Edits contre les Hérésiques. Ils peuvent excommunier, suspendre, & interdire, commander à tous les Prêtres & Curez de publier leurs Ordonnances & leurs Monitoires; faire prendre les Hérétiques dans les Eglises, malgré tous les droits d'azyle qu'elles peuvent avoir; défendre aux Juges Séculiers, de proceder contre de certaines personnes, pour de certaines raisons. Ils peuvent s'absoudre les uns les autres, excepté en de certains cas, accorder des Indulgences, & ils en ont une pleniére, pour eux-mêmes & dans la vie & dans la mort.

Il n'y a que les Evêques, & les Officiers & Nonces du S. Siége qui soient hors de leur jurisdiction. Mais pour les Cardinaux Inquisiteurs, il n'y a que le Pa-

Pape qui ne leur soit point soûmis. Les Inquisiteurs peuvent contraindre les Gouverneurs des Villes à jurer qu'ils protegeront l'Eglise contre les Hérétiques ; & tous Princes & Seigneurs, qu'ils extermineront tous ceux qui sont sur leurs terres, & qui ont été déclarez tels par l'Eglise. Ils ont encore le droit d'expliquer les Statuts faits contre les Hérétiques, d'avoir des Gardes, & de porter des armes ; de faire punir ceux qui les ont insultez ; de contraindre les Témoins à se presenter devant eux ; de proceder contre les Avocats & Notaires qui conseillent les Prévenus ; de se faire donner les procès faits contre les Hérétiques ; & d'ajoûter ou diminuer aux pénitences infligées.

8. Le pouvoir qu'ont les Inquisiteurs de défendre tous les Livres dangereux, donne occasion à M. Limborch, de s'étendre fort au long sur la défense des Livres, & de faire voir l'origine & les progrès de cette coûtume, de même que celle des *Indices expurgatoires* ; mais comme ce n'est pas proprement le sujet dont il s'agit, on ne s'y arrêtera point. On peut voir aussi dans (*a*) l'Auteur ce que peuvent faire l'Evêque & l'Inquisiteur séparément en ma-

(*a*) *Pag.* 153. *&c.*

matiére d'Hérésie, & ce qu'ils ne peuvent que conjointement.

9. On parle après cela des prisons de l'Inquisition & de la maniere dont les prisonniers y sont traitez. Ceux qui ont écrit sur ce sujet de sang froid, ont dit, qu'on ne devoit pas emprisonner un homme pour cause d'hérésie, qu'après avoir eu de bonnes preuves de son crime; parce que dans cette matiere, il suffit d'avoir été accusé, quelque innocent que l'on soit, pour être perdu de reputation pour toute sa vie. Il ne suffit pas pour cela, qu'il y ait des soupçons contre une personne, qu'il ait avancé quelques propositions ou scandaleuses, ou blasphematoires. Il faut, du moins, qu'il y ait une demi preuve contre le Prévenu. Le sentiment commun est qu'il faut qu'il y ait au moins deux témoins qui déposent contre l'accusé; mais quelques Théologiens soûtiennent qu'un seul peut suffire, pourvû qu'il soit irreprochable.

Les prisons sont differentes selon la grandeur du crime; bien qu'en Espagne, la meilleure place dans les prisons de l'Inquisition, soit un cachot fort horrible. Ce sont ordinairement des voutes quarrées de 10. piés de long, les unes sur les autres, dont il n'y a que la plus haute, qui reçoive de la lumie-

re

re à travers des barreaux de fer ſi élevez, qu'aucun homme n'y ſauroit atteindre. Les murailles ont ordinairement cinq piés d'épaiſſeur. Chaque chambre n'a qu'une entrée fermée par deux portes, dont l'interieure eſt couverte de plaques de fer. Au haut il y a une petite fenêtre, qui ſe ferme à deux verroux, par ou l'on donne à manger au priſonnier. Il n'y a point d'ouverture à la porte extérieure. On ouvre ordinairement cette porte depuis 6. heures du matin, juſques à onze, pour purifier l'air de ces cachots. Il n'eſt pas néceſſaire de dire que les Priſonniers ne ſont guére bien traitez. Il eſt vrai que ceux qui ont dequoi, peuvent ſuppléer d'ailleurs au défaut de la nourriture ordinaire, à moins que leur crime n'emporte confiſcation de biens, car, en ce cas, ceux à qui ces biens reviennent ne veulent rien perdre. Quelques modiques que ſoient les alimens qu'on leur donne, ils ſeroient bien heureux, s'ils parvenoient tout entiers juſques à eux; mais les Harpies, par les mains deſquels ils paſſent, leur en prennent les trois quarts. Quelques épaiſſes que ſoient les murailles des cachots, il n'eſt permis aux priſonniers, qui y ſont enfermez, & qui ont ordinairement chacun le leur, ni de parler ni de ſe plaindre.

dre. On observe cet ordre si exactement, qu'un prisonnier ayant la toux, les Gardes lui ordonnérent de ne point tousser; & comme cela n'étoit pas en son pouvoir, & qu'il ne pût obéir, ils le battirent si violemment, que sa toux augmentant, & les coups à proportion, il expira enfin sous un si rude traitement. Quand un Prisonnier est malade, on lui envoye un Medecin & un Confesseur. Les Inquisiteurs sont obligez de visiter les Prisonniers deux fois le mois. Pour les femmes, afin d'éviter toute sorte de soupçon, on donne à chacune une autre femme, sage & prudente, pour compagne, qui ne la quitte point. Les Geoliers sont établis par l'Inquisiteur; autrefois il y en avoit deux à chaque prison; mais il n'y en a plus qu'un maintenant.

Ce sont ordinairement des hommes farouches & avares, qui mettent leur gloire à persecuter les Prisonniers & à les voler. Ils savent par plusieurs exemples, qu'il est bien plus dangereux de leur accorder quelque grace, que de leur faire quelque injustice. Autrefois c'étoit les Villes qui fournissoient aux dépenses de l'Inquisition; maintenant ces Tribunaux se sont si enrichis de la confiscation des biens des Accusez, qu'ils en ont plus qu'il n'en faut pour

payer

payer leurs Officiers C'eſt une maxime preſque infaillible, que dès qu'on eſt accuſé, on perd tous ſes biens, quelque innocent qu'on puiſſe être. En Eſpagne les Inquiſiteurs ont des gages fixes, & il leur eſt défendu de rien exiger ni des Prévenus ni de leurs parens, mais ils peuvent prendre ce qu'on leur offre, & il ne leur eſt pas difficile de s'enrichir, s'ils en ont la volonté. Un moyen ſûr pour cela c'eſt de faire acheter par leurs Domeſtiques préſque pour rien, les effets des Priſonniers que l'on met en vente; car lors qu'ils enchériſſent, perſonne n'oſe rencherir ſur eux.

III. DANS le troiſiéme Livre, nôtre Auteur parle des crimes qui ſont du reſſort de l'Inquiſition, des diverſes ſortes de Criminels, & des peines qu'on leur fait ſouffrir. 1. Tous les Hérétiques ſont ſujets à ce Tribunal. Il faut trois conditions pour mériter ce nom. 1. Avoir été bâtizé; 2. errer dans la foi; c'eſt-à-dire, avoir quelque opinion contraire à ce qui a été défini, ou par les Conciles, ou par les Papes, 3. & ne vouloir pas quitter ſon erreur. Les peines auſquelles les Hérétiques ſont ſujets ſont ou Eccléſiaſtiques ou Civiles.

La principale peine Eccléſiaſtique qu'ils encourent, eſt l'Excommunication,

tion, dont il y a différentes eſpéces, qu'on peut voir dans nôtre (*a*) Auteur. Cette peine a diverſes ſuites. Car ſi celui qui l'a encouruë eſt dans les Ordres, il n'en peut plus exercer aucune fonction, & eſt déchu de tous ſes Bénéfices. S'il meurt dans l'excommunication, il n'a point de part aux priéres de l'Egliſe, & n'eſt point enterré avec les autres Fidéles.

La premiére peine Civile, c'eſt la confiſcation des biens. Les Inquiſiteurs ſont ſi exacts ſur ce ſujet, qu'ils font même caſſer quelquefois les donations que les Prévenus peuvent avoir faites avant leur détention. Ils prétendent avoir droit ſur tous les biens que les coupables poſſédent hors de leur juriſdiction, ſouvent même ſur tous les effets qu'ils trouvent entre leurs mains, bien qu'ils ne leur apartiennent pas tous. Ils pourvoyent par quelques charitez aux enfans des coupables, *qui par* cette confiſcation, ſe voyent reduits à la mendicité. Tous les Hérétiques convaincus, ou qui ont confeſſé leur faute, ſont ſujets à cette peine, bien qu'ils ſe repentent. La ſeconde peine civile, c'eſt que les Enfans ne peuvent hériter de leurs Péres, qui ſont morts dans l'Héréſie. La 3. c'eſt que les Hérétiques deviennent infames. La 4. c'eſt qu'ils

(*a*) *Pag.* 176. *& ſuiv.*

qu'ils ſont déchus de toute ſorte de droit, naturel & civil. Les Eſclaves ne ſont plus ſujets à leurs Maîtres Hérétiques, ni les Sujets à leurs Princes. L'Auteur ſoûtient, qu'il s'enſuit de là qu'on ne doit point garder la foi aux Hérétiques, & fait voir que ç'a été le ſentiment de pluſieurs Docteurs. On peut auſſi les tirer des azyles, où tous les autres criminels ſont en ſûreté. La 5. peine civile eſt la priſon, à laquelle on peut condamner ou pour toûjours, ou pour un certain tems les Hérétiques qui ſe repentent. La 6. eſt le banniſſement, joint à la déclaration que font les Juges, qu'on les regarde comme les Ennemis de l'Etat. Enfin la 7. & derniere eſt la condamnation à la mort; qui eſt la peine qu'on inflige aux Hérétiques impénitens, & aux Relaps.

2. Après avoir parlé des diverſes ſortes de peines, l'Auteur traite des perſonnes qui y ſont ſujettes. On ne s'arrêtera qu'aux principales. Les Hérétiques ſont ou affirmatifs, qui confeſſent leurs erreurs; ou négatifs, qui les nient, quoi qu'on ſoit perſuadé d'ailleurs qu'ils les ont; ou pénitens, ou impénitens. Les Hérétiques affirmatifs & impénitens, & les Negatifs convaincus d'ailleurs, doivent être livrez au Bras ſéculier. Pour les Pénitens, on

leur

leur impose diverses peines, selon la difficulté qu'on a eu de les faire rentrer dans leur devoir. Pour les Héresiarques & tous ceux qui dogmatisent, on doit leur imposer de rudes pénitences, s'ils veulent se repentir, mais le plus sûr est de les faire mourir; parce, disent les Docteurs Espagnols, que les hommes sont si corrompus aujourd'hui, qu'il y a peu de ces sortes de gens dont la pénitence soit sincére. Les Schismatiques doivent être punis de la même maniere, s'ils ne se repentent. Les Receleurs des Hérétiques, ceux qui les défendent & qui les protégent, doivent être punis selon la grandeur du crime, qui varie extrémement selon les circonstances qui l'accompagnent; mais la moindre peine que toutes ces sortes de gens puissent subir, c'est l'excommunication. Il y a aussi de griéves peines contre tous ceux qui empêchent l'exercice de l'Inquisition, de quelque maniere que ce soit. Pour ce qui regarde les suspects d'hérésie, ceux qui ne le sont que legerement, sont obligez de s'en purger, & d'abjurer l'Hérésie, avec la clause qu'il n'y a eu contr'eux que de legers soupçons; pour ceux qui le sont violemment, on les doit obliger à abjurer toute sorte d'Hérésie en général, & celle dont ils sont accusez

en

en particulier ; ce qui n'eſt pas une legére peine, parce que s'ils tombent dans quelque nouvelle faute, ils ſont traitez, comme Relaps. Or les Relaps ſont livrez ſans miſericorde au Bras ſéculier ; avec cette ſeule différence entre les pénitens & les impénitens, qu'on donne l'abſolution aux premiers, laquelle on refuſe aux autres. Ceux qui liſent ou qui retiennent les Livres des Hérétiques ſont punis par l'excommunication. Les Polygames ſont obligez en quelques endroits à abjurer comme violemment ſuſpects ; en d'autres comme legérement ſuſpects ; on leur impoſe auſſi quelques pénitences. Ceux qui adminiſtrent le Sacrement de pénitence ſans être Prêtres, ſont livrez au Bras ſéculier. Mais les Confeſſeurs qui ſollicitent leurs pénitentes à des péchez de la chair, ne ſont condamnez qu'à quelques années de galére, ou à une priſon perpetuelle. Le crime de Sodomie eſt en Portugal de la competence des Inquiſiteurs. Celui qui en eſt coupable, ne peut pas être tiré d'une Egliſe, s'il s'y refugie ; privilége refuſé aux Hérétiques. On le punit de mort, lors qu'on le peut avoir ; mais ſes biens ne ſont pas confiſquez, en quoi il eſt encore traité plus favorablement que les Hérétiques. Les grands Blaſphémateurs ſont punis

par l'amende honorable, par le fouët, & par l'exil.

Les Devins & les Sorciers sont différemment punis selon la différence de leurs crimes; car quelquefois ce ne sont que des maladies de l'esprit, & quelquefois le cœur est corrompu, & ces sortes de gens commettent plusieurs crimes très-réels.

Enfin les Juifs sont aussi sujets à l'Inquisition; puis que c'est contr'eux principalement qu'elle a été introduite en Espagne, & en Portugal. Cependant on croit, qu'il n'y a que ceux qui s'étant convertis retournent au Judaïsme, ou ceux qui mépriſent ouvertement les Eglises & les cérémonies qui s'y pratiquent, ou qui empêchent l'exercice de l'Inquisition, qui soient sujets à ce Tribunal. Les peines qu'on leur impose sont différentes, selon la difference des fautes. Les principales sont la défense de converser avec les Chrêtiens, les amendes, la prison perpetuelle, le fouët, & le dernier suplice.

IV. LE quatriéme & dernier Livre de M. Limborch est de la maniére de proceder de l'Inquisition. Cette maniére est fort différente, selon les lieux, les tems, & les personnes; parce que bien qu'il y ait de certaines loix établies pour cela, les Inquisiteurs ont le pouvoir

voir de s'en écarter, lors qu'ils le jugent néceſſaire. ¶ On a ſuivi, autant qu'on a pû, ce qu'en ont dit les Auteurs Catholiques, les Inquiſiteurs mêmes, les Bulles des Papes, & les loix établies à ce ſujet. M. Limborch commence par la maniere dont un Inquiſiteur entre dans les fonctions de ſon Miniſtére, & finit par ce qu'on appelle l'*Acte de Foi*, qui eſt effectivement le dernier Acte de toute cette ſanglante Tragédie.

1. Un Inquiſiteur, ayant reçû ſa Commiſſion du Pape, commence par ſe préſenter au Souverain, auquel il demande ſa protection, pour lui & pour tous ſes Officiers, & des ordres pour tous ſes Miniſtres, qui leur commandent d'obeïr au S. Office dans tout ce qu'il exigera d'eux. Il communique de même ſes Lettres à tous les Archevêques, Evêques, & Prêtres des lieux de ſa juriſdiction; il préſente à tous les Officiers Royaux les Ordres du Souverain qu'il a obtenus, & leur fait prêter ſerment de les obſerver. Tout cela ſous peine d'excommunication contre les Rebelles. On marque enſuite un certain Dimanche pour publier l'*Edit de la Foi*, qui ordonne, ſous de griéves peines, de declarer généralement tous les Hérétiques & tous les ſuſpects

d'Héréſie. L'Inquiſiteur fait un Sermon ſur la matiere ; & afin que le Peuple s'y trouve en plus grand nombre, il n'y a point d'autre Sermon ce jour-là, & il y a des Indulgences, pour ceux qui aſſiſtent à celui de l'Inquiſiteur. En Eſpagne, & autrefois en France, après le Sermon, tout le Monde, mais particulierement le Magiſtrat, étoit obligé de faire ſerment d'aſſiſter le S. Office de toutes ſes forces. On publie ordinairement l'Edit de la Foi une fois toutes les années. L'obligation de dénoncer les coupables eſt ſi générale, & d'une ſi abſolue néceſſité : qu'il y a des Docteurs qui prétendent qu'une femme eſt obligée de dénoncer ſon Mari, & un Enfant ſon propre Pére, ce qui auſſi eſt arrivé bien des fois.

12. Le plus ſûr eſt de s'aller accuſer ſoi-même, ſi l'on ſe ſent coupable, puis qu'on en eſt traité moins ſévérement ; je dis moins ſévérement ; car on n'eſt pas exemt de toute peine, pour s'être accuſé ſoi-même ; & tels en ont uſé ainſi, qui n'en ont été quittes, qu'après une amende honorable, la perte d'une partie de leurs biens, & quelque tems de priſon. Les procès ſe commencent de trois manieres. La 1. eſt par voye d'Inquiſition, lorsque quelque particulier s'adreſſant à l'In-

à l'Inquiſiteur, déclare qu'il ne veut être ni Denonciateur, ni Accuſateur; mais que le bruit commun eſt, que tel, ou tel eſt Hérétique, & a avancé telle & telle choſe contre la Foi. Sur cela, l'Inquiſiteur fait ſes recherches, entend des témoins, & s'il y a quelque fondement, fait venir l'Accuſé, & l'examine ſur ce qu'on lui en a raporté. La 2. maniere ſe fait par voye d'Accuſation; quand celui qui accuſe ſe porte pour Accuſateur, ce qui arrive très-rarement; parce qu'alors l'Accuſateur eſt obligé de prouver, & s'expoſe à la peine du Talion, en cas qu'il ait mal accuſé. Enfin la derniere maniére, & la plus commune eſt la voye de la dénonciation; lors qu'une perſonne, de crainte d'encourir l'excommunication, va déclarer aux Inquiſiteurs les choſes qu'il ſait, qui ſe paſſent contre la Foi.

L'Inquiſiteur fait diverſes queſtions au Denonciateur, pour découvrir la vérité du fait, & voir par quel motif il agit; toutes ſes réponſes ſont écrites. Avant que de le faire retirer on les lui lit, afin qu'il y change, ajoûte, & en retranche ce qu'il jugera à propos; il ſigne ce qui a été écrit, & fait ſerment qu'il gardera le ſecret.

La Dénonciation reçûë, on procéde à l'oüie des témoins. Ce qu'il y a de

cruel, c'eſt que tous ceux qui ne peuvent témoigner dans les autres Tribunaux, ſont admis dans celui-ci, parce qu'il s'agit de la Foi ; excepté ceux qu'on ſait être les ennemis capitaux *des* Prévenus. Pour ce qui regarde le nombre, deux Témoins dignes de foi, qui témoignent de la même choſe, ſuffiſent ; & celui-là-même qui a dénoncé l'Accuſé, mais qui ne s'eſt pas porté pour Denonciateur, peut être compté pour un. Pour ce qui regarde l'interrogation des Témoins, on ne ſauroit croire combien de queſtions on leur fait, & de combien de moyens on ſe ſert, pour en tirer la vérité ; tout ce qu'on en peut dire en général, c'eſt qu'on n'oublie aucunes des queſtions qu'on croit propres à éclaircir le ſujet dont il s'agit. On les oblige, ſous de très-griéves peines à garder le ſilence à l'égard de tout ce dont on leur a parlé.

3. Les témoins oüis, les Juges s'aſſemblent, & après une priére faite ſur le ſujet, on examine, ſi l'Accuſé eſt aſſez chargé pour mériter qu'on le conſtituë priſonnier ; une demi-preuve, ou des Indices aſſez forts, pour métre le Prévenu à la torture, ſuffiſent. Etant pris, on le méne en priſon, où il eſt ſoigneuſement gardé, & quelque-

quefois même avec des fers aux mains & aux piés, pour plus grande précaution. On n'eſt pas moins exact dans l'examen du Prévenu, que dans celui des Témoins ; on le tourne & retourne en cent maniéres differentes, & il ſemble qu'on ne craigne rien tant, que de le trouver innocent. On commence par lui demander, s'il ſait pourquoi il eſt là, on veut à toute force qu'il le devine, on le fait repaſſer ſur toute ſa vie, on le tient quelquefois pluſieurs mois ainſi, avant que de lui dire les véritables cauſes de ſa priſon ; & il arrive ſouvent, qu'il s'accuſe de mille choſes différentes de celles qu'on a témoignées contre lui, leſquelles on écrit avec ſoin, & dont on ne manque pas de ſe ſouvenir, quand il s'agit de le juger.

Enfin on lui déclare les raiſons de ſa priſon. S'il les confeſſe le procès eſt bientôt fini. S'il ne les confeſſe pas, il n'y a ſortes d'artifices dont on ne ſe ſerve pour l'y obliger : juſques-là qu'on ſuborne des perſonnes, qui ſous prétexte d'amitié, le viſitent, tâchent d'avoir ſon ſecret, & le trahiſſent ainſi. Il y a même des gens, dont tout le métier eſt, de feindre d'être accuſez d'Héréſie. Ils permettent qu'on les enferme dans des cachots, avec les véritables Prévenus, ils s'expoſent aux mêmes ſouffrances,

qu'on endure dans ces lieux affreux, & aux mêmes traitemens d'un Geolier impitoyable, ils passent quelquefois dans cèt état plusieurs mois entiers, pour entrer dans la confidence du Prévenu, & extorquer son secret : après quoi ils le dénoncent aux Inquisiteurs & sortent de ce cachot, pour aller dans un autre, faire le même personnage. Un Auteur Espagnol s'étonne avec raison qu'il se puisse trouver des hommes capables de se résoudre à mener une telle vie.

Si après tout cela, le Prévenu ne confesse point, on l'admet à se défendre juridiquement, on lui nomme un Avocat, mais qui ne le défend que bien foiblement, de peur d'être accusé lui même comme fauteur d'Hérétiques ; comme c'est l'Inquisiteur qui le nomme, aussi ne fait-il que ce que l'Inquisiteur lui ordonne. On recolle les Témoins ; mais bien loin de les confronter avec le Prévenu, & voir s'il pourra alleguer de justes causes de récusation contr'eux, on a l'injustice de ne les lui nommer jamais, ce qui est le moyen de faire périr une infinité d'innocens. Il est vrai qu'on leur donne copie de leurs dépositions, mais privée de toutes les circonstances qui pourroit les faire reconnoître. Il donne

aussi

auſſi ſes interrogatoires, pour les faire voir aux Témoins. Si un Témoin eſt convaincu de faux, c'eſt à l'Inquiſiteur à le punir, mais il s'en faut bien qu'on ne lui faſſe porter la peine du Talion. Un Pére qui avoit injuſtement accuſé ſon Fils, ne fut condamné par l'Inquiſition de Thoulouze qu'à une amende honorable, & une priſon perpetuelle.

Quelquefois le Prévenu eſt admis à prouver ſon innocence par témoins; mais il eſt ſi dangereux de témoigner pour un Prévenu, ſur tout au cas qu'il y ait d'ailleurs de quoi le convaincre, ce qu'on ne peut ſavoir, qu'il y a bien peu de perſonnes qui oſent dépoſer en ſa faveur.

4. Le procès étant inſtruit, les Juges s'aſſemblent, font leur ſentence, & la prononcent enſuite au Prévenu. Ou il a été jugé tout à-fait innocent, & alors on doit le faire ſortir de ſa priſon en triomphe, couronné de laurier, ce qui arrive bien rarement, parce qu'une telle ſentence ſembleroit accuſer les Inquiſiteurs d'avoir procedé contre le Prévenu trop légérement. Ou il eſt abſous, faute de preuves ſuffiſantes pour le convaincre, & alors il eſt mis hors de priſon;

qu'on endure dans ces lieux affreux, & aux mêmes traitemens d'un Geolier impitoyable, ils passent quelquefois dans cèt état plusieurs mois entiers, pour entrer dans la confidence du Prévenu, & extorquer son secret : après quoi ils le dénoncent aux Inquisiteurs & sortent de ce cachot, pour aller dans un autre, faire le même personnage. Un Auteur Espagnol s'étonne avec raison qu'il se puisse trouver des hommes capables de se résoudre à mener une telle vie.

Si après tout cela, le Prévenu ne confesse point, on l'admet à se défendre juridiquement, on lui nomme un Avocat, mais qui ne le défend que bien foiblement, de peur d'être accusé lui même comme fauteur d'Hérétiques ; comme c'est l'Inquisiteur qui le nomme, aussi ne fait-il que ce que l'Inquisiteur lui ordonne. On recolle les Témoins ; mais bien loin de les confronter avec le Prévenu, & voir s'il pourra alleguer de justes causes de récusation contr'eux, on a l'injustice de ne les lui nommer jamais, ce qui est le moyen de faire périr une infinité d'innocens. Il est vrai qu'on leur donne copie de leurs dépositions, mais privée de toutes les circonstances qui pourroit les faire reconnoître. Il donne

aussi

Hérétiques. Nous ne le suivrons point dans tout cela, pour passer au plûtôt à l'*Acte de Foi*, qui est le dernier, & le plus considérable de toute la Tragédie.

5. C'est ordinairement un Dimanche ou un jour de Fête, qui est destiné pour l'Acte de Foi, afin que l'action soit plus solemnelle, & qu'il y ait plus de monde. Les Juges Royaux sont mandez, pour se trouver au lieu de l'exécution, afin de recevoir, & de faire brûler ceux qui ont été condamnez à être livrez au Bras séculier. Le jour qui précéde l'exécution, on leur rase la tête & la barbe. Le lendemain on leur donne à chacun un habit conforme à la sentence qu'on a prononcée contr'eux. Ceux qui doivent être brûlez, comme impénitens ou Relaps, en ont, où il y a plusieurs Diables dépeints avec des flammes de feu, pour marquer qu'ils ne doivent attendre que l'enfer, après leur mort. S'ils se repentent après la sentence prononcée avant l'execution, les flammes qui sont sur leur habit sont peintes renversées ce que les Portugais nomment *Fogo revolto*. On leur met sur la tête une Mitre de papier en forme de cone, peinte de même que l'habit. A quatre heures du matin on leur donne à tous du pain & des fi-

gues, qu'ils mangent devotement à l'Eglise où ils sont conduits, dans les ruës, & au lieu du supplice.

Tout étant prêt, l'Inquisiteur suivi de tous ses Officiers, se rend à la porte de la prison. Le Notaire lit les noms des criminels l'un après l'autre, commençant par les moins coupables. Ils sortent à mesure qu'ils sont nommez, chacun accompagné d'une personne considérable, qu'on appelle (*a*) *Répondant*. Les Dominicains précédent la Procession, devant laquelle on porte la banniére du S. Office. Après avoir passé par les principales ruës de la Ville, on se rend à l'Eglise, où chacun s'étant placé, au lieu qui lui a été destiné, on fait un Sermon sur le sujet, & cét honneur est ordinairement déferé aux Dominicains. Le Sermon fini, deux Lecteurs montent en Chaire successivement, pour lire la sentence aux coupables. Celui à qui on la lit est conduit par l'Exécuteur au milieu de l'Eglise avec un Cierge éteint à la main, & il y demeure, jusques à ce qu'on ait achevé de lire sa sentence; après quoi il est reconduit à sa premiere place, & un autre lui succede. L'Inquisiteur se léve après cela de son Thrône, va au milieu de l'Eglise, accompagné d'une vi-

(*a*) *Fidejussor.*

vintaine de Prêtres ; & abſout tous ceux dont la ſentence porte abſolution, leur faiſant donner un ſoufflet à chacun, par les Prêtres qui l'accompagnent.

Cela fait, on lit la ſentence de ceux qui ſont condamnez à la mort, qui porte, que l'Inquiſition ne peut leur faire aucune grace, à cauſe de leur impénitence & de leur rechute, & que pour cela elle les livre au Juge Séculier, le priant néanmoins que le tout ſe paſſe ſans effuſion de ſang. Sur cela un Valet de l'Inquiſition donne un coup au condamné, pour marquer que le S. Office l'abandonne. Le Juge ſéculier reçoit ces malheureux, leur demande de quelle Réligion ils veulent mourir. S'ils diſent de la Réligion Catholique, on les étrangle, avant que de les brûler ; s'ils perſiſtent encore dans leurs erreurs, on les brûle tout vivans. M. Limborch a tiré tout ceci de la (*a*) *Relation de l'Inquiſition de Goa.* L'Acte de Foi ſe fait d'une maniere un peu différente en Eſpagne & en Italie, ce que l'Auteur ne manque pas de marquer. En Italie il ne ſe fait point de Proceſſion. En Eſpagne le Roi eſt obligé d'y aſſiſter, avec la Reine, & toute la

(*a*) *Imprimée à Paris ; & à Leide en* 1687.

Cour ; & ce qu'il y a de remarquable, c'eſt que le Trône de l'Inquiſiteur Général eſt bien plus élevé, que celui du Roi. L'Auteur finit par un dénombrement de toutes les injuſtices qui ſe commettent par le Tribunal de l'Inquiſition ; qui ſont autant de conſéquences de tout ce qu'il a dit dans le corps de ſon Hiſtoire ; & que le Lecteur tirera facilement, de l'Extrait que nous venons d'en faire, ſans qu'il ſoit néceſſaire de s'y arrêter.

V. Il reſte que nous diſions un mot du Livre des Sentences de l'Inquiſition de Thoulouze. Il contient une centaine de Sentences prononcées contre pluſieurs perſonnes accuſées d'Héréſie. Il peut ſervir, 1. à faire voir la maniere dont l'Inquiſition s'exerçoit en France dans ce tems-là. 2. à faire connoître quelles étoient les opinions dont on accuſoit ceux qu'on appelloit *Albigeois* & *Vaudois*, puis que la plûpart des procedures ſont contre ces ſortes d'Hérétiques. On a diſputé juſques ici avec beaucoup de chaleur, pour ſavoir ſi les Albigeois & les Vaudois étoient une même Secte, & quels étoient leurs veritables Sentimens. M. Limborch croit qu'on peut s'éclaircir de tout cela dans ce Livre ; car, bien qu'on ne doive pas s'en tenir à ce dont

les

les accuſent les Inquiſiteurs, & qu'il paroiſſe en quelques endroits ; ſi on les compare avec d'autres, qu'on leur a ſouvent imputé, il eſt pourtant impoſſible de s'imaginer, que dans toutes ces Sentences copiées fidélement par M. Limborch ſur l'Original, il y ait tant de conformité dans la difference des Sentimens qu'on attribuë aux uns & aux autres s'ils ont tous été dans la même opinion ; au contraire nôtre Auteur croit, que dans le plaiſir qu'on ſe faiſoit de les condamner, on les auroit plûtôt indifferemment chargez chacun en particulier, de toutes les erreurs dont on impute les unes aux Albigeois, & les autres aux Vaudois. M. Limborch nous aſſure qu'ayant été dans une opinion contraire, il a changé de ſentiment à la lecture de ce Livre, où l'on voit conſtamment que les erreurs imputées aux uns ſont toutes différentes de celles qu'on impute aux autres. Il ſoûtient encore, que ſi l'on en croit ces Sentences, les Albigeois étoient dans la plûpart des erreurs des Manichéens. Pour les Vaudois, nôtre Auteur conclut des erreurs qu'on leur impute, qu'ils reſſembloient plus à ces Chrêtiens d'aujourd'hui qu'on appelle *Mennonites*, qu'à aucune autre Societé Chrêtienne.

3. Une troisiéme conséquence qu'il tire de cèt Ouvrage, c'est que les autres erreurs que *Baronius*, *Bzovius* & autres ont imputées aux Albigeois & aux Vaudois sont de pures Calomnies; puis qu'il n'en est point parlé dans ce Livre des Sentences de l'Inquisition.

4. Enfin on y verra les peines qu'on infligeoit alors aux Hérétiques. Ceux qui confessoient d'abord, & se repentoient, étoient obligez de porter des croix sur leurs habits pendant un certain tems, une, ou plusieurs, selon la différence du crime. Ceux qui ne confessoient, & ne se convertissoient qu'avec peine; étoient condamnez à une prison perpetuelle; & ceux qui tardoient plus long-tems, étoient outre cela enchaînez. Les Inquisiteurs se réservant neanmoins la liberté, d'agraver ou de diminuer la peine dans la suite, selon la différente conduite des Pénitens. Enfin, ceux qui ne vouloient point se convertir, & les Relaps, étoient condamnez au feu, sans misericorde, toûjours avec la clause qu'on prioit les Juges Séculiers d'épargner leur sang. Dans les Actes de Foi, qu'on appelloit alors le *Sermon de la Foi*, on ne manquoit jamais de faire faire serment aux Juges Royaux & aux Consuls

ſuls & Echevins des Villes, de défendre l'Egliſe Catholique, & de pourſuivre vigoureuſement les Hérétiques.

IV.

Samuelis WERENFELSII *Baſilienſis* DISSERTATIO, *de* LOGOMACHIIS ERUDITORUM, *in ſeptem partes ſuo quaſque tempore in Academia ad diſputandum propoſitas diviſa.* Baſileæ, apud Jacobum Werenfelſium. 1692. in 4. pagg. 140.

BIEN que ce ne ſoit ici que des Théſes, que M. *Werenfelſius* a fait ſoûtenir à ſes Ecoliers, elles ne laiſſent pas d'être dignes de la curioſité des Savans : & l'on eſt perſuadé qu'ils les liront avec plaiſir ; ſi ce n'eſt ces Savans refrognez & de mauvaiſe humeur, qui ſemblables à de certains malades, bien loin de vouloir permétre qu'on les gueriſſe, ne veulent pas ſeulement qu'on témoigne, qu'on connoit leur maladie.

On ſe ſert de cette comparaiſon ; parce que nôtre Auteur conſidére les *Logomachies*, comme une eſpéce de maladie d'eſprit ; & que, dans le deſſein qu'il

qu'il s'eſt propoſé de tâcher d'en guérir les Savans, il a préciſément ſuivi la methode qu'employent les Medecins, quand ils veulent traiter quelque maladie. On peut dire en général de cette Diſſertation, que non ſeulement le ſujet en eſt très-utile, mais auſſi, que l'Auteur a ſi bien ſû l'égayer partout, & qu'il employe toûjours des exemples ſi juſtes & ſi agréables, qu'il eſt difficile qu'on s'ennuye dans cette lecture.

Il ſeroit à ſouhaiter qu'on rimprimât cét Ouvrage en ce Pays, où je doute qu'on puiſſe le trouver. En attendant, nous en donnerons un Extrait un peu circonſtantié, pour contenter ceux qui ne peuvent pas le lire.

I. TOUT l'Ouvrage eſt diviſé en dix Chapitres. 1. Le premier traite du nom de *Logomachie*; & de ſes différentes ſignifications. On le peut prendre en général pour un combat de paroles, par oppoſition à ceux où l'on employe des armes plus dangereuſes; & en ce ſens toutes les Diſputes des Savans ſeroient des *Logomachies*; mais ce n'eſt pas la ſignification la plus ordinaire, & l'on ne donne guéres ce nom aux Diſputes dont le ſujet eſt utile & important. Quelquefois on entend par ce mot

mot une diſpute dont des paroles ſont le ſujet ; & comme le nom grec λόγος, dont il ſe forme, ne ſignifie pas toûjours la *Parole*, mais ſe prend quelquefois pour des *bagatelles* & des choſes de néant, témoin le mot des Comiques λόγοι, & l'expreſſion latine, *verba dare*, on peut appeller *Logomachies*, toutes les Diſputes, qui roulent ſur des choſes de néant ; comme, par exemple, quand on diſpute ſi le poiſſon qui engloutit Jonas étoit mâle ou femelle ; quel pié *Enée* mit le premier en Italie, le droit ou le gauche ; la Diſpute de S. *Auguſtin* avec S. *Jerôme*, pour ſavoir ſi la plante qui couvrit *Jonas* de ſon ombre étoit une courge ou du lierre ; Diſpute qui faillit à faire naître un combat dans une Egliſe, tant les Eſprits étoient échauffez ſur ce ſujet. Il ſeroit étonnant que les Savans s'attachaſſent à de ſi grandes pauvretez ; ſi l'on ne ſavoit, que ce qui ſemble faire le ſujet de la queſtion, n'eſt pas proprement ce dont il s'agit. Quand *Scaliger* & *Cardan* diſputent, ſi un Chevreau a autant de poils qu'un bouc, ce n'eſt pas là proprement l'état de la queſtion ; il s'agit de ſavoir lequel a le plus d'eſprit ou de Scaliger ou de Cardan : ainſi la Diſpute eſt plus réelle qu'on ne penſe : on ne doit pas

être

être ſurpris ſi ces deux Athlêtes ſont ſi échauffez. Il en eſt de même de la plûpart des autres Diſputes. Mais ce n'eſt pas proprement de ces ſortes de diſputes de mots dont parle nôtre Auteur. Il s'agit de celles dont le ſujet n'eſt proprement que des mots. Encore faut-il diſtinguer. Car on ne veut pas parler des Diſputes, où il s'agit du ſens d'un mot ou d'une phraſe, comme quand les Legiſlateurs diſputent du ſens d'un mot de la Loi, ou quand les Grammairiens diſputent de la maniere dont on doit prononcer ou écrire tels ou tels mots ; bien que ces Diſputes ſoient ſouvent & plus échauffées qu'elles ne devroient, & même ridicules.

On trouve auſſi de grandes *Logomachies* entre les Critiques, & ſouvent ſur des choſes de néant ; comme s'il faut lire *Vergilius*, ou *Virgilius*, *Agellius*, ou *Aulus Gellius*. Mais ce n'eſt point encore ce dont il s'agit. L'Auteur veut parler de ces *Logomachies*, où les Diſputans penſent, ou veulent qu'on croye qu'ils penſent, qu'il s'agit de choſes, & de choſes très-importantes, & non de mots ; quoi qu'effectivement toute la Diſpute, ne roule que ſur des mots, & que les Diſputans ne différent qu'en cela ; enſorte proprement, qu'on ne diſpute de part & d'autre que par-

ce

ce qu'on ignore l'état de la queſtion; & qu'on ne ſait pas bien de quoi il s'agit. C'eſt cette maladie que l'Auteur entreprend de guerir.

1. Pour cèt effet, il traite dans le Chapitre ſuivant du *Sujet* dans lequel elle reſide. Il n'y a point de mal plus général; mais il ſe trouve principalement parmi les Savans, où il ſe devroit le moins rencontrer, puis qu'ils ont plus de lumiere que les autres. La Théologie, qui en devroit être exemte, eſt plus atteinte de ce mal qu'aucune autre Science. N'étoit-ce pas une Diſpute de mots que celle des Grecs & des Latins, dont les premiers ſoûtenoient qu'il y avoit trois *Hypoſtaſes* en Dieu, ce que nioient les derniers. Et tout cela parce que par ce mot les Grecs entendoient la *Perſonalité*, & les Latins une *Subſtance*? On convoqua des Conciles, on aſſembla des Evêques de toute la Terre pour cela; & le tout aboutit à reconnoître qu'on ne s'étoit pas entendu. Ne ſont ce pas encore, ſelon nôtre Auteur, des Diſputes de mots, que celles qui ont diviſé les Péres, pour ſavoir, ſi dans la matiére de la Trinité, il faloit recevoir ou rejetter les termes de *cauſe* ou *d'effet*; s'il faloit mettre un ordre entre les perſonnes de la Trinité, ou non;

non, ſi le Fils ſeul étoit l'image du Pére, ou ſi cette epithéte convenoit auſſi au S. Eſprit. Si le S. Eſprit procedoit du Pére & du Fils, ou du Pere par le Fils. Si Jeſus-Chriſt à l'égard de ſa nature humaine eſt fils naturel ou adoptif. Si à cet égard il peut être appellé le *Serviteur de Dieu*, s'il doit être adoré entant que *Mediateur* &c.

Toutes les Diſputes entre les Théologiens Scholaſtiques, qu'on appelle *Realiſtes* & *Nominaux* ne ſont auſſi que des Diſputes de mots; comme lors qu'ils demandent ſi les Sacremens apartiennent à quelque Catégorie; ſi un Ane peut boire le Bâteme &c. Nôtre Auteur croit qu'il y a encore bien des Diſputes des mots entre les Théologiens Modernes; „ mais, dit-il, il eſt plus „ sûr d'en ſoûpirer en ſecret, que de „ les reprendre en public. *Tutius eſt deplorare tacitus ſecum, quàm palam reprehendere.*

Il croit que les Juriſconſultes ont auſſi leurs *Logomachies*. Toutes les Diſputes qui ſont entr'eux, pour ſavoir ſi une telle ou telle choſe eſt de *droit naturel*, font aſſez connoître qu'ils n'attachent pas tous la même idée à ce mot, & que par conſequent la plûpart des Diſputes qu'ils ont là-deſſus ſont de pures *Logomachies*. Les Medecins qui

qui ne parlent que de ce qui tombe ſous les ſens, ne laiſſent pas d'avoir pluſieurs diſputes de mots. Comme lors qu'ils diſputent ſi une telle ou telle maladie eſt dans les humeurs ou dans les parties ; puis que ſouvent elle eſt dans les unes & dans les autres ; dans les humeurs immédiatement, & dans les parties médiatement par les humeurs. Ne diſputent-ils point ſur les mots, en parlant des cauſes des maladies, les uns alleguant les cauſes prochaines, & les autres les cauſes éloignées.

Pour la Philoſophie, c'eſt une ſource féconde de *Logomachies*. Il y a bien de l'apparence que les *Stoiciens* & les *Peripateticiens* ne s'entendoient pas, quand ils diſputoient avec tant de chaleur, pour ſavoir ſi les richeſſes ſont un bien, & ſi la pauvreté & la douleur ſont des maux. (*a*) *Ciceron* le leur a reproché autrefois. Nôtre Auteur dit que le même Orateur a regardé comme une diſpute de mots la queſtion, *ſi tous les pechez ſont égaux* ; cependant il la traite fort ſérieuſement dans ſes (*b*) Paradoxes, & ſoûtient le parti des Stoïciens. On peut encore métre au rang des diſputes de mots, ce

(*a*) *Tuſculan. Quæſt. Lib. II.* (*b*) *Paradoxe III.*

ce que soûtenoient les Stoïciens, que *les vertus & les vices sont des animaux*, que *la parole est un corps*; & ce qu'enseignoit Epicure, que *le Souverain bien consiste dans la volupté*. Il est constant que ces Philosophes n'entendoient pas par ces mots la même chose que le reste des hommes, & que toutes les Disputes qu'on avoit avec eux sur ce sujet n'étoient que des Disputes de mots.

Les Philosophes Scholastiques n'ont pas moins de ces sortes de Disputes, que les Theologiens du même ordre. Tout ce qu'on agite dans tous les Prolegoménes de toutes les parties de la Philosophie, ajoûtons, & de toutes les autres Sciences, n'est que pure *Logomachie*. La celebre Dispute entre les Thomistes & les Scotistes, sur l'Universel *à parte rei* est une veritable dispute de mots. Cependant elle a divisé des Universitez entieres, on en est venu aux haines, aux injures, & quelquefois mêmes aux coups.

Les Philosophes Modernes ont étouffé bien des Disputes de mots; mais ils ne les ont pas toutes éteintes. L'un tient que l'Ame & la pensée est la même chose; l'autre veut que l'Ame soit une substance, & la pensée un accident. L'un veut qu'on commence à philosopher par douter de tout; l'autre regarde

de cette penſée, comme un principe d'Atheiſme ; l'un dit que les Anges ne ſont point dans le lieu, qu'ils ne ſont nulle part ; l'autre croit que c'eſt nier l'exiſtence des Anges, l'un nie que le feu ſoit chaud, l'autre le traite de fou. Cependant & les uns & les autres ſont dans le même ſentiment ; mais ils ne s'entendent pas.

Les Mathematiques même toutes claires qu'elles ſont, ont auſſi leurs *Logomachies*. *Clavius* & *Peletier* n'ont diſputé, pour ſavoir ſi l'eſpace contenu entre la tangente d'un cercle & ſa circonférence eſt un angle, que pour ne s'entendre pas. Il en eſt de même des queſtions ſi le point fait partie de la ligne, ſi l'unité eſt un nombre, ſi l'Angle eſt une quantité &c.

3. Le troiſiéme Chapitre traite des différentes eſpéces de *Logomachie*. Il y en a de pures, où les Diſputans ne diffèrent que de mots, étant dans le fonds de la même opinion. Quelquefois la différence eſt dans la choſe même ; mais les termes qu'on employe font le différend beaucoup plus grand qu'il n'eſt, c'eſt une *Logomachie* mixte. La prémiére eſpéce eſt plus facile à connoître, moins commune, & moins dangereuſe. L'Auteur croit qu'il n'y a guéres de Diſpute qui ne renferme quelque Logomachie. Il met au rang des Diſputes de mots, qui ont pourtant quel-

que choſe de réel, celle qu'il y a entre quelques Théologiens ſur la moralité du Sabbath ; mais il eſt fort tenté de mettre au rang des pures Logomachies celle qui eſt entre les mêmes Théologiens, pour favoir ſi les Fidéles qui ont vêcu avant Jeſus-Chriſt ont obtenu la *remiſſion* ou la *non-imputation* de leurs péchez ; tant il eſt néceſſaire de retenir les termes Grecs d'ἄφεσις & de πάρεσις, dont ils ſe ſervent, pour empêcher que le point de la difficulté n'échape à l'eſprit. Expliquez-vous en d'autres termes, vous ne ſavez plus de quoi il s'agit. Eſt-ce que les Fideles de l'Ancien Teſtament qui n'ont pas obtenu l'ἄφεσις de leur péché, ont été précipitez dans l'enfer ? Ceux qui nient l'ἄφεσις, rejettent cette propoſition comme un blaſphême. Mais peut-être croyent-ils qu'ils ont été dans quelque Limbe, en attendant la venuë du Seigneur ? Rien moins que cela. Peut-être les placent-ils dans quelque Purgatoire, où ils ſoient purgez des péchez, dont ils n'ont pas obtenu la remiſſion pendant leur vie ? Encore moins. Ils ſoûtiennent qu'ils ont été reçûs dans le Ciel immédiatement après leur mort, qu'ils ont été faits participans d'une beatitude éternelle par la Foi en Jeſus-Chriſt, qu'ils ſavoient devoir venir

nir pour les racheter de leurs pechez. En quoi donc conſiſte la Diſpute ? En ce que les uns prétendent que la maniere dont les péchez ont été pardonnez aux anciens Fidéles, eſt appellée dans l'Ecriture πάρεσις, & celle dont ils ſont pardonnez aux Fidéles du N. Teſtament ἄφεσις : & que les autres nient que l'Ecriture diſtingue ces choſes.

Il y a des *Logomachies* qui ne conſiſtent que dans l'ambiguité de peu de mots ; comme lors qu'on demande ſi *la volonté peut être contrainte ou non.* Il y en a qui conſiſtent dans une longue ſuite de Diſcours, telle qu'étoit celle qui fut agitée entre *Ramus* & les Peripateticiens, qui excita tant de troubles dans la Sorbonne où il falut faire intervenir l'autorité du (*a*) Roi, & où il ne s'agiſſoit dans le fonds que d'une maniere différente d'expliquer les mêmes choſes. Toutes les Diſputes des Dialecticiens, toutes celles qui regardent l'ordre & la methode ne ſont ordinairement que des *Logomachies* de la ſeconde eſpéce.

Il y a des *Logomachies* où les Diſputans ſont du même avis pour le fonds ; il y en a d'autres où l'on diſpute des mots, ſans convenir du fonds, parce qu'on ne s'entend pas, & que ou les deux Diſputans, ou l'un d'entr'eux ne ſait point de quoi

(*a*) *François I.*

il s'agit. Cela arrive quand on diſpute des choſes dont on n'a aucune idée, telle qu'eſt la Matiére premiere des Scholaſtiques. Il y a pluſieurs autres eſpéces de *Logomachies*, que l'Auteur indique en deux mots.

4. Il fait voir dans le quatriéme Chapitre l'importance de ce mal. Les eſprits ſe ſont quelquefois tellement échauffez pour des Diſputes de mots, qu'il a falu aſſembler des Conciles, employer l'autorité des Souverains, & livrer des batailles pour ce ſujet. On ſe noircit fort ſouvent, pour ne point s'entendre, des noms d'Impies, d'Hérétiques, d'Athées &c. Il arrive même que les diſputes de mots ſont ordinairement plus échauffées que les autres, comme ſi les Diſputans vouloient cacher par ces maniéres emportées, le peu d'importance du ſujet qui les diviſe. Il n'y a guéres de Diſputes ſoûtenuës avec plus de chaleur que celles qui diviſent les Luthériens de ceux qu'on nomme Calviniſtes, quoi qu'elles ſoient peu importantes. Jamais, dit l'Auteur, on n'a diſputé avec tant de zele & d'animoſité contre les Juifs, les Mahometans, les Libertins, & les Athées, que pour ou contre la moralité du Sabbath, pour l'ἄφεσις & le πάρεσις.

Pour mieux faire voir l'importance de

de cette maladie, l'Auteur en examine tous les Symptomes qu'il trouve tous dans les verſets 4. & 5. du Chapitre ſixiéme de la premiere à *Timothée*. Dès que l'eſprit de Diſpute ſaiſit un homme, il ne combat plus pour la vérité, mais pour la victoire. S'il trouve quelcun dont la reputation de Savant ſoit auſſi bien établie que la ſienne, il en conçoit de la jalouſie. L'envie ſuit de près, s'il voit que ſon Ennemi ſoit plus eſtimé que lui. De là naiſſent les Diſputes, les querelles, les injures, les ſatires, & les accuſations réciproques d'Héréſie, de Judaïſme, d'Atheiſme.

L'eſprit plein de ces paſſions n'eſt plus capable de voir la vérité. Il trouve dans les Ecrits & dans les paroles de ſon Adverſaire, non ce qui y eſt, mais ce qu'il voudroit qui y fût. Il n'y a point de page ſans héréſie, chaque expreſſion a ſon venin particulier, chaque mot ſon poiſon. Faites les plus belles proteſtations du monde, déclarez ſolennellement le contraire de ce dont on vous accuſe; ce ſera affectation toute pure; vous augmenterez les ſoupçons, bien loin de les diminuer. Prenez une autre voye; parlez de paix & d'accommodement, on vous ſoupçonnera d'hypocriſie, & on s'écriera tout auſſi-tôt, dit nôtre Auteur. *Equo ne credite Teucri.*

La maniere dont on ſe conduit dans les Academies où l'on diſpute ſur tout & où l'on éléve preſque uniquement les Ecoliers à ſavoir bien oppoſer & bien répondre, eſt la ſemence de ces Diſputes éternelles. On ſort de l'école avec une habitude ſi forte de chicaner ſur tout qu'il eſt impoſſible de l'effacer dans la ſuite, & elle ſe répand ſur toutes les actions de nôtre vie.

Quand il n'y auroit d'autre mal dans les *Logomachies*, ſi ce n'eſt qu'elles ſont inutiles, ce ſeroit déja beaucoup; mais elles ſont même ſouvent pernicieuſes. (*a*) *Camerarius* le fait ſentir par un exemple trop remarquable, pour n'être pas allegué ici. On conſeilla à un homme qui avoit commis un crime de ſe ſauver de peur d'étre pris, & de ſe cacher dans une certaine place qu'on lui indiqua, où il trouveroit un puits. Le criminel y va; mais au lieu d'un puits, il n'en trouve que les maſures. Il revient à ceux qui lui avoient indiqué le lieu, il ſe plaint qu'il n'a trouvé que les maſures d'un puits.

Qu'importe, lui dit-on, que ce ſoit un puits ou que ce n'en ſoient que les maſures? vous n'y allez pas pour boire; mais pour vous cacher. Le criminel l'avoüe, mais il ſoûtient qu'ils

(*a*) *Dans la vie de Melanchton.*

qu'ils ont eu tort de s'être ſi mal expliquez ; on lui répond, il replique ; le temps coule, les Archers viennent, il eſt pris, & on le conduit au dernier ſuplice. C'eſt-là une vive image des mauvaiſes ſuites qu'ont les Diſputes de mots.

Le tort qu'elles ont fait à toutes les Sciences eſt ſi viſible, qu'il ſeroit inutile de s'y arrêter. On n'a plus recherché les choſes mêmes, dès qu'on s'eſt amuſé à diſputer ſur les termes. Ces Diſputes éternelles qui ſont entre les Savans ſur toutes choſes, ont jetté bien des gens dans un Pyrrhoniſme univerſel ; concluant avec aſſez d'aparence, que puis que les Savans diſputoient de tout, il s'enſuivoit qu'il n'y avoit rien de certain.

Ajoûtez à cela que ces Diſputes inutiles ont avili les Sciences, & expoſé les Savans au mépris de tout le reſte du Monde. Juſques-là qu'un Empereur Turc, tout Turc qu'il étoit, ſe moqua autrefois, de la diſpute des Grecs avec les Latins, ſur la maniere de la proceſſion du S. Eſprit, ne pouvant s'imaginer qu'il y eût des gens aſſez fous, pour ſe faire la guerre pour une ſeule (*a*) particule. On ſait les juſtes railleries que Moliere a fait des Savans

(*a*) *C'étoit le mot de* par, *en &* de.

dans ſon (*a*) *Mariage forcé.* Il n'y a rien de ſi plaiſant que les exclamations de *Pancrace* contre un homme qui lui avoit ſoûtenu une propoſition *épouvantable*, *effroyable*, *execrable*, c'eſt *qu'il* avoit dit *la forme*, & non la *figure d'un chapeau.* Bien des gens croiront que ce Perſonnage n'eſt point outré. Le Peuple, dit nôtre Auteur, croit facilement, qu'un ſavant & un ſot eſt la même choſe, *Ipſis*, dit-il, *Doctus & Fatuus pro eodem habentur.*

Cependant ſi les Savans vouloient rendre la pareille, nôtre Auteur croit qu'ils auroient tout ſujet de ſe moquer à leur tour. Les *Logomachies* ne ſont pas toutes renfermées dans l'école : le monde en eſt plein. Qu'eſt-ce que cette averſion de l'ancienne Rome pour le nom de Roi, tandis qu'elle ſouffroit la même autorité, & une plus grande même ſous d'autres noms ; ſi ce n'eſt une *Logomachie.* Combien y a-t-il de peuples qui ſouffrent la ſervitude, ſous le nom ſpécieux de Liberté ? N'a-t-on pas vû les Anglois ſouffrir patiemment la plus cruelle de toutes les Tyrannies, ſous le nom de *Protection* ; tandis quils avoient une ſi forte haine pour le nom de Roi & de Royaume. qu'ils ne vouloient pas même le ſoufrir dans la Priere Dominicale, & qu'il y en avoit qui au

(*a*) *Scene IV.* lieu

lieu de dire *ton Régne vienne*, diſoient *ta République vienne*. Il y a des Egliſes Luthériennes en Allemagne où un Prédicateur paſſeroit pour Hérétique, ſi en recitant la même priére il avoit dit *Pere nôtre*, au lieu de *nôtre Pere*.

Mais ce qui rend encore ce mal plus grand, c'eſt qu'il eſt dangereux d'entreprendre de le guerir. Les hommes ne veulent pas qu'on les accuſe d'avoir diſputé pour rien. Dès que vous entreprenez de leur faire voir qu'il ne s'agit que de mots, ils s'irritent, & changent ſouvent des différends chimeriques en des differends réels. *Nos Ancêtres*, c'eſt ainſi que les fait parler nôtre Auteur, *nos Ancêtres n'ont pas été des Vetilleux, ils ne ſe ſont pas battus pour des mots; ce ne peut pas donc être là leur ſentiment, puis que c'eſt celui de leurs Adverſaires.* Il faut donc leur en imputer un nouveau, auquel ils n'ont jamais penſé, & changer une diſpute de mots en une diſpute réelle. De là viennent les haines contre ceux qui ont voulu reconcilier les Oppoſans. Un Conciliateur devient odieux aux deux Partis, ſur tout en matiére de Réligion, *où les Logomaques*, dit l'Auteur, *veulent qu'on croye qu'ils combatent pour la gloire de Dieu. Les uns appellent ces Conciliateurs des gens fins, ruſez, impoſteurs, trom-*

peurs ; tandis que l'autre Parti leur donne les noms, *de froids, d'indifférens, de prévaricateurs, de traîtres*, &c. Au contraire, *ceux qui ne pardonnent rien à leurs Adverſaires, qui font de toutes leurs paroles tout autant d'héréſies, qui exaggerent les diſputes les plus legéres, qui abhorrent toute Tolerance, toute douceur, toute concorde, comme la Communion de Chriſt avec Belial, qui repetent ſouvent cette voix de Didon mourante.*

Stirpem & genus omne futurum
Exercete odiis, cinerique hæc mittite noſtro
Munera ; nullus amor populis nec fœdera ſunto.

Ceux-là plaiſent à la multitude, qui aime bien mieux qu'on attaque ſes Adverſaires, que ſes défauts. Avez-vous aujourd'hui entendu nôtre Homme, diſent-ils, ha ! qu'il s'eſt vaillamment eſcrimé ? Qu'il a bien combatu ceux qui voudroient être nos Fréres ? Avez-vous ouï comment il les a releguez dans les Enfers ! C'eſt ce qui s'appelle un homme ! c'eſt ce qui s'appelle ſavoir combatre ſes Adverſaires ! C'eſt ainſi qu'on défend l'Orthodoxie ! „ Qui identidem ex Cathedra, „ ex Suggeſtu cygneam Didonis Vir„ gilianæ repetunt cantionem, &c.

„ Hoc

„ Hoc Plebeculæ placet. Lubentius „ audiunt, qui adverſarios, quàm „ qui vitia ſua petunt. Quid tu? Audiſti-„ ne hodie noſtrum? Hui! quàm ſtre-„ nuè ſe geſſit! Quantoperè invectus „ eſt in eos, qui fratres noſtri eſſe vo-„ lunt! Quo modo eos in Orcum de-„ turbavit! Hic vir, hic eſt! hic Ad-„ verſarios ſuos ferire novit! hoc ſtat „ Orthodoxia! &c.

II. APRES avoir expliqué la nature & les différentes eſpéces de cette maladie, l'Auteur en allégue les cauſes dans les Chapitres ſuivans. Il y en a deux générales, les langues & les Diſputans. Il n'y a point de langue qui n'ait une infinité de mots & d'expreſſions équivoques; on ne ſauroit croire combien cette ſource eſt féconde en *Logomachies*. Toutes les manieres de parler, tous les noms, tous les verbes, toutes les particules ont des ſignifications différentes; & l'on a eu raiſon de dire qu'il n'y avoit point de mot qui ne fût équivoque. L'Auteur entre à cèt égard dans un examen également curieux & utile. On doit ajoûter à cela, que nous concevons ſouvent les choſes beaucoup mieux que nous ne les ſaurions exprimer; ceux qui nous entendent ne joignent pas les mêmes idées aux mêmes mots, parce qu'en effet

ces mots ne les expriment pas bien : autre source de *Logomachies*. S'il y a des mots équivoques, il y en a de Synonymes, ce qui fait qu'il nous semble souvent que ceux qui se servent de termes Synonymes, mais differens de ceux que nous employons, ont d'autres sentimens que nous. Pour ce qui regarde les Disputans ; quelquefois la faute est dans les deux Partis, quelquefois dans un seul. Il arrive souvent qu'un habile homme ne propose son opinion que d'une maniere fort obscure. Comme il entend à demi mot ce que les autres disent ; il croit qu'on le doit entendre de même ; ne prenant pas garde, que selon le précepte de *Quintilien*, il ne suffit pas de faire en sorte qu'on puisse être entendu, mais qu'il faut s'expliquer si clairement qu'on ne puisse pas ne vous entendre point. Il arrive encore plus souvent, que nous ne concevons pas clairement nous-mêmes, ce que nous proposons aux autres. Combien y a-t-il de mots dont les Savans mêmes se servent hors de la Dispute, auxquels on n'a attaché aucune idée ; mais qu'ils employent pour couvrir leur ignorance. C'est de là d'où sont nées les *qualitez occultes*, les *formes Substantielles*, les *Sympathies*, & les *Antipathies*, *l'ubi définitif* des Esprits

& une

& une infinité d'autres termes ſemblables, qui ſont des ſources inépuiſables de *Logomachies*. Il y a plus ; les Savans ont ſouvent affecté d'être obſcurs, pour cacher, diſoient-ils, leurs myſtéres aux Prophanes ; mais à la verité, pour faire myſtére de rien. Tout le monde ſait ce qu'on a dit de l'obſcurité affectée de *Platon*, de *Pythagore*, d'*Ariſtote*, & de pluſieurs autres.

Mais ſi ceux qui propoſent leur ſentiment, donnent lieu à beaucoup de *Logomachies*, ceux qui les entendent ou qui les liſent, en produiſent auſſi beaucoup. Il y a des Eſprits chicaneurs, mais legers, qui ne s'arrêtent point ſur un ſujet pour le comprendre ; mais qui promenent leur eſprit errant ſur toutes ſortes de ſujets, ſans s'arrêter nulle part. A peine ont-ils lû une page d'un Auteur, que s'ils y trouvent la moindre choſe qui les choque, ils abandonnent le Livre, condamnent celui qui l'a fait & ſes ſentimens. Leur vanité fait qu'ils ne comprenent rien parce qu'ils croyent d'abord tout comprendre. En ſorte qu'on peut leur appliquer avec juſtice cette raillerie de *Geta*.

(a) *Ego hominem callidiorem vidi neminem.*

(a) *Terence, Pherm. Act. IV. Scen. 2.*

Vixdum dimidium dixeram : intellexerat.

Je n'ai jamais vû perſonne ſi ruſé, que ce Phormion ; à peine avois je ouvert la bouche, qu'il en ſavoit autant que moi.

On peut ajoûter à ces Eſprits, les Eſprits ſuperficiels, qui n'entendent pas, non faute d'attention, comme les premiers ; mais faute d'intelligence. Il y a des Savans dont toute la ſcience conſiſte à ſavoir les noms des choſes. Si vous vous éloignez de leur maniére de parler, cela ſuffit, vous n'étes plus de leur ſentiment : ſi vous parlez comme eux, vous étes de leur opinion ; parce qu'ils voyent la différence des mots ; & non pas la différence des ſentimens. Il eſt clair que tout cela donne lieu à une infinité de *Logomachies.*

L'éducation contribuë auſſi beaucoup à ce défaut : on accoûtume les enfans à prononcer des mots, qui ne ſignifient rien ; on leur fait recevoir la doctrine de leurs Maîtres, comme des oraçles, avant même qu'ils la comprénent, il eſt impoſſible qu'ayant leur eſprit tout rempli de mots, & tout vuide de choſes, ils ne ſe jettent dans une infinité de diſputes de mots. On s'eſt auſſi tellement accoûtumé à lier de certaines idées à de certains mots, qu'on

qu'on ne les entend point dans un autre ſens ; la premiére idée revient toûjours, & l'on combat un fantôme, prétendant combâtre les ſentimens de ſon Adverſaire, qui a joint les mêmes mots à d'autres idées.

Les préjugez ſont d'autres ſources fécondes de *Logomachies* ; ſur tout ceux que l'on conçoit contre de certaines perſonnes & contre leurs ſentimens. Cela fait que l'on condamne très-ſouvent de très-bons ouvrages ſur l'étiquéte. Ce Livre ne vaut rien, dit-on ; pourquoi donc ? c'eſt que le tître m'en déplait ; la Préface en eſt mal conçuë ; celui qui l'a fait eſt un Novateur.

Mais les Préjugez produiſent ſur tout de mauvais effets, quand ils ſont animez par l'envie, par la colere, ou par quelque autre paſſion ; & il n'y a plus de remede, lors qu'un faux zéle s'en mêle, & qu'on peut couvrir toute ſa conduite du prétexte de la gloire de Dieu. *Cùm vero hæc odia*, dit l'Auteur, *nomen mutuantur Sancti pro religione, pro Deo, pro veritate, Zeli, tum vero conclamatum eſt. Nihil amplius neque auditur, neque videtur, neque intelligitur.* Enfin, on peut métre au rang des Auteurs de *Logomachies* ceux qui étant occupez de diverſes autres affaires, n'ont pas le tems d'examiner

les

les opinions qu'ils veulent combatre ; & ceux qui aimant les Disputes, ne veulent pas entendre ce que disent leurs Adversaires, de peur d'être obligez d'entrer dans leur sentiment.

III. ON traite dans le Chapitre huitiéme des marques ausquelles on peut connoître les *Logomachies*. Voici les principales. C'est un grand préjugé qu'une Dispute n'est qu'une Dispute de mots. 1. Lors qu'un homme de bon sens combat une opinion universellement reçûë. 2. Quand il nie une chose facile à connoître, & si évidente, que vous ne pouvez vous empêcher de lui donner vôtre consentement. 3. S'il semble soûtenir une opinion tout-à-fait absurde & ridicule. 4. Quand on attribuë à un Adversaire qu'on connoit pour un homme d'esprit & de bon sens, une opinion, qui, quoi qu'elle paroisse d'abord conforme avec celle qu'on sait qu'il soûtient, lui est pourtant, dans le fonds directement opposée. 5. Quand on attribuë dans la Dispute à son Adversaire, quelque opinion absurde ou honteuse, qui semble s'accorder avec ses paroles, mais qui est tout-à-fait opposée à sa conduite. 6. Il en est de même quand deux Personnes d'opinion qui semble contraire, se servent dans la Dispute des mêmes argumens pour prouver leur opi-

opinion ; ce qui eſt arrivé dans la célébre diſpute de *Saumaiſe* contre *Heinſius* ſur la langue Helleniſtique. 7. La plûpart des diſputes ſur les Définitions & ſur les Diviſions ſont des diſputes de mots. 8. Si une perſonne qui ne ſe ſert que de termes généraux, ne veut pas les abandonner, & a neanmoins de la peine à les définir, ou n'en trouve pas de plus clairs pour les expliquer, c'eſt un préjugé que ce n'eſt que *Logomachie*. 9. Il faut faire le même jugement d'une Diſpute où il s'agit d'une choſe qui ne ſurpaſſe pas nôtre capacité, ou d'un art que nous ſavons ; s'il arrive que nous ne comprenions ni l'un ni l'autre des Diſputans. 10. De même que lors que, concevant clairement & diſtinctement le ſens d'une Théſe, vous ne comprenez rien dans l'argument dont on ſe ſert pour la combatre ; ou que comprenant la Théſe & l'objection, vous ne comprenez point la réponſe qu'on y fait ; ou enfin lors qu'ayant bien compris pendant quelque tems & l'Oppoſant & le Répondant, vous venez tout d'un coup à ne les comprendre plus ; quoy que vous leur ayez donné la même attention. L'Auteur ne veut pas qu'on regarde ces régles comme infaillibles ; mais ſeulement comme des Préjugez dont les conſéquen-

ces

ces ſe trouvent ordinairement vrayes.

IV. ENFIN M. Werenfelſius traite des remedes qu'on peut aporter contre les *Logomachies*. Il y en a de généraux & de particuliers. 1. Le premier reméde général, ſeroit un bon Dictionaire Univerſel, où l'on expliquât clairement, tous les mots qui ont donné lieu juſques ici aux *Logomachies*, où l'on diſtinguât par des marques différentes les mots & les expreſſions qui ne ſignifient rien; ceux qui ſont douteux, ceux dont la ſignification n'a pas toujours été la même, ceux qui ne font naître que des idées confuſes &c.

2. Il faudroit en ſecond lieu bannir de toutes les ſciences tous les termes & toutes les expreſſions qui ne ſignifient rien, tous ceux dont la ſignification eſt ou confuſe ou incertaine, tous ceux qui ſont inutiles. 3. De plus il faut diſtinguer autant que l'on peut l'opinion même de l'Auteur qui la ſoûtient; combatant le dogme, ſans nous attacher ni aux hommes, ni aux Livres, ni aux Sectes, qui les défendent. 4. Il faut autant que faire ſe peut, paſſer dans toutes les Diſputes du genre à l'eſpéce, & des choſes univerſelles à celles qui le ſont moins. Nous avons vû dans un Extrait ci deſſus dans combien

bien d'erreurs & de *Logomachies* eſt tombé *Spinoza* pour n'avoir pas ſuivi cette méthode.

Outre ces remédes généraux, il y en a de particuliers. Nous éviterons de tomber dans des Diſputes de mots ; ſi une fois en nôtre vie, nous revoquons en doute l'importance des Controverſes que nous avons jamais eûes avec les Savans, pour juger de ſang froid de ce qu'elles avoient de réel. Il faut auſſi ne point haïr les Errans ; permétre qu'ils s'expliquent, & recevoir les explications qu'ils nous donnent. On examine par occaſion, ſi l'on peut imputer à une perſonne des conſéquences qui naiſſent de ſes principes, & qu'elle deſavoüe. On repond qu'on ne doit jamais imputer à une perſonne ce qu'elle ne dit point. Or perſonne ne dit ce qu'il ne s'aperçoit pas être contenu dans ce qu'il dit. Non plus qu'on n'imputera pas à un Géometre toutes les conſéquences qui peuvent être tirées de ſes principes, puis qu'autrement on pourroit dire, que celui qui a avancé les trois ou quatre premiers principes de Geometrie, qui ſont ſi faciles, que les Enfans même les ſavent, a avancé & produit toutes les propoſitions les plus difficiles & les plus abſtraites de cette Science, qui en ſont des ſuites néceſſaires.

Pour

Pour revenir aux rémédes contre les diſputes de mots, il eſt encore bon d'examiner hors de la Diſpute & de ſang froid, tous les termes dont on s'eſt ſervi dans la chaleur de la Diſpute. Ce ſera le moyen de changer bien des choſes, & d'abolir bien des queſtions lors qu'on recommencera à diſputer.

Pour éviter les *Logomachies* des autres ; il faut avoüer, lors qu'on le reconnoit, que les termes dont on s'eſt ſervi n'étoient pas propres, & obſerver de parler plus clairement à l'avenir. Il faut même, ſi faire ſe peut, changer nos expreſſions, ſi elles choquent : lors même que nous ſommes perſuadez qu'elles ſont juſtes & exactes. Que ſi l'on veut terminer une diſpute de mots ſurvenuë entre deux Savans, ce qui eſt pourtant bien dangereux ; il faut uſer de beaucoup de précautions, & propoſer plûtôt ſes ſentimens comme des doutes, que comme des veritez inconteſtables ; de peur que les deux Parties, accuſant le tiers de vouloir faire le maître, ne ſe réüniſſent à ſes dépens, comme cela eſt arrivé quelquefois.

L'Auteur joint les préſervatifs aux remédes. Il faut s'attacher principalement à dire & à enſeigner des choſes, & non des paroles. Tâcher de bien compren-

prendre ſoi même le premier ce qu'on veut dire. S'il s'agit de quelque nouvelle opinion, la propoſer avec modeſtie. Se ſervir de termes ſi propres, qu'on ne puiſſe ſe tromper ſur leur ſignification. Et ne s'éloigner néanmoins de la ſignification ordinaire des termes, que dans la derniére néceſſité. Quand on veut lire les Livres des autres, il faut avant que de l'entreprendre, voir ſi l'on veut les entendre, & ſi l'on en eſt capable; & aporter dans la lecture, & de l'attention, & de la précaution.

V.

REFLEXIONS CRITIQUES *ſur le* SYSTEME CARTESIEN *de la Philoſophie de Mr.* REGIS, *par Me. Jean* DU HAMEL *Licentié en Théologie de la Maiſon & Societé de Sorbonne, cy-devant Profeſſeur de Philoſophie au Collége du Pleſſis-Sorbonne, dans l'Univerſité de Paris.* A Paris, chez Edme Couterot. 1692. in 12. pagg. 344. Et ſe trouve à la Haye, chez Moetjens.

ON ne ſauroit mieux placer ce Livre, qu'après celui dont on vient de

de parler. Ceux qui entendent la matiére, & qui voudront prendre la peine de le lire avec attention, reconnoîtront ſans doute qu'il y a bien autant de diſputes de mots que de diſputes réelles, & que par conſéquent M. *Werenfelſius* a raiſon de dire, que la Philoſophie eſt toute pleine de *Logomachies*. M. *du Hamel* n'attaque ni la Logique, ni la Morale de M. *Regis*; il ne combat que ſa Métaphyſique & ſa Phyſique, ce qui lui a fait diviſer ſon Ouvrage en deux Parties. Voyons briévement quelques unes de ſes *Reflexions*.

I. LES quatre premiers Chapitres de la premiére Partie traitent du doute que *Deſcartes* a exigé pour la Recherche de la verité. M. du Hamel fait voir que ſelon les Principes de ce Philoſophe ce doute doit être ſincére, véritable, & abſolu : d'où il conclut, qu'après avoir douté ſérieuſement de cette maniére, on ne doit plus s'aſſurer de rien, puis qu'on ne ſauroit s'en aſſûrer que par l'évidence, & qu'on a commencé par douter ſérieuſement des choſes les plus évidentes. Par malheur, les propres paroles que M. du Hamel cite de Deſcartes, ne diſent pas qu'on doive douter des choſes les plus évidentes : mais de celles *qui nous paroiſſent* telles, ce qui reſout abſolument la difficulté de

de nôtre Auteur, puis que pluſieurs choſes peuvent d'abord nous paroitre évidentes, qui ne paroîtront plus telles aprés un ſerieux examen.

Les huit Chapitres ſuivans traitent des Idées. Il ſe plaint que les Cartéſiens, qui fondent toute leur certitude ſur la Doctrine des Idées, n'en ont pourtant jamais donné aucune notion fixe & déterminée ; mais cela n'eſt pas tout-à fait général. Il ſemble que le Pére *Malebranche* & M. *Arnaud* dans les Diſputes qu'ils ont eües enſemble ont aſſez nettement déterminé ces notions, du moins autant qu'on peut déterminer une matiére auſſi obſcure, que l'eſt celle des Idées. M. du Hamel chicane M. Regis ſur ce qu'il a dit que l'évidence étoit le vrai & unique caractére de la vérité. Il lui allégue les myſtéres de la Foi, ne voulant pas prendre la peine de diſtinguer entre l'évidence de l'objet, & l'évidence des preuves. Il lui fait quelques autres argumens *ad Hominem*, qui ne valent guéres mieux que celui-là. M. du Hamel qui rejette l'évidence pour la preuve de la vérité ; auroit bien obligé le Public de nous en donner quelque meilleure. Aprés quoi on lui demanderoit pourquoi il trouve cette preuve meilleure que celle de l'évidence, & il ſe ſeroit vû obligé

de

de répondre, ou que c'eſt parce qu'elle eſt telle, ce qui ſeroit ne rien dire, ou que c'eſt parce que cela eſt clair & évident, qui eſt tout ce que veulent les Cartéſiens. Il tâche de tourner en ridicule dans ſes deux Chapitres ſuivans le grand Principe de ces Philoſophes, *Je penſe, donc je ſuis.*

Il refute dans le quinziéme leur maxime, que tout Etre perſevére de lui-même à demeurer dans l'état où il eſt; parce que M. Regis n'en avoit pas excepté les Agens libres, dont on prétend que la volonté peut ſe déterminer elle-même. Ce que l'Auteur ajoûte, que ce principe eſt oppoſé à ce qu'enſeignent les mêmes Philoſophes, qu'un corps qui ſe meut tend à continuer ſon mouvement, & que celui qui ſe meut en rond tend à s'éloigner du centre du cercle qu'il décrit, cela, dis-je, fait voir qu'il ne comprend pas trop bien la doctrine de ces Philoſophes ſur cette matiere. Car dès qu'un corps ſe meut, on conçoit qu'il ſe meut par une ligne droite: puis qu'il ſuffit pour cette détermination qu'il ſoit en mouvement; au lieu que le mouvement circulaire étant compoſé d'une infinité de Déterminations differentes, il faut une infinité de cauſes, qui produiſent à tout moment ces Déterminations. Ainſi *dire*

re qu'un corps qui ſe meut en rond tâche à s'éloigner du centre du cercle qu'il décrit, c'eſt dire, que s'il n'y avoit pas des cauſes extérieures qui changeaſſent continuellement ſa détermination, ce corps ne la changeroit pas de lui-même, c'eſt-à-dire, ſe mouvroit par une ligne droite. Tout au plus, ce dont on peut accuſer les Cartéſiens en ce point, c'eſt de ne s'être pas bien expliquez.

Après avoir refuté la maniere dont M. Regis établit la nature de l'Ame, l'exiſtence des Corps, & celle de Dieu; on l'attaque ſur ce qu'il a avancé, que Dieu, ſans changer de façon d'agir, ne peut détruire les ſubſtances qu'il a produites, à cauſe qu'il les veut immédiatement, & que s'il les détruiſoit, ſon action tendroit directement au Neant, ce qui eſt impoſſible. On lui fait voir que cette opinion eſt contraire à la doctrine de l'Égliſe Romaine; qui enſeigne que tous les jours la ſubſtance du pain eſt détruite dans l'Euchariſtie. On lui montre de plus, que ſon erreur conſiſte en ce qu'il regarde l'annihilation, comme une action poſitive, qui ne peut avoir le Neant pour terme, au lieu que ce n'eſt qu'une ceſſation d'action; puiſque détruire en Dieu, n'eſt autre choſe que ceſſer de conſer-

ver ce qu'il conserve immédiatement.

On combat dans le Chapitre XX. cette célébre opinion de Descartes, qui veut que la possibilité & l'impossibilité viennent originairement de la volonté de Dieu ; mais il semble qu'on pouvoit le faire bien plus fortement que ne l'a fait l'Auteur. On fait voir dans le XXI. qu'il est dangereux d'assûrer, comme M. Regis a fait, que la puissance de Dieu ne peut être separée de l'acte de cette puissance ; puis qu'il s'ensuivroit de là, qu'il n'y auroit aucune liberté en Dieu à l'égard de la creation & de la conservation du monde. Mais les Cartésiens conçoivent autrement la liberté de Dieu que la plûpart des autres Philosophes, & croyent qu'elle n'est pas incompatible avec une Souveraine nécessité. Il leur est plus difficile de répondre à une autre objection qu'on leur a faite, & que M. du Hamel n'oublie pas. C'est que si la puissance de Dieu ne pouvoit être séparée de l'acte, comme la puissance de Dieu est de toute éternité, il faudroit aussi que Dieu de toute éternité eût produit & conservé le monde. Ils répondent néanmoins en distinguant l'acte de l'effet de l'acte ; il est vrai que l'acte est éternel, mais l'effet n'a existé que dans le tems.

Pres-

Preſque tout le reſte de cette premiere Partie eſt employé à refuter ce que M. Regis a enſeigné de l'Ame de l'homme. Tout ce qu'on en peut dire en général, c'eſt qu'il y a bien des *Logomachies* ; ce qui vient en partie de ce qu'on raiſonne de part & d'autre ſur une choſe dont on n'a point d'idée ; & de l'autre de ce que M. Regis a employé quelques termes, dans une ſignification toute différente de l'ordinaire, comme lors qu'il dit que *l'Ame humaine n'eſt autre choſe que l'union de l'eſprit avec un corps organique* ; ce qui donne lieu à beaucoup de difficultez, qui ne viennent, que de l'équivoque du mot d'*Ame*.

II. ON s'arrêtera peu aux Réflexions de M. du Hamel ſur la Phyſique de M. Regis. Comme preſque tout ce qu'on enſeigne dans cette Science, n'eſt que pure probabilité, il n'eſt pas difficile de faire des objections à un Philoſophe là-deſſus, quelque parti qu'il ait pris. Le ſyſtême de M. Deſcartes eſt plein de difficultez ; celui des nouveaux Diſciples d'Epicure ne l'eſt pas moins ; & la Phyſique d'*Ariſtote* n'eſt qu'un jargon d'école, auquel on ne comprend rien. Celui qui attaquera aura toûjours de l'avantage ; la difficulté conſiſte à mieux faire ; difficulté que M. du Hamel ne peut ſe vanter d'avoir levée.

Voici quelques-unes des Objections qu'il fait à M. Regis.

1. Il prétend contre ce Philosophe & contre tous les Cartésiens, que le vuide n'est pas impossible; ce *qu'il* prouve par cèt argument qu'on leur a déja fait plusieurs fois. C'est que s'il n'y avoit aucun corps entre le Ciel & la Terre, (*a*) il y auroit du vuide entre le Ciel & la Terre. Or il est possible qu'il n'y ait aucun corps entre le Ciel & la Terre, puis que Dieu peut les détruire. Les Cartésiens répondent qu'alors le Ciel & la Terre se toucheroient; ce qui est clair dans leur Hypothése; puis que l'espace & le corps étant la même chose, on ne sauroit annihiler les corps qui sont entre le Ciel & la Terre, sans annihiler l'espace; & que cèt espace ne peut être annihilé, sans que le Ciel & la Terre se touchent. M. du Hamel prétend que le Ciel & la Terre ne se toucheroient point, puis qu'on ne peut pas dire que deux corps se touchent véritablement & effectivement, lors qu'on peut métre entr'eux, sans les déplacer, un troisiéme corps: ce que Dieu pourroit faire; puis qu'il pourroit reproduire l'air qu'il y a ci-devant détruit,

(*a*) *L'Auteur dit que* le Ciel & la Terre seroient vuides. *Mais cela ne signifie rien. Un Philosophe doit s'expliquer plus nétement.*

truit. Mais on niera à M. du Hamel, que cèt air puiſſe être produit entre le Ciel & la Terre ſans déplacer le Ciel & la Terre, puis qu'on ne peut placer cèt air entre ces deux corps, ſans placer de l'eſpace entre deux corps où il n'y en avoit point; comme on ne ſauroit métre un coin de fer entre les parties d'une buche de bois, ſans déplacer les parties de cette buche. Ceux qui font cette difficulté ne font pas aſſez d'attention, ſur ce principe des Cartéſiens, que l'eſpace & le corps eſt la même choſe; puis que cela ſuppoſé, toutes ces difficultez qu'on fait ſur l'annihilation de l'air d'une chambre, ou de tous les corps, qui ſont entre la Terre & le Ciel, s'évanoüiſſent entiérement. Il faut leur prouver que l'eſpace & le Corps, ſont deux choſes réellement & eſſentiellement différentes; ce qui, peut-être, n'eſt pas tout-à-fait impoſſible.

2. Les Cartéſiens ont prétendu prouver l'immenſité du Monde, de ce qu'à quelque diſtance de nous, que nous en puiſſions métre les bornes, nous imaginons toûjours quelque eſpace au délà. M. du Hamel répond, que ce n'eſt point l'imagination ou la fiction des Cartéſiens, qui doit rendre ce monde immenſe réellement & effectivement; parce qu'il n'y a point de conſé-

quence, de ce qui est dans leur imagination à ce qui est effectivement. Ajoûtez à cela, que par la même raison on pourroit prouver que le monde est éternel, parce qu'au delà de toutes les bornes déterminées du tems, on peut toûjours imaginer un tems, ou une durée.

3. La plûpart des difficultez que M. du Hamel fait aux Cartésiens sur leur doctrine du mouvement, viennent ou de ce qu'il n'a pas bien compris cette doctrine; ou de ce qu'ils ne se sont pas bien expliquez. Ils disent, par exemple, qu'un corps qui se meut, continuë de lui-même à se mouvoir; parce que tout ce qui est dans un certain état tend de lui-même à le conserver. M. du Hamel leur objecte, que quand cela seroit vrai à l'égard de ce qui est dans un état permanent, il ne le seroit pas à l'égard de ce qui est dans un état successif. Parce que les êtres permanens sont totalement produits dans le premier instant, en sorte qu'il ne reste rien à produire de nouveau dans le second, ni dans les suivans. Au lieu que l'être successif n'est produit qu'en partie dans le premier moment, & que dans le second & dans le suivant les autres parties de ce même être doivent être produites de nouveau; & que par conséquen-

quent à l'égard d'un corps qui ſe meut, il faut non ſeulement chercher la cauſe qui arrête le mouvement commencé ; mais encore celle qui le continuë ; ce qu'il croit extrémement difficile dans le Syſtême des Cartéſiens. Mais il ſemble, que le Pere Malebranche a levé entiérement cette difficulté ; en ſuppoſant que les corps ne ſont que les cauſes occaſionnelles des mouvemens qu'ils ſemblent ſe communiquer, & que c'eſt Dieu qui en eſt la véritable cauſe efficiente. Cela étant, il n'eſt plus difficile de concevoir, que le corps A étant une fois en mouvement, Dieu veuille continuer de le mouvoir, juſques à ce que le corps B venant à en être rencontré, il ne produiſe plus le même mouvement dans le Corps A ; mais le produiſe dans le Corps B.

Cela ſuffit pour donner quelque idée du Livre de M. du Hamel, & de la nature des objections qu'il fait contre le Syſtême de M. Regis. On dit que ce dernier lui a répondu ; mais nous n'avons point encore vû ſa réponſe.

VI.

LETTRES *sur la Vie & sur la Mort de M. Loüis de* WOLZOGUE *Pasteur de l'Eglise Wallonne d'Amsterdam, & Professeur en Histoire Civile & Sacrée dans l'Ecole Illustre de la même Ville.* A Amsterdam, chez Jean Garrel. 1692. in 12. pag. 223.

COMME M. de *Wolzogue* est mort dans la Communion Réformée, exerçant actuellement les fonctions de son Ministere avec beaucoup d'édification, & celle de Professeur dans l'Ecole Illustre d'Amsterdam avec beaucoup de fruit : qu'il étoit généralement estimé de tous ses Collegues, & que le Synode dont il dépendoit n'a rien trouvé à redire ni à sa doctrine, ni à sa conduite, on ne sauroit, ce semble, ternir sa reputation, & l'accuser d'opinions dangereuses, sans scandaliser son Troupeau, sans faire tort au discernement de ses Collegues, sans jetter des soupçons contre ses Disciples, & sans flêtrir même en quelque maniére le Synode, qui l'a honoré de son estime & de son approbation; & qui n'a jamais condamné sa Doctrine.

C'est,

C'eſt, ſans doute, ce qui a obligé l'Auteur de ces *Létres* à écrire l'Hiſtoire de la vie & de la mort de M. de Wolzogue, pour le juſtifier de ce qu'on a publié contre lui depuis ſa mort. L'Auteur du Livre dont on a parlé dans le Tome XXII. de cette *Bibliothéque* pag. 187. a dit *qu'un Medecin d'Amſterdam s'étant joint à Spinoza, dans une nouvelle, mais folle methode, pour établir ſon Dogme, que la Philoſophie eſt le véritable Interprête de l'Ecriture; M. de de Wolzogue combattit cèt Auteur par une methode, qui n'aprouvoit pas la methode Orthodoxe, & qui n'étoit pas par tout éloignée des opinions de l'Auteur Paradoxe, comme les Savans s'en plaignoient*: mais ajoûte-t-il, *il eſt heureuſement arrivé, que cèt excellent homme eſt revenu à lui-même; de ſorte qu'étant aux aproches de la mort, il s'eſt plaint avec douleur, même en préſence de beaucoup de perſonnes, de ce qu'il avoit trop donné à la Raiſon dans les choſes Sacrées.*

Pour repouſſer cette accuſation, l'Auteur de ces Lettres fait pluſieurs choſes. 1. Il donne premiérement un petit Abrégé de la vie de M. de Wolzogue, par laquelle il paroit, que bien loin d'avoir eu des ſentimens erronez, il a ſervi avec beaucoup d'édification quatre des principales Egliſes

Wallonnes des Provinces-Unies, savoir celles de Groningue, de Middelbourg, d'Utrecht, & d'Amsterdam ; ayant de plus exercé dans ces deux dernieres Villes la Charge de Professeur en *Histoire* Sainte & prophane.

3. L'Auteur raporte en second lieu le Discours de M. de Wolzogue dans son lit de mort, fait en présence de plusieurs personnes ; dans lequel, bien loin de se retracter de ses prétendues erreurs, il déclare qu'il meurt dans les sentimens qu'il a eûs toute sa vie, qui sont ceux de la Religion Réformée.

3. Il fait ensuite l'Histoire de ce qui a donné lieu à l'Auteur dont nous avons parlé de dire de M. de Wolzogue ce qu'il en a dit, & c'est ce qu'il y a de plus important. Dans le plus grand feu des Disputes Cartésiennes, il parut un Livre sous le titre de, *Paradoxe sur l'Interprête de l'Ecriture*, où l'on prétendoit établir qu'il n'y avoit que la Philosophie qui fût le véritable Interprête des Livres Sacrez. M. de Wolzogue entreprit de le refuter ; & pour le faire avec plus de fruit, il se servit des propres Principes de son Adversaire, & suivit la methode dont il abusoit, pour la faire valoir dans cette même occasion, & pour empêcher qu'elle ne fût rendue suspecte dans toutes

les

les autres, où l'on s'efforçoit de la rendre odieuse. Il distingua son Adversaire & des Catholiques Romains; & des Prophanes qui ne regardent l'Ecriture, que comme un Livre commun, exempt dans lequel l'Auteur du *Paradoxe* ne tomboit pas; & des Enthousiastes, qui donnant tout au S. Esprit, croyent que Dieu les inspire immédiatement, comme il faisoit autrefois les Prophétes. Il le distingue même des Sociniens en ce que ceux ci soûtiennent, que la Raison ne doit rien admettre, que ce qu'elle peut comprendre par la lumiére naturelle. L'Auteur du *Paradoxe*, à ce que croyoit M. de Wolzogue, avoit une opinion toute particuliére, que personne n'avoit soûtenuë avant lui. Il prétendoit que la Philosophie décidat du sens de l'Ecriture par les motifs qu'elle empruntoit de la nature de l'Interprétation, de celle de l'Ecriture, & de celle de Dieu même.

Pour refuter cette opinion particuliere, il crût qu'il faloit se servir d'une methode, qui répondit précisément à celle de son Adversaire, & montrer en détail, comment l'Ecriture donne elle-même le moyen de l'expliquer, ce que la langue en laquelle elle a été écrite y contribuë, ce que la Raison comprend, discerne & découvre; &

ce que le S. Esprit conduit, dirige & opére par sa vertu dans le concours de toutes ces causes, pour faire l'interpretation de l'Ecriture.

Non content de cela, il distingua les véritez révélées en plusieurs ordres. Il y en a qu'on n'auroit jamais connuës sans la Révélation, & que nous ne comprenons pas même après qu'elles sont revelées, parce qu'elles sont toûjours au dessus de la Raison. Il y en a qui après avoir été révélées peuvent être trouvées conformes aux lumiéres de nôtre entendement, comme la matiére de la Satisfaction, dont la Raison comprend & admire la sagesse; il y en a, que la Raison peut découvrir par elles-mêmes, comme l'existence d'un Dieu, l'adoration qui lui est duë &c. Enfin il y en a qui sont partagées entre la Raison & l'Ecriture, & que l'on doit tirer de l'une par le moyen de l'autre; ce sont les véritez de conséquence, renfermées éminemment dans les véritez de principe. Il s'agit de savoir comment on connoit que ces trois sortes de véritez sont révélées dans l'Ecriture, de la Divinité de laquelle on est persuadé d'ailleurs. Ou ce qui est la même chose, d'expliquer par quels moyens on peut connoître quel est le sens certain & nécessaire des paroles couchées dans l'Ecriture, & parmi plusieurs interpréta-

tions

tions différentes, quelle eſt celle que l'on doit ſuivre.

Sur quoi voici les propres termes de M. de Wolzogue. (a) *Tout ce dont j'ai diſputé revient là, que l'Ecriture étant rendue efficace par l'Eſprit de Dieu, eſt l'Interprête de l'Ecriture même : ce qui s'accomplit dans le ſujet qui doit interpreter, & par la régle qu'il ſuit dans l'Interprétation. Le ſujet, c'eſt le Fidéle s'enquerant des Ecritures. La Régle, c'eſt la clarté qu'il ſuit, & le moyen qu'il employe pour y réuſſir ; ſavoir l'uſage de la langue en laquelle la Parole de Dieu a été écrite. Pour le Fidéle interpretant, il faut qu'il ſoit doüé de raiſon, pour entendre la ſignification des termes. Mais parce que leur véritable ſens emporte des choſes oppoſées à ſes Paſſions, qui l'en éloignent, il faut que l'Eſprit de Dieu lui faſſe ſurmonter cette repugnance, afin qu'il s'applique à ſentir ces veritez évidentes, que l'alienation de ſon cœur lui fait diſſimuler. C'eſt ainſi que la Raiſon eſt rendue capable de concourir dans l'interprétation de l'Ecriture.*

Il paroit par là, que M. de Wolzogue ne nioit pas l'efficace du S. Eſprit, comme on l'en accuſoit. Mais il ſoûtenoit, que Dieu ne vouloit pas faire agir ſon Eſprit ſans l'Ecriture, que c'étoit

(a) *Pag. 50. de son Auteur.*

c'étoit en elle & par elle, qu'il déployoit son efficace à persuader, ce qu'il disoit, sans doute, uniquement dans la vue de s'éloigner de l'opinion des Enthousiastes. C'est sur ce principe, qu'il dit encore, que Dieu a mis dans son Ecriture toutes les régles d'une juste interprétation. Que par son Esprit il agit si puissamment sur les nôtres, qu'ils deviennent capables de discerner ces Régles dans l'Ecriture même, & d'en être pleinement persuadez. Que l'Ecriture contient tous les argumens de la verité de son Interpretation, & que l'Esprit de Dieu nous rend propres à contempler ce Divin Objet, avec une salutaire persuasion.

Son opinion differoit donc de celle des Enthousiastes, en ce que ceux-ci croyent que l'Esprit de Dieu agisse immédiatement sur les nôtres, & qu'il soûtenoit qu'il n'agissoit que par l'Ecriture même, qui contient les motifs & les raisons de la persuasion, le S. Esprit ne nous faisant pas tirer de l'Ecriture ce que Dieu n'y a pas mis. Il soûtenoit encore que c'est le S. Esprit, qui fait goûter les veritez, qu'on tire de l'Ecriture.

Pour ce qui regarde la Raison, il croyoit qu'elle agit plus du moins selon la nature des veritez. A l'égard des surnaturelles, elle n'examine que la

verité de la Parole dans l'uſage de la langue, pour ſavoir ſi Dieu l'a dit, & cela ſuffit. Pour les veritez qui s'accordent avec la Raiſon, elle les goûte & les comprend par la méditation; & pour celles qui ſe tirent par conſéquence & par analogie, la raiſon avec ſes lumiéres, & tous les ſecours exterieurs qu'elle peut avoir, cherche elle-même ces véritez; mais toûjours aſſiſtée par le S. Eſprit, qui dirige le tout, & qui fait concor
en rendre
taires.

Ce ſont l
zogue; q
ment à to
au Sieur *I*
& Sectaire
re, dans laquelle il engagea l'Egliſe de Middelbourg, qu'il ſervoit alors Mais le Synode tenu à Naerden juſtifia pleinement M. de Wolzogue, & jugea dignes de cenſure l'Egliſe de Middelbourg & ſon Miniſtre. Il eut de plus des atteſtations d'un grand nombre de Théologiens du premier ordre, que l'Auteur des Lettres a inſerées dans ſon Ouvrage; en ſorte qu'on ne ſauroit plus condamner la doctrine de M. de Wolzogue en ce point, ſans blâmer le Synode Wallon, & tous les Theologiens qui l'ont aprouvée. L'Au-

L'Auteur a ajouté à la fin bien des choſes qui peuvent ſervir de lumiere à ceux qui voudront être informez des affaires qui ont occupé le Synode Wallon depuis deux ans & ſur leſquelles nous ne nous arrêterons point.

BIBLIOTHEQUE UNIVERSELLE ET HISTORIQUE DE L'ANNE'E 1692.

DECEMBRE.

VII.

Hiſtoire Critique des Principaux COMMENTATEURS *du* NOUVEAU TESTAMENT, *depuis le commencement du Chriſtianiſme, juſques à nôtre tems, avec une* DISSERTATION *Critique ſur les principaux Actes* MANUSCRITS, *qui ont été citez dans les trois Parties de cèt Ouvrage. Par* RICHARD SIMON *Prêtre.* A Rotterdam, chez Reinier Leers. 1693. in 4. pagg. 1028.

LA

LA méthode de M *Simon* eſt cauſe de la groſſeur de ce Volume. Comme la plûpart des Auteurs Modernes qui ont commenté le N. Teſtament, y ont ajouté une nouvelle verſion, il eſt obligé de repeter bien des choſes, qu'il avoit dites dans le Volume précédent, où il a traité des Verſions. Il ne faut pas s'imaginer, qu'il ait lû avec ſoin tous les Ouvrages dont il parle. Il paroit, autant qu'on en peut juger après une lecture exacte qu'on a faite de ſon Livre, qu'il s'eſt d'abord propoſé un certain nombre de paſſages du N. Teſtament, en aſſez petite quantité, qu'il a examiné ce que les Auteurs qu'il cite ont dit ſur ces endroits-là, & que c'eſt par cet examen, qu'il juge de leur méthode, de leur doctrine, & de leur habileté. Or cela l'engage dans de ſi fréquentes redites, qu'il n'eſt pas poſſible de ne ſe point ennuyer à les lire. Au lieu, par exemple, de nous dire une fois pour toutes, que tous les Péres Grecs ont crû, comme il le prétend, que tout ce que l'Ecriture nous dit de plus fort ſur le concours de Dieu dans le mal, ſe doit entendre d'une ſimple permiſſion; & que Dieu a donné une grace

grace ſuffiſante à tous les hommes pour ſe ſauver, il le repéte toutes les fois qu'il parle de chaque Pére Grec en particulier; & raporte autant de fois la maniére dont ils ont expliqué les paſſages, qui ſemblent contraires à leur ſentiment. De même, aprés avoir expliqué la Doctrine de S. *Auguſtin*, ſur cette matiére & ſur la Prédeſtination, & raporté l'explication qu'il donne aux paſſages ſur leſquels il ſe fonde, les mêmes choſes reviennent toutes les fois qu'il s'agit de quelque Pére Latin, ou de quelque Docteur qui a ſuivi l'Evêque d'Hippone. Les paſſages dont nous venons de parler, ceux dont on ne convient pas pour le ſens avec les Ariens, (*a*) l'Hiſtoire de la femme Adultére, qu'on ne trouve pas dans pluſieurs exemplaires, l'endroit de (*b*) S. Matthieu où l'on lit le Prophéte *Jeremie*, pour le Prophete *Zacharie*; & celui de (*c*) S. Jean où il y a *Bethabara* pour *Bethanie*, ſont les endroits que M. Simon a choiſis, pour juger de la capacité des Commentateurs, de leur methode, & de leur doctrine. Il y en a à la vérité quelques autres, mais ceux dont nous ve-

(*a*) *Evangil. ſelon S. Jean. Chap VIII. verſ. 3. & ſuiv.* (*b*) *Evang. ſelon S. Matth. Chap. XXVII. 9.* (*c*) *Evang. ſelon S. Jean. Chap. I. 28.*

venons de parler reviennent à toutes les pages.

C'eſt ce qu'on peut dire en gros de ce dernier Volume de l'*Hiſtoire Critique*, où il ne laiſſe pas d'y avoir beaucoup de choſes curieuſes, & qui méritent que nous entrions dans un plus grand détail.

I. M. Simon remarque dans ſa Préface, & il le repéte en pluſieurs endroits, que les premiers Péres de l'Egliſe ſe ſont fort attachez au ſens ſpirituel & allégorique; & il croit qu'ils en ont uſé ainſi à cauſe des *Gnoſtiques*, qui ſe faiſoient eſtimer du peuple par leurs ſubtilitez, & qui traitoient les Catholiques de gens ſimples & idiots. Il falloit bien néanmoins qu'ils cruſſent ces ſens véritables, autrement ils ſe ſeroient moquez & des Peuples & de l'Ecriture, ſans que l'exemple des Gnoſtiques pût les juſtifier. C'eſt auſſi pour plaire aux Grecs, qu'ils ont mêlé beaucoup de Philoſophie dans leurs Ecrits. C'eſt-à-dire, à parler franchement, qu'ils ont gâté la Réligion par Politique, & par condeſcendance.

C'eſt encore pour s'oppoſer aux Gnoſtiques, qui croyoient que le vice & la vertu étoient des ſuites néceſſaires de la nature, qu'ils ont parlé ſi fortement du Libre Arbitre de l'homme, &

de

de la puiſſance qu'il a pour faire le bien: ſans qu'on les puiſſe accuſer d'avoir été dans les erreurs, que *Pelage* enſeigna depuis, parce qu'il ne les faut regarder que par raport aux Hérétiques qu'ils combattent. Cependant, ſelon M. Simon, ils n'étoient point de l'opinion de S. Auguſtin, qui a eu des ſentimens particuliers ſur ce ſujet. *Il ſuffit*, ajoûte t-il, *pour être Orthodoxe, de reconnoître une grace véritablement intérieure & prévenante, les Peres étant tous d'accord ſur ce point-là, on ne peut accuſer de Pelagianiſme, ou de Semi-pelagianiſme ceux qui ne conviennent point en toutes choſes avec S. Auguſtin.*

L'Auteur promet un autre Ouvrage où il parlera des *Concordes* du N. Teſtament, & de quelques autres Livres qui entroient naturellement dans cét Ouvrage; & où il répondra aux Objections qui ont été faites contre ſon Livre.

2. Dans le premier Chapitre, l'Auteur repéte une partie des choſes qu'il a dites dans ſa Préface. Il croit que l'Egliſe Chrétienne s'eſt formée ſur le modéle des Synagogues, & ſurtout des Phariſiens, en faveur deſquels *Jeſus-Chriſt* & ſes Apôtres ſe ſont déclarez contre les Saducéens. Les Phariſiens s'attachoient beaucoup aux allégories & aux ſens ſpirituels. S. *Paul* ſemble

les

les avoir imité. L'Epitre de S. *Barnabé* ne contient presque que des explications mystiques. Il en est de même du premier Commentaire que nous ayons sur les quatre Evangiles, qui est celui de *Theophile* Evêque d'Antioche, s'il est de lui, comme le croit M. Simon. Il est tout plein de sens mystiques & allégoriques, & il n'explique que rarement la létre de son Texte. Sur ces paroles de (*a*) S. Jean, *sans elle rien de ce qui a été fait n'a été fait*, par ce *rien* il entend les *Idoles*, parce que (*b*) S. Paul dit, que l'*Idole n'est rien au monde*. La plûpart de ses autres explications sont de la même nature.

3. *Clement* d'Alexandrie, dont on parle dans le second Chapitre, avoit fait des *Hypotyposes*, dont il ne nous reste que des Extraits. *Photius* dit, que c'étoit un livre plein de fables & d'impietez. *Eusébe* n'en parle point ainsi; & M. Simon croit, que c'étoit un recueil des Auteurs Ecclésiastiques qui l'avoient précédé, & dont une partie étoit Hérétique. C'étoit alors la methode de commenter l'Ecriture, en ramassant ce qui avoit été dit par les autres, soit qu'ils fussent Orrhodoxes, soit qu'ils fussent Hérétiques. S. *Jerôme* Pa

fui-

(*a*) *Evang. selon S. Jean. Chap. I.* 3.
(*b*) 1 *Cor. VIII.* 4.

ſuivie, ce qui fait qu'il n'eſt pas uniforme, & qu'on ne doit pas juger de ſes ſentimens par ſes Commentaires.

4. Les trois Chapitres ſuivans ſont employez à nous parler d'*Origene*. L'Auteur ſoûtient, qu'il eſt parvenu trop étendu & trop fécond en digreſſions; Qu'il dit ordinairement à l'occaſion d'un mot tout ce qui lui vient dans la penſée, & qu'il affecte de paroître ſubtil dans ſes inventions, ce qui le jette ſouvent dans les ſens ſublimes & allégoriques. On ne laiſſe pas de trouver dans ſes Commentaires ſur le N. Teſtament, une profonde érudition, & une grande connoiſſance de la Réligion. L'Auteur croit qu'il n'y a perſonne qui nous puiſſe ſi bien aprendre l'ancienne Theologie. Mais ſi nous en jugions par ſes ſentimens, nous courrions riſque d'imputer de grandes erreurs aux anciens Chrêtiens. Il ne paroit pas fort Orthodoxe ſur l'Humanité de Jeſus-Chriſt, puis qu'il dit, que (a) l'*homme même du Fils de Dieu, qui a été uni avec la Divinité, eſt plus ancien que la naiſſance de Marie.* Mais on le peut juſtifier par la maxime de M. Simon, ou en diſant avec lui, qu'il a ſeulement voulu marquer, comme font tous les Péres, que Jeſus-Chriſt a pa-

(a) *Origen. in Joannem, pag.* 35.

a paru aux Patriarches de l'Ancien Testament. On ne sauroit si bien le défendre sur ce qu'il dit ailleurs, que le Sauveur est mort généralement pour toutes les Creatures intelligentes, au nombre desquelles il met les Astres. C'est à lui que les Ariens & les *Antitrinitaires* doivent la distinction du mot Θεὸς avec l'article ὁ, d'avec le même mot sans cèt article. Il veut que S. *Jean* ait mis cèt article, lors qu'il a *voulu* marquer l'Auteur de l'Univers, & qu'il ne l'ait point mis, lorsqu'il a parlé du *Verbe*; mais il est facile de faire voir que cette distinction n'a point de fondement dans S. Jean. Il favorise encore les Ariens en d'autres rencontres. Il est si attaché à ses sens spirituels, qu'il détruit entiérement la vérité de l'histoire. Il n'a pas fait difficulté quelquefois de changer dans le texte d'anciennes leçons, apuyées sur le plus grand nombre d'Exemplaires. C'est ainsi qu'*il* reforme ce qui est dit *Matth.* Chap. VIII. & *Luc.* Chap. VIII. des pourceaux qui furent précipitez dans un lac. Il dit qu'il y a une faute dans ces deux Evangiles qui placent ce lac dans le Pays des *Gerasseniens*; puisque *Gerasa* est une Ville d'Arabie, près de laquelle il n'y a ni mer, ni lac. Il ne croit pas que les Evangelistes, qui connoissoient si bien la

Ju-

Judée, ayent pû faire une faute ſi groſſiére. Il dit qu'il a lû les *Gadareniens* dans un petit nombre d'Exemplaires : mais il rejette encore cette Leçon, & il croit qu'on doit lire les *Gergeſéens*, parce que *Gergeſa* eſt une Ville ancienne près du Lac de Tiberiade, où il y a un précipice. Il paroit par un endroit de ſon Commentaire ſur S. Matthieu, qu'il n'a point lû dans *Joſeph* le célébre paſſage du Liv. XX. des Antiquitez, chap. 8. où l'on prétend que cét Hiſtorien a parlé de Jeſus-Chriſt comme du Meſſie ; puis qu'il dit qu'il eſt étonnant que Joſeph, qui n'a pas crû que nôtre Seigneur fût le *Chriſt* ou le *Meſſie*, ait rendu un ſi grand témoignage à la juſtice de *Jaques*.

Les Juifs avoient de ſon tems des livres que nous n'avons point préſentement ; puis qu'il en cite un, pour prouver que le Peuple Juif s'étoit pluſieurs fois aproché de Moyſe dans le deſſein de le lapider. On jugera de ſes explications allégoriques, par la maniere dont il explique ce qui eſt dit du mariage & du divorce Matth. chap. XIX. il applique ce paſſage au mariage de l'Ame avec ſon Ange Gardien. Il ne faudroit pas s'étonner après cela qu'il eût dit, comme le veut M. Simon, que l'Ecriture eſt obſcure ; il faut en effet avoir de bons yeux,

pour y découvrir de telles chimères.

On prétend que ce Docteur a établi fortement le Libre arbitre. Il répond à ces paroles (*a*) *j'endurcirai le cœur de Pharaon*, que si Dieu l'endurcit, & qu'il péche, pour avoir été endurci, il n'est pas l'Auteur de son péché, & l'on ne peut pas dire que *Pharaon* ait été libre. Il tâche de prouver que la malice de ce Roi a été la seule cause de son endurcissement, & que quand il est attribué à Dieu dans l'Ecriture, ce n'est qu'une façon de parler, dont on ne peut rien conclurre.

Sur cela, M. Simon remarque, que ces sortes d'expressions, d'attribuer tout à Dieu, étoient ordinaires aux Juifs, & qu'elles ont été remarquées avec soin par la plûpart des Péres Grecs, qui, dit-il, *paroissent en cela avoir plus de pénétration, que quelques Ecrivains Latins, qui ont trop rafiné là-dessus.* En un mot il suffira de remarquer une fois pour toutes, que M. Simon tâche partout de faire voir, que les Péres Grecs ont tous été dans l'opinion de ceux qu'on a appellé depuis Semi-pelagiens, & que même ç'a été le sentiment de toutes les Eglises du monde, avant S. Augustin. Ceux qui en voudront trouver les endroits, n'ont qu'à con-

(*a*) *Exod. IV.* 21.

conſulter les pages indiquées au bas de celle-ci (*a*)

5. *Euſebe* de Céſarée, & S. *Athanaſe* font le ſujet du Chapitre VI. Comme on commença dans ce tems-là à beaucoup raiſonner ſur la Théologie, on commença auſſi à s'apuyer, non ſeulement ſur des paſſages formels de la Bible ; mais auſſi ſur les conſéquences qu'on en peut tirer ; de même que ſur la Tradition. C'eſt à quoi ſe reduiſent la plûpart des ouvrages de S. Athanaſe. M. Simon parle fort au long de la Diſpute qu'on ſuppoſe avoir été entre ce Docteur & *Arius* dans le Concile de Nicée.

Il eſt ſi peu content des réponſes que S. Athanaſe fait à cèt Hérétique, qu'il conclut ce qu'il en dit par ces termes. *Ce qui fait bien voir, que ſi l'on ne joint une tradition conſtante à la méthode de ne s'apuyer de part & d'autre, que ſur des paſſages de l'Ecriture, il eſt difficile de trouver la Réligion clairement & diſtinctement dans les Livres Sacrez.*

6. Le Chapitre VII. parle de S. *Baſile* & de *Gregoire de Nyſſe*. Ce dernier ſe plaint fort de ce que ceux de la lie du Peuple de ſon tems ſe mêloient de phi-

(*a*) *Pagg.* 76. 77. 121. 154. 155. 160. 166. 174. 175. 177. 178. 201. 227. 337. 500. &c.

loſopher ſur les myſtéres les plus ſublimes de la Religion. *S. Gregoire de Nazianze*, dont il eſt parlé dans le Chapitre 8. employa plus la force de ſes raiſonnemens & de ſes expreſſions que les paſſages de l'Ecriture, pour refuter les Hérétiques. Cette méthode, accompagnée de beaucoup de douceur & de condeſcendance fit beaucoup d'impreſſion ſur les Eſprits.

7. S. *Hilaire*, au jugement de nôtre Auteur, eſt trop étendu. Il ſemble métre l'Ame au rang des choſes corpotelles, ce qui lui eſt commun avec pluſieurs anciens Ecrivains Eccléſiaſtiques, qui ſoûtenoient que tout ce qui avoit été fait ou créé, étoit corps. Il ne ſavoit point la langue Hebraique. Il vouloit que dans l'explication de l'Ecriture, on ſuivit le ſens le plus ſimple & le plus naturel, étant perſuadé, que la plupart des Héréſies tiroient leur origine des explications trop ſubtiles, en quoi il n'avoit, peut-être, pas tout-à-fait tort.

Il ne faut pas confondre, après *Eraſme* & quelques autres, cèt Evêque avec *Hilaire* Diacre de Rome de la ſecte des Luciferiens. C'eſt lui qui eſt l'Auteur des Commentaires ſur les Epîtres de S. Paul, qu'on a mal-à-propos attribuez à S. *Ambroiſe*, & dont *Sixte*

de

de *Sienne* a dit, qu'ils ſont courts pour les paroles, mais qu'ils méritent d'être peſez pour ce qui regarde le ſens. Cèt Auteur, qui, ſelon M. Simon, eſt dans tous les ſentimens des Semipelagiens, croit de même que S. *Chryſoſtome*, que ces paroles de S. Paul, (*a*) *il fait miſéricorde à qui il lui plait & endurcit qui il lui plait*, ſont une objection que ſe propoſe cèt Apôtre. Nôtre Auteur juſtifie le Diacre Hilaire, en diſant que ſi ſa Theologie a du raport en quelques endroits avec celle des Pelagiens, on ne peut pas l'accuſer pour cela de Pelagianiſme ; puis qu'il a écrit avant que Pelage eût publié ſes ſentimens, & qu'il eſt loüable de n'avoir point eu d'opinion particuliére ſur ce ſujet.

8. M. Simon employe quatre Chapitres à nous parler de S. Chryſoſtome. Il aſſure, que ce n'eſt pas ſans raiſon que l'Egliſe Gréque l'a choiſi pour ſon maitre & pour ſon Docteur ; puis qu'il n'étoit pas moins habile dans la ſcience de l'Ecriture ſainte, que dans l'art de parler. Il a ſuivi Origéne, ſans imiter ſes défauts. Il a évité tout ce qu'il y a de ſubtil & de rafiné dans les ſens allégoriques. Il eſt un peu long, ce qui a donné lieu à un grand nombre d'ab-

(*a*) *Rom. IX.* 18.

d'abregez, que les Grecs ont fait de ſes Commentaires. Il recommande partout la lecture des Livres ſacrez ſans en exemter perſonne. Il croyoit que les hommes pouvoient ſe ſauver avant Jeſus-Chriſt ſans croire en lui. Qu'il ſuffiſoit qu'ils ne fuſſent pas Idolatres, & qu'ils euſſent la connoiſſance d'un ſeul & véritable Dieu; mais que préſentement la connoiſſance du Sauveur eſt néceſſaire. (*a*) On a vû ailleurs qu'il a été le grand Defenſeur du franc arbitre & de la préviſion de la foi. On en cite ici pluſieurs preuves. Il y a néanmoins des endroits, où il ſemble tout attribuer à Dieu & à la grace. Il n'a pas crû que S. Paul fût inſpiré dans toutes ſes paroles & dans tous ſes raiſonnemens, & quand il explique ce qui eſt dit dans (*b*) les Actes, que cet Apôtre mit de la diſſenſion entre les Phariſiens & les Sadducéens, il aſſure que S. Paul raiſonne en ce lieu-là & en quelques autres à la maniére des hommes; & que la grace & l'Eſprit de Dieu ne l'accompagnoient pas dans tous ſes diſcours.

La maniére dont il explique ces paroles (*c*) *l'Eſprit même prie pour nous*, eſt

(*a*) *Voyez Biblioth. Univerſ. Suite du Tom. XXI. pag. 3. & ſuiv.* (*b*) *Actes XXIII. 6.* (*c*) *Rom. VIII. 25.*

eſt remarquable. Il croit qu'il ſe faiſoit du tems des Apôtres pluſieurs miracles, qui ne ſe faiſoient plus de ſon tems. Les Dons différens que Dieu accordoit aux Batizez ſe nommoient auſſi πνεύματα *Eſprits*. Il dit que parmi ces dons il y avoit celui de priére, qui étoit auſſi appellé *Eſprit*, & que celui qui l'avoit reçû prioit pour tout le Peuple ; que ce qui eſt appellé ici *Eſprit* eſt ce don & l'ame qui le recevoit, & qui prioit Dieu en gemiſſant. Il explique ces autres paroles de S. Paul, (*a*) *ceux qu'il a juſtifiez, il les a auſſi glorifiez* par raport à ces dons. Il les a juſtifiez lors qu'il les a regénérez par le Batême ; & il les a glorifiez par les dons & par l'adoption ; comme ſi cette gloire dont parle l'Apôtre conſiſtoit en ces Dons Spirituels que les premiers Chrêtiens recevoient après avoir été bâtizez.

S. Chryſoſtome prétend que les Apôtres n'ont eu ni literature, ni éloquence ; & les Corinthiens ſe flatant de bien parler, il leur dit, *montrez-moi que Pierre & Paul ont été éloquens*. Sur ces paroles, (*b*) *il faut qu'il y ait des Héréſies parmi vous*, il veut qu'il ne s'agiſſe que de certaines diviſions qui

(*a*) *Rom. VIII.* 29. (*b*) 1. *Corinth. XI.* 19.

étoient parmi les Corinthiens à l'égard de la maniére de faire la Cene.

M. Simon ne croit pas que *l'Ouvrage imparfait sur S. Matthieu* soit de S. Chrysostome ; mais comme on le lui a attribué, il en parle immediatement après. L'Auteur s'attache souvent à des Allégories, à des Allusions, & à des jeux de mots, ce qui est bien éloigné du genie de S. Chrysostome. Il ne laisse pas de faire paroître en beaucoup d'endroits beaucoup d'érudition & de bon sens. Il favorise en plusieurs occasions l'Arianisme. Il traite les *Homousiens*, c'est-à-dire les Orthodoxes d'Hérétiques ; & il regarde les tems de *Constantin* & de *Theodose*, comme des tems d'Héresie.

9. Dans le Chapitre XIV. on parle du Commentaire de S. *Ambroise* sur S. Luc, & de celui de S. *Jerôme* sur S. Matthieu. *Pelage* a fait l'éloge de S. Ambroise, qu'il vouloit faire juge de ses différends avec S. Augustin, & M. Simon en conclut, que c'est une preuve évidente du mérite de ce grand Homme. Cependant nôtre Auteur n'a pas trop bonne opinion de son Commentaire, & les passages qu'il en cite sont tout propres à faire entrer tout le monde dans cette pensée.

Per-

Personne, ce semble, n'étoit plus capable de commenter le N. Testament que S. Jerôme; cependant nous n'avons de lui qu'un petit Commentaire sur S. Matthieu, qui ne répond pas à sa grande érudition. Il ne paroit pas favorable au pouvoir que s'attribuent les Prêtres d'absoudre les péchez. Il croit que la promesse faite à S. *Pierre*, ne marque que le pouvoir de distinguer entre lépre & lépre, c'est-à-dire, de discerner la différence des péchez, & de connoître ceux à qui on doit donner l'absolution, & ceux à qui on la doit refuser. Il avertit les Evêques, que le pouvoir qu'ils ont sur les Prêtres est plûtôt un effet de la coûtume, que de l'ordre du Seigneur. Il prétend que les Prêtres ne différent point ordinairement des Evêques, & que cette différence n'a été établie, que depuis qu'il y a eu differens partis. Il croit que Jesus Christ n'a pas craint la mort, & qu'il n'a été sujet à aucune passion. Par le *Calice* que le Seigneur demande qu'il passe, il entend le calice du peuple Juif, & non pas le sien. Le Chapitre XV. parle des Commentaires du même Pére sur quelques Epîtres de S. Paul.

10 On traite dans le XVI. de ceux de Pe-

Pelage ſur les Epîtres du même Apôtre. On a accoûtumé de les joindre avec ceux de S. Jerôme ſur le N. Teſtament ; mais le ſtyle & la doctrine en ſont ſi différens, qu'on ne ſauroit les lui attribuer. *Catarin* a crû qu'ils étoient de Pelage, parce qu'ils font dépendre la Prédeſtination des mérites que Dieu a prévûs. Mais M. Simon croit que cette raiſon ne prouve rien ; *parce*, dit-il, *que ce ſentiment étoit commun dans l'Egliſe avant Pelage, & qu'on le peut encore ſoûtenir, ſans être Pelagien*, ſi cette raiſon n'eſt pas concluante, il n'en eſt pas de même de celle de *Bellarmin*, qui prouve par un endroit de S. Auguſtin, que ce livre eſt véritablement de Pelage. Si l'on n'y trouve pas ce que ce Pére en a cité, c'eſt qu'il a été reformé par *Caſſiodore*. Il paroit par ce Commentaire, que l'Auteur étoit verſé dans le ſtyle des Livres ſacrez, & il peut être mis au rang des habiles Commentateurs du N. Teſtament. Il donne beaucoup au mérite & au libre arbitre, *en quoi*, dit M. Simon, *il a ſuivi les anciens Commentateurs*. Il regarde la Circonciſion, comme une ſimple marque pour diſtinguer les Juifs des autres Nations.

XI. Les Commentaires de S. Auguſtin

stin sont le sujet des quatre Chapitres suivans. Ses deux Livres sur le Sermon de Jesus-Christ sont plus exacts que ses autres Commentaires. Il entend par (*a*) les *Pauvres en esprit* dont parle le Seigneur, ceux qui sont humbles, ce qui est le sentiment des Péres & de la plupart des Commentateurs Modernes. Mais M. Simon croit qu'il le faut entendre des pauvres effectifs. Il n'y avoit presque que de ces sortes de gens qui suivissent le Seigneur. Il loüe donc le bonheur de leur pauvreté. Il en est de même de (*b*) *ceux qui ont faim & soif de justice*, ce sont ceux qui soufroient la faim & la soif à la suite de Jesus-Christ, à cause de la justice.

S. Augustin est beaucoup moins exact dans ses Traitez sur S. Jean, qui sont peu différens de ses Commentaires sur les Pseaumes, lesquels ne purent être goûtez de S. Jerôme, & qui ne le seront jamais, que de Messieurs de *Port-Royal*. Il est par tout plein de subtilitez & d'allégories.

Avant qu'il eût affaire avec Pelage, il parloit comme les autres Péres Grecs. Il dit sur Rom. IX. 13. Que Dieu avoit élû ceux qu'il avoit prévu devoir croire en lui; mais il a retracté cette ex-

(*a*) *Matth. V.* 3. (*b*) *Matth. V.* 6.

explication. Il faut entendre là-dessus M. Simon, qui abandonne S. Auguſtin en mille endroits, étant en cela de meilleure foi que les Jéſuites, qui veulent en paroître les Diſciples, tandis qu'ils ſont dans des opinions toutes oppoſées aux ſiennes. *On ne penſe pas*, dit nôtre Auteur, *que l'explication qui eſt ici condamnée par S. Auguſtin ne ſoit de Pelage; mais elle eſt en même tems de tous les anciens Commentateurs. Dirons-nous que S. Chryſoſtome & tant d'autres anciens Peres n'ont point entendu le ſens de cét Apôtre?* Sur ce principe, M. Simon rejette bien loin *Janſenius*, qui a oſé dire que l'Evêque d'Hippone eſt le premier des Péres, qui ait donné aux Chrétiens l'intelligence du N. Teſtament. On ſoutient que Pelage, que ce Pére a combattu avec tant de force, n'auroit rien enſeigné à quoi on pût trouver à redire s'il avoit reconnu avec les Péres Grecs, une grace générale, que Dieu donne à tous les hommes. On ajoûte, que quand S. Auguſtin conclut du paſſage de S. Paul, (a) *Dieu produit en vous avec efficace & le vouloir & le parfaire*, que cette grace intérieure a toûjours ſon effet, ou qu'elle détermine la volonté à agir effecti-

(a) *Philipp. II. 13.*

ſectivement, *ce n'eſt plus l'Apôtre qui parle; mais Auguſtin.*

12. On parle dans le Chapitre XXI. de S. *Cyrille*, & *d'Iſidore* de Damiete. Le long Commentaire du premier ſur S. Jean, que nous n'avons point entier, eſt plus employé à refuter les Hérétiques, qu'à expliquer le ſens literal du texte. Le ſecond n'a point fait de Commentaires; mais il a écrit un grand nombre d'Epîtres, où il explique à la létre, & même en habile Critique pluſieurs difficultez de la Bible. Sa maniere d'écrire, étant exacte, il dit beaucoup de choſes en peu de mots. Il a donné une marque de ſon jugement, en ce qu'il a condamné ceux qui apliquoient à Jeſus-Chriſt tout l'Ancien Teſtament. Il ſoûtient qu'en donnant des interprétations forcées aux paſſages qui ne s'entendent point de lui, on étoit cauſe, qu'on revoquoit en doute ces endroits qui lui conviennent ſans être forcez.

13. Les Commentaires de *Theodoret* ſur les Epîtres de S. Paul ſont le ſujet du Chapitre XXII. Ce n'eſt preſque qu'un Abrégé de S. Chryſoſtome; mais il mérite d'être lû, parce qu'il éclaircit en peu de mots pluſieurs difficultez de cét Apôtre, auſquelles il a

donné un nouveau jour. Le Chapitre XXIII. parle de *Nonnus*, de *Juvencus*, & de quelques autres Auteurs, qui ont écrit en vers sur le N. Testament.

II. APRES avoir parlé des Commentaires de ceux qu'on nomme proprement les Péres de l'Eglise, M. Simon vient à ceux qu'on peut appeller Compilateurs, parce qu'ils n'ont presque fait que ramasser ce qu'ont dit ceux qui les ont précedé.

1. Il commence par *Primasius*, par *Bede*, & par *Alcuin*, qui font le sujet du Chapitre XXIV. Le plus habile & le plus judicieux de ces Compilateurs a été Bede, qui déclare qu'il ne fait que copier les anciens Péres, se servant autant qu'il peut de leurs propres paroles. Il suit par conséquent tantôt le sens litéral, & tantôt le mystique, & il n'est pas beaucoup étendu.

2. Les Commentaires de *Rabau Maur* Archevêque de Mayence, & de *Claude* Evêque de Turin sont examinez dans le Chapitre XXV. Le travail du premier, quoi qu'immense, est devenu presque inutile, depuis que les Ouvrages des Péres ont été imprimez, chacun aimant mieux lire ces anciens Auteurs dans leur source que dans de simples Extraits.

Clau-

Claude de Turin s'étoit ouvertement déclaré contre les Images, & il a même été accuſé d'Arianiſme. Mais M. Simon aſſûre, qu'il n'a rien trouvé que d'Orthodoxe dans ſes Commentaires, ce qui lui fait croire qu'il les avoit compoſez avant que de publier ſes erreurs. Il ſemble qu'il ait été du ſentiment de S. Jerôme ſur les Evêques & les Prêtres. On traite dans le Chapitre ſuivant de pluſieurs autres Compilateurs.

3. *Rupert* dont il eſt parlé dans le Chapitre XXVII. & qui a écrit de longs Commentaires ſur une bonne partie de l'Ecriture au commencement du XII. Siécle, n'a pas eu, à ce que dit *Bellarmin*, des ſentimens Orthodoxes ſur l'Euchariſtie, ayant cru l'impanation. M. Simon avoûe qu'il a ſoûtenu une eſpéce d'union Hypoſtatique du pain avec Jeſus-Chriſt, qu'il a expliquée par le Myſtere de l'Incarnation.

4. Les Catholiques Romains qui ont vêcu depuis la Réformation, ne ſont pas les premiers qui ont cherché une nouvelle ponctuation aux paroles de Jeſus-Chriſt au bon Larron. Theophylacte qui vivoit ſur la fin du XI. ſiécle, dit que quelques uns de ſon tems leur donnoient ce ſens, *Je te dis aujourd'hui, que tu ſeras avec moi en Paradis.*

Le même Auteur explique doctement ces paroles du Chapitre VII. de S. *Marc* vers. 3. *Les Pharisiens & tous les Juifs ne mangent point qu'ils ne lavent leurs mains avec le poing* πυγμῇ. Ce savant homme ayant plus d'égard à l'usage des Juifs, qu'à la signification propre du mot grec, a remarqué que νίπτεσθαι πυγμῇ signifioit être lavé jusqu'au coude. Il est fait mention de cet usage dans le *Thalmud*.

5. On trouve dans les bonnes Bibliotheques un grand nombre de ces Recueils qu'on nomme ordinairement *Chaînes*, mais un défaut qui leur est commun, c'est que ces Compilateurs abrégent souvent les paroles des Auteurs, & substituent quelquefois d'autres mots à leur place, ce qui fait qu'ils leur font dire ce qu'ils ne disent point. Il y en a une, par exemple, qui fait dire à Origene sur S. Matthieu Chap. I. 18. *Cela signifie la sanctification & la Consubstantialité de la Trinité.* Il y a peu d'apparence, qu'on se soit exprimé ainsi, avant le Concile de Nicée.

III. L'AUTEUR commence dans le Chapitre XXXIII. à parler des Commentateurs Scholastiques, qui ont vécu depuis le XII. siécle, jusques à la Réformation & depuis. 1. Le premier

mier eſt *Pierre Lombard* le *Maître des Sentences*, qui n'a fait que compiler ceux qui l'ont précédé, non plus qu'*Albert le Grand*, qui a commenté les Evangiles, & les Epitres de S. Paul. *S. Thomas* ne ſavoit point de grec, & il a crû bien légérement aux memoires qu'on lui a fournis. Quelquefois pour trop raiſonner, il donne priſe aux Hérétiques, comme lors qu'il dit, *qu'ainſi que l'homme Chriſt n'a pas été prédeſtiné pour ſes mérites, mais par la ſeule grace à être Fils de Dieu naturel, nous ne ſommes auſſi prédeſtinez que par la grace à être Fils de Dieu adoptifs.* M. Simon dit qu'il y a bien des choſes inutiles dans ſes Commentaires.

Si *de Lira* eût eu autant de connoiſſance du Grec que de l'Hébreu, ſes *Poſtilles* ſur le N. Teſtament ſeroient plus exacts. Sur le premier Chapitre de S. Matthieu, il fait l'éloge de *Raab*, & obſerve que le nom de *Meretrix*, qui lui eſt donné dans l'Epître aux Hébreux, ne marque pas que ce fût une femme débauchée. C'étoit ſeulement ſon ſurnom. Il remarque de plus que le mot Hebreu qui eſt dans *Joſué*, & que les Latins & les Grecs ont traduit par celui de *Meretrix*, ſignifie auſſi une Hôteliere.

Il croyoit que c'étoit donner priſe aux

aux Juifs, que de n'atribuer qu'à Jeſus-Chriſt de certains paſſages de l'Ancien Teſtament, qui ſemblent auſſi avoir un ſens litteral. Sur ce principe, il ſoûtient que ces paroles de S. Paul, Rom IX. 2. *Les reſtes d'Iſraël ſeront ſauvez*, contiennent une véritable hiſtoire de ce petit nombre des dix Tribus, qui avoient été menées en captivité, lequel vint ſe joindre au Royaume de Juda ſous *Sedecias*. Cette converſion a été le Type de la converſion des Apôtres, & de quelques autres Juifs au tems de Jeſus-Chriſt. Ce Commentateur ne raiſonne pas ſi bien ſur d'autres matieres, & il fait pitié à M. Simon, lors qu'il ſe mêle de Theologie.

2. On parle d'*Eraſme* dans les Chapitres XXXV. & XXXVI. L'Auteur en dit aſſez de bien, & beaucoup de mal : *Il promet*, dit-il, *d'écrire de petites notes, & non des Commentaires ; & il attaque ſouvent ſans aucune néceſſité les Theologiens de l'Ecole & les Moines*. En pluſieurs endroits, il fait plûtôt le métier de Declamateur, que d'Interpréte. Il tourne ſouvent en ridicules *Iſidore*, le Cardinal *Hugue*, Pierre Lombard, *Comeſtor* & quelques autres, à cauſe de certaines étymologies abſurdes qu'ils ont alleguées. Il ſe mêle ſouvent de concilier l'Hebreu avec le Grec des LXX,

bien

bien qu'il n'entendit pas cette premiére langue, & qu'il ait eu beſoin de ſe ſervir du ſecours d'*Oecolampade* dans ces occaſions, comme il l'avoüe lui-même. Il ſemble attribuer un defaut de mémoire aux Evangeliſtes & aux Apôtres, dans ſa note ſur le verſet 5. du Chapitre II. de S. Matthieu.

On l'a accuſé d'avoir appuyé l'Arianiſme & le Pelagianiſme dans ſes Notes. M. Simon croit qu'on peut le juſtifier du dernier; mais non pas du premier. Il ſoupçonne, par exemple, ſur de très-legers fondemens, que ces paroles Rom. IX. 5. *Qui eſt Dieu ſur toutes choſes benit éternellement*, ont été ajoutées au texte, bien qu'elles ſe trouvent dans tous les Exemplaires. On le regarde néanmoins, comme un des plus habiles Critiques de ſon tems, & qui a fourni de grandes lumiéres à ceux qui ont travaillé après lui. Les Theologiens de Paris, à qui ſon Ouvrage ne plût pas, le cenſurérent avec un peu trop de rigueur, lui faiſant un crime des choſes les plus innocentes. Eraſme écrivit des Apologies, qui méritent d'être luës, parce qu'il y éclaircit pluſieurs faits de Critique & de Theologie. On le blâme entr'autres choſes de ce qu'il avoit dit que l'Evangile nous commande d'éviter les Hérétiques, & non

non pas de les brûler; Il répond que son dessein a été uniquement de modérer la cruauté de quelques Ecclésiastiques. Que la douceur des Ecclesiastiques apportoit autrefois du temperament à la sévérité des Princes ; mais qu'aujourd'hui l'inhumanité de quelques Moines les porteroit à des excés de barbarie & de cruauté, si les Princes ne l'adouciſſoient.

Les Protestans le combatirent aussi, parce, dit l'Auteur, qu'il s'étoit déclaré contr'eux. Il les accuse d'avoir des pratiques contraires à leurs maximes. *Ils crient fortement*, dit-il, *qu'il ne faut point punir de mort les Hérétiques & cependant ils condamnent à mort les Anabaptistes qui sont moins heretiques qu'eux, & qui ne se sont point rendus les maîtres des Eglises & des Villes.* M. Simon prétend qu'Erasme est toûjours demeuré ferme dans les sentimens de l'Eglise Romaine.

3. Le Cardinal *Sadolet* a fait un Commentaire sur l'Epître aux Romains, en forme de Dialogues. Il nous aprend sur le Chap. XIV. que les Cardinaux *Cajetan* & *de Campege*, soûtenoient que ce n'est pas pécher mortellement que de rompre un jeûne, & que *Clement VII.* avoit eu dessein de retrancher une partie de ceux que célébre l'Eglise. Dans le même endroit il y a une Dissertation,

tation, où il introduit le Cardinal *Trivulce* racontant un Diſcours où il avoit été préſent étant jeune, entre *Olivier Caraffe* Cardinal de Naples, & *Nicolas Fliſque*. Ils agitérent s'il étoit à propos pour la Réligion Chrêtienne, de ſoufrir ce grand nombre de Réligieux ſi différens de noms, d'habit, & d'inſtitution. Il dit qne le bruit s'étoit répandu parmi le peuple, que le Pape ſongeoit à les réduire à un plus petit nombre, & qu'on devoit parler de cette réduction dans le Conſiſtoire. *Il eſt aiſé de juger*, ajoûte M. Simon, *qu'on ſe ſeroit alors porté facilement, à ſuprimer une bonne partie des Moines, leſquels, loin d'être utiles à l'Egliſe, lui avoient beaucoup nui.* Sadolet croyoit qu'il falloit reduire tous ces divers Ordres à trois Claſſes, en ôtant plûtôt la varieté, que le nombre des Religieux. Il vouloit qu'on ſuprimât tout-à-fait les Mendians, parce que leur Profeſſion n'eſt point honnête, & qu'elle eſt contraire à la ſpeculation.

4. Nôtre Auteur eſtime beaucoup le Commentaire de *Janſenius* Evêque de Gand ſur les 4. Evangiles, dont il a fait une hiſtoire ſuivie. Ses citations ſont ordinairement exactes, il eſt non ſeulement Theologien; mais auſſi Grammairien & Critique. Cependant

il

il n'avoit pas une connoiſſance exacte de la langue hebraïque, témoin l'étymologie, qu'il donne au mot de *Jean*, qu'il fait venir de *Jehova* & du verbe *banan*, qui ſignifie *prier* & *avoir pitié*.

5 De *Ribera* a fait un Commentaire ſur l'Epître aux Hebreux, où il ne ſuit pas toûjours les ſentimens les plus reçûs. Sur ces paroles du Chap. II. verſet 16. *Il n'a pas pris les Anges &c.* il dit que le Verbe grec ἐπιλαμβάνομαι, auquel repond le latin de la Vulgate *prehendit*, lui paroit ſignifier en ce lieu-là *délivrer*; le ſens étant que Jeſus-Chriſt ne délivre pas les Anges; mais qu'il delivre & ſauve tous les jours les hommes, *Eſtius*, M. *de Godeau*, & *Cameron* ſont dans le même ſentiment. M. Simon approuve bien plus cette explication que l'explication ordinaire.

6. Il fait beaucoup de cas du Commentaire de *Maldonat* ſur les Evangiles, & de celui de *Benoit Juſtiniani* ſur les Epîtres. Mais *Eſtius* lui paroit trop long, & trop prévenu des ſentimens de S. Auguſtin. Il l'accuſe d'avoir trop preſſé ſur le mot ἐνεργεῖν de l'Epître aux Philippiens, & il ſoûtient qu'on peut prouver par les Auteurs Grecs tant prophanes qu'Eccleſiaſtiques, que ce verbe n'a point de lui-même la ſignification, *operer avec efficace*.

7. Le

7. Le Jeſuite *Menochius* eſt un des plus judicieux Scholiaſtes que nous ayons ; mais il eſt trop court. Il ſemble avoir ignoré de certains faits aſſez connus : comme quand il accuſe les Antitrinitaires de Tranſylvanie de rejetter comme ſuppoſée la premiere Epître de S. Jean, au lieu qu'ils n'en rejettent que le verſet où il eſt parlé de la Trinité ; & quand il dit qu'Eraſme & Calvin n'ont point reçû l'Apocalypſe, comme Canonique.

M. Simon n'a pas ſi bonne opinion de *Cornelius à Lapide*, que de Menochius. Ce premier défend ſouvent les opinions les moins ſoûtenables, & rapporte en pluſieurs endroits des Legendes ridicules. Il ne convient ni avec les Péres Grecs, ni avec S. Auguſtin, ſur le ſens de ces paroles, (a) *j'ai aimé Jacob, & j'ai haï Eſaü*. Il prétend que *Malachie* a déſigné par ces paroles la poſterité de Jacob & d'Eſaü. Que l'Apôtre aplique ce paſſage par forme d'allegorie à l'état, où etoient alors les Juifs & les Chrêtiens ; Dieu ayant négligé les premiers, pendant qu'il a appellé les Gentils à la Religion Chrêtienne.

IV. ON commence dans le Chapitre XLV. à parler des Commentateurs *Heterodoxes* de ces derniers tems, &

(a) *Rom. IX. 13.*

l'on

l'on débute par *Wiclef* & par *Jean Hus*.
1. Le premier a fait un Ouvrage imprimé en 1525. qui contient un Dialogue entre trois perſonnes, la *Verité*, le *Menteur*, & la *Sageſſe* ou la *Prudence*. Cet Homme, au jugement de M. Simon, avoit la tête remplie des ſubtilitez de l'Ecole, & étoit plus Philoſophe que Théologien. Il s'embaraſſe de mille Difficultez, qu'il ne peut ſoudre; ſon ſtyle eſt tout-à-fait barbare, & il y mêle de groſſes injures.

Ses 3. premiers Livres, où il parle de Dieu & de ſes attributs, ne contiennent preſque rien que de metaphyſique. Il prétend démontrer la Trinité par des raiſons naturelles. Il parle fort au long des Idées, & tout-à-fait en Platonicien. Il ne reconnoit d'autre principe de ſa Théologie que l'Ecriture, au ſecours de laquelle il fait venir la raiſon, & invente pour ce ſujet une nouvelle Logique. Il décide comme une vérité importante à la Réligion, qu'il y a véritablement & réellement des natures univerſelles: il attribuë aux Théologiens de ſon tems, de croire qu'il n'y a rien de plus faux que l'Ecriture. Il prétend que dans l'Euchariſtie le Corps de Jeſus-Chriſt eſt dans le pain, & non dans de ſimples accidens; & l'on peut inferer de ſes Ecrits qu'il n'a entendu cette pré-

préſence que d'une maniere metaphyſique, qu'il explique, comme il peut. Il ſemble qu'il ait crû legitime le culte des Images. Il n'oſe damner les enfans morts ſans Bâtême.

On diroit qu'il exclut la Confirmation du nombre des Sacremens. Il ne connoit que deux Ordres, la Prêtriſe & le Diaconat. Il croit que la Confeſſion auriculaire a été inſtituée par *Innocent III.* & ſoûtient que l'Ecriture ſuffit pour bien vivre & pour être ſauvé ſans avoir recours aux nouvelles déciſions de la Cour de Rome. Enfin il ne croit pas que l'Extreme-Onction ſoit aſſez bien établie ſur le paſſage de S. Jaques, & condamne comme des inventions de l'Antechriſt toutes les cérémonies qu'on obſerve dans l'adminiſtration des Sacremens.

Les œuvres de Jean Hus ont été imprimées en deux Volumes *in folio*, en 1558. On ne voit pas, dit M. Simon, qu'il ait nié la Tranſubſtantiation. Il avoit les mêmes principes de Logique & de Metaphyſique que Wiclef.

1. Il paſſe dans le Chapitre XLVI. aux Commentaires de *Luther* & de *Melanchton*. Il parle très-mal du premier. Pour le dernier on voit dans tous ſes Ecrits un eſprit de Rheteur & de Decla-

mateur. A l'égard de la doctrine, on sait qu'il abandonna celle de son Maître sur la Grace & sur la Prédestination, en quoi il a été suivi de la plûpart des Lutheriens, qui ont reconnu après lui une Grace Universelle.

M. Simon avoit déja dit beaucoup de bien de *Flacius Illyricus* dans sa Critique de l'Ancien Testament. Il dit dans ce Volume, que cét Auteur a condamné avec raison tous ces longs Commentaires, & a tracé le plan d'une bonne interprétation. *Camerarius* n'est ni Théologien, ni Controversiste dans ses Commentaires. Il préfere les Péres Grecs aux Latins, qu'il nomme rarement. Il n'est pas de ces Critiques qui n'ignorent rien; il avoüe qu'il ne sait point ce qu'il faut entendre par *ceux qui sont dans la prison*, desquels parle S. Pierre, 1. Epit. III. 19. On prétend que les Notes de *Munster* sur l'Evangile Hébreu de S. Matthieu ne sont d'aucun usage; parce qu'il est visible, que cette traduction a été faite sur la Vulgate, ainsi c'est inutilement que les Anglois l'ont inseré dans leurs Critiques. Les Commentaires de *George Calixte* sur le N. Testament ne répondent point à sa reputation. Ses sentimens sur le libre Arbitre & sur la Grace sont les mêmes que ceux des *Remonstrans*.

Calo-

Calvinistes qui a ramassé tous les Commentaires des Auteurs Luthériens, relève partout les fautes qu'il a trouvées dans *Grotius*, & ne lui rend pas toujours justice. Il y a néanmoins peu de Commentateurs Luthériens, qui ayent fait paroître tant de bon sens que celui-là.

Il commence dans le Chapitre XLIX. à parler des Commentaires de ceux qu'on nomme *Zuingliens* & *Calvinistes*. *Zuingle*, dit nôtre Auteur, *est plus modeste dans ses Instructions, que la plupart des premiers Protestans*. Il y mêle moins de controverse, & s'arrête assez au sens littéral. On l'a accusé de nier le péché Originel; quoi qu'il condamne les dogmes des Pélagiens. C'est peut-être parce qu'il aime mieux donner le nom de *maladie*, que celui de *péché* à cette contagion originelle. Il paroit qu'il n'a point lû dans la 1. Ep. de S. Jean le passage des trois Témoins Célestes. Il s'explique dans tous ses discours d'une maniere simple & nette allant ordinairement à son but. M. Simon en a assez bonne opinion.

Bucer a accusé les Reformateurs d'être allez un peu trop vite. Il s'accuse lui-même de ce défaut, & il n'a pas de honte de s'en retracter. Il semble

joindre à l'Ecriture l'ancienne Tradition de l'Eglise ; déclarant qu'il a fait son possible pour n'avancer rien de contraire ni à l'une, ni à l'autre. C'est sur son modéle que les Protestans d'Angleterre qu'on nomme *Episcopaux* firent leur Reformation.

Il est l'Auteur de ce milieu attribué à Calvin sur la matiére de l'Eucharistie, entre les Luthériens & les Zuingliens, que M. Simon dit *approcher fort du galimatias.* Il semble avoir douté de l'Autorité de l'Epître de S. Jaques.

Nôtre Auteur dit que l'Harmonie de *Calvin* n'a pas été estimée, & que *Charles de Moulin* qui a travaillé sur la matiére après lui, en parle comme d'un Ouvrage, qui embarrasse plûtôt le discours des Evangelistes qu'il ne l'éclaircit. Il fait plus de cas de son Commentaire sur les Actes, où il y a de très-bonnes choses ; qui méritent d'être loüés. Il est moderé dans son Commentaire sur l'Epître aux Romains, qu'il publia à Strasbourg dès l'année 1539. *parce*, dit nôtre Auteur, *qu'alors il ne songeoit qu'à se concilier les esprits des differens Partis.*

Il ne paroit pas tant de modération dans ses autres Commentaires sur les Epitres de S. Paul, qu'il composa étant à Geneve. Il a aussi commenté les sept Epi-

Epîtres Catholiques, sans en rejetter aucune, bien qu'il insinuë dans ses Préfaces, qu'il y a de grandes raisons de douter de l'autorité de quelques-unes.

On trouve dans les Notes de Beze sur le N. Testament beaucoup d'érudition, & bien des choses curieuses, qu'on ne verra pas ailleurs; il est Critique & Grammairien, & il a eu le bonheur d'avoir entre les mains de bons Exemplaires Grecs Manuscripts.

Gomar fait paroître partout beaucoup d'érudition, de Grammaire, de Critique, & de Theologie. Il a crû qu'on a perdu plusieurs Ecrits des Prophétes, & qu'on ne doit pas toûjours chercher les citations des Evangelistes & des Apôtres dans les Livres du V. Testament, qui nous restent. Il a traité fort à fonds la question du passage de la 1. de S. Jean Chap. V. vers. 7. alleguant tout ce qui a été dit sur ce sujet de part & d'autre. Bien qu'il le croye véritable, il ne juge pas qu'on puisse s'en servir efficacement contre les Sociniens; à cause des raisons contraires, qui sont probables.

Cocceius, selon M. Simon, possedoit parfaitement la langue Hebraïque & les Rabins, & n'ignoroit pas la langue Gréque. Mais il n'avoit point assez lû les Anciens Ecrivains Ecclesiastiques.

Il s'est uniquement attaché au simple texte de la Bible, sur lequel il méditoit sans cesse. Il semble avoir eu des pensées trop particulieres sur de certains sens, & il faut être persuadé de ses principes, pour demeurer d'accord de ses interprétations qu'il a données à plusieurs Prophéties.

Charles du Moulin, celebre Jurisconsulte a écrit la *Concorde des Evangiles*. Ses observations sont ordinairement judicieuses. Il dit qu'il a vû une version de toute la Bible traduite en François, sous *Charles V.* surnommé le *Sage*. M. Simon semble en douter, parce qu'il l'a cherchée inutilement. Mais après le témoignage de *Jean de Serre*, on ne sauroit guéres révoquer ce fait en doute. (a) Cet Historien assûre positivement que Charles V. fit traduire la Bible en François environ l'an 1380. par l'entremise de *Nicolas Oresme* son Précepteur. Il témoigne en avoir vû l'Original au Cabinet du Louvre, avec le seing du Roi Charles & du Duc *de Berri* son frére.

M. Simon croit qu'on ne peut pas tirer un grand secours des Commentaires de *Lightfoot* sur le N. Testament, à moins qu'on n'y joigne l'étude de la version des LXX. qui est plus utile, pour

(a) *Dans son Inventaire. Tom. II. fol. m.* 154.

pour aprendre le Style des Evangeliſtes & des Apôtres, étant jointe à une connoiſſance médiocre de la langue Hebraïque, que tout le grand apparat de Rabbiniſme de ce Docteur Anglois.

4. Après les Calviniſtes viennent les *Arminiens*. M. Simon croit que les ſentimens d'*Arminius* ſur le libre Arbitre & ſur la Grace n'avoient rien que d'orthodoxe ; mais qu'*Epiſcopius* pouſſa les choſes plus loin, s'aprochant beaucoup du Socinianiſme. Il ſemble ignorer que le premier Volume des œuvres de ce Théologien a été imprimé deux fois, ce qui le rend beaucoup plus commun que le ſecond. Epiſcopius n'a pû goûter les interprétations forcées de Socin ſur le premier Chapitre de l'Evangile ſelon S. Jean. Il faut avoüer qu'on ne ſauroit guéres mieux refuter ce Chef des *Unitaires*, que l'a fait ce Savant dans cette occaſion.

Grotius, dont nôtre Auteur parle aſſez au long, n'a pas appuyé toutes les Nouveautez des Antitrinitaires, quoi qu'il ſemble s'être approché de leurs ſentimens. Ses notes ſur le commencement de l'Evangile de S. Jean en ſont une bonne preuve. Il favoriſe quelquefois l'ancien Arianiſme ; ayant trop élevé le Pére au-deſſus du Fils. Il n'eſt pas toûjours exact dans ſes citations;

parce qu'il n'a pas toûjours conſulté les Originaux. Cependant on doit lui rendre cette juſtice, que pour ce qui eſt de l'érudition & du bon ſens, il ſurpaſſe tous les Commentateurs qui ont écrit avant lui. Il a été très-habile dans la Critique, & s'il avoit eu de nouveaux Exemplaires grecs Manuſcripts, il y auroit fait de plus grandes découvertes.

5. Dans le Chapitre LV. on parle des nouveaux Antitrinitaires, en commençant par *Servet*. Il ne paroit pas que cet Hérétique ait eu un Syſtême bien arrêté, du moins dans la premiére édition des 7. Livres qu'il publia contre la Trinité, en 1531. Dans la Préface qu'il a miſe au-devant de ſes Dialogues de la Trinité, imprimez en 1532. il fait connoître, qu'il n'étoit pas lui-même content de cette Edition. Il en publia une autre, qui ne parut qu'en 1555. un an avant ſa mort, mais ceux de Geneve s'étant ſaiſis des Exemplaires, les firent brûler, ce qui fait qu'il eſt difficile d'en trouver. M. Simon n'en ayant pû avoir aucun, s'eſt ſervi de la premiére Edition. Le ſujet de ſon premier Livre eſt de Jeſus-Chriſt comme Meſſie jugeant à propos de le conſidérer comme *homme*, avant que de le conſidérer comme *verbe*, ce qu'il fait dans les autres livres.

Il

il prouve par les miracles que Jesus-Christ a faits, qu'il est ce Fils de Dieu, qui devoit être envoyé aux Juifs. C'est, selon lui, à l'égard de cette *filiation* que Dieu est appellé *Pére*, & qu'il l'est véritablement; & sur ce sujet, il veut qu'on prenne garde à ces mots. (a) *C'est pourquoi aussi ce qui naîtra de toi saint, sera appellé Fils de Dieu.* Il veut de plus, que non seulement le Pére l'ait engendré, mais qu'en l'engendrant il l'ait fait Dieu & semblable à lui. Il prouve sa Divinité par plusieurs passages de l'Ecriture, assurant que cette proposition, *Christ est Dieu*, est véritable. Mais il ajoûte qu'on peut montrer par beaucoup de passages, qu'il est Dieu véritablement, *parce qu'il a été élevé pour recevoir la Divinité & un nom au dessus de tous les noms.* Il apporte la réponse de Jesus-Christ aux Juifs, qui s'étoient scandalisez de ce qu'étant homme, il se faisoit Dieu; d'où il conclut, qu'il n'est Dieu que par grace, & par privilége, & non de sa nature comme le Pére. Dans tout cela Servet ne regarde Jesus-Christ, que comme homme. Il s'énonce autrement dans les Livres suivans, où il parle de lui comme *verbe*.

Cét Hérétique haïssoit surtout le mot de

(a) *Luc.* I. 35.

de *Personne*, l'assurant que s'il signifie quelque chose de réel, il faut nécessairement, qu'il y ait trois substances en Dieu. Il croit que le mot Grec ὑπόστασις, & le latin *Persona*, ne signifient autre chose qu'une forme ou apparence extérieure, & que c'est de cette manière qu'une Personne de la Divinité se faisoit connoître en Jesus-Christ, ce qui n'est pas éloigné du *Sabellianisme*. Cette notion posée, il condamne également les Orthodoxes, les Ariens, les *Eunomiens*, & généralement toutes les Sectes, *qui ont*, dit-il, *chacune expliqué le mystère de la Trinité selon leurs préjugez*. Il n'y a, selon lui, d'autre différence entre Dieu & le Verbe, que celle qui est entre une chose & son mode. *Le Verbe dans Dieu*, dit-il, *n'est autre chose, que Dieu qui parle, & lors qu'il a prononcé la parole, alors il est chair ou Verbe de Dieu.* Il a fait un certain mélange du sentiment des Orthodoxes & de celui des Ariens, qu'il est assez difficile de comprendre.

Fauste Socin, qui a donné le nom aux nouveaux Unitaires, ne savoit que peu de grec & d'hebreu, comme il l'avoue lui-même, bien qu'il se soit mêlé de décider des questions, où la connoissance de ces deux langues est de la dernière nécessité. Il a crû, contre toute l'An-

Li

tiquité, & même contre l'opinion de Servet, que Jesus-Christ étoit appellé *la parole*, parce que par son moyen la parole de l'Evangile étoit annoncée aux Hommes. S. Jean s'est servi selon toutes les apparences d'un mot qui étoit déja en usage chez les Juifs & chez les Grecs. Or il est certain que les uns & les autres ont eu du mot λόγος une idée bien différente, de celle de Socin; & c'est par raport à cette idée qu'on le doit expliquer. Outre ses Commentaires, Socin a composé ses *Lectiones Sacræ*, & ses *Prælectiones Theologicæ* où il explique un grand nombre de passages du N. Testament, & que M. Simon croit pouvoir être utiles aux Catholiques. Cela vaut bien la recommandation que le P. *Mabillon* a faite d'Episcopius, & que nôtre Auteur a relevée dans ce Volume, & ailleurs.

Crellius a commenté une partie du N. Testament. Cet Auteur, dit M. Simon, est tout à la fois Grammairien, Philosophe, Théologien, & cependant il n'est pas beaucoup étendu. Il a une adresse merveilleuse à accommoder avec ses Préjugez les paroles de S. Paul. Il établit les opinions de ceux de sa Secte avec tant de subtilité, qu'aux endroits même où il tombe dans l'erreur, & où il appuye ses paradoxes,

il semble ne dire rien de lui-même. Les autres Commentateurs de ce Parti ne sont pas comparables à lui. *Brenius* n'a fait qu'abréger Grotius. Il explique ces paroles, *avant qu'Abraham fût je suis*, du Decret d'envoyer Jesus-Christ dans le monde, & soûtient qu'en cela il ne parle qu'après Beze & Grotius.

V. L'AUTEUR traite dans le Chap. LVIII. des Commentateurs en langue Vulgaire. Il n'est pas des amis de M. de *Godeau*. Il dit que cèt Evêque dans ses Paraphrases des Epîtres de S. Paul copie par tout Estius, & que cependant dans sa Préface, où il marque les principaux Auteurs qu'il a suivis, il ne fait point mention de ce Docteur, auquel il est tant obligé.

2. Les Chapitres LIX. & LX. qui sont fort longs sont employez à critiquer diverses Notes du *N. Testament de Mons*, l'Auteur ayant crû, sans doute, qu'il ne sauroit mieux repliquer à ce que M. *Arnaud* a répondu aux remarques qu'on avoit faites contre cette Version, qu'en y en ajoûtant un grand nombre d'autres. Il est vrai qu'on doit avoüer que la plûpart de ces remarques ne sont pas trop importantes. On leur reproche en général, que le plus souvent ce n'est pas S. Paul qui parle dans leur version

ſion ; mais Eſtius. On les raille de ce que les Dames les plus qualifiées ont pris leur parti, & de ce que leur verſion fait les Delices de pluſieurs perſonnes de la Cour.

VI. ON a joint à la fin une Diſſertation Critique ſur les principaux Actes Manuſcripts qu'on a citez dans les trois Parties de cét Ouvrage. Elle contient auſſi une réponſe à ce que M. Arnaud a allegué contre ce qui avoit été avancé touchant le Manuſcript de Beze, & le celebre paſſage de la 1. Epitre de S. Jean Chap. V. 7. mais on ſeroit trop long de s'arrêter ſur tout cela. Il vaut mieux finir cét Extrait en faiſant part au Public d'une découverte qu'on a faite ſur ce dernier Ouvrage de M. Simon.

Comme on l'a acheté *en blanc*, on s'eſt aperçû de quatre *Cartons*, que l'Auteur a fait métre, pour changer de certaines choſes, qu'on avoit déja imprimées. On a confronté ces Cartons, avec ce qui avoit d'abord été imprimé, & voice ce que l'on a trouvé. 1. Le premier regarde les pages 1. & 2. On avoit mis la premiere fois à la 2. page. *S'il nous reſtoit quelques Commentaires des premiers Chrêtiens de Jeruſalem, connus ſous le nom de Nazaréens.* Cela paroiſſoit abſurde, puis qu'il ne ſe peut faire que ces premiers Chrêtiens

ayent commenté des Livres dont la plûpart n'étoient pas encore écrits, & du vivant des Apôtres. On a donc mis: *S'il nous restoit des Commentaires des Successeurs de ces premiers Chrêtiens.* On avoit mis un peu plus bas. *S. Jerôme qui en avoit lû quelques uns*, suppléez de ces Commentaires, *nous a laissé des fragmens qui nous aprennent*: mais cela est faux. On a donc mis: *S. Jerôme qui en avoit lû quelques-uns, nous aprend quelle a été leur methode.*

2. Le second Carton regarde les pages 217. & 218. M. Simon en parlant des Phylactéres des Juifs, dit que S. Jerôme assûre que *la même coûtume étoit chez les Indiens, les Perses, & les Babyloniens.* Mais il n'avoit point compris le sens de S. Jerôme; il a donc mis à la place: S. Jerôme *ajoûte que cette coûtume étoit encore de son tems, chez les Juifs de l'Inde, de la Perse, & de Babylone.*

3. Le 3. Carton est plus considérable. Il regarde les pages 309. & 310. M. Simon, après avoir dit que S. Isidore assûre que les Hyperboles sont ordinaires aux Ecrivains Sacrez, & qu'on en trouve dans Moyse, & dans les Pseaumes, avoit ajoûté: *Ce Docte Critique auroit pû produire plusieurs autres exemples d'hyperboles, & convaincre ce*

Juif,

Juif, comme il la fait, d'ignorance & de malice. L'on auroit en effet de la peine à trouver aujourd'hui une Terre de Canaan, aussi abondante qu'elle est decrite dans les Livres de Moyse : il n'y a cependant gueres d'apparence, qu'elle ait changé de face depuis ce temps-là. Cela est bien hardi, aussi ne le trouve-t-on plus dans le feuillet qu'on a supplée. Voici ce qu'on y lit, après le mot de *malice* : *Il ne faut plus toûjours prendre à la lettre ces façons de parler, qui sont encore plus ordinaires dans les Livres des Anciens Rabins, que dans l'Ecriture. Les expressions des Prophetes sont encore plus hyperboliques.* Cela est contradictoire, puis qu'il se raporte naturellement à ces anciens Rabins, qui sont plus hyperboliques que l'Ecriture. Il faloit faire un plus grand changement, puisqu'on y étoit.

4. La dernier Carton regarde les pages 321, & 322. Après avoir parlé d'un endroit de Theodoret, qui semble favoriser les Pelagiens, M. Simon ajoûte : *Ce n'est pas ici le lieu d'examiner si cette pensée de Theodoret est Pelagienne, je remarquerai seulement en passant, que le Pelagianisme ayant fait plus de bruit dans les Eglises où l'on parloit la langue Latine, que dans l'Orient, ce Commentateur, qui fait profession de recueillir en abregé ce qu'il avoit lû dans les Ecrivains Grecs,*

Grecs, sur tout dans S. Chrysostome, n'est point l'Auteur de cette interprétation. Bien que cela ne soit pas fort net, il paroit pourtant que l'Auteur vouloit dire, que l'Eglise Gréque n'étoit pas éloignée des sentimens de Pelage. Cette proposition lui a sans doute paru trop hardie, voici comment il l'a changée. Après le mot d'*Orient*, il ajoûte, *il n'est pas surprenant que ce Commentateur, qui a recueilli en abrégé ce qu'il avoit lû dans les Auteurs Grecs, n'ait point fait mention en ce lieu-ci du peché Originel.* J'avoüe que je ne comprens pas bien ce que veut dire M. Simon.

VIII.

GOSPEL-TRUTH *Stated and vindicated: Wherein Some of Dr. Crip's Opinions Are Considered; and the Opposite Truths are Plainly Stated and confirmed.* By DANIEL WILLIAMS. The second Edition. C'est-à-dire: *La Verité de l'Evangile établie & défendue.* A Londres, chez Jean Dunton. 1692. in 2. pagg. 214.

NOUS ne saurions mieux expliquer l'occasion qui a fait naître cét Ouvrage, qu'en inserant ici la Létre

Létre que M. *Toland* étudiant en Theologie nous en a écrite, en nous l'envoyant. Voici ce qu'elle contient.

„ Monsieur.

„ Je vous prie de faire un Extrait un „ peu circonstantié du Livre que je vous „ envoye, afin que ceux qui ne con„ noissent pas si bien que vous, l'Histoi„ re Ecclésiastique de nôtre tems, puis„ sent avoir une juste idée des matie„ res dont il traite. Vous pouvez le „ faire facilement, puis que le Livre „ est extrémement methodique. Je vais „ vous en faire l'Histoire, & vous com„ muniquer en même tems avec toute „ la brieveté & la sincerité possibles, „ tout ce que je say de nos dernieres di„ visions. Pour en trouver la premiere „ source, il faut remonter jusques à la „ Réformation. Il y avoit des gens dans „ ce temps-là qui abusant du dogme de „ la Prédestination, se permétoient „ tout, & ne faisoient scrupule de rien, „ sous prétexte qu'on ne pouvoit faire „ revoquer un Décret absolu. On se „ plaignit fort de ces dangereuses con„ séquences, comme d'un très-grand „ scandale, qu'on ne manqueroit pas „ d'imputer à la Réformation. Cepen„ dant cette Doctrine fut enseignée & „ suivie encore plus publiquement du„ rant les guerres Civiles, que tout le

„ Royau-

„ Royaume étoit comme inondé d'un
„ Déluge de Libertinage. Elle n'étoit
„ pas renfermée parmi les *Quakers*, les
„ *Ranters*, & leurs semblables, elle
„ avoit aussi été adoptée de plusieurs au-
„ tres d'entre les Nonconformistes,
„ qui, comme vous savez, sont divi-
„ sez en *Presbytériens* & *Indépendans*.
„ Car quoi qu'au commencement tous
„ les Sectaires se disent Indépendans,
„ parce que ces derniers étoient fort
„ honorez du Peuple, à cause de leur
„ pieté, cependant les vrais Indépen-
„ dans ne diffèrent presque en rien des
„ Presbytériens, & des autres Réfor-
„ mez. Il ne s'agit que de quelques
„ articles de Discipline de très-petite
„ importance; comme on peut le voir
„ dans leurs Confessions de Foi. Neau-
„ moins, ceux qui trouvoient leur
„ compte dans leurs Divisions, travail-
„ lérent avec succès à les fomenter.
„ Mais enfin, une triste expérience
„ leur ayant fait voir les funestes suites
„ de leurs démêlez, ils se réünirent il
„ y a près de deux ans, publiérent les
„ articles de leur union, & changérent
„ leurs noms de Parti, en celui de *Fré-*
„ *res-Unis*; & nous esperons que cela
„ sera un acheminement à une plus
„ grande réünion entre les Nonconfor-
„ mistes & eux.

„ Ce-

„ Cependant il y avoit toujours à
„ Londres plusieurs personnes du Parti
„ *Antinomien*, qui chagrins au dernier
„ point d'une réunion, qu'ils n'avoient
„ pû empêcher, résolurent de la rom-
„ pre à quelque prix que ce fût. Ils
„ commencerent bien-tôt à former
„ un Parti. Ils déclamerent avec véhé-
„ mence contre les Pacifiques; ils ta-
„ cherent de les noircir & de les décrier,
„ comme des gens qui élevoient la ju-
„ stice de l'Homme, & qui faisoient
„ revivre la Loi. Ce procedé leur pa-
„ roissant encore trop doux, ils se ser-
„ virent d'un artifice, qui pour être
„ fort commun, n'en est pas plus ex-
„ cusable, c'est de donner à leurs Ad-
„ versaires de certains titres propres à
„ les rendre odieux au Vulgaire igno-
„ rant. Ils insinuoient malicieusement
„ dans leurs Sermons & ailleurs, que
„ les *Freres-Unis* quittant la route des
„ premiers Réformateurs prêchoient
„ une Religion differente de la leur,
„ que le plus échauffé de leurs Chefs ap-
„ pelloit *la nouvelle Loi*. Par cette mé-
„ thode ils ont attiré un grand nombre
„ de personnes, ignorantes & crédules.
„ Un certain *Dawis* homme sans Lettres
„ étant allé de Londres dans la Provin-
„ ce de Northampton, non seulement
„ y prêchoit les erreurs dont on trou-

„ ve

» ve la refutation dans ce Livre ; mais
» éleroit même de sa propre autorité
» à la Charge du Ministére plusieurs
» Cordonniers, Maçons, & autres Ar-
» tisans, avec pouvoir de prêcher, dans
» la vuë de semer de la division parmi
» le Peuple, & de répandre sa Doctri-
» ne ; ce qu'ils firent effectivement en
» plusieurs endroits ; comme on le peut
» voir dans la Relation particuliére
» qu'on en a faite, imprimée à *Lon-*
» *dres* sous le titre de *la Peste de Rotb-*
» *wile*, séjour ordinaire de ce *Dawies*.
» Mais ce qui contribua le plus à for-
» tifier ces divisions, fut la nouvelle
» édition des Oeuvres du Docteur *Crisp*,
» que son Fils M. *Samuel Crisp* fit faire,
» il y a deux ou trois ans. Ce Docteur
» a été le plus considérable des Anti-
» nomiens, son Livre est intitulé *Christ*
» *seul élevé*. Plusieurs savans Théolo-
» giens s'opposerent fortement à ses
» erreurs, & je crois même que son Li-
» vre a été défendu. Feu M. *Baxter*
» célébre Théologien Presbytérien é-
» crivit contre ce Livre aprés sa der-
» niére publication ; non seulement
» pour nous garantir des mauvaises im-
» pressions qu'il pourroit faire sur nous ;
» mais aussi pour nous délivrer de nos
» anciennes préventions, comme on
» peut le voir dans sa *Theologie pacifi-*

» *que*,

„ que ; & dans son *Tombeau des Contro-*
„ *verses*. C'est ce qui le rendit l'objet
„ de la haine & de la médisance des
„ *Antinomiens*. Enfin les progrès conti-
„ nuels de cette Théologie commode
„ allarmérent tous les Esprits éclairez
„ & modérez de tous les Partis. M.
„ *Williams* en particulier, qui travail-
„ loit fort à la réünion, prêcha avec
„ succès contre ces Messieurs, & fit
„ tout ce qu'il pût, pour leur faire en-
„ tendre raison. Mais sachant bien que
„ tous ceux qui étoient en danger d'ê-
„ tre séduits ne demeuroient pas à
„ Londres, ou qu'y demeurant, ils ne
„ voudroient ou ne pourroient pas as-
„ sister à ses Sermons, il mit au jour le
„ Livre que je vous envoye. On le rim-
„ prima peu de mois après souscrit par
„ 49. Ministres. Vous en donnerez
„ dans vôtre Journal l'idée que vous
„ croyez qu'il mérite. Vous obligerez
„ en cela le Public, & moi en particu-
„ lier, qui suis &c. *Toland*.

II. LA Méthode de M. Williams ne sauroit être plus exacte. Il propose d'abord en termes clairs & simples ce qu'il prétend être la vérité. Il en fait de même de l'erreur qui lui est opposée. Il cite après cela les propres paroles de son Adversaire, pour faire voir qu'il a enseigné cette erreur. Cela fait il écarte tou-

tes

tes les questions differentes du sujet dont il s'agit, il explique ce en quoi il convient avec celui contre lequel il dispute, ou ce en quoi la dispute ne consiste point. Après cela il établit quel est proprement l'état de la question. Il allégue les preuves de son sentiment, tirées de l'Ecriture, de la raison, des Confessions de Foi, & des Arrêtez de divers Synodes tenus en Angleterre. Enfin il fait voir quel est le fondement de l'erreur de son Adversaire. Cette méthode régne dans tout le Livre, sur tous les Articles particuliers qui sont en question. Comme on croit que le Lecteur sera bien aise de savoir principalement quels sont les Articles qui causent les nouvelles Divisions des Presbytériens d'Angleterre, c'est à quoi nous nous attacherons principalement dans cet Extrait, l'envoyant au Livre même, ceux qui voudront savoir les raisons sur lesquelles nôtre Auteur appuye ses sentimens.

1. Le premier Article, & qu'on peut regarder comme le fondement de tous les autres, est de savoir quel est l'état d'un Elû avant sa vocation efficace & sa conversion. Les Antinomiens & le Docteur *Crisp* contre lequel dispute nôtre Auteur prétendent, qu'un Elû ne peut jamais être l'objet de la

Co-

Colére de Dieu, ni ſujet à la condamnation, non pas même avant qu'il croye en Jeſus-Chriſt. Que quand il ſeroit ſous l'empire du péché & engagé dans les crimes les plus énormes; il eſt pourtant Enfant de Dieu & juſtifié, de même que les Saints qui ſont déja reçûs dans le Ciel. M. Williams convient bien, que ceux que Dieu a élûs de toute éternité ſeront juſtifiez & adoptez dans le tems; qu'il y a une grande difference entre un Elû avant ſa vocation & un autre homme. Mais il nie qu'avant cette vocation les péchez ſoient pardonnez à un Elû, & qu'il ſoit effectivement adopté. Il prétend au contraire, qu'un Elû, qui eſt encore dans le péché & dans la desobeïſſance, eſt (a) *enfant de la colére*, condamné par la Loi, & n'ayant point encore été juſtifié. Le fondement de l'erreur du Docteur Criſp conſiſte en ce qu'il s'imagine, que parce que le Decret eſt éternel, l'effet du Decret le doit être auſſi; raiſon qui prouveroit auſſi fortement que le Monde eſt éternel, parce que le Decret de le créer eſt de toute éternité.

2. Le ſecond Article concerne la maniére dont nos péchez ont été imputez à *Jeſus-Chriſt*. Nôtre Auteur con-

(a) *Eph. II.* 3.

vient

vient avec ſes Adverſaires, que toute la peine duë à nos péchez a été effectivement & réellement tranſportée ſur le Mediateur; en ſorte que nos péchez ne nous ſont pardonnez, que parce qu'il a porté la peine qui leur étoit duë. Mais il nie que l'impureté de nos actions ait été tranſportée ſur lui, en ſorte qu'il ait pû effectivement être appellé pécheur, Blaſphémateur, Meurtrier &c, & que Dieu le Pére l'ait reputé tel, comme le veulent les Antinomiens. Il ſoûtient que la choſe eſt impoſſible en elle-même, & qu'une telle propoſition eſt blaſphématoire.

3. L'Article ſuivant n'eſt qu'une ſuite des précédens. Les Antinomiens prétendent, que l'Acte du pardon des péchez accordé aux Elûs, n'eſt pas différent de l'Acte de l'imputation de ces mêmes péchez à Jeſus-Chriſt; en ſorte qu'en cela même que ce Médiateur a porté la peine duë aux péchez des Elûs, tous les Elûs ont obtenu le pardon de leurs péchez. Nôtre Auteur convient bien que la ſatisfaction faite par Jeſus Chriſt eſt la ſeule cauſe meritoire du pardon des péchez. Mais il nie que l'acte même de l'imputation des péchez au Mediateur, ſoit l'acte de la juſtification des Elûs.

4. Le quatriéme Article n'eſt encore

core qu'une ſuite des précédens. Les Antinomiens veulent qu'après la ſatisfaction de Jeſus-Chriſt les Elûs ne ſoient plus pécheurs; parce que depuis ce tems-là les péchez qu'ils commettent ne ſont pas proprement leurs péchez, mais les péchez du Redemteur, qui s'en eſt chargé. M. Williams croit au contraire, que la ſatisfaction de Jeſus-Chriſt n'empêche pas, que les péchez des Elûs, de ceux-là même qui croyent actuellement ne ſoient leurs péchez, & non ceux du Sauveur.

5. Il s'agit dans le cinquiéme article du temps auquel nos péchez ont été proprement imputez au Mediateur. Le Docteur Criſp veut que ce temps ait été proprement celui auquel il a été abandonné du Pére, c'eſt-à-dire, depuis le moment qu'il a été attaché à la Croix, juſques à ſa reſurrection; au lieu que nôtre Auteur compte pour le tems de la ſatisfaction, tout celui qui s'eſt écoulé depuis le premier moment de l'Humiliation du Seigneur juſques au dernier.

6. Le ſixiéme Article paroit plus important. Il s'agit de ſavoir ſi dans le tems de la Satisfaction, Jeſus-Chriſt étoit ſéparé de Dieu; ſi dans ce moment-là, il lui étoit abominable & odieux, & s'il a demeuré dans cét état pendant qu'il a été dans le tombeau.

Nôtre Auteur avoüe bien que Jesus-Christ, dans sa passion, ressentit les effets de la colere de Dieu & que la Divinité unie personnellement à l'Humanité ne se communiquoit pas à elle aussi pleinement qu'elle s'étoit communiquée auparavant; mais il déclare qu'il rejette & abhorre même les autres propositions que le Docteur Crisp a soûtenuës.

7. Il avouë dans l'Article suivant le prix infini du mérite de Jesus-Christ, qu'il regarde comme la cause de tous les biens qui arrivent aux Elûs, tant dans la Grace, que dans la Gloire. Mais il nie à son Adversaire, qu'il se fasse un tel échange de la personne de Christ avec celle d'un Elû, qu'un Elû soit ce que Jesus-Christ étoit, & Jesus-Christ ce qu'étoit l'Elû, c'est-à-dire, que la justice du Sauveur, tant active que passive, devienne la justice habituelle de l'homme pécheur, qui a été élû, & qu'elle réside en lui, comme dans son sujet.

8. L'Auteur passe dans son Chapitre 8. à la condition de l'Alliance Evangelique. Le Docteur Crisp prétend, que cette Alliance est absoluë qu'elle n'exige aucune condition de l'homme, non pas même celle de la Foi: parce que les effets & les bénéfices de cette Alliance sont communiquez aux Elûs, avant même qu'ils soient au monde.

L'Au-

L'Auteur avouë bien, que Dieu a promis de donner la Foi aux Elûs, laquelle ne ſauroit venir de leurs propres forces. Il confeſſe encore que la Foi n'a point obligé Dieu à traiter l'alliance avec les Hommes ; puis que cette Alliance a été traitée avec eux, avant qu'ils fuſſent nez. Mais il prétend que, par l'ordre que Dieu a établi, la Foi eſt abſolument néceſſaire, pour avoir part aux bénéfices de la mort de Chriſt, ce dont le Docteur Criſp ne convient point. Ce qui le trompe, c'eſt qu'il s'imagine, que Dieu s'étant engagé à donner la Foi aux Elûs, cette Foi ne peut être regardée comme une condition de l'Alliance de grace.

9. Les Antinomiens différent encore des Fréres-Unis, ſur la nature de la Foi. Les premiers enſeignent que ce n'eſt que la perſuaſion que nos péchez nous ſont pardonnez. L'Auteur convient bien, que cette perſuaſion eſt un effet néceſſaire & indiſpenſable de la Foi. Mais il nie que toute ſon eſſence conſiſte dans cette perſuaſion. Il prétend qu'elle renferme encore un puiſſant & efficace conſentement à la Parole de Dieu, une acceptation de Jeſus-Chriſt, comme de nôtre Roi, Sacrificateur, & Prophête ; un apui ſur ſes mérites & ſur ſon obéïſſance. Il

prouve qu'on peut avoir la persuasion dont parlent les Antinomiens, sans avoir la Foi. Que plusieurs grands Pécheurs ont cette assurance à leur perte ; & qu'au contraire de veritables Fidéles en peuvent être privez. Il s'appuye pour cela sur le Chapitre VIII. de la Confession de Foi, qui dit qu'une assurance infaillible n'est pas de l'essence de la Foi, puis qu'un véritable Fidéle peut attendre long-tems, & avoir à combatre bien des difficultez, avant que d'être fait participant de cette assurance.

III. Les deux Articles suivans ne sont que des suites des précédens. L'Auteur y établit qu'un Elû n'est uni à Jesus-Christ, qu'après qu'il a été converti par son Esprit ; & que la grace de ce Mediateur n'est donnée qu'à ceux qui se reconnoissant pécheurs, consentent à la vérité de l'Evangile, & qui dans une sainte humilité, convaincus de leur misére, hors de la communion de Christ forment la résolution de renoncer à leurs péchez, & à tous leurs mérites, pour accepter Jesus-Christ ; qui leur est offert dans l'Evangile, s'appuyant sur lui seul, pour leur Justification, pour leur sanctification, & pour la vie éternelle. Le Docteur Crisp soûtient, au contraire, qu'un méchant, demeurant dans son ignorance, dans son infidélité

lité &c. peut être assuré qu'il a part à Jesus Christ, & que ce Sauveur est à lui.

12. On parle dans le Chapitre suivant de la maniere dont la Foi nous justifie. On soutient, que quoi qu'elle ne mérite point nôtre Justification, elle ne laisse pas d'être une condition indispensablement requise, afin que le mérite de Christ nous soit imputé, & que nos péchez nous soient pardonnez. Le Docteur Crisp enseigne, au contraire, que tout l'usage de la Foi dans la Justification est de nous apprendre, que nous avons été justifiez auparavant. Il y a dans le même Chapitre une digression sur la nécessité de la Repentance, pour obtenir la remission des péchez; & il est aisé de conclurre de ce que nous avons dit, que l'Auteur soûtient cette nécessité; & que son Adversaire enseigne, qu'un Elû a obtenu cette remission avant que de s'être repenti.

13. On traite dans le Chapitre 13. de la nécessité & des avantages de la Sainteté, & des bonnes œuvres. L'Auteur en éloigne d'abord toute idée de mérite, & tout ce qui pourroit faire croire que la satisfaction de Jesus Christ est imparfaite. Mais il prétend contre le Docteur Crisp, que la repentance & les bonnes œuvres, de même que la Foi, sont indispensablement requi-

requiſes, pour obtenir la remiſſion des péchez ; par le mérite du Mediateur. Qu'elles ſont l'unique & le véritable chemin du Ciel; qu'il n'a été promis qu'à ceux qui perſevérent dans la Sainteté ; de même que ceux qui continuent dans la deſobeiſſance ou qui tombent dans l'apoſtaſie, ſont menacez d'en être privez. Que la félicité de l'autre vie doit être conſiderée comme la recompenſe des œuvres des Fidéles ; & que ſelon les régles de l'Evangile, celui qui n'a point de Sainteté, qui eſt deſobéiſſant juſques à la fin, ou qui neglige de faire de bonnes œuvres, ſera néceſſairement condamné. Que le Seigneur a promis diverſes bénédictions diſtinctes de la vie éternelle, à l'exercice de diverſes vertus ; comme de regarder favorablement ceux qui le prient avec ardeur ; de donner la paix de la conſcience à ceux qui ſe conduiſent bien, &c. & qu'en un mot le Seigneur aime plus celui qui s'attache à la pratique de la Vertu, que celui qui la néglige. Ces Véritez ſont ſi conſtamment établies dans l'Ecriture, & ſi conformes à la droite raiſon, qu'on ne ſauroit croire qu'il y eût des Eſprits aſſez mal faits pour les nier, ſi nôtre Auteur ne nous en aſſuroit poſitivement, & ſi l'on ne voyoit dans les paroles de ſon Adverſaire qu'il cite,

que

que ce Docteur nie poſitivement que les bonnes œuvres ſoient le chemin du Ciel; de même qu'elles ne ſont pas la cauſe, qui nous le font obtenir.

14. La penſée que l'Auteur combat dans le Chapitre ſuivant n'eſt pas moins outrée. Le Docteur Criſp prétend que dans l'exercice de la vertu, l'homme ne doit point avoir en vûë la félicité éternelle, non pas même en ne métant ce but, qu'après celui de la gloire de Dieu, qui ſelon lui doit être l'unique principe de toutes nos actions, & le ſeul but, que nous devons nous propoſer. On avoüe que cette gloire doit être le principal but du Fidéle, qui l'incite à faire ſon devoir, qu'il y doit auſſi être porté par des motifs de reconnoiſſance; mais on prétend qu'après cela il peut encore ſe propoſer toutes les graces, tant de cette vie, que de la vie à venir, & que Dieu nous promet dans ſa parole, comme la récompenſe de la vertu.

15. Le Chapitre 15. parle des moyens par leſquels le Fidéle ſe peut aſſûrer de la remiſſion de ſes péchez. Le Docteur Criſp enſeigne, que cela ſe fait par une voix interieure de l'Eſprit de Dieu, qui nous dit, *vos péchez vous ſont pardonnez*, independamment de l'examen de ſa Foi & de ſa Repentance; & M. Williams

avoüant que l'Esprit est l'Auteur de cette persuasion, prétend qu'elle est le fruit de l'examen sincére de son propre cœur, par lequel on reconnoit qu'on a la Foi, la Charité, & les autres qualitez, que l'Evangile déclare être les signes infaillibles de nôtre Régénération. Cette assurance est forte ou foible, selon que nous sommes fortement ou foiblement persuadez, que ces vertus se trouvent en nous.

16. Les trois Chapitres suivans traitent de la maniere dont Dieu voit & traite le peché dans le Fidéle. Le Docteur Crisp croit que Dieu ne voit point de péché dans un Elû, lors même qu'il voit l'action du péché que l'Elû commet; qu'il n'en exige ni la confession ni la répentance, comme des moyens pour en obtenir le pardon, quelque grand que soit le crime qu'on ait commis, soit meurtre, soit adultere &c. D'où il suit que tous ces grands péchez n'aportent point de dommage au Fidéle, qu'il n'en doit concevoir aucune crainte; que les maux qu'il soufre ne lui sont point envoyez à cause de ses péchez, & qu'en un mot Dieu ne châtie jamais son peuple pour sa desobéissance. Nôtre Auteur pretend au contraire que les péchez du Fidéle ont toute la souïllure des véritables péchez.

Que

Que Dieu les voit comme tels dans ses Fidéles ; que pour les leur pardonner, il exige d'eux qu'ils s'en repentent, & qu'ils fassent de nouveaux Actes de leur foi en Jesus Christ, bien que ces péchez ne doivent pas leur faire craindre, qu'ils soient déchus du pardon des péchez précedens, qui leur a été accordé. Il assure encore, que bien que Dieu ne veuille pas permétre, que le Fidéle tombé dans le desordre, y demeure toûjours, cependant il est sûr que s'il y demeuroit, il periroit. Que Dieu afflige souvent ses Fidéles de maux temporels, pour leur faire éviter par là des peines éternelles. Que Dieu peut être en colere contre ses Enfans, à cause de leurs péchez ; & qu'il afflige son peuple à cause de sa desobéissance ; bien qu'il ne le prive jamais entierement des faveurs de son Alliance.

17. Dans le Chapitre 19. l'Auteur parle de la beauté de la sincére saintetés du Fidéle. Quelques personnes voulant répréſenter l'imperfection des bonnes œuvres des Elûs, se sont servies d'expressions qui paroissent un peu dures & choquantes. Le Docteur que Mr Williams combat est de ce nombre. Il assure que la plus grande sainteté des Fidéles, celle même qui est opérée en eux par le moyen du S. Esprit, n'est

qu'*ordure, corruption & impureté*. L'Auteur avouë que la sainteté du Fidéle n'est ni parfaite, ni méritoire ; mais il soûtient que néanmoins elle est belle en elle-même, & agreable à Dieu, bien loin de n'être que souillure & impureté.

18. Les deux Chapitres suivans traitent de la Prédication Evangelique & de la Prédication legale. Les Antinomiens ont appellé leurs Adversaires des Predicateurs de la Loi, parce qu'ils insistoient trop à leur compte sur la sanctification. L'Auteur, pour faire voir qu'on les accuse injustement, établit la nature de la Prédication Evangelique, & la nature de la Prédication Legale, avec les différences qu'il y a entr'elles. Il est aisé de conclurre de ce que nous venons de dire, que les Antinomiens prétendent, que la Prédication Evangelique consiste à assûrer les Hommes, que leurs péchez leur sont pardonnez à cause de Jesus-Christ, qu'il a tout fait pour eux, & qu'ils doivent être persuadez qu'en vertu de son mérite ils obtiendront la Vie éternelle. Ils accusent au contraire les Fréres-Unis, de faire revivre la Foi, parce qu'ils assurent les Hommes, que leurs péchez ne leur seront pardonnez, que quand ils croiront en Jesus-Christ, & que par

une

une ſérieuſe repentance ils retourneront à Dieu de tout leur cœur, & qu'ils exigent d'eux la Foi, la Repentance, & les bonnes Oeuvres, comme des conditions ſans leſquelles on ne ſauroit être ſauvé.

19. Les Antinomiens, pour faire recevoir leur opinion, diſent qu'elle éléve extrémément le mérite de Jeſus-Chriſt & la gloire de la Grace, lui attribuant uniquement & abſolument tout nôtre ſalut. C'eſt ce qui fait le ſujet des deux derniers Chapitres de nôtre Auteur. Il dit qu'il lui ſuffit d'avoir montré, que le ſentiment qu'il combat eſt faux, pour en conclurre qu'il eſt impoſſible que Jeſus-Chriſt en ſoit glorifié; puis qu'il ne le ſauroit être que par la vérité. Il fait voir que c'eſt la Doctrine qu'il a établie, qui attribuë à Jeſus Chriſt, à ſa Grace, & à ſon Mérite, une gloire véritablement digne de lui: que la Doctrine oppoſée le deshonore en pluſieurs maniéres, & ſurtout, en ce qu'elle regarde comme des Membres du Sauveur, des perſonnes engagées dans les derniers deſordres, & qui ſont encore eſclaves de leurs paſſions criminelles.

20. Parce que les Antimoniens accuſent encore l'Auteur & ceux de ſon Parti, de Pelagianiſme, d'Arminianiſme, & de Socinianiſme; il finit par

un *Appendix*, où repetant en peu de mots tout ce qu'il a dit dans son Livre, il soûtient que la Doctine qu'il a établie suffit, pour le justifier de tous ces reproches, sans qu'il soit nécessaire de se jetter dans les extrémitez, dans lesquelles il prétend que ses Adversaires se sont jettez.

IX.

II. DISSERTATION PHYSIQUE *en forme de Lettre à Monsieur de Seve, Seigneur de Flacheres, Conseiller du Roi &c. Dans laquelle il est prouvé que les Talens extraordinaires qu'a Jaques Aymar de suivre avec une Baguete les Meurtriers & les Voleurs à la piste, de trouver de l'eau, l'argent caché, les bornes transplantées &c. dépendent d'une cause très-naturelle & très-ordinaire. Par Pierre* GARNIER *Docteur en Medecine de l'Université de Montpellier, aggregé au College des Medecins de Lyon.* A Lyon, chez Jean Baptiste de Ville. 1692. in 12. pagg. 108.

I. BIEN que l'avanture qui fait le sujet de cette Lettre, soit déja assez connuë du Public, par les diverses Rélations qui en ont paru, tant imprimées que manuscrites: il est pourtant nécessaire, pour faire comprendre

dre ce qu'on en doit dire, de la raporter ici en peu de mots, ſelon la Rélation exacte, qu'en a fait l'Abbé *de la Garde*, & que M. *Garnier* a inſerée toute entiére dans ſa *Diſſertation*.

Un Vendeur de vin & ſa femme furent aſſaſſinez à Lyon dans leur cave le 5. de Juillet, 1692. On fit venir de la campagne un riche Payſan nommé *Aymar*, qui ſe mêloit de ſuivre à la piſte les Larrons & les Meurtriers. On le mena chez le Procureur du Roi de la Ville, & il promit d'aller ſur les pas des coupables & de les rencontrer, pourvû qu'il commençât par le lieu où avoit été fait le meurtre, pour y prendre ſon impreſſion. Il deſcendit dans la cave par les Ordres du Lieutenant Criminel & du Procureur du Roi, ayant entre les mains une Baguéte fourchuë, coupée en tout tems, & de quelque bois que ce ſoit. Etant dans la cave, il y fut ému, ſon poulx s'éleva, comme dans une groſſe fiévre, ſa Baguéte tourna rapidement dans les deux endroits, où l'on avoit trouvé les Cadavres du Mari & de la femme. Guidé par ſa Baguéte, & par un ſentiment intérieur, il ſuivit les ruës par où avoient paſſé les Aſſaſſins, ſortit de la Ville par le pont du Rhône, prit le long du fleuve eſcorté de trois perſonnes;

nes ; entra dans la maiſon d'un Jardinier, ſoûtint qu'ils avoient entouré une table qu'il marqua, & que de trois bouteilles qu'il y avoit dans la Chambre, ils en avoient touché une, ce qui fut confirmé par deux enfans de neuf ou dix ans, qui étoient ſeuls dans la Maiſon, lors que les Meurtriers y étoient entrez. On fut après cela ſur le bord du Rhône, & leurs traces marquées ſur le ſable, montrerent *qu'ils* s'étoient embarquez. On les ſuivit exactement par eau avec la baguette, abordant dans tous les endroits où *ils* avoient pris terre, allant toûjours droit à leurs gîtes, marquant les lits où ils avoient couché, les tables où ils avoient mangé, & les pots qu'ils avoient maniez. Arrivé au Camp de Sablon, Aymar ſe trouva plus émû, fut perſuadé qu'il voyoit les meurtriers, & n'oſa pourtant s'en convaincre par ſa baguéte, de peur que les Soldats ſe jettaſſent ſur lui ; mais il s'en retourna à Lyon.

Il fut renvoyé au Camp dans un Bateau avec des Lettres de recommandation ; les Criminels en furent partis, il les pourſuivit juſqu'à Beaucaire, de la même maniere, & avec les mêmes ſignes que la premiére fois. A Beaucaire, il s'arrête devant la porte d'une priſon, & dit

& dit poſitivement, qu'il y en a un là-dedans. On lui ouvre. Entre douze ou quinze priſonniers, il découvre un Boſſu, qu'on y avoit enfermé depuis une heure, pour un petit Larcin. On cherche les autres Meurtriers, & l'on reconnoit qu'ils ont pris un ſentier aboutiſſant au chemin de Nimes. Le Boſſu nie d'abord tout, même d'avoir jamais été à Lyon; mais y étant reconduit, il eſt reconnu ſur la route, pour y avoir déja paſſé. Il confeſſe enfin le tout, raconte les particularitez du crime, toutes telles qu'elles avoient été marquées par le Payſan, & eſt exécuté à mort pour ce crime.

Aymar eſt envoyé à la recherche des autres Voleurs, il les ſuit juſques à Toulon, où l'on aprit qu'ils s'étoient embarquez. Il ſe met dans une barque, reconnoit qu'ils ont pris terre de tems en tems ſur les Côtes de France, & les ſuit journée par journée, juſques aux dernieres limites du Royaume.

L'Auteur a ajoûté à cette Rélation ce qu'il a vû faire lui-même à Aymar chez M. le Lieutenant Général, en préſence de pluſieurs perſonnes très-dignes de foi. Aymar coupa une Baguéte fourchüe au premier Balay qu'il trouva. L'ayant empoignée avec les deux mains

mains par les deux bouts, on mit sous son pié droit trois écus blans, & incontinent la baguéte tourna, on y en mit davantage, & elle tourna plus fort. On disposa sur la table de la Bibliotheque du Lieutenant Général plusieurs chapeaux, on cacha de l'argent sous quelques uns, la Baguéte tourna sur ceux-là & point sur les autres. Il faloit pour cèt effet qu'Aymar mît une de ses jambes sur la Table, sans quoi le bâton n'auroit point tourné. On fit plusieurs autres expériences de cette nature, avec toute l'exactitude imaginable, pour voir s'il n'y avoit point de fraude, & l'on n'y en découvrit aucune.

On envelopa de l'argent dans un linge, pour éprouver si la Baguéte tourneroit, parce qu'Aymar avoit assuré qu'elle n'avoit point tourné sur la serpe qui avoit fait le meurtre, lors qu'elle avoit été ainsi envelopée; & elle tourna tout de même.

Un des Laquais du Lieutenant Général lui avoit volé environ vint-cinq écus il y avoit huit mois. Aymar découvrit le Bureau & le tiroir dans lequel avoit été fait le vol; il suivit tous les endroits où le laquais avoit été après l'action; le lit, & la place du lit où il avoit couché. Etant sur la

piste

piſte du voleur, où la Baguéte tournoit, on fit venir tous les Laquais de la Maiſon; il mit ſon pié ſur le leur, & la baguéte qui tournoit, parce qu'il étoit ſur la piſte, ceſſa de tourner, parce qu'il n'y en avoit aucun de coupable.

On voulut ſavoir ſi Aymar pourroit découvrir un vol, que la Femme du Lieutenant Genéral auroit fait elle-même. Elle prit la bourſe d'un des Aſſiſtans : mais la Baguéte ne tourna point. On dit à Aymar, qu'il y avoit pourtant un Voleur dans la Compagnie. Il répondit froidement, qu'il falloit que ce vol eût été fait pour rire. Il dit que la Baguéte tournoit ſur eau, comme ſur terre. Qu'il ne ſentoit nulle douleur, ni aucun trouble, en ſuivant les Voleurs, l'eau & l'argent, mais qu'il ſentoit de violentes agitations en ſuivant les bornes tranſportées & les Meurtriers. Que par conſéquent, il ne pouvoit pas bien diſtinguer l'eau de l'argent, parce que ſa baguéte tournoit pour l'un & pour l'autre. Que pour un Voleur il le diſtinguoit, en ce qu'il ne pouvoit ſuivre ſa piſte, ſans avoir été une fois ſur l'endroit où a été fait le vol. Que cela même lui ſerviroit, ſi en ſuivant la piſte d'un meurtrier, il tomboit ſur la piſte d'un

d'un ſecond meurtrier ; parce que n'y ayant pas été au lieu, où le ſecond meurtre auroit été commis, il ne pourroit ſentir aucune émotion, à l'occaſion de la piſte du ſecond Meurtrier. Que de plus, il pouvoit diſtinguer cela par l'émotion ; les émotions cauſées par différens meurtres étant différentes. Qu'il arrivoit ordinairement, que lors qu'un Meurtrier avoit confeſſé ſon meurtre, la baguéte ne tournoit plus, mais que cela n'étoit pas infaillible. Que le terme juſques auquel il pouvoit découvrir un meurtre aprés qu'il avoit été fait, n'étoit pas fixe, & que le premier qu'il avoit découvert, avoit été commis il y avoit plus de vint ans. Que la Baguéte ne tourne point pour un Corps enterré, & mort de mort naturelle. Que l'Evêque de Morienne a les mêmes talens que lui. Enfin Aymar dit qu'il connoiſſoit le nombre des Meurtriers, pourvû qu'ils n'ayent pas tous paſſé ſur la même ligne, comme il eſt preſque impoſſible.

II. POUR expliquer ce Phénoméne d'une maniére Méchanique, M. Garnier ſuppoſe les regles du mouvement établies par Deſcartes, avec quelques autres de ſes principes, & ſurtout l'exiſtenee de la matiére ſubtile. Cela étant, voici en peu de mots en quoi conſiſte ſon ſentiment.

1. Il ſoutient que dans tous les lieux où les Meurtriers ont paſſé, il reſte une très-grande quantité de corpuſcules ſortis par la tranſpiration du corps du meurtrier.

2. Que ces corpuſcules ſont différens en figure & en arrangement de parties, de ce qu'ils étoient avant le meurtre. On ne tue pas des gens de ſang froid; cette action change la conſtitution du ſang, des eſprits, & de tout le corps.

3. Que les corpuſcules ſortis du corps du Meurtrier ſont faits de maniére à pouvoir ébranler vigoureuſement le tiſſu de la peau du Vilageois, & à exciter dans ſon ſang une très-grande fermentation, tandis qu'ils ne produiſent rien de pareil, dans un homme diſpoſé d'une autre maniére à leur égard; & qu'ils ſont faits auſſi de maniére à pouvoir laiſſer entrer librement la matiere ſubtile dans les pores de la Baguéte, où ils s'introduiſent, à lui en embarraſſer la ſortie, & à la déterminer par quelque particule à être muë en ligne circulaire.

4. Qu'à l'occaſion de cét ébranlement du tiſſu de la peau, & de cette grande fermentation, il ſe fait des contractions dans les fibres nerveuſes, & des diſſipations d'eſprits animaux

dans

dans ce Vilageois, qui sont les vrayes causes des syncopes & des convulsions qu'il soufre alors.

5. Que par la fermentation extraordinaire des humeurs, il se fait une transpiration beaucoup plus grande que de coûtume, & que c'est aux corpuscules, qui sortent pour lors en foule par le corps d'Aymar, & qui permettant la libre entrée à la matiére subtile, lui en interceptent un peu la sortie, & la déterminent à être muë en ligne circulaire, qu'il faut atribuer le mouvement circulaire de la Baguéte.

Par ces principes courts & faciles M. Garnier explique toutes les particularitez de ce Phenoméne, même les plus surprenantes. En voici quelques exemples.

1. Si l'on demande pourquoi aprés plusieurs années, Aymar peut encore trouver la piste du Meurtrier; puisque peu de tems empêche, par exemple, qu'un chien ne trouve la piste d'un Lievre. On répond que cela prouve plûtôt la disparité des organes, que la dissipation des corpuscules. Les Chiens ne suivent la piste d'un Liévre, qu'avec le nez, Aymar suit celle des Meurtriers avec tout son corps; ainsi il faut un changement bien plus grand, pour la lui faire perdre.

2. Ay-

2. Aymar ne peut ſuivre un Meurtrier ou un Voleur, s'il ne commence à trouver le lieu où a été fait le meurtre ou le vol; parce qu'il en eſt de lui, comme d'un couteau, qui n'attire point le fer, qu'il n'ait été touché d'une pierre d'Aiman. Il en eſt de même du Vilageois; il faut qu'il s'aimante, pour ainſi dire, au lieu où a été fait le crime, & où les corpuſcules Meurtriers, ſont en plus grande quantité.

3. On peut, par le même exemple, expliquer pourquoi la baguéte ceſſe de tourner ſur la piſte du Meurtrier, ſi Aymar met le pié ſur celui d'un Innocent; puis que c'eſt la même raiſon qui fait qu'un Couteau aimanté perd ſa vertu, lors qu'il eſt froté à contre ſens.

4. Si elle ne tourne plus, ou ne tourne que foiblement, après que le Meurtrier a avoué ſon crime, c'eſt que la ſituation de l'eſprit du Criminel n'étant plus la même, ſes émanations ſont différentes.

5. Si elle ne tourne pas ſur la ſerpe meurtriére envelopée de linge, bien qu'elle tourne ſur de l'argent envelopé de même; c'eſt que les pores du linge ſont faits pour laiſſer paſſer les corpuſcules de l'argent, & qu'ils ne ſont pas

faits

faits de maniere à laiſſer paſſer ceux de la ſerpe meurtriere.

L'Auteur finit en ſoûtenant qu'on n'eſt étonné de ce Phénoméne, que parce qu'on n'y eſt pas ſi accoûtumé qu'à celui de l'Aiman.

2. LETTRE *à Madame la Marquiſe de Senezan, ſur les moyens dont on s'eſt ſervi pour découvrir les Complices d'un aſſaſſinat commis à Lyon, le 5. Juillet.* 1692. A Lyon, chez Jean Baptiſte de Ville. in 12 pagg. 69.

C'EST M. *Chauvin* Medecin à Lyon qui eſt l'Auteur de cette Létre. Après ce qui a été dit ſur le Livre précédent, il n'eſt pas néceſſaire de s'arrêter ſur celui-ci. L'Auteur raporte la même *Relation*, faite par M. l'Abbé de la Garde, & raiſonne à peu près ſur les mêmes principes; mais il n'entre pas dans un ſi grand détail. On n'y a remarqué que deux différences tant ſoit peu importantes.

1. La premiére regarde le mouvement de la Baguéte. M. Chauvin ne veut pas, que ce ſoit les corpuſcules, qui ſont ſortis des corps des Meurtriers, ni ceux qui ſortent du corps d'Aymar, qui cauſent ce mouvement. La raiſon qu'il en allégue; c'eſt que toute ſorte de

de bois convient, & qu'il n'y a pas d'apparence que ces corpuſcules ayent de la convenance avec les pores de toutes ces ſortes de bois. Il l'attribuë donc à un mouvement particulier des muſcles fléchiſſeurs des doigts de celui qui tient la baguéte, joint à la figure de la baguéte & à la maniere dont elle eſt tenuë, qui eſt ſi propre à ce mouvement circulaire, que toute perſonne qui voudra lui aider un peu, la fera mouvoir de même. On peut néanmoins répondre à l'objection de M. Chauvin, que quoi que les bois ſoient très-differens; comme il ſuppoſe ces corpuſcules extrémement petits, les pores de toute ſorte de bois pourroient avoir aſſez de capacité pour donner lieu à l'effet dont il s'agit, de même qu'on ſait, par expérience, qu'une table de quelque bois qu'elle ſoit, n'empêche pas qu'un aiman qu'on paſſe par deſſous, ne faſſe mouvoir en cent manieres différentes la limure d'acier qui eſt ſur la table.

2. La ſeconde différence, eſt que M. Chauvin s'eſt attaché à expliquer pourquoi ces corpuſcules nageant dans l'air, réſident aux grands vents, aux flots de la mer, &c; & il l'a fait d'une maniére, que M. Garnier aprouve dans

dans ſa (a) *Diſſertation*, & à laquelle il renvoye. M. Chauvin dit donc, que les interſtices de l'air étant toûjours aſſez grands, par raport à ces petits corpuſcules, & ſes parties molles & ployables, ils n'en reçoivent aucune atteinte, à cauſe de leur petiteſſe & de leur ſolidité.

(a) *Celle de M. Chauvin courut en Manuſcrit avant que celle de M. Garnier parut.*

FIN.

IN-

INDICE DES MATIERES

Contenuës dans le Tome XXIII.

A.

ABbez d'Egmont. *Leur Hiſtoire.* 148, & ſuiv. L'un d'eux mort pour avoir trop bû. 164

Aben-Eſra. *Faute de cèt Auteur.* 316

Abſalom, *Difficulté ſur le poids de ſes Cheveux expliquée.* 295

Abyſſins. *Les mêmes que les Anciens Sabéens.* 283. *Ce nom a la même origine que celui de Sabéen.* 284

Académies. La maniere dont on s'y conduit, ſource des Logomachies. 422

Accès des fièvres intermittentes, leur cauſe. 110

Achille. *Erreurs ſur l'Etymologie de ſon nom, de ſa nourriture, de ſes Precepteurs.* 13. *Ses armes.* 14. *Comment découvert par Ulyſſe.* La-même. *Combien il demeura de tems ſans combatre après la perte de Briſeïs.* 14

Acte de Foi de l'Inquiſition, comment il ſe fait. 403

S. Adalbert. *Son Hiſtoire.* 148. & ſuiv.

Albigeois. *Pourquoi ainſi nommez.* 372. *Differens des Vaudois.* 406. *On leur imputoit la plûpart des erreurs des Manichéens.* 407

Alcoran. *On en entreprend l'edition en Angleterre & en Hollande &c.* 290

S. Amand. *Diverſes fautes dans ſon* Moyſe Sauvé. 311. & ſuiv.
Ames. Sentimens des Egyptiens & des Stoiciens ſur leur état. 80
Ammian Marcellin. *Condamne la perſecution.* 368
Amour du Prochain. Juſques où on la doit pouſſer ſelon Ciceron. 83
Anges. Connus des Payens & leur chute. 76
Anglois. *Originaires des Gaules.* 320. *Scrupule de quelques uns ſur l'Oraiſon Dominicale.* 425
Antinomiens, *en Angleterre.* 507. *Leurs ſentimens en quoi differens de ceux des Freres Unis.* 510. & ſuiv.
Ἀφεσις, *diſpute ſur ce mot.* 418
Apôtres, *ſelon S. Chryſoſtome, n'avoient ni Literature, ni éloquence.* 471
Arabe, ſont utile pour l'intelligence de l'Ecriture. 290
Argentola. *Louange d'un peu de certitude de ce qu'il a écrit du Mexique.* 193
Ariens. *Ordres ſecrets de Conſtantin contr'eux.* 367. *perſecutent cruellement les Orthodoxes.* 369
Arion, *Sa fable, image de l'Hiſtoire de Jonas.* 79
Arius. *Sa naiſſance a été la naiſſance de la perſecution dans l'Egliſe.* 368
Arminius, *Catholique ſelon M. Simon.* 495
Aſſyriens, *n'ont jamais été maîtres des Pays ſituez au delà du Babylonne.* 47. *la longue durée de leur Empire défenduë contre quelques Modernes.* 189

Athanase, *ses réponses aux Ariens paroissent peu solides à M. Simon.* 467
Attribut, s'il est bien défini par Spinoza. 339. *Si chaque Etre en a plus d'un.* 342. 344
S. Augustin, *diverses fautes de ce Pére.* 4. *Ses sentimens sur la persécution.* 370. *Ses Livres sur l'Ecriture.* 475. *Ses sentimens avant qu'il disputât contre Pelage.* La-même. *Opinion qu'en a M. Simon.* 476
Aymar (*Jaques*) *découvre des Meurtriers avec une baguéte.* 525

B

BAbel, *si ce fut par miracle que les Langues y furent confonduës.* 185
Baguéte avec laquelle on découvre les Voleurs, Meurtriers, &c. 525. *Raisons de ce Phénoméne.* 531. & suiv.
Baudrand, *fautes qu'il a commises dans son Dictionaire.* 10
Bayle, *dessein qu'il se propose dans son Dictionnaire Critique.* 2
ברית *ce que c'est.* 36
Belus, *est le Nimrod de l'Ecriture.* 191
Berkelius, *s'est aproprié des Notes de Bochart & de Palmerius sans les nommer.* 283
Bernard (*Diaz del Castillo*) *peu de certitude de ce qu'il a écrit du Mexique.* 199
Betel, *description des Arbres qui le portent.* 225
Beze, *ses Notes sur le N. Testament estimées de M. Simon.* 403
Bible, *si elle a été traduite en François sous Charles V. surnommé le Sage.* 494

Bochart (*Samuel*) *Sa vie.* 277. & ſuiv. *S'il a écrit ſur le Paradis terreſtre,* 280. 282. *faute de cèt Auteur ſur un paſſage de S. Irenée.* 321

Bonet (*Theophile*) Ses Ouvrages. 97. ſon Hiſtoire. 100

Brachmanes, *ont connu la Trinité.* 75

Bucer, *jugement qu'en fait M. Simon,* 491. *Il eſt l'Auteur de la maniére dont Calvin a expliqué l'Euchariſtie.* 492

C.

CAlepin, *corrigé ſur le mot de* Mœſon. 310

Calvin (*Juriſconſulte*) fautes qu'il a commiſes dans ſon Dictionaire de Droit. 10

Calvin (*Jean*) *ſon Harmonie peu eſtimée, penſée de M. Simon ſur ſes autres Commentaires.* 492

Camerarius, *Sentiment qu'en a M. Simon.* 490

Candy, *deſcription de cette Ville.* 222

Canons d'un Synode tenu à Paris expliquez. 316

Cantique des Cantiques *Chap.* I. 14. *expliqué.* 301

--- II. 1. *expliqué.* 301

--- VII. 13. *expliqué.* 292

Caracteres Samaritains, les mêmes dont on ſe ſervoit en Phenicie du tems de Cadmus. 291

Cardan, *ſa diſpute avec Scaliger ſur un ſujet ridicule.* 411

Cenſure des Auteurs, régles qu'on y doit obſerver. 173 & ſuiv.

Cer-

Certitude, *de combien de sortes il y en a.* 63
Ceylon, *description de cette Isle.* 221. *Sa division.* 222. *Comment les saisons y sont réglées.* 224. *grains du Pays.* 224. *Animaux.* 227. *Ses mineraux.* 228. *Son gouvernement.* Là même. *Honneur qu'on rend aux Rois.* 229. *Ses habitans.* Là-même.
Chaines, *défaut de ces Recueils.* 480
Chavilah, *quel Pays c'est.* 34. 45
Childeric, *déposé sans raison.* 250
Chinois, *ont eu quelque connoissance de la Trinité.* 75
Chrêtiens, *changent de conduite en changeant de fortune.* 366. *Se font plus de mal les uns aux autres, que les bêtes ne leur en font.* 369
Christianisme, *ne s'est point établi, ni maintenu au commencement par la violence.* 365
S. Chrysostome, *jugement qu'en fait M. Simon.* 469. *Ses sentimens.* 470
Chus, *quel Pays il faut entendre par là. Genes.* II. 13. 38. 46
Cingulayes. *Voyez* Ceylon *dont ils sont les Habitans.*
Claude *de Turin*, ses sentimens. 479
Cocceïus, *jugement qu'en fait M. Simon.* 493
Colcha, *ce que c'est.* 294
Colomne de feu des Israëlites, représentée par le feu qui parut à Thrasibule. 79
Coloss. II. 9. *expliqué.* 305
Conséquences, si on les peut imputer lors qu'elles suivent des principes. 435
Conciles, *prétensions ridicules des Théologiens Ultramontains sur ce sujet.* 258. *Comment ils se sont assemblez avant que les Em-*

poreurs fuſſent Chrétiens, & depuis. 259.
Comment on en peut laiſſer le droit de convocation aux Papes. 261
Conciliateurs en matiére de Religion haïs des deux Partis. 425
Conſtantin, *pourquoi il ſe fit Chrêtien.* 186. *Si la viſion qu'il eut eſt bien prouvée.* Là-même. *Maux que ſa converſion fit à l'Egliſe.* 187.
Conſubſtantialité des trois Perſonnes n'a point été connue des Payens. 76
Conſulteurs, qui ainſi nommez. 381
Convulſion, mouvemens convulſifs, ce que c'eſt, & quelles en ſont les cauſes. 136. *remédes.* 142.
I Corinth. XI. 19. *expliqué.* 471
Corporellement, ce que ce mot ſignifie dans l'Ecriture. 305
Corps qui ſe meuvent, comment on doit entendre qu'ils font effort pour s'éloigner du centre du cercle qu'ils décrivent. 440. *ſi ceux qui ſe meuvent doivent continuer à ſe mouvoir.* 446
Cortez (*Fernand*) *comment il s'empara du Mexique.* 212. & ſuiv.
Crellius, *ſentiment de M. Simon ſur cet Auteur.* 499
Crimes, qui ſont du reſſort de l'Inquiſition 389
Criminel, hiſtoire plaiſante d'un Criminel. 422
Criſp (*Docteur Anglois*) *ſes ſentimens.* 510. & ſuiv.
Criſtes de Strabon, *les mêmes que les* Pliſtes de Joſeph. 307

Cutha, *quel Pays il faut entendre par là.* 2 *Rois. Ch. XVIII. vers.* 24. 38

D

DAvid, *si la maniere dont il se défendit contre Saül étoit juste.* 196
Dawies, *Auteur d'une nouvelle Secte en Angleterre.* 507
Dictionnaires, *leur utilité.* 1. *Il faut s'en servir avec précaution.* 2. *Universel nécessaire pour éviter les Logomachies.* 434
Dieu, *la définition qu'en donne Spinoza fausse.* 339. *comment il est libre.* 347. *S'il est toute substance.* 349. *Selon les Juifs, il fait tout.* 466
Divinité, *les sentimens qu'en ont eu les Payens.* 73
Dodaim, *ce n'est pas des truffes.* 292
Dominicains, *premiers Inquisiteurs.* 373
Donation de Constantin *au Pape refutée.* 248
Doute des Cartésiens *s'il jette dans un Pyrrhonisme universel.* 438
Dragons, Serpens, *leur grandeur & leur beauté.* 289

E.

ECriture Sainte, *d'où l'on doit tirer son interprétation.* 451. & suiv.
Eden, *c'étoit un lieu particulier, sa situation.* 39. *Il ne peut être placé dans la Babylonie.* 40. *mais en Syrie.* 42. *Ce sont les Jardins d'*Adonis. 78
Eglise Chrêtienne *s'est formée sur le modèle des Synagogues,* 461
Egmond (l') *Abbaye d') son institution, & l'histoire de ses Abbez.* 148. & suiv.

Egyptiens, *étoient circoncis, passage remarquable d'*Herodote *sur ce sujet.* 315
Ἐνεγγεῖν, *ce que ce mot signifie.* 486
Enfans, pourquoi ils sont si sujets aux Convulsions, 141. *Personnes qui en ont eu à* 12. *ans.* 319
Ennuit, *fausse etymologie de ce mot.* 319
Episcopaux d'Angleterre se reforment sur le modéle de Bucer. 492
Episcopius, *s'est trop aproché des Sociniens, condamne l'exposition que donne* Socin *au I. Chap. de S. Jean.* 495
Erable, *eau agréable qui en sort.* 91
Erasme, *opinion qu'en a M. Simon.* 482
Eschalotes, *d'où vient ce nom.* 285
Espagnols, *bon mot de* Balzac *sur leur sujet.* 200
Esprits animaux, leurs proprietez, 106. *sont les premiers siéges des maladies, & surtout des contagieuses,* 107. *d'où procédent leurs maladies.* 108. *ne circulent pas tous.* 131
Estius, *défauts de ce Commentateur.* 486
Etymologistes, *leur écueil.* 268
Evêques, d'où vient qu'ils demandent des Bulles au Pape. 255. *Ont solicité les loix sévéres publiées contre les Hérétiques.* 368
Evidence, si c'est l'unique caractére de la vérité. 439
Exécuteur de l'Inquisition, quel est son emploi. 382
Exode, IV. 21. *expliqué.* 466

F.

Familiers, de l'Inquisition, quel est leur emploi. 383

Fidéles avans Jesus Christ, dispute sur la maniere dont ils ont obtenu le pardon de leurs péchez. 418
Fiévre aiguë, ce que c'est, 114. & suiv. *Ses prognostics.* 118 *ses remédes.* 120 *Les continuës ne diffèrent qu'en degré des intermittentes.* 125
Fini, s'il a été bien défini par Spinoza. 332
Floces, *ce que c'est que les Latins ont ainsi appellé.* 317
Foi, *ce que c'est selon M.* Huet, 60 *son usage, & son autorité,* 62. & suiv. *sa certitude,* 64. *Ne rejéte point la raison,* 67. *Comment elle s'en sert.* 68 *reigles pour l'accorder avec la raison.* 69. *comment celle-ci lui rend témoignage.* 70. *Elle ne se mêle point des choses qui ne la regardent point.* 72
Fondement de toute la Religion, quel il est. 65
Fréres Unis, *qui ainsi appellez en Angleterre.* 506. *Leurs sentimens.* 510. & suiv.
Franchises à Rome, il n'y a originairement que les Ambassadeurs de France qui ayent ce droit. 262.

G.

GAlatinus (*Petrus*) *fausseté des passages des Rabins qu'il a rapportez pour la Trinité.* 75
Gaspesie, *quel Pays c'est, les mœurs, & coûtumes de ses Habitans.* 87. & suiv.
Gaulois, *pourquoi ils se disoient descendus du Dieu des richesses, ils comptoient par nuits.* 319. *Leur langage semblable à celui des Bas-Bretons.* 320
Gehon, *quel fleuve c'est.* 37. 47

Geneſe II. 8 14. *expliqué.* 29. & ſuiv. 44.
---XXX. 14. *expliqué.* 292.
---XL. 15. *expliqué.* 56.
Godeau, *M. Simon en a mauvaiſe opinion.* 500
Gomar, *eſtime qu'en fait M. Simon, ſon ſentiment ſur les Ecrits des Prophétes qu'on ne trouve plus, & le paſſage de la 1. de S. Jean. V. 7.* 493
Goſſelin, *remarques de Bochart ſur ſon Hiſtoire des Anciens Gaulois.* 318
Gros, *quand on peut ſe ſervir de ce mot.* 176
Grotius, *jugement de ſes Notes ſur le N. Teſtament.* 495

H.

HEbreux II. 16. *expliqué.* 486
Hercule, *ſon entrée dans le chien Triton, image de celle de Jonas dans la Baleine.* 79
Hérétiques, Conditions pour être Héretique, de combien de ſortes, & comment punis. 389. & 391
Herrera, *peu de certitude de ce qu'il a écrit du Mexique.* 199
Hiddekel, *c'eſt le* Tygre, *comment ce dernier mot s'eſt formé du premier.* 38
S. Hilaire, *ſentiment qu'en a M. Simon.* 468
Hilaire, *Diacre de Rome, ne doit pas être confondu avec* S. Hilaire, *eſt l'Auteur des Commentaires ſur les Epitres de S. Paul attribuez à* S. Ambroiſe. 468
Homme, l'origine du premier Homme & ſon Hiſtoire connüe aux Payens. 77
Hornius, *Auteur peu eſtimable.* 309
Humanité de Jeſus-Chriſt *plus ancienne que ſa*

sa naissance selon Origéne. 463
Hypotyposes *de Clement d'Alexandrie, quel Livre c'étoit.* 462.

I.

JAnsenius (*Evêque de Gand*) *son Commentaire estimé par M. Simon*, 485. *ne savoit pas bien l'Hebreu.* 486
Idoles, *les hommes ne les ont pas d'abord adorées.* 82. *Les Egyptiens sont les premiers, & les Grecs ne les connoissoient point avant Cecrops.* Là même.
S. Jean. 1. 3. *expliqué.* 462
Jean de Leydis, *quel Auteur c'est.* 147
Jean Hus, *ses Ouvrages & ses sentimens.* 489
S. Jerôme, *ses Commentaires sont peu de chose, ne croyoit pas que les Prêtres pussent absoudre les Pécheurs.* 473. *Ses sentimens.* Là-même.
Jesus-Christ, *s'il a été véritablement transporté par le Diable*, 302. *Mort pour les Astres selon Origéne.* 464
Jeûne, Clement VII. *avoit résolu d'en retrancher une partie.* 484
Immensité du Monde, si les Cartesiens *l'ont bien prouvée.* 445
Indépendans, *en quoi ils différent des* Presbyteriens. 506
Innocent XI. *la conduite de ce Pape condamnée.* 261
Inquisiteur, *ce nom en usage dans le VI. siécle.* 362. *établi par Justinien.* 363. *Les Dominicains ont été les premiers Inquisiteurs.* 363. *leur premiére commission.* Là-même.

même. *Généraux établis à Rome.* 378. *Leurs privileges, & pouvoir.* 384. *Qui ſont ceux qui ne dépendent pas de leur juriſdiction.* Là-même. *Comment payez.* 389. *Conditions requiſes pour pouvoir poſſeder cèt emploi.* 379. *comment ils commencent les fonctions de leur charge.* 395

Inquiſition, *ce nom inconnu juſqu'au XIII. ſiécle.* 362. *Occaſion de ſon inſtitution, & ſes commencemens.* 373. *établie en divers lieux.* 374. & ſuiv. *à quelles conditions reçuë à Veniſe, & comment établie en Eſpagne.* 375. *comment elle eſt compoſée.* 376. *ſon établiſſement en Portugal, & ſon retabliſſement en Allemagne & en France.* 377. *Combien en ſont affreuſes les priſons.* 386. *Crimes qui ſont de ſon reſſort.* 391. *Comment on y inſtruit les procès.* 396. *& comment on s'y conduit à l'égard des Prévenus.* 399. *Maniere dont on l'exerçoit en France contre les Vaudois & Albigeois.* 408

Jonas, *Diſputes ſur la plante qui le couvrit.* 41

Jonas, IV. 6. *expliqué.* 302

Joſeph (*Flave*) Livre XVIII. chap. 2. *expliqué.* 307. *étoit méchant Geographe.* 312. 314. Origene *n'a point lû le paſſage où il parle de Jeſus-Chriſt.* 465

Jour, *diſpute des Savans ſur ce ſujet.* 16. *Le jour naturel pourquoi appellé jour, plûtôt que nuit.* 17. *Les Gaulois & autres Peuples lui donnoient le nom de nuit.* Là-même. *Réflexions ſur ce qui arrive à l'égard du jour, à ceux qui font le tour du monde par l'Orient ou par l'Occident.* 18.

Erreurs de plusieurs Savans sur ce sujet. 19
Isaac, *son histoire la même que la Fable d'Orion.* 79
S. Isidore *de Damiete, jugement sur cet Auteur.* 477
Israëlites. *Combien de tems ils avoient demeuré en Egypte lorsque Moyse nâquit.* 312
נסך *ce que ce mot signifie dans l'Ecriture, lors qu'il se dit des Fleuves.* 45
Juifs, *comment frères de ceux de Sparte* 286. *Défense de garder le marc des raisins qu'ils auront foulez, & de permettre qu'ils tuent les bêtes qu'ils mangent, & pourquoi.* 317. *n'ont jamais celebré la naissance de quelque ce soit.* 316
Jules II. *conduite injuste de ce Pape.* 258
Furisconsultes, leurs Logomachies. 414
Justinien, *sa cruauté contre les Hérétiques.* 368
Isaye. XXXVII. 12. *expliqué.* 40

K.

Kettule. *quelle sorte d'arbre c'est.* 226
Kircker, *son Lexicon Copte peu estimé de Bochart.* 318

L.

Lac *des Gergéseniens, où il doit être placé selon Origene.* 464
Langage non entendu dans le service divin, pourquoi defendu par S. Paul. 304
Langues, si elles furent miraculeusement confonduës lors de la construction de la Tour de Babel. 185. *Si avant le Déluge on n'a parlé qu'une seule langue.* 265. *le change-*

mens qui lui eſt arrivé lors de la confuſion. 267. *Si l'on peut conclurre que l'une eſt tirée de l'autre parce qu'elles ont des conſtructions ſemblables.* 268. *Sont cauſe des Logomachies.* 427
Levitique XIX. 19. *expliqué.* 294
Liberté de l'homme, en quoi elle conſiſte ſelon Spinoza. 345. *ſi l'homme n'eſt point libre.* 352
Libre-arbitre, diſputes chez tous les peuples ſur ce ſujet. 78. *défendu par tous les Péres Grecs.* 466
Lightfoot, *peu de ſecours qu'on peut tirer de cet Auteur.* 494
Livres cachez des Phéniciens, *ſont ceux de Moyſe.* 55. *quels livres on doit critiquer.* 173
Logomachie, *différente ſignification de ce nom.* 410. *mal général.* 413. *& conſidérable.* 420. *Ses cauſes.* 427. *marque pour les connoître.* 432. *remédes.* 434. *le monde en eſt plein.* 424
Lora, *quelle eſpéce de boiſſon ainſi nommée par les Latins.* 317
Luc VIII. 33. *expliqué.* 464
— XXIII. 48. *expliqué.* 479

M.

I. Maccabées XII. 21. *expliqué.* 285
Marc VIII. 31. *expliqué.* 480
Marie (*ſœur de Moyſe*) *la même que* Venus. 52
Mathematiciens, *ont leurs Logomachies.* 417
Matthieu V. 3. & 6. *expliquez.* 475
— VII. 32. *expliqué.* 464
Medecins, *leurs Logomachies.* 415
Memphis, *n'étoit pas Capitale d'Egypte du tems de Moyſe.* 311

Mendians (*l'Ordre des*) *Sadolet croyoit qu'on le devoit ſuprimer.* 485
Menochius, *a ignoré des choſes aſſez connuës.* 487
Meurtriers découverts par le moyen d'une baguéte. 526. 527
Mexicains, *leurs mœurs, leur Réligion, &c. & comment conquis par les Eſpagnols.* 204. & ſuiv.
Mexico, *deſcription de cette Ville.* 203
Minos, *appellé* Inquiſiteur *des Enfers.* 564
Mode, *s'il eſt bien défini par Spinoza.* 339
Moſon, *quel perſonnage c'eſt dans les Comedies; c'étoit un Comedien de Mégare.* 319
Moines, *ignorance groſſiére d'un Moine.* 264. *leur cruauté.* 484
Monarchies, *s'il n'y en a eu que quatre principales avant J. C. & ſi la premiére dont parle Daniel eſt celle des Aſſyriens.* 184. *quand a commencé la 4.* 184
Monde, *les Payens en ont connu l'origine.* 77
Montagne de ſable, tranſportée d'elle-même. 151
Moreri, *fautes de ſon Dictionaire.* 9
Mornay (*du Pleſſis*) *s'eſt laiſſé tromper à l'égard de pluſieurs paſſages ſuppoſez des Rabins.* 75
Motezuma (*Roi du Mexique*) *Hiſtoire de ce Prince.* 213. & ſuiv.
Mouvemens des parties de nôtre Corps comment produits. 131
Moyſe, *comment il peut être le Priape des Payens.* 52
Munſter, *ſes Notes ſur l'Evangile Hebreu de S.*

S. Matthieu, ne ſont de nul uſage. 490

N.

NAaman, *ſi* Eliſée *lui donne la permiſſion de ſe proſterner devant l'Idole* Rimmon. 297

Néceſſité comment elle s'accorde avec la liberté ſelon Spinoza. 345

Nimrod, *eſt le* Belus *des Payens.* 191

Ninive, *antiquité de cette Ville.* 190

O.

OAſis, *mot diſtinguée en grande & petite.* 10

Odomantes, *étoient des Iduméens.* 284

Origéne, *jugement qu'en fait M. Simon, ſes ſentimens peu Orthodoxes.* 463

Orignac, *quel animal c'eſt.* 89

P.

PApe, *comment infaillible,* 256. *ſoûmis aux Conciles.* 257. *n'a aucun droit ſur le temporel des Rois* 261. *diverſes maniéres de le conſiderer.* 246. *depuis quand il ſe ſert des armes ſpirituelles, enrichi par les donations du Roi de France.* 247. *comment.* 249. *en quoi conſiſte ſon autorité ſpirituelle.* 252. *défenſe que fait Charlemagne ſur ſon ſujet.* 256. *Quand on commença à douter de ſon infaillibilité.* 371

Paradis Terreſtre, *pourquoi on ne peut ſavoir ſa ſituation.* 27. *Où elle eſt ſelon M. Huet.* 28. 42

Παρεσις, *Diſpute ſur ce mot.* 418

Parole, *pourquoi S. Jean donne ce nom à Jeſus-Chriſt.* 499

S. Paul, *n'a pas toûjours été inſpiré ſelon S. Chry-*

Chryſoſtome. 470
Payens, *s'il eſt utile de faire voir qu'ils ont enſeigné les mêmes choſes que Jeſus-Chriſt.* 54
Pelage, *Auteur des Commentaires qu'on joint ordinairement à ceux de S. Jerome.* 474
Pepin, *élevé injuſtement à la Royauté.* 250
Peres de l'Egliſe, *nécéſſaire de marquer leurs fautes.* 4. *Leurs ſentimens ſur la perſécution.* 370. *Les Grecs ont tous été dans les ſentimens des Semipelagiens ſelon M. Simon.* 466. *Les premiers ont fort aimé les ſens allégoriques, & pourquoi.* 460
Perou. (*les Peuples du*) *s'ils ont connu la Trinité.* 76
Perſécution, les Chrétiens n'ont perſécuté perſonne avant Conſtantin. 366. *Sentimens des Peres ſur ce ſujet.* 370
Perſonne, *ſignification de ce mot ſelon* Servet. 498
Pherecides, *a été Diſciple des Egyptiens.* 55
Philoſophes Grecs, *avoient accoutumé de voyager en Egypte.* 74. *Quelques uns ont cru la réſurrection.* 81
Philoſophie, *il y en a deux principaux Syſtêmes.* 323. *eſt la ſource des Logomachies.* 415
Philoſtrate *Liv. IV. Chap. 6. expliqué.* 309
Phiſon, *quel fleuve c'étoit.* 33. 46
Πλείσορ, *le même que le* Bacchus Omeſtes *des Grecs.* 309
Pline, *trois groſſes fautes de cet Auteur.* 23
Pliſtes, *dont parle* Joſeph, *ce que c'eſt.* 307
Promoteur fiſcal de l'Inquiſition, quel eſt ſon emploi. 382

Prévenus, *comment on se conduit à leur égard dans l'Inquisition.* 398. *moyen abominable dont on se sert pour les faire confesser.* 399
Prière Dominicale, *plaisant sarcasme de quelques Anglois & Allemands sur ce sujet.* 425
Prisonniers de l'Inquisition *comment traitez.* 386
Histoire remarquable sur ce sujet. 387
Procureur général de l'Inquisition en Espagne, *quel est son employ.* 381
Prononciation Françoise, *régles sur ce sujet.* 178. & suiv.
Proserpine, *C'est* Eve, *raports, de l'une à l'autre.* 299
Protestans, *accusez par Erasme.* 484
Pseaume I. 1. Deux differentes manières de le lire. 57
CX. 3. *expliqué.* 300
Puissance de l'homme, *si c'est la même chose que la Vertu morale.* 355. De Dieu, *si elle peut être séparée de l'acte.* 442

Q.

Qualificateurs de l'Inquisition, *qui ainsi nommez.* 381
Quinquinna, *histoire de ce remède & description de l'Arbre qui le porte.* 120, *comment il opere,* 122
Quel est le bon, & comment on doit le donner. 123
& en particulier dans les fièvres continues, 127

R.

Raab, *n'étoit pas une femme débauchée.* 481
רוח *ce que ce mot signifie Genese chap.* II. 10. 32. 44
Relaps, *livrez au Bras seculier sans misericorde.* 393
Religieux, *projets pour diminuer le nombre de leurs Ordres.* 485
Religion *si un Prince peut la changer dans ses Etats.* 196. *& au cas qu'il le fasse, si l'on peut se soulever contre lui.* 197
Respiration, *quel en est l'usage, & pourquoi un Embryon s'en passe jusques à ce qu'il ait commencé à respirer.* 131
Resurrection, *sentimens differens des Juifs sur ce sujet,* 80. *crue par quelques Philosophes.* 81
Retseph, *Isaye* XXXVII, 12. *ce que c'est.* 41
Rimmon, *quelle Idole c'étoit.* 298
Roi, les Romains en haissoient le nom & souffroient patiemment la Royauté, 424

2. Rois V. 17-19. *expliqué.* 298
--XX. 16. *concilié avec* XVIII. 1. *du même Livre.* 392
Romains II. 24. *expliqué.* 393
--VIII. 25. *expliqué.* 470. --29. *expliqué.* 471
--IX. 2. *expliqué.* 482
--5. *pensée hardie d'Erasme sur ce passage.* 483
--13. *expliqué.* 487. --18. *expliqué.* 469
Romains, *leur frugalité & leur desintéressement* 83
Leur Monarchie, quand on la doit commencer. 384
Rupert, *a cru l'impanation.* 479

S.

SAbéens, *le même qu'*Abyssins. 284
I. Samuel XV. 7. *expliqué* 45
II. Samuel XIV. 26. *expliqué.* 295
Sardanapale *si* Arbaces *fit soulever justement contre lui.* 395
Savans rendus mépriſables par leurs disputes. 423
Scaliger, *sa dispute avec Cardan sur son sujet ridicule.* 411
Serpent, explication des difficultez sur celui qui tenta Eve. 286. & suiv.
Serpens d'une grosseur prodigieuse. 297
Servet, *son savoir, ses Ouvrages, & ses sentimens.* 496
שוה, *ce que c'est.* 56
Simon (*Richard*) *réponse à ce qu'il a dit contre* Bochart. 275. *Changemens qu'il a faits à son Ouvrage depuis l'impression.* 581
Socin (*Faustе*) *jugement qu'en fait M. Simon.* 498
Sodomites, *ont des privileges en Portugal, que les Hérétiques n'ont pas.* 353
Sparte, *comment ceux de Sparte étoient frères des Juifs.* 286
Spinoza, *fautes qu'il a commises dans sa Morale, refuté.* 325. & suiv.
Substance: mal définie par Spinoza: Ce que c'est proprement. 334. *S'il n'y en a qu'une.* 349
Syrie, *étendue qu'on lui donnoit autrefois.* 43

T.

TAlipot, *sa description.* 225
Tanis, *capitale d'Egypte du tems de Moyse.* 311
Témoins, quels reçus dans l'Inquisition. 398. *ne sont point nommez aux Prevenus.* 400. *faux, ne sont pas punis de la peine du Talion.* 401

Tel-

Teſtament de Mons *fautes de cette verſion.* 401
Theodore, *jugement ſur ſes Commentaires.* 478
Theologiens, *leurs Logomachies.* 413. *Sentiment outré qu'Eraſme en avoit.* 370
Θεος, *Origène l'Auteur de la diſtinction avec article ou ſans article.* 464
Theſaurus Scholaſticæ eruditionis, *par qui il a eſté fait, & les editions qui s'en ſont faites.* 15
2 Theſſaloniciens *Chap. II. S'il n'y eſt point parlé de l'Antechriſt.* 305. *Si cette Epître a été écrite avant la premiére.* 306
S. Thomas, *ne ſavoit point de grec, raiſonne trop.* 481
Thraſibule (*Athenien*) *La lumière qui lui parut, image de la colonne de feu des Iſraëlites.* 79
Threſorier de l'Inquiſition quel eſt ſon emploi. 382. *Torture de l'Inquiſition, combien cruelle.* 402
Trinité, *ſi celle des Payens eſt la même que celle de l'Ecriture.* 84. *Témoignage ſuppoſé ſur ce ſujet.* 75. *connuë des Brachmanes, & des Chinois, là-même. & des Peuples du Peron.* 76
Truffes, en quel tems on les cueille, 292. *ſi elles ont du goût & de l'odeur.* 293
Turc, *un Empereur Turc ſe moque des diſputes des Grecs contre les Latins.* 423

V.

Vaudois, *différens des* Albigeois, 406. *avoient les mêmes ſentimens que les* Mennonites. 407
Vera-Cruz, *comment bâtie.* 213
Verſion Syriaque, ſi elle eſt auſſi ancienne, que le prétendent les Syriens. 290
Vicaires de l'Inquiſition, qui ainſi nommez. 380
Viſiteurs de l'Inquiſition, qui ainſi nommez, 387
Voſſius, *corrigé.* 291
Vuide, *ſi l'on prouve bien qu'il n'eſt pas impoſſible, par l'exemple d'une chambre dont l'air auroit été annihilé...* 444

W

Wendelinus (*Godefridus*) defendu. 19
Wiclef, *ſes Ouvrages & ſes ſentimens.* 488
Williams, ſon Livre contre les Antinomiens, & l'occaſion qui l'a fait naître. 507
Wolzogue (*Loüis de*) *juſtifié.* 448. & ſuiv.

Z

Zenon, *confondoit Dieu avec la Nature.* 324
Zuingle. *Jugement qu'en fait M. Simon.* 491

FIN.